



Second Session
Thirty-ninth Parliament, 2007

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

**Energy, the
Environment and
Natural Resources**

Chair:
The Honourable TOMMY BANKS

Tuesday, November 27, 2007
Thursday, November 29, 2007
Tuesday, December 4, 2007

Issue No. 2

Second and third meetings on:

The subject matter of Bill S-208, An Act to require the Minister of the Environment to establish, in co-operation with the provinces, an agency with the power to identify and protect Canada's watersheds that will constitute sources of drinking water in the future

and

Second meeting on:

Emerging issues related to its mandate

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
trente-neuvième législature, 2007

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

**Énergie, de
l'environnement et des
ressources naturelles**

Président :
L'honorable TOMMY BANKS

Le mardi 27 novembre 2007
Le jeudi 29 novembre 2007
Le mardi 4 décembre 2007

Fascicule n° 2

Deuxième et troisième réunions concernant :

La teneur du projet de loi S-208, Loi exigeant que le ministre de l'Environnement crée, en collaboration avec les provinces, une agence habilitée à définir et à protéger les bassins hydrographiques du Canada qui seront les sources d'eau potable des générations futures

et

Deuxième réunion concernant :

De nouvelles questions concernant son mandat

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
ENERGY, THE ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

The Honourable Tommy Banks, *Chair*

The Honourable Pierre Claude Nolin, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Adams	* LeBreton, P.C.
Brown	(or Comeau)
Campbell	Milne
Cochrane	Mitchell
* Hervieux-Payette, P.C.	Sibbeston
(or Tardif)	Spivak
Kenny	Trenholme Counsell

*Ex officio members

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES RESSOURCES NATURELLES

Président : L'honorable Tommy Banks

Vice-président : L'honorable Pierre Claude Nolin
et

Les honorables sénateurs :

Adams	* LeBreton, C.P.
Brown	(ou Comeau)
Campbell	Milne
Cochrane	Mitchell
* Hervieux-Payette, C.P.	Sibbeston
(ou Tardif)	Spivak
Kenny	Trenholme Counsell

*Membres d'office

(Quorum 4)

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, November 27, 2007
(5)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, at 5:47 p.m., in room 2, Victoria Building, the Chair, the Honourable Tommy Banks, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Banks, Brown, Cochrane, Kenny, Milne, Mitchell, Nolin and Sibbeston (9).

In attendance: Lynne Myers and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 13, 2007, the committee continued its study of the subject matter of Bill S-208, An Act to require the Minister of the Environment to establish, in co-operation with the provinces, an agency with the power to identify and protect Canada's watersheds that will constitute sources of drinking water in the future. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

Department of Justice Canada:

Henry Schultz, Senior General Counsel, Legal Services (Environment Canada);

Warren J. Newman, General Counsel, Constitutional and Administrative Law Section;

Elin O'Shea, Counsel, Constitutional and Administrative Law Section.

The chair made an opening statement.

Mr. Schultz made a presentation and, with Ms. O'Shea and Mr. Newman, answered questions.

At 7:09 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, November 29, 2007
(6)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, at 8:33 a.m., in room 9, Victoria Building, the Chair, the Honourable Tommy Banks, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Banks, Brown, Campbell, Cochrane, Milne, Nolin, Sibbeston, Spivak and Trenholme Counsell (10).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 27 novembre 2007
(5)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 17 h 47 dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Tommy Banks (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Adams, Banks, Brown, Cochrane, Kenny, Milne, Mitchell, Nolin et Sibbeston (9).

Sont présents : Lynne Myers et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Sont également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 13 novembre 2007, le comité poursuit l'étude du projet de loi S-208, Loi exigeant que le ministre de l'Environnement crée, en collaboration avec les provinces, une agence habilitée à définir et à protéger les bassins hydrographiques du Canada qui seront les sources d'eau potable des générations futures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Ministère de la Justice Canada :

Henry Schultz, avocat général principal, Services juridiques (Environnement Canada);

Warren J. Newman, avocat général, Section du droit administratif et constitutionnel;

Elin O'Shea, avocate, Section du droit administratif et constitutionnel.

Le président fait des observations préliminaires.

M. Schultz fait une présentation et, avec Mme O'Shea et M. Newman, répond aux questions.

À 19 h 9, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 29 novembre 2007
(6)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 8 h 33 dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Tommy Banks (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Adams, Banks, Brown, Campbell, Cochrane, Milne, Nolin, Sibbeston, Spivak et Trenholme Counsell (10).

In attendance: Lynne Myers, Frédéric Beauregard-Tellier and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 15, 2007, the committee continued its examination of emerging issues related to its mandate. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

Office of the Auditor General of Canada:

Ronald Thompson, FCA, Interim Commissioner of the Environment and Sustainable Development;

Andrew Ferguson, Principal;

Richard Arseneault, Principal.

The chair made an opening statement.

Mr. Thompson made a presentation and, with Messrs. Ferguson and Arseneault, answered questions.

At 10:24 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, December 4, 2007

(7)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, at 5:26 p.m., in room 2, Victoria Building, the Chair, the Honourable Tommy Banks, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Banks, Brown, Cochrane, Kenny, Milne, Mitchell, Nolin, Sibbeston, Spivak and Trenholme Counsell (11).

In attendance: Lynne Myers and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 13, 2007, the committee continued its study of the subject matter of Bill S-208, An Act to require the Minister of the Environment to establish, in co-operation with the provinces, an agency with the power to identify and protect Canada's watersheds that will constitute sources of drinking water in the future. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

Environment Canada:

Michael Martin, Assistant Deputy Minister, Strategic Policy Branch;

Sont présents : Lynne Myers, Frédéric Beauregard-Tellier et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Sont également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 novembre 2007, le comité poursuit son étude des nouvelles questions concernant son mandat. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Bureau du vérificateur général du Canada :

Ronald Thompson, FCA, commissaire à l'environnement et au développement durable par intérim;

Andrew Ferguson, directeur principal;

Richard Arseneault, directeur principal.

Le président fait des observations préliminaires.

M. Thompson fait une déclaration, puis répond aux questions avec MM. Ferguson et Arseneault.

À 10 h 24, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 4 décembre 2007

(7)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui à 17 h 26 dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Tommy Banks (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Adams, Banks, Brown, Cochrane, Kenny, Milne, Mitchell, Nolin, Sibbeston, Spivak et Trenholme Counsell (11).

Sont présents : Lynne Myers et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Sont également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 13 novembre 2007, le comité poursuit l'étude du projet de loi S-208, Loi exigeant que le ministre de l'Environnement crée, en collaboration avec les provinces, une agence habilitée à définir et à protéger les bassins hydrographiques du Canada qui seront les sources d'eau potable des générations futures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Environnement Canada :

Michael Martin, sous-ministre adjoint, Direction générale de la politique stratégique;

John H. Carey, Acting Assistant Deputy Minister, Science and Technology Branch.

Natural Resources Canada:

Mark Corey, Assistant Deputy Minister, Earth Sciences Sector;

David Boerner, Director General, Central and Northern Canada Branch, Geological Survey of Canada.

The chair made an opening statement.

Mr. Martin and Mr. Corey made presentations and, with Messrs. Carey and Boerner, answered questions.

At 7:31 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

John H. Carey, sous-ministre adjoint par intérim, Direction générale des sciences et de la technologie.

Ressources naturelles Canada :

Mark Corey, sous-ministre adjoint, Secteur des sciences de la Terre;

David Boerner, directeur général, Direction du Centre et du Nord du Canada, Commission géologique du Canada.

Le président fait des observations préliminaires.

MM. Martin et Corey font des présentations, puis répondent aux questions avec MM. Carey et Boerner.

À 19 h 31, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

François Michaud

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, November 27, 2007

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill S-208, An Act to require the Minister of the Environment to establish, in co-operation with the provinces, an agency with the power to identify and protect Canada's watersheds that will constitute sources of drinking water in the future, met this day at 5:47 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Tommy Banks (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: It is my pleasure to welcome you to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Tommy Banks. I am from Alberta and I chair the committee.

Before we begin, I would like to introduce the members of the committee. Senator Nolin is the deputy chair of the committee, representing the Province of Quebec. Senator Sibbeston represents the Northwest Territories; Senator Mitchell and Senator Brown are from Alberta; and Senator Cochrane represents Newfoundland and Labrador.

Today the committee will continue its examination of the subject matter of Bill S-208, an act to require the Minister of the Environment to establish, in co-operation with the provinces, an agency with the power to identify and protect Canada's watersheds that will constitute sources of drinking water in the future, as presented by Senator Grafstein in the Senate on October 17, 2007.

We have organized a panel of senior officials to help us understand the perspective of the federal government on three key aspects — namely the bill itself, the constitutional aspects of this bill and this bill in the context of the Canada Water Act of 1970.

To help the committee better understand these questions and these issues, we have with us today from the legal services of the Department of Justice Canada, Mr. Henry Schultz, Senior Mr. Warren J. Newman, and Ms. Elin O'Shea, counsel. I welcome all of you to the Senate of Canada.

Henry Schultz, Senior General Counsel, Legal Services (Environment Canada), Department of Justice Canada: I am a senior general counsel in the Department of Justice and am the director of the legal services unit at the Department of the Environment. We understand this committee is particularly interested in the views of the Department of Justice counsel on two aspects of Bill S-208, namely whether the bill would be constitutional if enacted and whether its provisions would overlap with the provisions of the Canada Water Act.

My colleagues, Mr. Newman and Ms. O'Shea, would be pleased to answer questions relating to the constitutionality of the bill. I will answer questions concerning its potential overlap with

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 27 novembre 2007

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, à qui a été renvoyé le projet de loi S-208, Loi exigeant que le ministre de l'Environnement crée, en collaboration avec les provinces, une agence habilitée à définir et à protéger les bassins hydrographiques du Canada qui seront les sources d'eau potable des générations futures, se réunit aujourd'hui à 17 h 47 pour examiner ce projet de loi.

Le sénateur Tommy Banks (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Tommy Banks. Je viens de l'Alberta et je préside le comité.

Avant de commencer, j'aimerais présenter les membres du comité. Le sénateur Nolin est le vice-président du comité et représente la province de Québec. Le sénateur Sibbeston représente les Territoires du Nord-Ouest; le sénateur Mitchell et le sénateur Brown viennent de l'Alberta; Le sénateur Cochrane représente Terre-Neuve-et-Labrador.

Le comité poursuit aujourd'hui son étude de la teneur du projet de loi S-208, loi exigeant que le ministre de l'Environnement crée, en collaboration avec les provinces, une agence habilitée à définir et à protéger les bassins hydrographiques du Canada qui seront les sources d'eau potable des générations, qu'a présenté le sénateur Grafstein au Sénat le 17 octobre 2007.

Nous avons constitué un groupe de hauts fonctionnaires qui vont nous aider à comprendre la perspective du gouvernement fédéral sur trois aspects clés — à savoir le projet de loi lui-même, les aspects constitutionnels du projet et sa place par rapport à la Loi sur les ressources en eau du Canada de 1970.

Nous allons entendre aujourd'hui M. Henry Schultz, avocat général principal, M. Warren J. Newman, avocat général et Mme Elin O'Shea, avocate, des Services juridiques du ministère de la Justice du Canada, qui vont aider le comité à mieux comprendre toutes ces questions. Je vous souhaite à tous la bienvenue au Sénat du Canada.

Henry Schultz, avocat général principal, Services juridiques (Environnement Canada), ministère de la Justice Canada : Je suis un avocat général principal du ministère de la Justice et je dirige les Services juridiques du ministère de l'Environnement. Nous savons que ce comité souhaite obtenir l'avis d'avocats du ministère de la Justice sur deux aspects du projet de loi S-208, à savoir la constitutionnalité de ce projet de loi et le risque que les dispositions de ce projet de loi, s'il est adopté, fassent double emploi avec celles de la Loi sur les ressources en eau du Canada.

Mes collègues, M. Newman et Mme O'Shea, seront heureux de répondre à vos questions concernant la constitutionnalité du projet de loi. Je répondrai aux questions touchant les risques de

the Canada Water Act. Before we answer questions, I thought I would provide a summary of our preliminary views of the two issues you would like to discuss today.

First, as regards its constitutionality, we have reviewed this bill from the perspective of the division of legislative jurisdiction between the federal and provincial governments. We have not identified any objections to the bill on division-of-powers grounds.

Notwithstanding its long title, which might suggest otherwise, Bill S-208 does not seek to establish an agency. Rather, it directs the Minister of the Environment to consult with his provincial counterparts and with other federal ministers, and to take certain other steps with a view to establishing an agency. Thus, the bill would appear to fall within the federal peace, order and good government power in that it seeks to impose obligations on a federal institution or, more precisely, a federal minister of the Crown. It does not appear to impinge on any aspect of provincial jurisdiction. In fact, the preamble recognizes that the legislative powers that relate to the protection of watershed areas are both under federal and provincial jurisdiction. Obviously, should a federal-provincial agreement be concluded and should legislation be introduced to establish and empower the agency, it would be essential to elaborate that legislation with great care to ensure respect for federal and provincial legislative jurisdiction.

Bill S-208 does, however, raise some concerns from the perspective of the separation of powers. It is very directive and leaves little or no discretion to the minister in pursuing the proposed federal-provincial agreement and concluding it. It also purports to bind the minister to introduce, by a fixed date, a bill to establish the agency. This would appear to be interference in the role of the executive branch, and might also constitute a *prima facie* breach of the privileges of the minister as a member of Parliament.

As regards its potential overlap with the Canada Water Act, the obligations imposed by this bill on the Minister of the Environment, namely, the obligation to conclude a federal-provincial agreement, cannot be found in the Canada Water Act. The Canada Water Act authorizes the minister to enter into a federal-provincial agreement but in no way obliges him to do so. On its face, then, there is no direct overlap between Bill S-208 and the Canada Water Act.

However, Bill S-208 and the Canada Water Act both share the same purpose, to facilitate federal-provincial water resource management in Canada; and the Canada Water Act is, we would suggest, sufficiently broad in scope to achieve the aims contemplated by Bill S-208. It is our view that the purposes

chevauchement avec la Loi sur les ressources en eau du Canada. Avant de répondre à vos questions, j'ai pensé vous présenter un résumé de nos points de vue préliminaires sur les deux questions que vous aimeriez aborder aujourd'hui.

Premièrement, pour ce qui est de la constitutionnalité, nous avons examiné ce projet de loi du point de vue du partage des compétences législatives entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Nous n'avons pas découvert de motifs de croire que le projet de loi serait contraire aux règles en matière de partage des pouvoirs.

Malgré son long titre, qui semble indiquer le contraire, le projet de loi S-208 n'a pas pour objectif de créer une agence. Il exige en fait du ministre de l'Environnement qu'il consulte ses homologues provinciaux et d'autres ministres fédéraux, et qu'il prenne diverses autres mesures dans le but de créer une agence. Il semble donc que le projet de loi relève du pouvoir du gouvernement fédéral en matière de paix, d'ordre et de bon gouvernement. Dans la mesure où il a pour effet d'imposer des obligations à une institution fédérale ou, plus précisément, à un ministre fédéral de la Couronne, il ne semble pas empiéter sur des compétences provinciales. En fait, le préambule reconnaît que les pouvoirs législatifs en matière de protection des bassins hydrographiques relèvent à la fois des compétences fédérales et des compétences provinciales. Bien évidemment, dans le cas où un accord fédéral-provincial serait conclu et où un projet de loi serait présenté dans le but de créer une agence et de lui attribuer des pouvoirs, il serait essentiel de préparer très soigneusement un tel projet de loi pour veiller à ce qu'il respecte les compétences législatives fédérales et provinciales.

Le projet de loi S-208 soulève néanmoins certaines préoccupations du point de vue de la séparation des pouvoirs. C'est un projet très directif qui ne laisse au ministre que très peu de discrétion pour ce qui est de conclure un accord fédéral-provincial. Ce projet a également pour effet d'obliger le ministre à présenter, dans un délai fixe, un projet de loi portant création d'une agence. Cela semble constituer un empiètement sur le rôle de l'exécutif, et pourrait également constituer une violation *prima facie* du privilège que possède le ministre en qualité de membre du Parlement.

Pour ce qui est du risque de chevauchement avec la Loi sur les ressources en eau du Canada, l'obligation qu'impose le projet de loi au ministre de l'Environnement, à savoir, l'obligation de conclure un accord fédéral-provincial, ne se retrouvent pas dans la Loi sur les ressources en eau du Canada. Cette dernière loi autorise le ministre à conclure des accords fédéraux-provinciaux, mais ne l'oblige d'aucune façon à le faire. Apparemment, il n'y a donc pas de chevauchement direct entre le projet de loi S-208 et la Loi sur les ressources en eau du Canada.

Cependant, le projet de loi S-208 et la Loi sur les ressources en eau du Canada recherchent le même objectif, à savoir faciliter la gestion fédérale-provinciale des ressources en eau du Canada; et la Loi sur les ressources en eau du Canada a, à notre avis, une portée suffisamment vaste pour permettre de réaliser les objectifs

of Bill S-208 could be achieved by exercising legislative powers that can already be found under the Canada Water Act and other statutory authorities.

The Chair: Thank you. Mr. Newman and Ms. O'Shea, rather than saying something in particular, do you want to respond to questions?

Warren J. Newman, General Counsel, Constitutional and Administrative Law Section, Department of Justice Canada: Yes.

Senator Nolin: I do not know if you read Senator Grafstein's comments before the committee last week. I think it would be important for the committee to understand exactly the responsibilities of the provincial jurisdiction and also the responsibilities of the federal jurisdiction when we are talking about legislating on water.

I was reading Senator Grafstein's comments — I was not there — and I think we all agree with the aim of this bill. We want to achieve good; we want to ensure that Canadians will be able to drink safely and water is an important resource. We do not know if it is still renewable or not renewable — I pretend it is not renewable, but —

The Chair: It is renewable to a degree.

Senator Nolin: Yes, well, the circle of life is also renewable. Everything is renewable.

Do you understand my question? I think it is important that we understand exactly who can do what. At the end of the day, if we want to do something more like Bill S-208 is suggesting — more than the actual law — we will do it, but I think we need to understand it. That was my understanding of why the Senate has agreed to do a "pre-study," looking into the subject matter of the act before moving into a more thorough examination of the law.

Elin O'Shea, Counsel, Constitutional and Administrative Law Section, Department of Justice Canada: About five or six years ago, counsel from the Department of Justice, Mr. Yves De Montigny, appeared before this committee and did a review of the various federal and provincial heads of power that might affect drinking water. If you will permit, I will look at the notes for that information.

Senator Nolin: If there is a document that can also be circulated to my colleagues, I think it would be appreciated.

Ms. O'Shea: I could refer you to the transcript of the presentation he gave at that time. It was on September 20, 2001. He pointed out that, historically, the provinces have been largely responsible for the delivery and safeguarding of drinking water. He went through various heads of provincial power and other sources of provincial responsibility over drinking water, including the proprietary interest enjoyed by the provincial Crown in most of the public lands in the province. As a legal person, the province has the same sort of powers over its property as other legal persons. I believe he pointed out that

recherchés avec le projet de loi S-208. Nous estimons qu'il serait possible de réaliser les objets du projet de loi S-208 en exerçant les pouvoirs législatifs qui se trouvent déjà dans la Loi sur les ressources en eau du Canada et dans d'autres lois.

Le président : Merci. Monsieur Newman et madame O'Shea, plutôt que de faire une déclaration, voulez-vous répondre aux questions?

Warren J. Newman, avocat général, Section du droit administratif et constitutionnel, ministère de la Justice Canada : Oui.

Le sénateur Nolin : Je ne sais pas si vous avez lu les commentaires qu'a faits le sénateur Grafstein devant le comité la semaine dernière. Je pense qu'il serait important que le comité comprenne quelles sont exactement les responsabilités des provinces ainsi que les responsabilités du gouvernement fédéral lorsqu'il s'agit de légiférer sur les ressources en eau.

J'ai lu les commentaires du sénateur Grafstein — je n'ai pas assisté à cette séance — et je pense que nous approuvons tous l'objet de ce projet de loi. Nous voulons faire ce qui est bien; nous voulons être sûrs que les Canadiens auront toujours accès à de l'eau potable, et l'eau est une ressource importante. Nous ne savons pas si elle est renouvelable ou non — je prétends qu'elle n'est pas renouvelable, mais...

Le président : Elle est renouvelable jusqu'à un certain point.

Le sénateur Nolin : Oui, eh bien, le cycle de la vie est également renouvelable. Tout est renouvelable.

Comprenez-vous bien ma question? Il me paraît important de savoir exactement qui peut faire quoi. En fin de compte, si nous voulons prendre des mesures du genre de celles que propose le projet de loi S-208 — qui vont au-delà de ce que prévoit la loi actuelle —, nous le ferons, mais nous devons auparavant comprendre ces questions. C'est la raison pour laquelle le Sénat a, d'après moi, convenu d'effectuer une étude préalable et d'examiner la teneur du projet de loi avant de procéder à un examen plus détaillé du projet de loi lui-même.

Elin O'Shea, avocate, Section du droit administratif et constitutionnel, ministère de la Justice Canada : Il y a cinq ou six ans environ, un avocat du ministère de la Justice, M. Yves De Montigny, a comparu devant le comité et a décrit les divers chefs de compétence fédéraux et provinciaux susceptibles de concerner l'eau potable. Si vous le permettez, je vais utiliser ses notes pour vous fournir cette information.

Le sénateur Nolin : S'il y a un document qui pourrait être distribué à mes collègues, je pense que ce serait apprécié.

Mme O'Shea : Je peux vous inviter à lire le compte rendu de l'exposé qu'il a présenté à l'époque. C'était le 20 septembre 2001. Il fait remarquer qu'historiquement, les provinces ont été dans une large mesure responsables de l'alimentation en eau potable et de la protection de celle-ci. Il examine divers chefs de compétence provinciale et d'autres sources de pouvoirs provinciaux en matière d'eau potable, y compris les droits de propriétaire que détient la Couronne provinciale sur la plupart des terres publiques situées dans la province. Celle-ci jouit sur sa propriété des droits que possède

nevertheless the provinces, as property owners, could be bound by federal legislation. The provinces have responsibility under section 92.5 of the Constitution Act for the management and sale of public lands belonging to the province. They have legislation governing the use of lands that could obviously affect the availability and safety of drinking water. Provinces have legislative jurisdiction over local works and undertakings other than those falling under federal jurisdiction by virtue of section 92.10 of the Constitution Act, and that would include facilities such as water treatment plants. They have jurisdiction with respect to municipal institutions in the province, and generally, municipal institutions are responsible for the delivery of drinking water. In addition, perhaps the most important sources would be 92.13, property and civil rights in the province, and 92.16, matters of a merely local or private nature in the province.

Under 92A(1), the province has legislative jurisdiction over the development, conservation and management of non-renewable natural resources and forestry resources, and over the development, conservation and management of sites and facilities in the province for the generation and production of electrical energy. Legislation governing the exploitation of those resources can affect the management of water. The provinces also share jurisdiction over agriculture with the federal government.

There is an equally long list of possible sources of federal power over matters affecting water. The federal government is also a property owner and has legislative authority to make laws in relation to federal public property; and has jurisdiction over military bases, public buildings and lands reserved for Indians, which could relate to water. There is the criminal law power. I could go into detail on that power if you wish after I run through the list.

It is possible that the “Peace, Order and good Government” power could have some impact on water, in particular in the matter of jurisdiction of national concern, although perhaps not quite as relevant as powers like those above and sea coasting in fisheries, under 91.12, navigation and shipping, under 91.10, and federal works and undertakings, such as canals extending beyond the limits of a province, under 91.29 and 92.10. In addition, Parliament shares jurisdiction over agriculture with the provinces. There is the power to make treaties, which could have some impact on water, as well as the power to implement federal aspects of treaties, which could have some relationship to water.

toute autre personne morale. Je pense qu’il a signalé que les provinces, en qualité de propriétaires d’un bien, peuvent néanmoins être assujetties à une loi fédérale. Les provinces sont, aux termes de l’article 92.5 de la Loi constitutionnelle, responsables de l’administration et de la vente des terres publiques appartenant à la province. De toute évidence, les lois régissant l’utilisation des terres publiques peuvent influencer considérablement sur l’approvisionnement en eau potable et sur sa qualité. Les provinces possèdent, aux termes de l’article 92.10 de la Loi constitutionnelle, des compétences législatives sur les ouvrages et entreprises d’une nature locale, autres que ceux qui relèvent d’une compétence fédérale, et cela comprendrait des installations comme les stations de traitement d’eau. Elles ont compétence à l’égard des institutions municipales dans la province, et d’une façon générale, ce sont ces dernières qui sont responsables de l’approvisionnement en eau potable. En outre, la principale source serait peut-être les articles 92.13, la propriété et les droits civils dans la province, et 92.16, toutes les matières de nature purement locale ou privée dans la province.

Aux termes du paragraphe 92A(1), la province possède une compétence législative en matière d’exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles non renouvelables et des ressources forestières, ainsi qu’en matière d’aménagement, de conservation et de gestion des emplacements et des installations de la province destinés à la production d’énergie électrique. Les lois régissant l’exploitation de ces ressources peuvent avoir un effet sur la gestion de l’eau. Les provinces ont une compétence concurrente avec le gouvernement fédéral dans le domaine de l’agriculture.

Il y a une liste tout aussi longue des sources possibles de pouvoir fédéral sur les questions touchant l’eau. Le gouvernement fédéral est également propriétaire de terres et a le pouvoir législatif d’adopter des lois concernant les terres publiques fédérales; il peut également exercer ce pouvoir à l’égard des bases militaires, des édifices fédéraux et des réserves indiennes, aspects susceptibles d’avoir des répercussions sur l’eau. Il y a le pouvoir en matière de droit pénal. Je pourrais vous expliquer en détail ce pouvoir si vous le souhaitez, une fois que j’aurai passé à travers de cette liste.

Il est également possible que le pouvoir en matière « d’ordre, de paix et de bon gouvernement » puisse avoir un effet sur les ressources en eau, en particulier dans les domaines de compétence d’intérêt national, même s’il n’est peut-être pas tout à fait aussi pertinent que les pouvoirs énumérés ci-dessus, de même que le pouvoir sur les pêcheries des côtes de la mer et de l’intérieur aux termes de l’article 91.12, sur la navigation et les expéditions par eau, l’article 91.10, et sur les entreprises et les ouvrages fédéraux, comme les canaux, qui s’étendent au-delà des limites d’une province, aux termes des articles 91.29 et 92.10. En outre, le Parlement partage avec les provinces des pouvoirs en matière d’agriculture. Il y a aussi le pouvoir de conclure des traités, qui pourrait avoir des répercussions sur les ressources en eau, ainsi que le pouvoir de mettre en œuvre les aspects fédéraux des traités, ce qui pourrait également être relié aux ressources en eau.

Senator Nolin: Senator Grafstein spoke to the national dimension theory as an argument to organize the responsibility of the federal government, recognizing that the provinces, in various degrees, have tackled their responsibilities, including the municipalities. However, in light of a national factor, the federal government should be the coordinating body of all that effort.

Ms. O'Shea: Well, as I understand it under this bill, the intent is to have a joint federal-provincial body.

Senator Nolin: It is clear from what you said before that it is a shared responsibility. Should the national dimension of water give Parliament the authority to move in the direction whereby it will impose on the federal authority to organize the water coordination in Canada?

Ms. O'Shea: It is my understanding that the courts prefer to look to specific heads of power to find jurisdiction rather than national concern. One cannot eliminate or rule out the possibility that national dimension of power could be relevant.

Senator Nolin: Senator Grafstein referred to the Supreme Court of Canada decision in *R. v. Crown Zellerbach*. Can you comment on that and on Interprovincial Co-operative Limited?

Ms. O'Shea: I did make some notes on national concern that I can run through, if that would be helpful but at the risk of repeating Senator Grafstein's words.

Senator Nolin: You do not deny that there is an area of relevant Constitutional law that is not used often but exists in the body.

Ms. O'Shea: Absolutely not.

Senator Nolin: It would be fair for colleagues who are not familiar with that area of the law to understand it better.

The Chair: Is the Canada Water Act not based on that assumption?

Ms. O'Shea: It would appear to be based, at least in part, on that. There are some other references to federal waters in it that might cover other aspects of federal jurisdiction.

Initially, the national concern branch was formulated in a decision upholding federal temperance legislation. In that decision in 1946, some other areas of national concern were suggested: war, pestilence, drink or drug traffic, carrying of arms and the sale of cattle having a contagious disease. In later cases, federal legislation relating to aeronautics, the National Capital Region marine pollution and regulation of nuclear power have been upheld under the national concerns branch. In the *Crown Zellerbach* case, Justice Le Dain, speaking for the majority, set out four elements that are relevant in considering whether it falls within national concern: First, is it distinct from the national

Le sénateur Nolin : Le sénateur Grafstein a parlé de la théorie de l'intérêt national comme d'un principe permettant de structurer la responsabilité du gouvernement fédéral dans ce domaine, tout en reconnaissant que les provinces, et notamment les municipalités, ont, à des degrés divers, assumé leurs responsabilités. Cependant, à la lumière du facteur national, le gouvernement fédéral devrait être l'instance chargée de coordonner tous ces efforts.

Mme O'Shea : Eh bien, si j'ai bien compris la teneur du projet de loi, l'objectif est de créer un organisme conjoint fédéral-provincial.

Le sénateur Nolin : Il ressort très clairement de ce que vous venez de dire qu'il s'agit ici d'une responsabilité partagée. La dimension nationale des ressources en eau a-t-elle pour effet d'accorder au Parlement le pouvoir d'imposer aux autorités fédérales la responsabilité d'organiser la coordination des ressources en eau au Canada?

Mme O'Shea : Je pense que les tribunaux préfèrent fonder les pouvoirs législatifs sur des chefs de compétence précis plutôt que sur la notion d'intérêt national. Il n'est toutefois pas possible d'exclure la possibilité que la dimension nationale d'un pouvoir soit pertinente.

Le sénateur Nolin : Le sénateur Grafstein a fait référence à l'arrêt de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *R. c. Crown Zellerbach*. Pourriez-vous nous faire des commentaires sur cet arrêt et sur Interprovincial Corporative Limited?

Mme O'Shea : J'ai pris des notes sur la notion d'intérêt national que je peux vous lire, si vous pensez que cela pourrait être utile, mais je risque de répéter les paroles du sénateur Grafstein.

Le sénateur Nolin : Vous ne niez pas qu'il existe une partie du droit constitutionnel pertinent qui n'est pas utilisée souvent mais qui existe.

Mme O'Shea : Absolument pas.

Le sénateur Nolin : Il serait bon que nos collègues qui ne connaissent pas bien ce domaine du droit le comprennent mieux.

Le président : La Loi sur les ressources en eau du Canada est-elle fondée sur cette hypothèse?

Mme O'Shea : Il semble qu'elle soit effectivement fondée, en partie du moins, sur cette hypothèse. Elle fait certaines références aux eaux fédérales qui peuvent concerner d'autres aspects des compétences législatives fédérales.

Au départ, la théorie de l'intérêt national a été formulée dans une décision qui confirmait la validité d'une loi fédérale en matière de prohibition. Dans sa décision de 1946, le tribunal a mentionné d'autres domaines d'intérêt national : la guerre, une épidémie de peste, le trafic des boissons ou des drogues, le port d'armes et la vente de bétail atteint d'une maladie contagieuse. Dans des décisions postérieures, la validité des lois fédérales concernant l'aéronautique, la Région de la capitale nationale, la pollution marine et la réglementation de l'énergie nucléaire a été confirmée par le recours à la théorie de l'intérêt national. Dans l'arrêt *Crown Zellerbach*, le juge Le Dain, parlant au nom de la

emergency branch of p.o.g.g., which is meant to provide a constitutional basis for legislation that is of a temporary nature. Second, national concern can apply to new matters that did not exist at Confederation and to matters that, although they originally seemed to be matters of a local or private nature in a province, have since become, in the absence of an emergency, matters of national concern. The third and fourth criteria are the more difficult ones to meet. Third, to qualify as a matter of national concern, it must have a singleness, distinctiveness and indivisibility that clearly distinguishes it from matters of provincial concern and a scale of impact on provincial jurisdiction that can be reconciled with the fundamental distribution of legislative powers under the Constitution. Fourth is determining whether a matter has attained the required degree of singleness, distinctiveness and indivisibility that clearly distinguishes it from matters of provincial concern.

It is relevant to consider what the effect would be on extra-provincial interests of a provincial failure by one or more provinces to deal effectively with the control or regulation of the aspects of the matter that fall within provincial jurisdiction. I would add that it should be noted that a matter will not necessarily qualify under the national concern branch of p.o.g.g. simply because it is important or because it would be desirable to have uniform legislation on it.

Senator Brown: Mr. Schultz, you seem to be saying that the Canada Water Act covers what we are trying to do in this bill. I raised this point once before in a committee meeting and I wonder if it is mentioned anywhere in legislation. Virtually everywhere that drinking water is used in this country, it falls to the municipal governments of cities, towns and even hamlets to provide suitable drinking water that does not cause ill health, such as happened in Walkerton. I understand that the province ends up wearing the can for the failure of a municipal water supply so I would believe that the province has much of the jurisdiction.

Mr. Schultz: I agree. In most cases, municipalities have control of the operation of drinking water, with the exceptions of Indian reserves, military bases and perhaps others, but generally speaking, you are right. My point is that the Canada Water Act seems to cover the basic purposes of this bill. The purpose of the Canada Water Act was to establish a process for enabling the federal and provincial governments to develop, in partnership, programs for managing water resources together, recognizing that control over water is shared between both jurisdictions. The Canada Water Act does not refer specifically to drinking water, which is clear, but it does cover the management of water broadly and could include that. You could set up water management plans

majorité, a formulé quatre éléments à prendre en considération pour déterminer si l'intérêt national était en jeu : premièrement, cette théorie est distincte de la situation d'urgence nationale justifiant l'exercice de la compétence en matière de paix, d'ordre et de bon gouvernement, qui a pour but d'offrir un fondement constitutionnel à une mesure législative provisoire. Deuxièmement, l'intérêt national peut s'appliquer à de nouvelles matières qui n'existaient pas à l'époque de la Confédération ainsi qu'à des matières qui, bien qu'elles fussent à l'origine de nature locale ou privée dans une province, sont depuis devenues des matières d'intérêt national, sans qu'il y ait situation d'urgence nationale. Il est par contre plus difficile de répondre aux troisième et quatrième critères. Troisièmement, pour qu'on puisse dire qu'une matière est d'intérêt national, elle doit avoir une unicité, une particularité et une indivisibilité qui la distingue clairement des matières d'ordre provincial et un effet sur la compétence provinciale qui soit compatible avec le partage fondamental des pouvoirs législatifs effectué par la Constitution. Le quatrième critère consiste à décider si une matière atteint le degré requis d'unicité, de particularité et d'indivisibilité qui la distingue clairement des matières d'intérêt provincial.

Il y a lieu de tenir compte de l'effet qu'aurait sur les intérêts extraprovinciaux l'omission d'une province de prendre des mesures efficaces visant à contrôler ou à réglementer les aspects intraprovinciaux d'une matière. J'ajouterais qu'il y a lieu de noter qu'une matière n'est pas nécessairement visée par la théorie de l'intérêt national, un volet de la clause relative au bon ordre, à la paix et au bon gouvernement, pour la seule raison qu'elle est importante ou qu'il serait souhaitable qu'elle fasse l'objet de mesures législatives uniformes.

Le sénateur Brown : Monsieur Schultz, vous semblez dire que la Loi sur les ressources en eau du Canada permet de prendre toutes les mesures que prévoit ce projet de loi. J'ai déjà soulevé cet aspect au cours d'une autre séance du comité et je me demande si cela est mentionné quelque part dans le projet de loi. Dans pratiquement toutes les régions du pays, ce sont les gouvernements municipaux, qu'il s'agisse de grandes ou petites villes ou même de hameaux, qui sont chargés de fournir aux habitants une eau potable qui ne les rende pas malades, comme cela est arrivé à Walkerton. Je sais que c'est aux provinces qu'on attribue les échecs dans le domaine de l'approvisionnement municipal en eau, et je pense donc que ce sont les provinces qui possèdent la plupart des pouvoirs législatifs dans ce domaine.

M. Schultz : Je suis d'accord avec vous. Dans la plupart des cas, les municipalités exercent un contrôle sur l'approvisionnement en eau potable, à l'exception des réserves indiennes, les bases militaires et peut-être d'autres lieux, mais d'une façon générale, vous avez tout à fait raison. J'estime que la Loi sur les ressources en eau du Canada semble déjà couvrir les objectifs essentiels recherchés avec le projet de loi à l'étude. Le but de la Loi sur les ressources en eau du Canada était de créer un mécanisme qui permettrait aux gouvernements fédéral et provinciaux d'élaborer ensemble des programmes de gestion commune des ressources en eau, en tenant compte du fait que le contrôle des ressources en eau relève des deux niveaux de

under that act that clearly recognize the significant role that municipalities play in controlling drinking water. I hope that answers your question.

Senator Brown: Is this law necessary and would it not create an incredibly large bureaucracy just to deal with all of the municipal treatment plants that exist today?

Mr. Schultz: I can give an observation based on the bill. First, I will respond to what the bill provides at face value and then to what it can lead to. This bill contemplates new legislation. I cannot imagine what kind of bureaucracy any legislation could provide. The enactment of the bill will not necessarily lead to the creation of a new bureaucracy. This is because it requires a process where the Minister of the Environment must consult with provincial colleagues and some of his cabinet colleagues in an attempt to negotiate and conclude an agreement seeking to create an agency to manage federal-provincial water issues.

Senator Brown: The act itself might not result in any regulation, but it is the stepping stone to legislation being drafted. Is that right?

Mr. Schultz: Two results are contemplated. If agreement is not reached, the minister will report why it was not reached. If agreement is reached, the minister is to come back with legislation at that point. That is the time to ask what sort of regulatory regime will result from that second piece of legislation.

The Chair: You mentioned earlier that the Canada Water Act could do the same things that this bill could do, the difference being that the Canada Water Act is voluntary and this legislation is somewhat "more mandatory" and indicates the minister "shall" make an attempt to negotiate an agreement. There are parts of the Canada Water Act that have been repealed. Can you talk about how effective it has been or is with respect to these matters? Is any part of it in force anywhere?

Mr. Schultz: Yes, there were originally four parts. The third part dealt with nutrients and that part has been repealed. Its provisions are replicated in the Canadian Environmental Protection Act, 1999. The fourth part covers general miscellaneous items. The second part deals with water pollution quality management. It is common knowledge that the enactment of this part in the early 1970s was contentious and has never been applied because it has provisions that involve following conditions regarding the management of certain types of waters. These were unilateral assumptions made by the federal

gouvernement. La Loi sur les ressources en eau du Canada ne mentionne pas expressément l'eau potable, cela est clair, mais elle traite de la gestion de l'eau en général, ce qui pourrait comprendre l'eau potable. Il serait possible de mettre sur pied des plans de gestion de l'eau en vertu de cette loi qui reconnaissent clairement le rôle important que jouent les municipalités pour ce qui est de l'eau potable. J'espère que cela répond à votre question.

Le sénateur Brown : Cette loi est-elle vraiment nécessaire et n'aurait-elle pas pour effet de créer une immense bureaucratie dont la seule fonction serait de s'occuper de toutes les usines municipales de traitement de l'eau qui existent à l'heure actuelle?

M. Schultz : Je peux vous faire une remarque fondée sur le projet de loi. Premièrement, je peux vous parler de ce que le projet semble prévoir et ensuite, de ce que pourrait donner sa mise en œuvre. Ce projet de loi envisage de nouvelles mesures législatives. Je ne suis pas en mesure d'imaginer le genre de bureaucratie à laquelle pourraient donner naissance certaines mesures législatives. L'adoption de ce projet de loi ne va pas nécessairement entraîner la création d'un nouvel organisme administratif. Cela vient du fait qu'il oblige le ministre de l'Environnement à consulter ses homologues provinciaux et certains de ses collègues du Conseil des ministres et de tenter de négocier et de conclure un accord visant à créer une agence chargée de gérer les questions fédérales-provinciales touchant les ressources en eau.

Le sénateur Brown : La loi elle-même n'entraînera peut-être pas l'adoption d'un règlement, mais elle représente la première étape qui nous mènera vers la rédaction d'un certain nombre de mesures législatives. Est-ce bien exact?

M. Schultz : Nous envisageons deux conséquences. S'il n'y a pas d'accord, le ministre fera rapport sur les raisons pour lesquelles il n'y a pas eu d'accord. S'il y a accord, le ministre doit alors présenter des mesures législatives. Ce sera alors le moment de parler du régime de réglementation qui sera mis sur pied avec ce deuxième projet de loi.

Le président : Vous avez mentionné il y a un instant que la Loi sur les ressources en eau du Canada permettait de prendre toutes les mesures qu'autorisait ce projet de loi, la différence étant que les mesures que permet de prendre la Loi sur les ressources en eau du Canada sont facultatives et que ce projet de loi est un peu plus « directif » puisqu'il mentionne que le ministre est tenu de tenter de négocier un accord. Certaines parties de la Loi sur les ressources en eau du Canada ont été abrogées. Pouvez-vous nous dire si elle a été efficace ou si elle l'est encore dans ces domaines? Certaines parties de cette loi sont-elles en vigueur au Canada?

M. Schultz : Oui, il y avait au départ quatre parties. La troisième partie traitait des éléments nutritifs et a été abrogée. Ses dispositions se retrouvent dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999). La quatrième partie contient des dispositions générales. La deuxième partie traite de la gestion qualitative des eaux. Il est bien connu que l'adoption de cette partie au début des années 1970 a suscité une certaine controverse et que cette partie n'a jamais été appliquée parce qu'elle contient des dispositions qui exigeaient que soient suivies certaines conditions en matière de gestion de certains types de

government. It has been seen as too politically contentious to operate and the federal government has dealt with the issues covered in this act either by other statutory authorities or other means of dealing with the issue of water quality.

The first part, entitled “Comprehensive Water Resource Management,” has been utilized much more than the other parts. The act has existed for 35 years. There was more active use of this part in the first 20 years and less in the last 15 years. I cannot advise you on why that decision may have been made by successive governments.

Senator Adams: We do not even know the concerns of people living in Northern communities and on-reserve. We have many different things happening than down south and in the cities where some people may have water cisterns under the house. We live with permafrost and cannot do that. Of 26 communities in Nunavut, only two communities have running water and sewer — Rankin Inlet and Iqaluit. Depending on the water levels, other communities may have septic tanks. With septic tanks, you have a pump system in the house for water delivery and as soon as it fills with sewage, the pump will not start and you do not have water. There is a question of how effectively the water tanks and systems can be cleaned. Some families have 10 or 12 kids and have to ask for water delivery twice a day using a 500-gallon tank.

Are they able to get safe drinking water? Municipalities are going crazy because everyone is concerned and we do not have the money to build a better water system in the community. We have over 700 reserves across Canada and they have problems with water. People need to be protected. Most of the time, we have to build a reservoir and fill it during the summer. I would like to ask the experts, if that reservoir freezes down to a depth of six or seven feet, how much does that affect the water? Fish cannot live without rivers and lakes. As soon as the rivers run out of water, the fish die. That has happened many times. There had to be some way to test the water. Are you protecting the people in the Arctic and in the territories?

Mr. Schultz: If you are asking whether the Canada Water Act dealt with that issue, then no, I do not think so. When this was enacted, Nunavut as a territory did not exist and there was more direct federal control over the territories.

Senator Adams: How much has been amended today? Are there regulations to protect the health of northern people?

ressources en eau. Le gouvernement fédéral avait formé unilatéralement des hypothèses à ce sujet. Cette loi a été considérée comme trop controversée politiquement pour qu'elle puisse s'appliquer, et le gouvernement fédéral s'est occupé des questions visées par cette loi en ayant recours soit à d'autres pouvoirs d'origine légale, soit à d'autres moyens d'assurer la qualité de l'eau.

La première partie, intitulée « Gestion intégrale des ressources en eau », a beaucoup plus été utilisées que les autres. Cette loi existe depuis 35 ans. Elle a été beaucoup plus utilisée au cours des 20 premières années qu'au cours des 15 années suivantes. Je ne peux pas vous dire pourquoi les gouvernements successifs ont agi ainsi.

Le sénateur Adams : Nous ne connaissons même pas les préoccupations qu'ont les personnes qui vivent dans les collectivités du Nord et dans les réserves. Notre situation est très différente de celle des régions du Sud et des villes où les gens peuvent avoir sous leur maison des citernes pour entreposer l'eau. Nous vivons sur le permafrost et nous ne pouvons pas faire cela. Deux seulement des 26 collectivités du Nunavut ont l'eau courante et un système d'égout — Rankin Inlet et Iqaluit. D'autres collectivités ont des fosses septiques si le niveau de la nappe phréatique le permet. Lorsqu'on a recours à une fosse septique, il faut un système de pompe à l'intérieur de la maison pour l'approvisionnement en eau et dès que ce système se remplit d'eaux usées, la pompe ne démarre plus et il n'y a pas d'eau. Il est également difficile de savoir s'il est possible de bien nettoyer les réservoirs et les systèmes d'eau. Il y a des familles qui ont 10 ou 12 enfants, qui doivent demander qu'on leur remplisse deux fois par jour un réservoir de 500 gallons.

Est-ce que ces personnes ont accès à de l'eau potable? Les municipalités ne savent plus à qui s'adresser parce que cela concerne tout le monde et nous n'avons pas les fonds qui nous permettraient de construire un meilleur système d'approvisionnement en eau pour la collectivité. Il y a plus de 700 réserves au Canada et elles ont toutes des problèmes d'eau. Il faut protéger les gens. La plupart du temps, nous sommes obligés de construire un réservoir et de le remplir pendant l'été. J'aimerais demander aux spécialistes s'ils savent ce qui se passe lorsqu'un réservoir gèle jusqu'à une profondeur de six ou sept pieds. En quoi cela affecte-t-il l'eau qui s'y trouve? Les poissons ne peuvent vivre s'il n'y a pas de rivières et de lacs. Dès que les rivières s'assèchent, les poissons meurent. Cela est déjà arrivé très souvent. Il faudrait avoir le moyen de faire des analyses d'eau. Protégez-vous les personnes qui vivent dans l'Arctique et dans les territoires?

M. Schultz : Si vous voulez savoir si la Loi sur les ressources en eau du Canada traite de cette question, alors je vous répondrais que non, je ne le pense pas. Lorsque cette loi a été adoptée, le territoire du Nunavut n'existait pas et le gouvernement fédéral contrôlait plus directement les territoires.

Le sénateur Adams : A-t-on maintenant apporté des modifications à cette loi? Y a-t-il des règlements qui protègent la santé des gens qui vivent dans les régions nordiques?

Mr. Schultz: What I am suggesting is that it is still possible. If you take the example of Nunavut, it is possible for there to be federal-territorial arrangements that would deal with problems like recognizing that the Nunavut territory has authority over municipal affairs and municipal drinking water. I assume it is possible that you could have water management programs under the Canada Water Act in respect of Nunavut. The problem that you are referring to is the responsibility of municipalities, even in Nunavut. I do not know that this act would have addressed that sort of thing directly.

Senator Adams: On any project like that, funds have to come from the federal government. We have 26 communities and only 30,000 people. Every time a reservoir has to be built, it costs millions of dollars in order for the water to be drinkable. The first time I went up into the territory in 1964, a reservoir was built right in the middle of the town. They used clay to build that. These days it is possible to have a better system, but you still have to have a reservoir and the water has to be pumped every summer to get it filled for the next winter. The municipalities have their own regulations. We have 30,000 taxpayers in Nunavut that will put up millions of dollars. In the meantime, you better have regulations that people in the municipality understand with regards to the system and Canada Water Act. However, there is nothing in there for those regulations for Canada.

The Chair: I will remind senators that while they are connected and sometimes the difference between them is subtle and difficult to see, there is a separate bill — Bill S-206 — that deals with questions of the actual delivery of water out of the end of a pipe or reservoir. Senator Grafstein has characterized that bill as the downstream bill but this bill is the upstream bill, and deals with watersheds and the protection of the means of getting the water to municipal systems and the like. I remind you to observe that distinction.

Senator Milne: I will point out that you do not have a watershed when it is frozen and I think Senator Adams' questions were quite in order.

I apologize for being late; I was the official host to the Association of Canadian Publishers, which is holding an event on the Hill tonight. I picked up a book on politics and the environment for our Chair.

This committee has consistently heard that Canada's aquifers are not fully mapped out. Does the federal government maintain an inventory of Canada's watersheds and aquifers, and are there any current federal projects and initiatives to identify and map them? What sort of budgetary provision is there this year for that project?

M. Schultz : Je dis que cela peut toujours se faire. Si vous prenez l'exemple du Nunavut, il est possible de conclure des ententes fédérales-territoriales qui régleraient des problèmes comme la reconnaissance du pouvoir que peut exercer le territoire du Nunavut sur les affaires municipales et l'approvisionnement en eau potable des municipalités. Je pense qu'il est possible de mettre sur pied des programmes de gestion de l'eau aux termes de la Loi sur les ressources en eau du Canada, dans le cas du Nunavut. Le problème auquel vous faites référence est celui de la responsabilité des municipalités, même au Nunavut. Je ne pense pas que cette loi permette d'aborder directement cette question.

Le sénateur Adams : Pour des projets de ce genre, il faut que le gouvernement fédéral accepte d'accorder des fonds. Nous avons 26 collectivités et seulement 30 000 habitants. Chaque fois qu'il faut construire un réservoir, cela coûte des millions de dollars si l'on veut que l'eau soit potable. La première fois que je me suis rendu dans le territoire en 1964, on avait construit un réservoir en plein milieu de la ville. On l'avait construit en argile. Il est possible de nos jours d'avoir un meilleur système, mais il faut quand même avoir un réservoir qui doit être rempli avec une pompe tous les étés pour qu'il puisse fournir de l'eau l'hiver suivant. Les municipalités ont adopté leurs propres règlements. Il y a 30 000 contribuables au Nunavut qui sont prêts à consacrer à cela des millions de dollars. Entre-temps, il faudrait adopter des règlements concernant le système d'approvisionnement en eau et la Loi sur les ressources en eau du Canada que les gens qui vivent dans ces municipalités puissent comprendre. Mais il n'y a rien dans ces règlements qui règle ces problèmes.

Le président : Je rappelle aux sénateurs que, si ces deux sujets sont reliés et si la différence entre les deux est parfois subtile et difficile à discerner, il existe un projet de loi distinct — le projet de loi S-206 — qui traite de l'aspect concret de l'approvisionnement en eau, grâce à des aqueducs ou à des réservoirs. Le sénateur Grafstein a qualifié ce projet de loi de projet concernant les ressources en aval, mais en fait, il porte sur les ressources en amont, il traite des bassins hydrographiques et de la protection de l'approvisionnement en eau des systèmes municipaux et le reste. Je vous invite à tenir compte de cette différence.

Le sénateur Milne : Je vous fais remarquer qu'il n'y a pas de bassin hydrographique lorsque l'eau est gelée et j'estime que les questions qu'a posées le sénateur Adams étaient tout à fait pertinentes.

Excusez-moi d'arriver en retard; j'étais chargée d'accueillir officiellement l'Association of Canadian Publishers, qui organise ce soir une réception sur la Colline parlementaire. J'ai pris un livre sur la politique et l'environnement pour notre président.

On a constamment répété au comité que le relevé des nappes aquifères au Canada n'était pas terminé. J'aimerais savoir si le gouvernement fédéral procède à un inventaire des bassins hydrographiques et des nappes aquifères du Canada et s'il y a à l'heure actuelle des initiatives et des projets fédéraux qui ont pour objectif de les localiser et d'en faire le relevé. Quels sont les crédits qui ont été affectés cette année à ce projet?

Mr. Schultz: Senator, I always feel badly taking the lawyer's defence, but I am here in the capacity of legal counsel. I do not know the answer to that question, and I think it might be better posed to a senior official in my client department, Environment Canada.

Senator Kenny: Is he taking the fifth?

Senator Milne: Yes. Will we have senior officials before us?

The Chair: I think we should.

Senator Milne: In the meantime, Mr. Schultz, I hope that you could attempt to find the answer for us.

Mr. Schultz: You have raised an interesting issue. One point I would make is, again: The Canada Water Act, at the very least, confers power on the federal government in consultation with the provinces to do things like mapping. In fact, it has in the past. I reference section 7 of the act. I will not read it for you, but that is the authority for doing research on water management. I want to stress that the scope of the Canada Water Act is broad enough to include, not just surface water, but things like aquifers, I suspect. The authority is there in the Canada Water Act to do that sort of thing, but you should speak to my client officials to get an answer to your question.

Senator Milne: Aquifers are one of the most important sources of drinking water right across this country. I will certainly ask the same question of the officials when they appear before us. On the other hand, my own government as well as the present government has been guilty in starving the people doing this type of research and investigation. Those governments have starved them of money and thus ended the program. Therefore, I am concerned about this program because I feel it is necessary to the future of Canadians and should be started up again. Once more, I come back to my question: What budgetary provisions have been made?

Mr. Schultz: Again, I can safely say that I do not know the answer to that question. I am here in the capacity as legal counsel to Environment Canada and it is not my responsibility to deal with budgetary issues.

Senator Milne: Legally, this is part of their responsibility.

Mr. Schultz: As I indicated, Senator Milne, the Canada Water Act clearly addresses the issue of conducting research, collecting data, establishing inventories respecting any aspect of water resource management. I agree the legal authority is there, however I cannot answer your questions about budgetary commitments.

M. Schultz : Sénateur, je suis toujours mal à l'aise lorsque je dois invoquer mon rôle d'avocat, mais je suis ici à titre de conseiller juridique. Je ne peux répondre à cette question et je pense qu'il serait préférable de la poser à un haut fonctionnaire de mon ministère client, Environnement Canada.

Le sénateur Kenny : Est-ce qu'il invoque le cinquième amendement?

Le sénateur Milne : Oui. Allons-nous convoquer ces hauts fonctionnaires?

Le président : Je pense que nous devrions le faire.

Le sénateur Milne : Entre-temps, monsieur Schultz, j'espère que vous pourriez essayer de trouver la réponse à cette question.

M. Schultz : Vous avez soulevé une question intéressante. J'aimerais faire la remarque suivante : la Loi sur les ressources en eau du Canada attribue certainement au gouvernement fédéral le pouvoir de faire, en consultation avec les provinces, certaines choses comme établir des relevés. En fait, il l'a déjà fait. Je fais référence à l'article 7 de la loi. Je ne vais pas vous le lire, mais cette disposition autorise la recherche sur tout aspect de la gestion des ressources en eau. Je tiens à souligner que la portée de la Loi sur les ressources en eau du Canada est suffisamment large pour comprendre, non seulement l'eau souterraine, mais également les choses comme les nappes aquifères, c'est ce que je pense. Cette loi accorde le pouvoir de faire ce genre de choses, mais vous devriez parler à la haute direction de mon ministère client pour obtenir une réponse à votre question.

Le sénateur Milne : Les nappes aquifères sont l'une des principales sources d'eau potable au Canada. Je vais certainement poser la même question aux hauts fonctionnaires lorsqu'ils comparaitront devant nous. Par contre, mon propre gouvernement ainsi que le gouvernement actuel sont coupables d'avoir coupé les fonds aux personnes qui effectuent ce genre de recherche et d'enquête. Ces gouvernements ont tellement réduit les fonds qui y sont consacrés qu'ils ont mis fin à ce programme. C'est pourquoi je m'intéresse à ce programme parce que j'estime qu'il est nécessaire pour assurer l'avenir des Canadiens et qu'on devrait le réactiver. Encore une fois, je reviens à ma question : quelles sont les dispositions budgétaires qui ont été prises à ce sujet?

M. Schultz : Encore une fois, je peux vous dire avec certitude que je ne connais pas la réponse à cette question. Je suis ici à titre de conseiller juridique auprès d'Environnement Canada et les questions budgétaires n'entrent pas dans mes attributions.

Le sénateur Milne : Juridiquement, cela fait partie de leur responsabilité.

M. Schultz : Comme je l'ai mentionné, madame le sénateur Milne, il est clair que la Loi sur les ressources en eau du Canada touche les aspects liés à la recherche, à l'obtention de données, à l'établissement d'inventaires associés à la gestion des ressources en eau. J'admets que cette loi l'autorise, mais je ne peux pas répondre à vos questions sur les mesures budgétaires.

The Chair: We will invite officials from your client department to do that. Perhaps you could give them a heads up so they know what one of the questions will be.

Mr. Schultz: I will, senator. Looking at Senator Milne, I do not think I will be able to avoid giving a heads up to my clients.

Senator Milne: I am really quite nice.

The Chair: Yes, Senator Milne is nice but tenacious.

Senator Mitchell: I am interested in your comments, Mr. Schultz, to the extent that they address the relationship between a bill that would be passed by the Senate and ultimately by the House of Commons that might be directive of something for a minister to do. You said it might be a question of privilege if the minister was directed to establish an agency or perhaps to do this agreement. I wonder how strong you are in that position. It seems to me that the House of Commons, the elected representatives, have every right to direct the government to do something. It has become an issue currently because it has only been several years since the House of Commons actually had the ability to vote definitively for private member's bills. Now we have a minority government where, in fact, the opposition has already done exactly that under Bill C-288. Could you elaborate on that and defend your position more strongly, and how definitive a problem is it, in your estimation?

Mr. Newman: In fact, senator, had there not been such a question, I might have asked the indulgence of the committee to further the points made by my colleague in this regard. Having looked at the bill in the Constitutional and Administrative Law Section, and I am not giving you a legal opinion, we think the bill raises, beyond the federal-provincial division of powers issues that are our usual concern in constitutional law, issues relating to broad constitutional principles.

The first such issue is the separation of powers as Mr. Schultz alluded to in his opening remarks. If I may quote the Supreme Court, Chief Justice McLachlin, in the *New Brunswick Broadcasting* case, which is a parliamentary privilege case, stated in relation to the separation of powers:

It is fundamental to the working of government as a whole that [the several branches of government] play their proper role. It is equally fundamental that no one of them overstep its bounds, that each show proper deference for the legitimate sphere of activity of the other.

This bill is very directive. There is not one clause in the bill that gives any discretion to the minister in terms of the minister "may do this," the minister "may look at that," the minister "may consult," which are the usual words one finds in legislation in terms of drafting conventions in relation to the executive branch.

Le président : Nous inviterons les fonctionnaires de votre ministère client à le faire. Vous pourriez peut-être les avertir pour qu'ils sachent à l'avance que cette question leur sera posée.

M. Schultz : Je le ferai, monsieur le sénateur. Si je regarde le sénateur Milne, je ne pense pas que je pourrais m'empêcher d'avertir mes clients.

Le sénateur Milne : Je suis en fait très gentille.

Le président : Oui, le sénateur Milne est très gentille, mais aussi tenace.

Le sénateur Mitchell : Je m'intéresse aux commentaires que vous avez faits, monsieur Schultz, sur la relation qui existe entre un projet de loi qui serait adopté par le Sénat et, finalement, par la Chambre des communes, et ce qu'il ordonne de faire à un ministre. Vous dites que le fait d'ordonner au ministre de créer une agence ou de conclure une entente soulèverait peut-être une question de privilège. J'aimerais savoir si vous êtes vraiment certain de votre affirmation. Il me semble que la Chambre des communes, les représentants élus, ont parfaitement le droit d'ordonner au gouvernement de faire certaines choses. C'est une question qui a été soulevée récemment parce que cela ne fait que quelques années que la Chambre des communes a effectivement le pouvoir d'adopter des projets de loi d'origine parlementaire. Nous avons aujourd'hui un gouvernement minoritaire et c'est ce que vient de faire l'opposition avec le projet de loi C-288. Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet et étoffer votre position et nous dire, d'après vous, s'il s'agit là d'un problème grave?

M. Newman : En fait, sénateur, si vous n'aviez pas posé cette question, j'aurais peut-être demandé au comité la permission de compléter les remarques faites par mon confrère sur ce point. J'ai examiné ce projet de loi au sein de la Section du droit administratif et constitutionnel et je ne vous fournis pas d'avis juridique, mais nous pensons que ce projet de loi soulève, au-delà des questions habituelles de droit constitutionnel, à savoir le partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces, des aspects qui touchent les grands principes constitutionnels.

La première de ces questions est la séparation des pouvoirs, comme M. Schultz y a fait allusion dans ses remarques préliminaires. Permettez-moi de citer la Cour suprême. La juge en chef McLachlin, dans l'arrêt *New Brunswick Broadcasting*, qui portait sur un privilège parlementaire, a déclaré ce qui suit au sujet de la séparation des pouvoirs :

Pour assurer le fonctionnement de l'ensemble du gouvernement, il est essentiel que toutes les composantes jouent le rôle qui leur est propre. Il est également essentiel qu'aucune de ces branches n'outrepasse ses limites et que chacune respecte de façon appropriée le domaine légitime de compétence de l'autre.

Ce projet de loi est très directif. Il ne contient aucun article qui accorde au ministre un pouvoir discrétionnaire et qui prévoit que le ministre « peut faire ceci », le ministre « peut examiner ceci », le ministre « peut consulter », qui sont les termes que l'on retrouve habituellement dans les lois pour ce qui est la rédaction

Here, all the way through the bill, it is the minister “shall” do this. It is presumed the minister shall reach an agreement and, if the minister has not reached agreement, then the minister will report on when the agreement will be reached. That is the scheme of the act.

The next principle that I would raise in connection with this is the principle of responsible government. Because the government must maintain the confidence of the lower house, the House of Commons, the other place, and defend Parliament’s legislative product in general elections, it is generally understood that the executive is the branch that proposes policy to the legislative branch through the introduction of government bills, as a general rule.

Here we have a private member’s bill that sets policy for the government, and in that regard, this bill reverses the normal dynamic of responsible government. I would refer you to the evidence of Professor James Hurley before this committee on May 8, 2007, in relation to another private member’s bill, Bill C-288, which also imposed policy on the government. This is another initiative where, by way of the vehicle of private member’s bill, it is ultimately Parliament that will impose policy on government, an executive function as a rule.

Clause 4(2) is unprecedented in its interference in the minister’s role and in principles of cabinet government which flow from responsible government because it would remove the decision from the Governor-in-Council and the minister whether to bring forward legislation, legislation which may perhaps require a Royal Recommendation under section 54 of the Constitution Act, 1867. What is the minister to do? The minister would be forced to say to his cabinet colleagues, “Well, I am bound by a duty set by the act to bring forward legislation. We cannot have a discussion about this in cabinet. It is already determined by this legislation.” What if, at that time, the government says, “It would require spending to create this agency, and that is a question of a Royal Recommendation,” which is under the Constitution Act, 1867, a key consideration for the government and one on which there are Speaker’s rulings as a rule. All of this would be obviated by this.

I do not think there is any precedent whereby legislation requires a minister to introduce further legislation, and that leads to the third principle of constitutional law I would like to invoke, parliamentary sovereignty. The Supreme Court emphasized this in the *Reference re Canada Assistance Plan (B.C.)*. It was a decision of 1991 that, “A restraint on the Executive in the introduction of legislation is a fetter on the sovereignty of Parliament itself.”

I think that should give this committee pause as to whether clause 4(2) is in order.

des conventions concernant le pouvoir exécutif. Dans ce cas-ci, le projet de loi oblige le ministre à faire différentes choses. Il est présumé que le ministre conclura un accord et que, si le ministre n’en conclut pas, il devra faire rapport et expliquer dans quel délai un accord sera conclu. C’est là l’économie générale de la loi.

Le principe que je citerais au sujet de cette question est le principe de la responsabilité parlementaire. Étant donné que le gouvernement doit conserver la confiance de la chambre basse, la Chambre des communes, l’autre endroit, et défendre l’activité législative du Parlement au cours d’élections générales, il est généralement admis que le pouvoir exécutif est celui qui propose des politiques au pouvoir législatif par le biais de projets de loi gouvernementaux, ce qui est la règle générale.

Nous avons ici un projet de loi d’origine parlementaire qui impose une politique au gouvernement, et sur ce point, ce projet de loi va à l’encontre de la dynamique normale de la responsabilité parlementaire. Je vous invite à examiner le témoignage que M. James Hurley a livré devant le comité le 8 mai 2007, au sujet d’un autre projet de loi d’origine parlementaire, le projet de loi C-288, qui impose également une politique au gouvernement. C’est une autre initiative dans laquelle le Parlement, par la voie d’un projet de loi d’origine parlementaire, impose en fin de compte une politique au gouvernement, ce qui est, en général, une fonction exécutive.

Le paragraphe 4(2) est une disposition sans précédent, parce qu’elle empiète sur le rôle du ministre et sur les principes du gouvernement responsable qui découlent de la responsabilité parlementaire du gouvernement parce qu’il retire au Conseil des ministres et aux ministres le pouvoir de décider de l’opportunité de présenter un projet de loi, un projet de loi qui exigerait peut-être une recommandation royale aux termes de l’article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867. Que pourrait faire le ministre? Il serait forcé de dire à ses collègues : « Eh bien, je suis tenu, en vertu de l’obligation qui m’est imposée par la loi, de présenter un projet de loi. Le Conseil des ministres ne peut en discuter. Cela est déjà décidé par le projet de loi. » Que se passerait-il si le gouvernement déclarait à ce moment-là : « Il faut des fonds pour créer cette agence, et il faut donc obtenir une recommandation royale », qui est, aux termes de la Loi constitutionnelle de 1867, une considération essentielle pour le gouvernement et au sujet de laquelle il existe des décisions du Président de la Chambre. Ce projet de loi écarterait tout ce processus.

Je ne pense pas qu’il existe un précédent à un projet de loi qui oblige un ministre à présenter d’autres mesures législatives, ce qui m’amène au troisième principe de droit constitutionnel que j’aimerais invoquer, la souveraineté parlementaire. La Cour suprême a insisté sur ce qui suit dans le *Renvoi relatif au Régime d’assistance publique du Canada (C.-B.)*. C’est une décision de 1991 dans laquelle elle a déclaré : « Toute restriction imposée au pouvoir de l’exécutif de déposer des projets de loi constitue une limitation de la souveraineté du Parlement lui-même. »

Je pense que ces observations devraient inciter le comité à se demander si le paragraphe 4(2) est vraiment recevable.

The Chair: The restraint in that case was not a restraint that derived from Parliament, was it?

Mr. Newman: That is true. You are absolutely right, senator. This was in response to an argument that there were legitimate expectations that would have resulted in a legal conclusion that the minister was bound not to introduce legislation that would have, in a sense, undermined the federal-provincial agreement then in place. However, I suggest to you that, in the context of parliamentary sovereignty, even though any legislation that is within the constitutional jurisdiction of Parliament under section 91 of the Constitution Act, 1867 will ultimately be upheld as constitutionally valid. I think you may also be interested in underlying constitutional principles and the precedents that are set by bills, and once this provision goes in, it will be in how many other private member's bills henceforth to say, "Let us bind the government to introduce legislation in this area or that area." It is certainly a concern that we have in the Department of Justice and that our legislative services branch has flagged as well.

That leads to your specific question, senator, and I thank you for your indulgence for listening this far. I will be brief on this point, and that is the actual privileges of the minister as a member of Parliament. Again, it would seem to be *prima facie*, as my colleague Mr. Schultz said, an infringement of basic parliamentary privilege to oblige a member of Parliament to introduce a specific piece of legislation. It is really up to the minister as a member of Parliament, once he has received the consideration of the issue from his cabinet colleagues, as to whether or not to move forward with a piece of legislation. Again, parliamentary privileges can be overridden by a statute of Parliament. We know that privileges can be circumscribed by Parliament itself under section 18 of the Constitution Act 1867, but we would raise it as a constitutional policy concern. We are only flagging these issues. We are officials. We are not here to decide the merits of the legislation, but we thought it was important to put these concerns on the record at this time.

The Chair: I am sorry to interrupt. Senator Mitchell, you have the floor, but I want to make sure before we proceed that we understand. I think what I heard you say was that if Parliament were to make a direction and instruction, if you like, to the Governor-in-Council, then that would be a constraint on Parliament?

Mr. Newman: It goes to the type of instruction that is proposed. The instruction is to introduce legislation that will come before another Parliament at some point in time, perhaps another Parliament. We do not know if it will be in this session or when this agreement will be concluded, although there are timelines in the legislation. Normally, as a matter of legislative drafting convention, Parliament does not attempt to bind a future Parliament. All I have suggested is that the Supreme Court has pointed to the idea that fettering the executive in terms of what legislation it may introduce can amount to a fetter on Parliament

Le président : Dans cette affaire, ce n'est pas le Parlement qui était à l'origine de cette restriction, n'est-ce pas?

M. Newman : C'est exact. Vous avez tout à fait raison, sénateur. Ce commentaire répondait à l'argument selon lequel il existait des attentes légitimes qui auraient entraîné la conclusion juridique selon laquelle le ministre n'était pas tenu de présenter un projet de loi qui aurait porté atteinte, dans un certain sens, à une entente fédérale-provinciale existante. J'estime toutefois que, dans le contexte de la souveraineté parlementaire, et même si toute mesure législative qui relève des compétences constitutionnelles du Parlement aux termes de la l'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1867 sera en fin de compte déclarée constitutionnelle, mais je pense qu'il serait peut-être intéressant que vous examiniez les principes constitutionnels sous-jacents ainsi que les précédents que constituent certains projets de loi, et qu'une fois ces dispositions adoptées, on peut se demander s'il y aura beaucoup d'autres projets de loi d'origine parlementaire qui énonceront : « Le gouvernement est tenu de présenter un projet de loi dans ce domaine ou un autre. » C'est bien évidemment un aspect qui interpelle le ministère de la Justice et que notre direction des services législatifs nous a également signalé.

Cela nous amène à la question précise que vous avez posée, sénateur, et je vous remercie d'avoir bien voulu m'écouter jusqu'ici. Je vais être bref et il s'agit là des privilèges que possède le ministre en qualité de membre du Parlement. Encore une fois, cela semble constituer, comme mon confrère M. Schultz l'a déclaré, une violation *prima facie* du privilège parlementaire fondamental que d'obliger un membre du Parlement à présenter une mesure législative particulière. C'est en fait au ministre en tant que membre du Parlement de décider, une fois que ses collègues du cabinet ont examiné la question, s'il y a lieu de présenter ou non une mesure législative particulière. Là encore, une loi du Parlement peut l'emporter sur les privilèges parlementaires. Nous savons que le Parlement peut restreindre les privilèges aux termes de l'article 18 de la Loi constitutionnelle de 1867, mais nous verrions là une mesure qui touche une politique constitutionnelle. Nous ne faisons que signaler ces difficultés. Nous sommes des fonctionnaires. Nous ne sommes pas ici pour nous prononcer sur le bien-fondé du projet de loi, mais il nous a paru important de consigner ces préoccupations au compte rendu.

Le président : Excusez-moi de vous interrompre. Sénateur Mitchell, vous avez la parole, mais je veux être sûr que nous nous comprenons bien avant de poursuivre. Je crois que vous avez dit que, si le Parlement émettait une directive ou des instructions destinées au gouverneur en conseil, cela reviendrait alors à restreindre le pouvoir du Parlement?

M. Newman : Cela dépend du type d'instruction qui est donné. L'instruction consiste ici à présenter une mesure législative qui sera peut-être examinée au cours d'une autre législature, voire par un autre parlement. Nous ne savons pas si cela se fera au cours de la présente session, ni à quel moment une telle entente sera conclue, même si le projet de loi prévoit des délais. Habituellement, selon les conventions de rédaction législative, le Parlement évite d'obliger un parlement futur à prendre une mesure particulière. J'ai seulement mentionné que la Cour suprême avait fait remarquer que l'idée de restreindre le pouvoir

itself. It now has to deal with the matter, and that relates to the relationship between Parliament and the executive. It may not be wise to introduce this type of provision into legislation because of the precedent it might set and because of the consequences that might flow from it.

Senator Mitchell: Are you saying that the problem arises because this legislation would require a minister to bring in other legislation, or simply because this legislation requires the minister to do something?

Mr. Newman: I raise both issues, the first being that it is all the way through the bill. It requires the minister to adopt a certain line of policy and conduct. The clincher, is the final provision where after having engaged in all of this policy set by a private member's bill, the minister is then to bring forward legislation to arrive at what the long title of the bill suggests is the purpose of this bill, that is, to establish this agency. In that sense, it is extremely directive. Again, there are more precedents now to the effect that the minister shall do this or do that; it is not necessarily the best drafting practice, as I think legislative drafters would suggest. Usually one leaves some discretion to the executive branch to implement legislation, and there are good reasons for that, because the legislative branch is not the executive branch; it is for the executive to administer law.

Senator Mitchell: It is interesting you should mention Professor Hurley's testimony. I had a very interesting discussion with him when he was here. His point was that Bill S-288, which, in effect, had elected members of Parliament telling the government what to do, was unprecedented. Of course, it is unprecedented because it has only been very recently the case that private member's bills have come to a point where they can be voted upon in an effective way. I believe this will occur more and more frequently given that there is now in the House of Commons the ability for private member's bills to be more effective. That falls back on an important principle, not a constitutional principle but certainly a democratic principle, and that is the power of backbench members of Parliament. The reason they are getting these powers is because of this democratic reform initiative and so on. I think it will become increasingly an issue.

Second, it seems to me you could rule every single Senate bill out of order on the basis of your analysis, because we have the right to do bills. We absolutely have that right and if a bill is to mean anything, surely it will tell the government to do something. It just seems to me that your argument cannot withstand that test.

exécutif, pour ce qui est des mesures législatives susceptibles d'être présentées, peut constituer une restriction pour le Parlement. Celui-ci doit maintenant aborder cette question et elle touche les rapports qui existent entre le Parlement et le pouvoir exécutif. Il n'est peut-être pas judicieux d'inclure ce genre de disposition dans un projet de loi à cause du précédent que cela pourrait constituer et à cause des conséquences que cela pourrait avoir.

Le sénateur Mitchell : Affirmez-vous que ces dispositions font problème parce que le projet de loi obligerait le ministre à présenter un autre projet de loi, ou simplement parce que ce projet de loi oblige le ministre à faire quelque chose?

M. Newman : J'ai soulevé les deux aspects, le premier étant que c'est l'effet général du projet de loi. Il oblige le ministre à adopter un certain comportement et certaines politiques. Le point décisif est la disposition finale qui prévoit qu'après avoir élaboré les différentes politiques prévues par un projet de loi d'origine parlementaire, le ministre doit alors présenter des mesures législatives pour réaliser le but énoncé dans le long intitulé du projet de loi, à savoir créer une agence. En un sens, c'est un projet de loi extrêmement directif. Encore une fois, il y a aujourd'hui d'autres précédents en matière de dispositions qui obligent le ministre à faire certaines choses; mais ce n'est pas nécessairement une bonne pratique de rédaction législative, comme vous le diraient, à mon avis, des rédacteurs législatifs. Habituellement, il faut laisser un certain pouvoir discrétionnaire à l'exécutif en matière de mise en œuvre de mesures législatives, et il existe de bonnes raisons pour cela, c'est parce que le pouvoir législatif n'est pas le pouvoir exécutif; c'est à ce dernier qu'il incombe d'administrer les lois.

Le sénateur Mitchell : Il est intéressant que vous ayez mentionné le témoignage de M. Hurley. J'ai eu une discussion très intéressante avec lui lorsqu'il a comparu devant nous. Il soutenait qu'il n'existait pas de précédent pour le projet de loi S-288 aux termes duquel des membres élus du Parlement ordonnaient au gouvernement de faire certaines choses. Bien entendu, il n'y a pas de précédent parce que ce n'est que tout récemment que des projets de loi d'origine parlementaire peuvent faire l'objet d'un vote et ont une réelle possibilité d'être adoptés. Je pense que cela risque de se produire de plus en plus fréquemment, puisqu'à l'heure actuelle, la Chambre des communes a la possibilité de faire adopter des projets de loi d'origine parlementaire. Cela fait référence à un principe important, ce n'est peut-être pas un principe constitutionnel, mais c'est certainement un principe démocratique, à savoir le pouvoir que possèdent les simples députés. La raison pour laquelle ils ont obtenu ce pouvoir est qu'il y a eu une initiative en matière de réforme démocratique. Je pense que cette question se posera de plus en plus souvent.

Deuxièmement, il me semble qu'avec votre analyse, vous affirmez que tous les projets de loi du Sénat sont irrecevables, parce que nous avons le droit de présenter des projets de loi. Nous avons absolument ce droit et si un projet de loi peut servir à quelque chose, il faut bien sûr qu'il oblige le gouvernement à faire certaines choses. Il me semble que votre argument ne résiste pas à ce raisonnement.

Mr. Newman: My argument, such as it is, and it is not an argument as much as a series of propositions, is that there are the legal powers that Parliament has under the Constitution Act, and Parliament can exercise its authority absolutely as it wishes in terms of enacting legislation, but there is a web of constitutional conventions surrounding the exercise of legal power, both legislative and executive, and when those constitutional conventions are disturbed and the precepts upon which they are built — responsible government, separation of powers — a fusion of powers of the executive with the legislature and a system of parliamentary government, but a form of separation of powers, nonetheless — it begs other questions.

For example, in our system there is no veto exercised by the executive on legislation, but that is simply a rule of convention. As a rule of law, it is always open to the Crown not to assent to legislation. The assent is predicated upon the fact that if both Houses duly pass a bill, it would be unthinkable for the Crown not to assent to legislation. I am not here to suggest that that constitutional convention would ever be put into question in these circumstances, but there will be situations where legislative policy imposed on an unwilling government will lead to these questions being asked at some point in time. If one convention can be breached, where does it lead?

I am only saying that there are questions of forbearance. Yes, you can enact clause 4(2) in this legislation, and it would be law once it is assented to, but should you enact clause 4(2)? That is not for me to answer, but it is something for you to consider. That is all.

Senator Mitchell: It is very interesting and I value your comments greatly. One of the remarkable things about a parliamentary system is that it always seems to find a way to work. It has been successful longer than any system of government on the face of the earth because it works in such remarkable ways. We must be very careful about reforming it.

Having said that, the government can always declare it to be a vote of confidence if they say, “You are going to force us to do this; it is confidence.” They do not like to do that all the time and that is what happened with Bill C-288, but there is that provision to make it work.

Mr. Newman: That is true.

Senator Mitchell: Finally, you talked about parliamentary sovereignty. It seemed to me you were saying that this kind of bill might be an affront to parliamentary sovereignty to the extent that it is an affront to the cabinet, the role of cabinet and the privilege of a cabinet minister, but that seems to be a complete juxtaposition of concepts. Either Parliament is sovereign or it is not. I do not see how one could confuse parliamentary sovereignty with cabinet sovereignty.

M. Newman : Mon argument, quelle qu'en soit la validité, mais ce n'est pas tant un argument qu'une série de propositions, est que le Parlement détient certains pouvoirs aux termes de la Loi constitutionnelle et qu'il peut exercer ses pouvoirs de façon absolue, comme il souhaite le faire lorsqu'il s'agit d'adopter des lois, mais il existe tout un ensemble de conventions constitutionnelles qui encadrent l'exercice d'un pouvoir, qu'il soit législatif ou exécutif, et lorsque ces conventions constitutionnelles ne jouent plus, ni les principes sur lesquels elles reposent — responsabilité parlementaire, séparations des pouvoirs — une fusion des pouvoirs de l'exécutif avec l'assemblée législative et un système de gouvernement parlementaire mais tout de même une forme de séparation des pouvoirs —, cela soulève alors d'autres questions.

Par exemple, dans notre système, le pouvoir exécutif n'exerce pas son veto sur les projets de loi, mais ce n'est qu'une simple convention. Juridiquement, la Couronne a toujours la faculté de ne pas sanctionner un projet de loi. Elle le fait toujours parce que si les deux chambres adoptent régulièrement un projet de loi, il serait impensable que la Couronne ne sanctionne pas une telle loi. Je ne suis pas en train de dire que cette convention constitutionnelle pourrait être remise en question dans de telles circonstances, mais il y aura des cas où le fait d'imposer par voie législative une politique à un gouvernement réticent amènera certaines personnes à poser ces questions. Si nous commençons à ne pas respecter les conventions, je me demande où cela nous mènera.

Je dis simplement que cela nous invite à nous demander s'il est souhaitable de s'abstenir de faire certaines choses. Oui, vous avez le pouvoir d'adopter le paragraphe 4(2) de ce projet de loi, et il deviendra une loi dès qu'il aura été sanctionné, mais devriez-vous adopter le paragraphe 4(2)? Ce n'est pas à moi de répondre à cette question, mais c'est à vous d'y réfléchir. C'est tout.

Le sénateur Mitchell : Voilà qui est très intéressant et j'apprécie beaucoup vos commentaires. Un des aspects remarquables du régime parlementaire est qu'il semble toujours exister une façon de le faire fonctionner. Il est appliqué depuis plus longtemps que n'importe quel autre régime de gouvernement parce qu'il fonctionne de façon remarquable. Il faut être prudent avant de le modifier.

Cela dit, le gouvernement peut toujours déclarer qu'il s'agit d'un vote de confiance; il lui suffit de dire : « Vous nous obligez à faire ceci; c'est un vote de confiance. » Les gouvernements n'aiment pas faire ce genre de chose très souvent et c'est ce qui est arrivé avec le projet de loi C-288, mais il y a cette possibilité qui concilie tous ces principes.

M. Newman : C'est vrai.

Le sénateur Mitchell : Enfin, vous avez parlé de souveraineté parlementaire. Il me semble que vous avez dit que ce genre de projet de loi portait atteinte à la souveraineté parlementaire dans la mesure où il restreignait indûment le rôle du Conseil des ministres et le privilège des ministres, mais cela me semble une simple accumulation de notions. Le Parlement est souverain ou il ne l'est pas. Je ne vois pas comment l'on peut confondre la souveraineté parlementaire avec la souveraineté de l'exécutif.

Mr. Newman: This is where I would now say that of course we have a separation of powers but it is not a strict separation of powers, as the courts also tell us. We do not have a presidential system and the executive sits in the lower house for the most part and is represented in the upper house as well. However, the proposition is that parliamentary sovereignty itself, which is simply that Parliament is sovereign within its sphere of legislative authority under our constitutional system, is one that is again predicated for the most part on recognizing the normal role of cabinet and what the normal role of the executive is when it is a question of proposing broad public policy initiatives. Private member's bills have been enacted in the past; there will be in the future; but one has to bear in mind when those bills relate to broader issues of public policy, whether it might be more appropriate for the government to bring forward legislation in that area or to suggest alternative solutions as to how to arrive at the same result. Mr. Schultz pointed out that example under the Canada Water Act.

The Chair: There are people who think that Parliament ought perhaps more often instruct the government, particularly when the government, any government, including the ones before this, fail to do things.

Senator Sibbeston: I can see that this bill is drafted by a senator who is very determined and concerned about the federal government's inaction on the issue of water. I can see the senator's concern that the government is not acting nationally for the people of our country with respect to ensuring that we have good, safe drinking water now and in the future.

I agree with the advisers here that it is like setting out policy. A senator says that the government should be doing this and specifically lays out how it should carry out its work and bring about the regime that he feels necessary regarding drinking water.

I also accept and I have heard that within our system of laws, the water act and many other acts that come into play, anytime a development occurs, such as a mine or a pipeline, many laws and regulations come into effect. These laws ensure that the environment is safe and that the water is not contaminated and the fish are not in danger. There are many laws that come into play. We have a system in place except it is not specific or focused on what the senator wants to accomplish. I notice that there is emphasis on the bill in the future. The last words in the name of the act read "drinking water in the future". It is not for today but it is to be concerned that we have sufficient good drinking water in the future.

While I understand the constitutional opinions, what we really need is the minister to come here and say, "Get on with it. Do what you are supposed to do." There are many people in the country who may feel that the government is not really doing what it

M. Newman : Je dirais maintenant que, bien entendu, il y a la séparation des pouvoirs, mais cette séparation n'est pas très étanche, comme nous le disent aussi les tribunaux. Nous n'avons pas un système présidentiel et l'exécutif siège généralement à la chambre basse et est également représenté à la chambre haute. Néanmoins, le principe selon lequel la souveraineté parlementaire, qui veut dire simplement, dans notre système constitutionnel, que le Parlement est souverain à l'intérieur de sa sphère de compétence législative, repose encore une fois sur la reconnaissance du rôle normal qui appartient au Cabinet et du rôle normal qui est celui de l'exécutif, lorsqu'il est question de proposer de vastes initiatives touchant des politiques gouvernementales. Il est déjà arrivé que des projets de loi d'origine parlementaire soient adoptés; cela se fera également à l'avenir. Il convient toutefois de ne pas oublier que, lorsque ces projets de loi portent sur de grandes questions d'intérêt public, alors il serait préférable de laisser le gouvernement présenter des mesures législatives dans ce domaine ou de suggérer d'autres solutions qui permettent d'arriver au même résultat. M. Schultz a donné cet exemple avec la Loi sur les ressources en eau du Canada.

Le président : Il y a des gens qui pensent qu'il serait bon que le Parlement dise plus souvent au gouvernement de faire certaines choses, en particulier lorsque le gouvernement, quel qu'il soit, y compris ceux qui ont précédé le gouvernement actuel, s'abstient de faire certaines choses.

Le sénateur Sibbeston : Je comprends que ce projet de loi a été rédigé par un sénateur qui est très décidé à faire bouger le gouvernement fédéral sur cette question de l'eau, parce que c'est un sujet qui le préoccupe. Je comprends que le sénateur s'inquiète du fait que le gouvernement n'intervient pas, à l'échelle nationale, pour faire en sorte que la population ait accès maintenant et à l'avenir à de bonnes sources d'eau potable.

Je suis d'accord avec nos conseillers lorsqu'ils affirment que cela revient à adopter des politiques. Un sénateur affirme que le gouvernement devrait faire ceci et précise comment il devrait agir dans ce domaine et mettre sur pied un régime qu'il estime nécessaire pour ce qui est de l'eau potable.

Je comprends également, et je l'ai déjà entendu dire, que, d'après notre système de lois, chaque fois qu'on lance un projet, comme une mine ou un pipeline, il y a la Loi sur les ressources en eau du Canada et de nombreuses autres lois et règlements qui s'appliquent. Ces lois visent à préserver notre environnement, l'eau et à protéger les poissons. Il y a de nombreuses lois qui entrent en jeu. Nous avons bien un système mais il ne vise pas exactement ce que le sénateur veut accomplir. Je note que le projet de loi insiste sur l'avenir. Les derniers mots de l'intitulé de la loi parlent « d'eau potable des générations futures ». Ce n'est pas pour aujourd'hui, mais c'est parce que nous voulons avoir de bonnes sources d'eau potable dans l'avenir.

Même si je comprends qu'il y ait des divergences d'opinions constitutionnelles, ce dont nous avons vraiment besoin, c'est que le ministre vienne ici et dise : « Allez-y. Faites ce que vous avez à faire. » Il y a beaucoup de gens au Canada qui croient que le

ought to with respect to water in our country and ensuring that we have good, safe water for the future.

Will we have a chance to deal with the minister? Instead of having a senator come forward with a bill like this, could not the government — and, I know you cannot answer that because you are legal advisers — do what needs to be done?

The Chair: That is the \$64,000 question.

Senator Sibbeston: I know of many discussions with the government before this bill. However, they do not seem to want to act on it. It sometimes takes the initiative of a senator such as in this case. Perhaps senators are doing their jobs by doing things like this; initiating private member's bills that will eventually end up being part of government policy. In this regard, maybe most of our questions, initiatives or work that we do as a committee ought to be with a minister and asking him, or her, these questions. These legal advisers are correct in stating that there are some concerns, for example, giving too much direction to the government and fettering his discretion, and so on. It may be unconstitutional to a certain extent.

The Chair: We have heard it is unconventional but not unconstitutional. Is that fair to say?

Mr. Newman: This issue does not go to the constitutional validity of the legislation because these unwritten constitutional principles are, for the most part, of a conventional character, as you pointed out. However, they may go to constitutional concerns in the sense that conventions themselves are part of the Constitution of Canada. They are simply not enforceable rules of law; they are political rules of conduct.

The Chair: They are not written down.

Mr. Newman: That is right.

The Chair: If you used Senator Grafstein's bill — and, if I put it in backyard terms — the Canada Water Act has been in place since 1974. We have water problems in this country. This committee, and others, have asked successive governments — not just this one but the government before and the government before — to do something about these things and they have not. I do not want to put words in his mouth, but I think Senator Grafstein is saying this: All right, then we will oblige the government to do what it is supposed to have done beginning in 1974. That was 35 years ago, as you pointed out. I appreciate the comment you made, Senator Sibbeston.

gouvernement ne fait pas vraiment ce qui est nécessaire dans le but d'assurer à notre pays un accès à une eau potable saine dans l'avenir.

Aurons-nous la possibilité de parler au ministre? Au lieu qu'un sénateur présente un projet de loi comme celui-ci, est-ce que le gouvernement — et je sais que vous ne pouvez pas répondre à cette question parce que vous êtes des conseillers juridiques — ne pourrait pas faire ce qu'il faut faire?

Le président : C'est la grande question.

Le sénateur Sibbeston : Je sais que nous avons eu de nombreuses discussions avec le gouvernement avant d'étudier ce projet de loi. Le gouvernement ne semble toutefois pas vouloir agir. Il faut parfois qu'un sénateur prenne l'initiative d'agir comme c'est le cas ici. On peut peut-être dire que les sénateurs font leur travail lorsqu'ils font ce genre de choses; présenter des projets de loi d'origine parlementaire qui vont finalement être intégrés à la politique du gouvernement. Sur ce point, la plupart des questions, des initiatives ou du travail que nous effectuons devraient peut-être se faire en collaboration avec un ministre, à qui nous pourrions poser ces questions. Les conseillers juridiques ont raison de mentionner que cela soulève certaines préoccupations, par exemple, lorsque le projet donne des directives au gouvernement et restreint son pouvoir discrétionnaire et le reste. C'est peut-être jusqu'à un certain point inconstitutionnel.

Le président : On nous a dit que c'était contraire à certaines conventions mais pas à la Constitution. Est-ce exact?

M. Newman : Cette question ne soulève pas la constitutionnalité du projet de loi parce que ces principes constitutionnels non écrits sont, pour la plupart, de nature conventionnelle, comme vous l'avez fait remarquer. Ils peuvent toutefois soulever des questions constitutionnelles parce que, dans un certain sens, ces conventions font elles-mêmes partie de la Constitution du Canada. Il est simplement impossible de les faire appliquer comme si elles avaient la qualité de règle de droit. Ce sont des règles de conduite politique.

Le président : Elles ne sont pas écrites.

M. Newman : C'est exact.

Le président : Si vous avez recours au projet de loi du sénateur Grafstein — et si je reviens en arrière — la Loi sur les ressources en eau du Canada existe depuis 1974. Au Canada, nous avons des problèmes d'eau. Notre comité, ainsi que d'autres, ont demandé aux gouvernements successifs — pas seulement à celui-ci, mais au gouvernement qui l'a précédé et à celui qui l'a également précédé — de faire quelque chose dans ce domaine et ils ne l'ont pas fait. Je ne veux pas parler pour lui, mais je pense que le sénateur Grafstein s'est dit ceci : « Très bien. Nous allons donc obliger le gouvernement à faire ce qu'il aurait dû faire à partir de 1974. » Cela remonte à 35 ans, comme vous l'avez fait remarquer. J'ai bien aimé votre commentaire, sénateur Sibbeston.

Senator Cochrane: What would happen if the Parliament of Canada were to pass this bill but the provinces were not in agreement with it? They would say, for example, “No, we are not passing this bill.” What would happen? We were told that nothing would happen.

Mr. Schultz: If the minister consulted with his provincial counterparts and with the cabinet colleagues named in the act and was unsuccessful, presumably he would have to make a reasonable effort to consult and to conclude an agreement. If he did not, he could not do anything. According to clause 4(1)(b) of the bill, he would have to present to both the Senate and the House of Commons a statement of the reasons why the agreement had not been concluded and an estimate of the time when it would be concluded. I think it is fair to say that, if this were to pass and if the minister were to make reasonable efforts to conclude an agreement and he was not able to, the minister would simply make a statement to the effect that “I have made these efforts but was not able to do it. My estimate is it never will be.” That is the scenario for that.

[Translation]

Senator Nolin: I would like to go back to the issue of federal-provincial relations. The act of 1974 provide for consultations and the possible conclusion of federal-provincial agreements on water management. The Minister of the Environment has had this responsibility for more than 35 years. The act gives him the option to establish this type of negotiation or relation with his provincial colleagues.

We will hear the testimony of your colleagues from the public service. Nevertheless, I would like to know a little more about the functioning of the federal administration. Are you the only one, Mr. Schultz, to advise the minister on the legality of these powers or must the Privy Council be consulted as well? Does the office of federal-provincial relations must also be consulted?

You mentioned it earlier, the political aspect of this agency could make it illusory, if one the players decided to impose the implementation of an objective on which there was an agreement.

The wording of section 4 of the act that has existed for 35 years sounds a bit like a prayer.

For the purpose of facilitating the formulation of policies and programs with respect to the water resources of Canada and to ensure the optimal use of those resources for the benefit of all Canadians, having regard to the distinctive geography of Canada and the character of water as a natural resource, the Minister may...

One can see there a complete political framework that allows for the assessment of the possibilities given to a minister.

As an advisor to the minister, could explain us the inside mechanics of the government? Who should we talk to if we want to understand the workings of the system? Why, after 35 years, have we not had any results? Well, maybe we got some but they are poorly assessed.

Le sénateur Cochrane : Que se passerait-il si le Parlement du Canada adoptait ce projet de loi et si les provinces refusaient de le mettre en œuvre? Si elles disaient, par exemple, « Non, nous n'allons pas adopter ce projet de loi ». Que se passerait-il? On nous a dit qu'il ne se passerait rien.

M. Schultz : Si le ministre consultait ses homologues provinciaux et ses collègues du cabinet nommés dans la loi et ne parvenait pas à conclure un accord, je pense alors qu'il devrait faire des efforts raisonnables pour consulter ces personnes et conclure un accord. S'il n'y parvenait pas, il ne pourrait rien faire de plus. D'après l'alinéa 4(1)b) du projet de loi, il serait tenu de présenter au Sénat et à la Chambre des communes une déclaration expliquant pourquoi un accord n'a pas été conclu et une estimation du délai qu'il lui faudrait pour conclure l'accord. On peut dire à mon avis que, si ce projet de loi était adopté et si le ministre faisait des efforts raisonnables pour conclure un accord sans pouvoir y parvenir, le ministre pourrait simplement faire une déclaration et dire qu'il a déployé ces efforts mais n'a pas obtenu ce qui était prévu. J'estime que cela ne se fera jamais. C'est le scénario que je prévois.

[Français]

Le sénateur Nolin : J'aimerais revenir à la question des relations fédérales-provinciales. La loi de 1974 prévoit des consultations et l'aboutissement possible des accords fédéraux-provinciaux en matière de gestion de l'eau. Le ministre de l'Environnement a cette responsabilité depuis plus de 35 ans. La loi lui donne l'option d'établir ce type de négociations ou de rapport avec ses homologues provinciaux.

Nous entendrons les témoignages de vos collègues de l'administration fédérale. Toutefois, j'aimerais en savoir plus long sur le fonctionnement de l'appareil fédéral. Êtes-vous le seul, monsieur Schultz, à conseiller le ministre sur la légalité de ses pouvoirs, ou est-ce que le Conseil privé doit être consulté? Est-ce que le bureau des relations fédérales-provinciales doit être consulté?

Vous l'avez mentionné plus tôt, la dimension politique de tout cet appareil pourrait le rendre illusoire si l'un des joueurs décidait de forcer la mise en œuvre d'un objectif sur lequel on s'entend.

Le libellé de l'article 4 de la loi existe depuis 35 ans et fait penser un peu à une prière.

En vue de faciliter l'élaboration d'une politique et de programmes en ce qui concerne les ressources en eau du Canada et d'assurer leur utilisation optimale au profit de tous les Canadiens, compte tenu de la géographie particulière du Canada et de la nature même de l'eau en tant que ressource naturelle, le ministre peut...

On voit là tout un cadre politique d'évaluation des possibilités de ce qu'un ministre peut faire.

À titre de conseiller du ministre, pourriez-vous nous expliquer la mécanique interne de l'appareil gouvernemental? Qui doit-on consulter pour comprendre le fonctionnement du système? Pourquoi, après 35 ans, n'a-t-on pas obtenu de résultats? Enfin, peut-être en a-t-on obtenu et on les évalue mal.

[English]

I can only answer a small part of your question. Again, I think it would have to be the minister himself or a senior official who would explain how advice is given on how to implement a federal-provincial agreement like this. The role of the Department of Justice is to give legal advice. Under the Department of Justice Act, it is made very clear that the Department of Justice is responsible for giving legal advice to the government, which includes cabinet officials. If the minister were to consult me or one of my colleagues on the scope of the powers available to him under this bill, it would be incumbent upon his colleague, the Minister of Justice or justice officials, including myself, to advise him on what the scope of the act is. The role of the Department of Justice would be that, namely, to advise him on simply the scope of the legal authority there. If he were to pursue a federal-provincial agreement like that, certainly senior government officials would consult with central agencies and that sort of thing, but I cannot even speculate how the minister would undertake this himself. Does that answer your question?

Senator Nolin: I think that tells us that we will have to meet and hear from all officials and not only from your department — thank you very much for coming — but also from central agencies to understand. This is a motherhood bill. I read proposed section 4, it is black and white.

Everyone wants that, but how do we make it possible and how do we get the desired results? We need to understand how to do this. We already have an act. There is a new bill that we will study, and in both cases, nothing can happen.

The Chair: Unless the hammer is brought down. The interesting thing and witnesses, please correct me if I am wrong — there is no hammer in Bill S-208. There is a hammer in the Canada Water Act.

Senator Nolin: If there is a hammer, why has the department not tabled in Parliament reports from 2002?

The Chair: Is my observation correct? That is, I think that the Canada Water Act says, at base — and no one wants to go there — that if the provinces fail to do the right thing, the federal government can invoke a federal power and take action under the Canada Water Act. No such thing exists in Bill S-208. There is no hammer, no compunction, no compelling factor in Bill S-208, but I believe there is in the Canada Water Act. Am I right?

Mr. Schultz: You are correct that under the Canada Water Act there is a provision where the minister, with the approval of the Governor-in-Council, is able to implement unilateral water resource management programs, but in respect of only certain types of water defined under the act. One is inter-jurisdictional waters, waters going between two provinces, and international or

[Traduction]

Je ne peux répondre qu'à une petite partie de votre question. Là encore, je pense que ce serait au ministre lui-même ou à un haut fonctionnaire d'expliquer qui fournit les conseils sur la façon de mettre en œuvre une entente fédérale-provinciale comme celle-ci. Le rôle du ministère de la Justice est de fournir des conseils juridiques. La Loi sur le ministère de la Justice indique très clairement que le ministère de la Justice est responsable de fournir des avis juridique au gouvernement, ce qui comprend les fonctionnaires du Conseil privé. Si le ministre devait me consulter ou un de mes collègues au sujet de l'étendue des pouvoirs que lui confère ce projet de loi, il incomberait à son collègue, le ministre de la Justice, ou à des fonctionnaires de ce ministère, y compris à moi, de l'informer de la portée exacte de ce projet de loi. Le rôle du ministère de la Justice se limiterait à informer le ministre de la portée des pouvoirs juridiques attribués par ce projet. Si ce dernier envisageait de conclure un accord fédéral-provincial comme celui-ci, il est certain que des hauts fonctionnaires du gouvernement consulteraient les agences centrales et ce genre de choses, mais je ne peux même pas faire d'hypothèse sur la façon dont le ministre s'y prendrait. Cela répond-il à votre question?

Le sénateur Nolin : Je pense que cela nous montre que pour comprendre tout cela, nous allons devoir rencontrer un grand nombre de fonctionnaires, et non seulement ceux de votre ministère — je vous remercie d'être venus — mais aussi ceux des agences centrales. C'est un projet de loi inattaquable. J'ai lu le projet d'article 4 et il est très clair.

Tout le monde veut atteindre ces objectifs, mais comment procéder et comment obtenir les résultats souhaités? Nous devons comprendre comment il faut faire. Nous avons déjà une loi. Il y a un nouveau projet de loi que nous allons étudier et dans les deux cas, rien ne peut se faire.

Le président : À moins qu'on se serve de pouvoirs contraignants. L'aspect intéressant, et j'invite les témoins à me corriger si je me trompe, c'est qu'il n'y a pas ce genre de pouvoir dans le projet de loi S-208. Il y a des pouvoirs contraignants dans la Loi sur les ressources en eau du Canada.

Le sénateur Nolin : Si ces pouvoirs existent, pourquoi est-ce que le ministère n'a pas déposé de rapports au Parlement pour l'année 2002?

Le président : Ma remarque est-elle juste? Je pense que la Loi sur les ressources en eau du Canada énonce — et personne ne veut utiliser cette disposition — que si les provinces ne font pas ce qu'elles doivent faire, le gouvernement fédéral peut invoquer un pouvoir fédéral et prendre des mesures aux termes de cette loi. Cette possibilité n'existe pas dans le projet de loi S-208. Il n'y a pas de pouvoir contraignant, pas d'obligation, pas de facteur déterminant dans le projet de loi S-208, mais je pense qu'il y en a dans la Loi sur les ressources en eau du Canada. Ai-je raison?

M. Schultz : Vous avez raison de dire que la Loi sur les ressources en eau du Canada contient une disposition qui autorise le ministre, avec l'approbation du gouverneur en conseil, à mettre en œuvre unilatéralement des programmes de gestion des ressources en eau, mais uniquement à l'égard de certains types d'eau définis par la loi. Il y a les eaux qui relèvent de plusieurs

boundary waters. Again, consistent, I am sure, with the common understanding of the operation of the peace, order and good government power, the power to implement even those unilateral rules is circumscribed in that the Governor-in-Council has to be assured that all reasonable steps have been made to try to develop a cooperative arrangement with the province before unilateral action is taken.

Senator Milne: Unless we know the location of the aquifers and how they flow, we do not know if they fall under international waters or interprovincial waters.

Mr. Schultz: I am just a lawyer, but I like to read maps. I assume that the scientists will tell you that the definition of inter-jurisdictional and boundary waters is fairly clear. Getting back to your point, Senator Milne, which deals with aquifers, Environment Canada officials would be better placed to inform you on the work that has been done on aquifers.

Senator Brown: I have all the sympathy in the world for anyone concerned about water. I am as concerned about water as anyone. I know that water can make you deathly ill, or at least very ill, if it is not potable. However, I do not know of a single town or even a village in Canada — and I have toured this country three times now — that does not have some kind of water test for the public water system. I think water is either chlorinated or filtered, or a combination thereof, in virtually every corporate town or municipality that exists. I was told this bill is three years in the making, this act we are dealing with right now. If that is true, then I think we are trying to create a horse and buggy when the automobile has already been built. I think this Canada Water Act has worked reasonably well, with the exception of a very few minor problems. I have never heard of the federal government intervening. I have heard of the provincial government intervening. In the case of Ontario, it cost the government. After Walkerton, the matter went all the way to the premier's office. We have not had many of those cases.

With respect to the aquifers, I go back to my point. I do not know of a municipality or town that is not treating its water. That is because chemicals, solids, or something that comes from nature, not necessarily human pollution, sodium sulphate, salts, et cetera contaminate the aquifers. Many water supplies that everyone uses, including wells, which I have lived with all my life, have filtration systems and water tests.

The answer to Senator Adams, not to forget his concerns, is that Nunavut has the legislature and must have some kind of municipal government. Senator Adams raises the problem of funds. I would think that it would be possible for his legislature to come forward to say: We are in a serious situation here, and you

administrations, les eaux qui relient deux provinces et les eaux internationales ou frontalières. Là encore, conformément à l'interprétation courante du pouvoir en matière de paix, d'ordre et de bon gouvernement, le pouvoir de mettre en œuvre ces règles unilatérales est circonscrit dans la mesure où le gouverneur en conseil doit être convaincu que toutes les mesures raisonnables ont été prises pour essayer de conclure un accord de coopération avec les provinces avant de prendre des mesures unilatérales.

Le sénateur Milne : Tant que nous ne connaissons pas l'emplacement des nappes aquifères et la façon dont leurs eaux se déplacent, nous ne saurons pas s'il s'agit d'eaux internationales ou interprovinciales.

M. Schultz : Je suis seulement avocat, mais j'aime lire les cartes. Je crois que les scientifiques vous diront que la définition des eaux relevant de plusieurs administrations et des eaux frontalières est assez claire. Pour en revenir à votre observation, sénateur Milne, qui concerne les aquifères, les fonctionnaires d'Environnement Canada seraient les mieux placés pour vous dire ce qui se fait à ce sujet.

Le sénateur Brown : J'ai beaucoup de sympathie pour tous ceux qui s'intéressent à l'eau. Je suis aussi préoccupé par l'eau que n'importe qui. Je sais que l'eau peut vous rendre très malade, voire vous faire mourir, si elle n'est pas potable. Mais je ne connais pas une seule ville, ni même un seul village au Canada — et j'ai déjà fait trois fois le tour du pays — qui ne procède pas à des analyses de l'eau pour le système public d'approvisionnement en eau. Je pense que l'eau est soit chlorée, soit filtrée, ou les deux, dans à peu près toutes les municipalités qui existent. On m'a dit que cela fait trois ans que ce projet de loi est en préparation, cette loi que nous étudions à l'heure actuelle. Si cela est vrai, alors je pense que nous essayons de créer une voiture à cheval alors qu'il existe déjà des automobiles. Je pense que cette Loi sur les ressources en eau du Canada a donné d'assez bons résultats, à l'exception de quelques problèmes mineurs. Je n'ai jamais entendu dire que le gouvernement fédéral était intervenu dans ce domaine. J'ai entendu dire qu'un gouvernement provincial était intervenu. Dans le cas de l'Ontario, cela a coûté cher au gouvernement. Après Walkerton, le dossier s'est rendu jusqu'au bureau du premier ministre. Nous n'avons pas eu beaucoup de ce genre d'affaire.

Pour ce qui est des nappes aquifères, j'aimerais revenir à ma remarque. Je ne connais pas de municipalité qui ne traite pas son eau. Cela vient du fait qu'il y a des produits chimiques, des solides ou des éléments naturels, pas nécessairement de la pollution causée par l'homme, du sulfate de soude, des sels et d'autres substances qui contaminent les nappes aquifères. La plupart des systèmes d'approvisionnement en eau qui desservent une population, et cela comprend les puits, avec lesquels j'ai vécu toute ma vie, comportent des systèmes de filtration et prévoient des analyses de la qualité de l'eau.

Pour répondre au sénateur Adams et ne pas oublier ses préoccupations, je dirais que le Nunavut a une assemblée législative et doit avoir une sorte de gouvernement municipal. Le sénateur Adams soulève la question du financement. Je pense que son assemblée législative pourrait fort bien dire : nous nous

do not want to see us in the kind of situation in which we have seen a number of Aboriginal communities, where they have had a major problem with their drinking water because it was not properly treated. In order to properly treat it, we need the funds. Since we are a small community, we do not have the necessary funds for a proper water reservoir and treatment, and it would have to come from the federal government, the territorial government, or a combination of both.

Senator Adams: We do not drink the water from the pipes, especially the elders. We are even worried about the water that is delivered to us. We make tea from the ice that people bring to our homes. In the summertime, the elders ask someone with a five-gallon water jug to go up the river and get fresh water. Some of the stores are selling a litre of water for \$3 or \$4, and some people do not have the money to buy a bottle of water. This is the system we have in the community. The elders cannot tolerate the chlorine in the water. We have a circulating system of pipes to ensure that the water runs up to the lake all of the time. If it stops for two or three hours, it will freeze. So many litres are chlorinated and everything goes back and forth.

One of the lakes in Rankin Inlet has drinking water but there is so much chlorine in it that the fish are changing colour. That is the kind of thing that happens when you get too much chlorine. The inlet and the outlet are very close together. The fish start down the lake and come back to the line again. That is the kind of thing that happens in the North.

The Chair: It is important. It is, however, a different question.

Do senators have any further questions of our witnesses?

Thank you very much. We appreciate your time. You have been most informative. We will pursue this further. Please give our regards to your client agency and give them a little heads-up.

The committee adjourned.

OTTAWA, Thursday, November 29, 2007

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:33 a.m. to examine and report on emerging issues related to its mandate.

[English]

Senator Tommy Banks (*Chair*) in the chair.

The Chair: Good morning. It is my pleasure to welcome you to the Senate Standing Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. I am Senator Tommy Banks, from Alberta, and I have the honour of being the chair of this committee.

trouvons dans une situation grave dans notre région et vous ne voudriez pas que nous nous retrouvions dans la même situation que celle d'un certain nombre de collectivités autochtones, qui ont eu de graves problèmes avec leur eau potable parce qu'elle n'était pas correctement traitée. Pour traiter notre eau comme il faut, nous avons besoin de financement. Étant donné que nous sommes une petite collectivité, nous n'avons pas les fonds nécessaires pour construire un réservoir d'eau et un système de traitement d'eau approprié; il faudrait que tout cela vienne du gouvernement fédéral, du gouvernement territorial ou des deux à la fois.

Le sénateur Adams : Nous ne buvons pas l'eau du robinet, en particulier les anciens. Nous sommes même inquiets de l'eau qu'on nous livre. Nous faisons du thé avec la glace que les gens ramènent chez eux. En été, les anciens demandent à quelqu'un d'aller remplir un récipient de cinq gallons à la rivière et prendre de l'eau courante. Il y a des magasins qui vendent le litre d'eau à 3 \$ ou 4 \$, et il y a des gens qui n'ont pas assez d'argent pour acheter une bouteille d'eau. Voilà le système qui existe dans notre collectivité. Les anciens ne tolèrent pas le chlore qui se trouve dans l'eau. Nous avons un système de tuyaux qui est conçu pour que l'eau coule continuellement dans le lac. Si elle s'arrête de couler pendant deux ou trois heures, tout gèle. Il y a tant de litres qui sont chlorés et tout cela va et vient.

L'eau d'un des lacs près de Rankin Inlet est potable, mais il y a tant de chlore dedans que les poissons perdent leurs couleurs. Voilà ce qui arrive lorsqu'on met trop de chlore. La sortie et l'entrée sont trop proches l'une de l'autre. Le poisson se rend au fond du lac et revient ensuite. Voilà le genre de choses qui se passent dans le Nord.

Le président : C'est important. C'est toutefois une autre question.

Les sénateurs veulent-ils poser d'autres questions à nos témoins?

Je vous remercie. Nous sommes heureux que vous nous ayez consacré votre temps. Vous nous avez donné beaucoup d'information. Nous allons poursuivre cette étude. Transmettez mes salutations à votre agence client et donnez-lui un petit avertissement.

La séance est levée.

OTTAWA, le jeudi 29 novembre 2007

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 33, afin d'étudier de nouvelles questions concernant son mandat et d'en faire rapport.

[Traduction]

Le sénateur Tommy Banks (*président*) occupe le fauteuil.

Le président : Bonjour. Je suis heureux de vous accueillir au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je suis le sénateur Tommy Banks, de l'Alberta, et j'ai l'honneur d'être le président de ce comité.

Before we begin, I would like to introduce the members of the committee. We have Senator Trenholme Counsell from New Brunswick, Senator Campbell from British Columbia, Senator Brown from Alberta, Senator Adams from Nunavut, Senator Cochrane from Newfoundland and Labrador, and Senator Spivak representing Manitoba.

Today, we have the pleasure of welcoming the Interim Commissioner of the Environment and Sustainable Development, Mr. Ronald Thompson. He is accompanied by Mr. Andrew Ferguson and Mr. Richard Arseneault, both principals in the Office of the Auditor General.

On October 30 of last year, pursuant to the Auditor General Act, the commissioner tabled his annual report in the Senate to the Speaker *pro tempore*. This report is divided into two chapters. The first deals with sustainable development on the part of government, and the second deals with environmental petitions on the part of the Office of the Auditor General.

Mr. Thompson, you have the floor.

Ronald Thompson, FCA, Interim Commissioner of the Environment and Sustainable Development, Office of the Auditor General of Canada: We are pleased to be here to respond to your questions. We are delighted to be here to discuss our 2007 annual report that was tabled in Parliament on October 30. The two issues the report covers are fundamental to the mandate Parliament gave the Commissioner of the Environment and Sustainable Development about 12 years ago. As Senator Banks mentioned, they are sustainable development strategies and environmental petitions.

[Translation]

The sustainable development strategies deal with issues that interest all Canadians — environmental protection, economic prosperity and social issues such as health.

These issues are interdependent. For instance, we are becoming increasingly aware that Canada's economic health depends on the health of the environment.

About ten years ago, Parliament asked the departments to prepare sustainable development strategies to encourage them to adopt policies and programs that take the environment into account.

The departments were to consider not only the economic and social aspects but also environmental protection in developing policies and managing their activities and programs.

[English]

We have been monitoring sustainable development strategies for more than a decade. Unfortunately, the ambition and momentum that existed in the early stages of sustainable development strategies have faded. The strategies, in our view, are a major disappointment.

Avant de commencer, j'aimerais vous présenter les membres du comité : le sénateur Trenholme Counsell, du Nouveau-Brunswick, le sénateur Campbell, de la Colombie-Britannique, le sénateur Brown, de l'Alberta, le sénateur Adams, du Nunavut, le sénateur Cochrane, de Terre-Neuve-et-Labrador et le sénateur Spivak, du Manitoba.

Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui M. Ronald Thompson, commissaire à l'environnement et au développement durable par intérim. M. Thompson est accompagné de M. Andrew Ferguson et de M. Richard Arseneault, qui occupent tous les deux un poste de directeur principal au Bureau du vérificateur général.

Le 30 octobre de l'an dernier, en vertu de la Loi sur le vérificateur général, le commissaire a présenté son rapport annuel à la Présidente intérimaire du Sénat. Ce rapport est composé de deux chapitres. Le premier traite du développement durable au sein du gouvernement, et le deuxième, des pétitions en matière d'environnement que reçoit le Bureau du vérificateur général.

Monsieur Thompson, la parole est à vous.

Ronald Thompson, FCA, commissaire à l'environnement et au développement durable par intérim, Bureau du vérificateur général du Canada : Nous sommes heureux d'être ici pour répondre à vos questions et pour discuter de notre rapport annuel de 2007 qui a été déposé le 30 octobre au Parlement. Les deux questions dont traite ce rapport font partie intégrante du mandat que le Parlement a confié il y a environ 12 ans au commissaire à l'environnement et au développement durable. Comme l'a mentionné le sénateur Banks, le rapport porte sur les stratégies de développement durable et les pétitions en matière d'environnement.

[Français]

Les stratégies de développement durable portent sur des enjeux qui intéressent l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens — la protection de l'environnement, la prospérité économique et des questions sociales telles que la santé.

Ces enjeux sont interdépendants. Par exemple, on reconnaît de plus en plus que la santé économique du Canada dépend de la santé de l'environnement.

Il y a une dizaine d'années, le Parlement demandait aux ministères de préparer des stratégies de développement durable pour les encourager à adopter des politiques et des programmes qui tiennent compte de l'environnement.

Les ministères devaient considérer non seulement les aspects économiques et sociaux, mais aussi la protection de l'environnement lors de l'élaboration de politiques et dans la gestion de leurs activités et de leurs programmes.

[Traduction]

Nous surveillons les stratégies de développement durable depuis plus d'une décennie. Malheureusement, l'ambition et la détermination qui ont marqué le début de l'initiative des stratégies de développement durable se sont estompées. Pour nous, les stratégies se sont avérées très décevantes.

We found little evidence in our audit this year that the strategies have improved or that they have encouraged departments to integrate in a substantive or meaningful way the protection of the environment with economic and social issues. This year, I call on the government to carry out a thorough review of what needs to be fixed. The review should result in a concrete action plan to ensure that the government delivers results that will meet Parliament's expectations.

I am very pleased that the government has agreed with our recommendation. The government has agreed to carry out a review and has made a commitment to complete it by October of next year. I certainly hope that this committee will take an active interest in this review. I believe that a separate hearing with Environment Canada, who will lead the review, to discuss the objectives, approach and work plan could be quite beneficial and helpful to the process.

There has really never been a better time to carry out a review like this. Canadians are highly interested in environmental issues and there is time for the government to adjust its approach before the next round of strategies is tabled in 2009.

[Translation]

The second chapter of my report, which deals with the environmental petitions, shows much more satisfactory results.

The petitions are letters sent to the Auditor General by Canadians who want to ask questions and voice their concerns to the federal departments.

The ministers are obliged to answer the letters in writing within 120 days. The commissioner is managing this process on behalf of the Auditor General.

Our retrospective study of the petitions shows that the petitioners appreciate this process, which provides them with a forum to express their concerns and ensures that they obtain a formal answer.

According to the petitioners and government officials, the petitions have had an impact on the way the government is managing certain environmental and sustainable development issues.

[English]

We also identified opportunities to improve the process, which include making Canadians much more aware of it. Environmental petitions, in our view, are a unique feature of our democracy. They contribute to public engagement, transparency and government accountability in environmental matters that are of concern to Canadians.

I would like to conclude my remarks this morning with a word or two about future work. In February of next year, we are planning to provide to Parliament with a status report that will

Lors de notre vérification de cette année, nous avons trouvé très peu d'éléments probants indiquant que les stratégies se sont améliorées ou qu'elles ont encouragé les ministères à intégrer réellement la protection de l'environnement aux enjeux socioéconomiques. Cette année, j'invite le gouvernement à faire un examen approfondi de ce qui doit être corrigé. L'examen devrait donner lieu à un plan d'action concret qui permettra au gouvernement de répondre enfin aux attentes du Parlement en matière de développement durable.

Je suis heureux que le gouvernement accepte notre recommandation d'effectuer un examen et qu'il se soit engagé à le terminer d'ici octobre 2008. J'espère vraiment que votre comité suivra de près cet examen. Je crois qu'il pourrait être utile de tenir une audience séparée avec Environnement Canada, qui dirigera l'examen, pour discuter des objectifs, de la démarche et du plan de travail.

C'est le moment idéal pour effectuer cet examen. Les Canadiens accordent beaucoup d'importance aux questions environnementales, et le gouvernement dispose du temps nécessaire pour adapter son approche avant le dépôt des prochaines stratégies en 2009.

[Français]

Le deuxième chapitre de mon rapport, qui traite des pétitions en matière d'environnement, comporte des résultats beaucoup plus satisfaisants.

Les pétitions sont des lettres envoyées à la vérificatrice générale par des citoyens qui souhaitent présenter leurs questions et leurs préoccupations aux ministres fédéraux.

Les ministres sont tenus de répondre aux lettres, par écrit, dans un délai de 120 jours. Le commissaire gère ce processus au nom de la vérificatrice générale.

Notre étude rétrospective sur les pétitions montre que les pétitionnaires apprécient ce processus, qui leur fournit une tribune pour exprimer leurs préoccupations et leur garantit une réponse officielle.

Selon les pétitionnaires et les fonctionnaires du gouvernement, les pétitions ont eu un impact sur la façon dont le gouvernement gère certaines questions environnementales et de développement durable.

[Traduction]

Nous avons également cerné des façons d'améliorer le processus de pétition, par exemple en sensibilisant davantage les Canadiens à celui-ci. Selon nous, les pétitions en matière d'environnement sont un élément important de notre démocratie. Elles favorisent la participation du public, la transparence et la reddition des comptes du gouvernement à l'égard des questions environnementales qui préoccupent la population canadienne.

J'aimerais, à titre de conclusion, dire quelques mots sur nos travaux futurs. En février prochain, nous avons l'intention de présenter au Parlement un rapport d'étape, le rapport *Le Point*,

include some 14 chapters that focus on whether the government has made satisfactory progress on issues that we have audited in the past, such as toxic substances, species at risk, contaminated sites and strategic environmental assessments.

It has been our experience that many parliamentarians find it useful when we provide them with a status report because it clearly points to areas where there has been insufficient progress since our original audits. If some of these chapters next February turn out to be of interest to this committee, we would be absolutely delighted to appear before the committee to discuss them.

Looking further ahead, we have audits just beginning that deal with issues such as air pollution, including greenhouse gas emissions, severe weather forecasting and water quality.

The Chair: Thank you. We have many questions for you.

[Translation]

Senator Nolin: Mr. Interim Commissioner, according to the numerous previous reports, you stated that the sustainable development strategies were a major disappointment. I do not know if you raised this point in your introductory remarks before I arrived. In your opinion, is there a glimmer of hope, or are we dealing with bureaucrats who are going to come up with all kinds of methods and arguments to shirk their responsibilities?

[English]

Mr. Thompson: I have always been accused of being an optimist, and I will continue to be one. There is considerable hope, more hope than we have seen in some time, for the sustainable energy process. Sustainable development strategies were introduced a decade ago. Talking about putting a new process into play in government perhaps was not well received. We were dealing with deficits and other matters at that time. That is behind us. Currently, the Canadian people are very concerned and aware of environmental issues. We can detect a bit of momentum in the government to address this. The government has agreed to re-examine the sustainable development strategy process to see if it cannot be made to work as originally intended. We have the interest of committees such as this one and they are riding herd on the government to ensure that this review is done properly. There is considerable room for hope; I am optimistic that we will see this process re-jigged and put back into shape.

Senator Nolin: I am sure there are examples to be followed by other administrations. Is there a model that we can follow should we want to isolate the good news and point the finger at those who exceed the expectations?

What are we doing about those who are definitely not respecting their responsibilities?

qui contiendra environ 14 chapitres. Ceux-ci feront état des progrès réalisés par le gouvernement sur des questions que nous avons vérifiées par le passé, comme les substances toxiques, les espèces menacées, les sites contaminés et les évaluations environnementales stratégiques.

D'après notre expérience, de nombreux parlementaires trouvent le rapport *Le Point* utile, car il indique clairement les cas où les progrès réalisés depuis nos vérifications ont été insuffisants. Si, en février prochain, certains de ces chapitres intéressent le comité, nous serions heureux de témoigner devant vous pour en discuter.

Quant à l'avenir, nous commençons tout juste des vérifications sur des sujets comme la pollution atmosphérique, dont les émissions de gaz à effet de serre, la prévision des conditions météorologiques violentes et la qualité de l'eau.

Le président : Merci. Nous avons bien des questions à vous poser.

[Français]

Le sénateur Nolin : Monsieur le commissaire par intérim, selon les multiples rapports précédents, vous avez affirmé que les stratégies de développement durable étaient extrêmement décevantes. Je ne sais pas si vous avez soulevé ce point dans vos remarques liminaires avant que j'arrive. À votre avis, y a-t-il une lueur d'espoir, ou a-t-on affaire à des bureaucrates qui vont inventer toutes sortes de méthodes et d'arguments pour ne pas faire face à leurs responsabilités?

[Traduction]

M. Thompson : On m'a toujours accusé d'être un optimiste et je vais continuer de l'être. Le processus en matière d'énergie durable suscite beaucoup d'espoir, plus d'espoir que ce que nous avons vu depuis longtemps. Des stratégies de développement durable ont été mises en œuvre il y a dix ans. L'évocation d'un nouveau processus au sein du gouvernement n'a peut-être pas été bien reçue, car à l'époque, nous étions aux prises avec des déficits et d'autres problèmes. C'est derrière nous maintenant. Actuellement, les Canadiens connaissent bien les questions environnementales et ils sont très préoccupés par celles-ci. Nous pouvons déceler un certain changement qui se dessine au sein du gouvernement en vue de faire face à ces questions. Ce dernier a convenu de réexaminer le processus de stratégie de développement durable afin de vérifier s'il est possible de l'exploiter tel qu'il avait été prévu initialement. Des comités comme celui-ci s'intéressent à la question et exercent des pressions sur le gouvernement pour que cet examen soit effectué comme il se doit. Il y a donc tout lieu d'espérer, et je suis optimiste que ce processus sera ranimé et qu'il prendra de la vigueur.

Le sénateur Nolin : Je suis certain que l'on peut tirer des enseignements de l'expérience d'ailleurs. Existe-t-il un modèle que nous pouvons suivre pour dégager les bonnes nouvelles et faire ressortir ceux qui dépassent les attentes?

Que faisons-nous de ceux qui ne prennent absolument pas leurs responsabilités?

Mr. Thompson: That is a good question. We have been looking at sustainable development strategies on a department-by-department basis for nearly a decade. We have been comparing one with another and have seen that they have not improved as a result of that exercise. It is time for a more fundamental look at the whole process under which the strategies are developed and published every three years. Some elements currently missing in the process should be included in it.

For example, the Government of Canada does not have an overarching government-wide strategy for sustainable development. Yet, when you think of it, sustainable development is a government-wide issue and is not a department-by-department issue. We are hopeful that this review will examine whether the government could put in place an overall strategy. With such a strategy in place, the next step would be to back it up into individual departments. In that way, they would have something concrete to contribute to. Right now, they are working alone, in an uncoordinated, stovepipe fashion, which is not very wise. It is no wonder that individual departments pay no attention to these strategies: they do not know where they fit in terms of managing government. An overarching government-wide strategy will clarify where they fit and encourage departments to do them well.

There is another matter that we have mentioned to others over the last couple of years. Once government puts in place a better sustainable development strategy process with an overarching strategy, at least in part to start, it will be important to add to that process awards for good behaviour and strategies, as well as sanctions for those that are not so good. We are calling for the government to have a look at that when they do this review. How will this whole process work? How can it work? It needs to work with rewards and sanctions.

Senator Nolin: We understand that there are no sanctions.

Mr. Thompson: We have looked at a number of departments to determine whether we can find agreements between the minister and the deputy minister or between the deputy minister and the assistant deputy minister. We found that there are very few, if any, dealing with sustainable development strategies. They are a bit of an orphan process, and, in today's world where environment is such a huge issue, they should not be that.

The Chair: Mr. Thompson, you can correct me if I am wrong on the following: I recall that during the Mulroney government, there was a process in which no initiative that came forward could continue unless it had been vetted in the environmental sense, as has always been the case with the Treasury Board, for example. Do you recall such a thing? Would that not be the most effective measure to bring about what you are talking about?

M. Thompson : C'est une bonne question. Nous avons examiné les stratégies de développement durable ministère par ministère pendant presque une décennie. Nous les avons comparées entre elles et nous nous sommes rendu compte que cet exercice n'avait pas conduit à leur amélioration. Il est temps de procéder à un examen fondamental du processus global dans le cadre duquel s'élaborent les stratégies qui sont publiées tous les trois ans. Des éléments qui font actuellement défaut dans le processus devraient y être inclus.

Par exemple, le gouvernement du Canada ne dispose pas d'une stratégie pangouvernementale en matière de développement durable. Mais, quand on y pense, le développement durable est une question pangouvernementale, et non une question qui se traite à l'échelle de chaque ministère. Nous sommes pleins d'espoir que cet examen déterminera si le gouvernement peut mettre en place une stratégie globale. Si une telle stratégie était adoptée, l'étape suivante consisterait à la déployer dans chaque ministère. De la sorte, les ministères pourraient contribuer à quelque chose de concret. À l'heure actuelle, ils travaillent seuls, sans coordination; c'est chacun pour soi, ce qui n'est pas très judicieux. Il n'est pas surprenant qu'ils ne portent pas attention à ces stratégies; ils ne savent pas où elles s'insèrent dans le plan de la gestion gouvernementale. Une stratégie pangouvernementale clarifierait cette question et encouragerait les ministères à bien mettre en œuvre cette stratégie.

Il y a un autre point que nous avons mentionné aux autres au cours des deux ou trois dernières années. Dès que le gouvernement mettra en place un meilleur processus de stratégie de développement durable avec une stratégie pangouvernementale, au moins en partie au début, il sera important d'ajouter à ce processus des récompenses pour la bonne conduite et l'adoption de stratégies efficaces, ainsi que des sanctions pour l'obtention de mauvais résultats. Nous demandons au gouvernement de porter attention à cette question lors de l'examen. Comment fonctionnera le processus complet? Comment peut-il fonctionner? Il faut qu'il intègre des récompenses et des sanctions.

Le sénateur Nolin : Nous croyons comprendre qu'il n'y aura pas de sanction.

M. Thompson : Nous avons examiné un certain nombre de ministères afin de déterminer si nous pouvions trouver des ententes entre les ministres et les sous-ministres ou entre les sous-ministres et les sous-ministres adjoints. Nous avons découvert qu'il y en a très peu, quand il y en a, qui portent sur les stratégies de développement durable. Elles sont plutôt rares et, dans le monde actuel où l'environnement constitue une question tellement importante, il ne devrait pas en être ainsi.

Le président : Monsieur Thompson, corrigez-moi si je fais erreur, mais je me rappelle que, sous le gouvernement Mulroney, aucune initiative proposée ne pouvait suivre son cours sans avoir fait l'objet d'une évaluation environnementale, comme ce fut toujours le cas avec le Conseil du Trésor, par exemple. Vous en souvenez-vous? Ne serait-ce pas la mesure la plus efficace pour mettre en œuvre ce que vous proposez?

Mr. Thompson: I do not recall that. If I may, I will ask Mr. Arseneault or Mr. Ferguson to answer.

Richard Arseneault, Principal, Office of the Auditor General of Canada: Mr. Chair, you are referring to the Green Plan, under which the government developed new institutional tools. One of those was a strategic environmental assessment in 1990, whereby any planned proposal made to cabinet had to undergo an environmental assessment. Senators will likely recall that we audited the Green Plan in 2004 for these cabinet directives and found that where there was top level — deputy minister — leadership, departments were getting results because they were conforming with the cabinet directives. Obviously, this calls for a systematic process, because proposals to cabinet arise all the time. Therefore, you need to have a process in place to assure that you will do these things. Assessing the environmental impact of a policy is not easy to do. Sometimes you need to do research.

In 2004, we found that the performance was not very good. We are following up on this and will be reporting our findings in the February 2008 status report. Interestingly, this is an institutional tool similar to another tool that was put in place— sustainable development strategies. Neither tool is working well.

Mr. Thompson: We do not want to speak today to what we will report next February. Looking back, 2004 was not so good.

In direct answer to your question, these two processes are not mutually exclusive. They can and should work together. At least, going into the exercise, I do not think it would be wise to say that we can get rid of the sustainable development strategy process if we made the other process more vibrant. They can and should work together, because they do different things.

Mr. Arseneault: Another thing put in place back then was an environmental stewardship initiative under the Green Plan where departments had to prepare action plans indicating what they would do better to protect the environment. That was superseded by the new process in place in 1995 on sustainable development strategies. You can see evolution over time in the process aspect of it. We have been monitoring these things over the years, and we have pointed to major deficiencies. We have made recommendations to improve things and we have received good responses. The government has said that they will do a federal sustainable development strategy. They have promised that a number of times. Where is it? It is not done yet.

The Chair: It is there in form, but, as Senator Nolin pointed out, if there is no hammer, it is less likely to happen.

M. Thompson : Je ne m'en souviens pas. Si vous me le permettez, je vais demander à M. Arseneault ou à M. Ferguson de répondre à cette question.

Richard Arseneault, directeur principal, Bureau du vérificateur général du Canada : Monsieur le président, vous faites référence au Plan vert, dans le cadre duquel le gouvernement a élaboré de nouveaux outils institutionnels. En 1990, l'un d'eux consistait en une évaluation environnementale stratégique à laquelle était soumise toute proposition faite au Cabinet. Les sénateurs se souviendront sans doute que nous avons examiné le Plan vert en 2004 relativement aux directives du Cabinet et que nous avons constaté que, lorsqu'un fonctionnaire de haut niveau — sous-ministre — dirigeait les activités, les ministères obtenaient de bons résultats parce qu'ils se conformaient aux directives du Cabinet. Évidemment, un tel outil nécessite un processus systématique, car des propositions sont constamment présentées au Cabinet. Par conséquent, vous devez établir un processus afin de veiller à ce que ces étapes soient respectées. Évaluer les impacts environnementaux d'une politique n'est pas chose aisée. Parfois, vous devez faire des recherches.

En 2004, nous nous sommes rendu compte que le rendement n'était pas très bon. Nous assurons le suivi de cette question et nous rendrons publiques nos conclusions dans le rapport d'étape de février 2008. Fait intéressant, cet outil institutionnel ressemble à un autre qui a été mis en place — soit les stratégies de développement durable. Ni l'un ni l'autre de ces outils n'est très efficace.

M. Thompson : Nous ne voulons pas discuter aujourd'hui de ce que contiendra le rapport de février. Rétrospectivement, l'année 2004 n'a pas été très bonne.

En réponse à votre question, ces deux processus ne sont pas incompatibles. Ils peuvent être appliqués conjointement, et devraient l'être. Tout au moins, en faisant l'exercice, je ne crois pas qu'il serait judicieux de prétendre que l'on pourrait se débarrasser du processus de stratégie de développement durable si nous ranimions l'autre processus. Ils peuvent être appliqués conjointement, et devrait l'être, parce qu'ils accomplissent des choses différentes.

M. Arseneault : Un autre programme qui a été mis en œuvre à l'époque, c'est la gérance de l'environnement lancée dans le cadre du Plan vert et aux termes de laquelle les ministères devaient préparer des plans d'action indiquant les mesures qu'ils prendraient pour protéger l'environnement. Cette initiative a été remplacée en 1995 par le nouveau processus de stratégies de développement durable. Nous avons suivi au cours des ans l'évolution de ce processus et avons signalé ses principales faiblesses. Afin d'améliorer le processus, nous avons formulé des recommandations, qui ont reçu un bon accueil. Le gouvernement a déclaré qu'il élaborerait une stratégie fédérale de développement durable. Il a fait cette promesse plusieurs fois. Où est cette stratégie? N'est-elle pas encore élaborée?

Le président : Elle existe, en principe, mais comme l'a souligné le sénateur Nolin, si aucune pression n'est exercée, il y a peu de chances qu'elle voit le jour.

Senator Cochrane: I know your approach is that we should have a sustainable development strategy. How do we put this strategy into action?

Mr. Thompson: We would put the sustainable development strategy for the government as a whole into action to a large extent through these individual departmental sustainable development strategies. They would provide a reporting vehicle and a focus for departments to say that of the total strategy for the government as a whole, this is my part; this is what I can contribute to. Then the individual departments would set out their own strategies to do that, to contribute to the overall goals, depending on what their basic activity set would be. Then the sustainable development strategies on a department-by-department basis would come out every three years and would indicate how that department is doing in terms of contributing to what the government as a whole is trying to do. That is something concrete, focused, results-based and something that this committee or other committees could have the departmental officials here to talk about: "You said you were going to do this; you have done more or done less; let us talk about why." That is how it would all fit together, as we see it.

Senator Cochrane: Back in 1998, the commissioner's report indicated that almost all departments failed to set clear targets, and again in 1999 corporate responsibility for strategy implementation was assigned, but still no clear targets. This went on and on. We are wondering when it will all end. We need clear targets. Let us get it done.

Since so little has been done, are there obstacles that prevent departments from acting? What are they? Is there anything we parliamentarians can do to help remove any obstacles?

Mr. Thompson: There are two main obstacles. One is the absolute absence of an overarching government-wide strategy. When you think of it, if an individual department is to take action in a meaningful way and come up with a meaningful sustainable development strategy for itself, it must do so under a bit of a sense of urgency, that it is doing something meaningful to contribute to what the government of the day is trying to do overall. The absence of an overarching strategy is one major reason these strategies are not very good.

Second, maybe there have not been very good documents, but there has not been much interest from parliamentarians. One can understand that. However, looking ahead, if parliamentarians expressed an interest, and if the strategies could be made better — and I think they can be — and if parliamentarians with a better product could bring departments forward to discuss what they are doing in this crucial area of protecting the environment, as well as other areas, then there would be not only a demand for them but a push to have them created and created well.

Le sénateur Cochrane : Je sais que, de votre point de vue, nous devrions avoir une stratégie de développement durable. Comment met-on en œuvre cette stratégie?

M. Thompson : Dans une large mesure, nous mettrions en œuvre la stratégie pangouvernementale de développement durable par l'intermédiaire des stratégies de chaque ministère en la matière. Celles-ci constitueraient des outils pour transmettre l'information et permettraient aux ministères d'établir leur propre contribution à la stratégie pangouvernementale. Ainsi, afin de contribuer aux objectifs globaux, chaque ministère déterminerait ses propres stratégies en fonction de ses activités fondamentales. Tous les trois ans, les stratégies de développement durable de chaque ministère seraient divulguées et on indiquerait comment chacun d'eux contribue aux efforts que déploie à cet égard le gouvernement dans son ensemble. Il s'agit donc d'une approche concrète, ciblée et axée sur les résultats, à propos de laquelle le comité ou d'autres comités pourraient inviter des fonctionnaires à s'expliquer : « Vous avez dit que vous feriez telle chose, vous en avez fait plus ou vous en avez fait moins, expliquez-nous pourquoi. » C'est ainsi que nous voyons comment les divers éléments s'imbriqueraient.

Le sénateur Cochrane : En 1998, le rapport du commissionnaire indiquait que presque tous les ministères n'avaient pas réussi à fixer des objectifs clairs et, de nouveau en 1999, les ministères ont été chargés de mettre en œuvre des stratégies, mais des objectifs clairs faisaient toujours défaut. Cette situation s'est poursuivie, et nous nous demandons quand on y remédiera. Nous avons besoin d'objectifs clairs. Employons-nous à les fixer.

Puisque si peu d'efforts ont été déployés, y a-t-il des obstacles qui empêchent les ministères d'agir? Dans l'affirmative, quels sont-ils? Pouvons-nous, les parlementaires, faire quoi que ce soit pour aider à supprimer des obstacles?

M. Thompson : Il existe deux grands obstacles. Le premier consiste en l'absence absolue d'une stratégie pangouvernementale. Quand on y pense, si un ministère particulier doit agir de façon efficace et concevoir une stratégie de développement durable satisfaisante pour lui-même, il doit le faire un peu sous le coup de l'urgence, comme s'il faisait quelque chose d'utile en fonction des objectifs globaux du gouvernement du moment. L'absence d'une stratégie pangouvernementale est l'une des raisons principales qui fait que ces stratégies individuelles ne sont pas très efficaces.

Le deuxième obstacle, c'est que les parlementaires n'ont pas manifesté beaucoup d'intérêt pour cette question, peut-être à cause des documents qui n'ont pas été très intéressants. On peut le comprendre. Toutefois, dans une perspective d'avenir, si les parlementaires exprimaient leur intérêt, et si les stratégies pouvaient être améliorées — et je crois qu'elles peuvent l'être — et si les parlementaires, dotés de meilleures stratégies, pouvaient amener les ministères à discuter des mesures qu'ils prennent dans le domaine essentiel de la protection de l'environnement, ainsi que dans d'autres domaines, il n'y aurait alors pas seulement une demande à l'égard de telles stratégies, mais également des pressions pour qu'elles soient élaborées, et bien élaborées.

To my way of thinking, and I have been in the audit office for over 30 years, real action happens when parliamentarians take an interest in something. If they do not, there are many other initiatives and crises around that busy bureaucrats will work on. However, when a parliamentarian says that we would like to have you at our committee and discuss whatever it is — your sustainable development strategy or your financial statements — believe you me, we come and we come prepared.

Andrew Ferguson, Principal, Office of the Auditor General of Canada: These sustainable development strategies were intended to catalyze a fundamental shift in the way environment and sustainable development is treated by government. Up until about 1995 or so, when these new strategies were put in place, we had environment departments created to play a more defensive role on the environment. Their job was to protect the environment, while most other departments' role was to do other things, such as enhance economic prosperity, deliver health care and education, and so on. With the new strategies, the idea was to make every department responsible for protecting the environment while delivering on its programs. They were supposed to understand the implications of their programs for the environment in general and to put in place strategies that would accentuate the positive elements of their programs and mitigate the negative.

It was a fundamental shift away from one department playing a defensive role to all departments trying to understand how their policies and programs, which create incentives in the economy, would create the right incentives for the protection of the environment. This has not happened through these strategies and that is what needs to happen. The shift needs to be pushed hard so that all departments are taking an active role in considering how their policies and programs drive environmental degradation or protection.

Senator Trenholme Counsell: That was a most interesting presentation. This is a wake-up. If we needed a wake-up this morning, we are now awake.

You said many things that woke me up. The thing I noted first and have looked at most often while you have been speaking and since is that the momentum has faded. I could hardly believe that: the momentum has faded.

You mentioned many other things. You called it the orphan process and said it needed to be rejigged. You said also that there was not much interest from parliamentarians. When I happen to see Question Period, and I do not know if you rate that as substantial evidence of anything, or read the national media, there seems to be a lot of interest on the part of parliamentarians. I am wondering if that statement, “not much interest from parliamentarians,” basically reflects perhaps a lack of interest in

Selon moi, et je suis au Bureau du vérificateur depuis plus de 30 ans, des mesures concrètes sont prises dans un domaine quand les parlementaires manifestent de l'intérêt. S'ils n'expriment aucun intérêt, il existe de nombreuses autres initiatives ou crises sur lesquelles les fonctionnaires, très occupés, peuvent se pencher. Toutefois, quand un parlementaire invite un fonctionnaire à comparaître devant un comité pour discuter d'une question, que ce soit une stratégie de développement durable ou des états financiers, croyez-moi, nous nous présentons et nous le faisons bien préparés.

Andrew Ferguson, directeur principal, Bureau du vérificateur général du Canada : Ces stratégies de développement durable visaient à accélérer un changement fondamental dans la manière dont l'environnement et le développement durable sont considérés par le gouvernement. Jusqu'en 1995 environ, quand ces nouvelles stratégies ont été mises en œuvre, des services de l'environnement étaient créés en vue de jouer un rôle plus défensif en matière d'environnement. Ils devaient protéger l'environnement, alors que la plupart des autres services avaient d'autres rôles à jouer, par exemple accroître la prospérité économique ou assurer l'éducation et des soins de santé. Par l'adoption des nouvelles stratégies, on cherchait à rendre chaque ministère responsable de la protection de l'environnement pendant qu'il réalisait ses autres programmes. Les ministères devaient comprendre les répercussions de leurs programmes sur l'environnement en général et mettre en œuvre des stratégies qui accentueraient les éléments positifs tout en atténuant les éléments négatifs de leurs programmes.

Il s'agissait d'un changement fondamental; on passait d'un seul ministère qui jouait un rôle défensif à tous les ministères qui devaient désormais comprendre comment leurs politiques et programmes, qui stimulent l'économie, inciteraient également à la protection de l'environnement. Mais ce résultat ne s'est pas concrétisé, et c'est ce qui doit se passer. Il faut sérieusement préconiser ce changement afin que tous les ministères jouent un rôle actif dans l'évaluation de l'incidence de leurs politiques ou programmes sur la dégradation ou la protection de l'environnement.

Le sénateur Trenholme Counsell : Cet exposé était très intéressant. C'est une véritable sonnette d'alarme. Si nous avons besoin d'être réveillés ce matin, nous le sommes maintenant.

Vous avez parlé de nombreuses questions qui m'ont secouée. Ce que j'ai d'abord noté et remarqué le plus souvent lors de votre intervention et à la suite de celle-ci, c'est que l'élan s'est atténué. Je n'arrive pas à le croire : l'élan s'est atténué.

Vous avez mentionné de nombreux autres points. Vous avez parlé d'un processus orphelin qui a besoin d'être revitalisé. Vous avez également dit que les parlementaires manifestaient peu d'intérêt. Lorsqu'il m'arrive de suivre la période des questions à la télévision, et je ne sais pas si vous considérez cela comme une preuve convaincante de quoi que ce soit, ou lorsque je lis les journaux nationaux, j'ai l'impression que les parlementaires affichent un grand intérêt. Je me demande si cette affirmation

the actual processes of government and a greater interest in the overall environmental and international issues.

I wanted to follow up as part of this question whether there is a national or a federal government that could serve as a model, since we seem to need better examples to follow.

Mr. Thompson: Let me preface what I will say with another comment.

People talk about legislative audit as being a backward-looking, historical, kill-the-wounded kind of exercise. I do not believe that. We have been critical of this process because we think it is so important that it work well and we do not think it is working well.

With this audit, we are trying to look ahead and see if there is some way that this process, which we think is critically important, can be revived, rejigged and made to do what it was designed to do. Although we have audited the past, our focus really is ahead. That is where the recommendation comes into play in the review we are calling for. We are hoping good things will come of this, and frankly, senator, I am optimistic that good things will come with goodwill all around.

The momentum really has faded. I remember when *A Guide to Green Government* came out and the sustainable development strategy process was introduced as part of it. There was a lot of interest in the country. The guide was put into play in departments and agencies, and then for some reason, perhaps other issues of the day taking precedence, it simply went away.

Up until today, the sustainable development strategy process that was put in place with great hope a decade ago has just languished. Most departments and agencies spend very little time on these things, because frankly they do not see the strategy process as fitting in with their main line of business. That is the problem, I think, and it can be fixed. I am hoping that it will be fixed.

Now, in terms of members of Parliament not being interested, my comment related to the sustainable development strategy process period, not environmental interest. Obviously there is tremendous interest in the environment these days, and growing interest, I suspect.

If the sustainable development strategy process were rejuvenated through, among other tools, putting in place an overarching government-wide strategy to which departments and agencies could contribute, the various individual initiatives — and there are many good underway in departments and agencies now to try to protect the environment — could be coordinated better. They could be brought together and focused. It would be easier to prioritize what the various departments are doing and

voulant que les parlementaires manifestent peu d'intérêt met plutôt en évidence un manque d'intérêt pour les rouages du gouvernement et un grand intérêt pour les questions environnementales et internationales.

Par ailleurs, j'aimerais aussi savoir s'il est un gouvernement fédéral ou national qui pourrait servir d'exemple, étant donné que nous semblons devoir suivre de meilleurs modèles.

M. Thompson : Laissez-moi commencer par une autre observation.

Les gens considèrent la vérification législative comme un travail rétrospectif à portée historique qui « porte le coup de grâce ». Je ne suis pas de cet avis. Nous avons critiqué ce processus parce que nous estimons primordial qu'il fonctionne bien, ce qui n'est pas le cas, à notre avis.

Nous tentons, par cette vérification, de nous tourner vers l'avenir et de voir s'il existe une façon de raviver et de restructurer ce processus qui, selon nous, est d'une importance capitale, et de faire en sorte qu'il remplisse ses objectifs. Bien que nous ayons analysé le passé, nous mettons véritablement l'accent sur l'avenir. C'est ainsi que la recommandation s'inscrit dans l'examen que nous demandons. Nous espérons que cela portera fruit et, à vrai dire madame le sénateur, je suis optimiste et je crois qu'avec de la bonne volonté, nous parviendrons à de bons résultats.

L'élan s'est vraiment atténué. Je me souviens de l'époque où le *Guide de l'écogouvernement* a été publié, guide dans lequel a été rendu public le processus d'élaboration des stratégies de développement durable. On portait alors un grand intérêt à la question à l'échelle du pays. Le guide a été appliqué dans les ministères et les organismes puis, pour une raison que j'ignore, peut-être parce que d'autres questions de l'heure ont eu préséance, il a été tout simplement jeté aux oubliettes.

Jusqu'à aujourd'hui, le processus d'élaboration des stratégies de développement durable qui a été mis en place et qui portait beaucoup d'espoir il y a dix ans a simplement piétiné. La plupart des ministères et des organismes y consacrent très peu de temps, car ils ne voient simplement pas comment ce processus s'inscrit dans leur sphère d'activité. À mon avis, voilà où réside le problème, et il est possible d'y remédier. J'espère que ce problème sera réglé.

Pour ce qui est du manque d'intérêt des parlementaires, mon observation se rapportait au délai du processus d'élaboration des stratégies de développement durable et non à l'intérêt porté à l'environnement. De toute évidence, on s'intéresse énormément à l'environnement ces jours-ci, et je crois bien que cet intérêt va croissant.

Si l'on faisait subir une cure de rajeunissement au processus d'élaboration des stratégies de développement durable, par exemple en mettant en œuvre une stratégie pangouvernementale à laquelle pourraient contribuer les ministères et les organismes, les diverses initiatives isolées — et on compte à ce jour beaucoup de mesures efficaces de protection de l'environnement dans des ministères et organismes — pourraient être mieux coordonnées. On pourrait les regrouper et bien les définir. Il serait ainsi plus

decide when to do what and when to move forward. That would be very positive, looking ahead, which is why we are so concerned about it.

Consider the books that come out every three years; they look good, interesting, on glossy paper; they look like nice reads, but how do they fit? What is their significance? Do they actually contribute to making the Canadian environment better? We are not so sure, but we think they could.

The lack of interest is really in this process. We are pushing the process because we have great faith that if it can be rejigged it can lead to better government in this country.

Two other countries have an overarching strategy. This is a fairly new exercise, frankly. Sweden is always around when we are talking about environmental issues. They have an overarching strategy on environmental issues. They have top-level goals that are filtered down into individual departments that will contribute. Sweden is just starting this process, but it is something we could look at. We hope this review will look at it. The U.K. has done something similar. They have overarching goals that they are just now developing and trying to filter down into individual departments.

The Province of Quebec also put in place a sustainable development strategy for the whole province. They too are trying to filter that overall strategy down into the individual departments to allow the departments to contribute to something real.

There are people around that we hope that the Environment Canada people who are leading this review will talk to and learn from.

Mr. Arseneault: I would like to add that other countries have also put in place national or federal strategies, central government strategies other than the ones mentioned so far. For example, Germany did the same with a long list of objectives and targets. The issue there, as is in Canada, is measuring progress. Often, that is where governments will fall short. They do not establish mechanisms to measure properly whether or not they are progressing in meeting their targets. That is a key issue, and we hope that the review of the federal system here will think hard about monitoring, measuring and reporting progress to Canadians.

The Chair: Obviously, without a measurement system, all of the best expressed hopes in the world will not amount to anything if you cannot say whether you have succeeded.

Mr. Arseneault: As you know, in the past we have looked at specific strategies. We looked at Finance Canada strategies from 2004. They had made tremendous commitments there. However, we started asking what they really meant by those commitments,

facile de mettre en ordre de priorité les mesures que prennent les divers ministères et de décider comment et quand il conviendrait d'agir. D'un point de vue prospectif, cette façon de faire serait très fructueuse, et c'est pourquoi nous y accordons une si grande importance.

Pensez aux ouvrages publiés tous les trois ans. Ils semblent bons et intéressants et sont imprimés sur du beau papier lustré. Des ouvrages intéressants en apparence, mais quelle est leur utilité? Quelle est leur importance? Contribuent-ils réellement à améliorer l'environnement au Canada? Nous n'en sommes pas certains, mais nous croyons qu'ils le peuvent.

C'est vraiment envers le processus que l'on constate un manque d'intérêt. Nous préconisons ce processus, car nous avons grand espoir que, s'il est restructuré, il pourra favoriser une meilleure gouvernance dans notre pays.

Deux autres pays ont recours à une stratégie globale. À vrai dire, il s'agit d'une approche assez nouvelle. Lorsqu'il est question d'enjeux environnementaux, la Suède est toujours au rendez-vous et elle applique une stratégie globale pour l'environnement. Des objectifs sont fixés dans les hautes sphères du gouvernement et ils sont diffusés aux ministères qui contribueront à leur réalisation. Ce processus n'en est qu'à ses balbutiements en Suède, mais nous pourrions aussi l'envisager. Nous espérons que ce point sera abordé dans le cadre de l'examen. Le Royaume-Uni a entrepris la même démarche. Il est en train d'établir des objectifs globaux et s'efforcera de les diffuser dans les différents ministères.

Le gouvernement du Québec a également mis en œuvre une stratégie de développement durable pour l'ensemble de la province. Lui aussi s'efforce de diffuser sa stratégie globale dans ses divers ministères pour leur donner l'occasion de contribuer à l'objectif d'une façon concrète.

Nous espérons que les responsables d'Environnement Canada qui dirigent cet examen s'entretiendront avec certaines personnes pour tirer parti de leur expérience.

M. Arseneault : J'aimerais ajouter que d'autres pays que ceux que nous avons mentionnés jusqu'ici ont aussi mis sur pied des stratégies nationales ou fédérales, des stratégies de gouvernement central. L'Allemagne, par exemple, l'a fait en se donnant une longue liste d'objectifs et de cibles. Pour l'Allemagne, tout comme pour le Canada, la difficulté réside dans la mesure du progrès. C'est souvent à cet égard que les gouvernements échouent. Ils ne se dotent pas de mécanismes qui leur permettraient de déterminer s'ils ont fait ou non des progrès dans l'atteinte de leurs cibles. C'est là que réside la principale difficulté, et nous espérons que l'examen du système fédéral canadien insistera sur le suivi et la mesure ainsi que sur le compte rendu à la population canadienne des progrès accomplis.

Le président : Il ne fait aucun doute que toute la bonne volonté du monde ne mènera à rien s'il nous est impossible de savoir, faute de système de mesure, si les objectifs ont été atteints.

M. Arseneault : Comme vous le savez, nous avons examiné diverses stratégies par le passé. Nous avons examiné les stratégies mises en œuvre par Finances Canada depuis 2004. D'extraordinaires engagements ont été pris par le

and we found out that they did not mean what we thought they meant. Then we suggested that they had an opportunity to review the tax system and look at whether there were elements there that were having an impact on the environment, and we recommended that maybe they could put some corrective measures in place. They essentially rejected that. They wanted to continue doing what they were doing, and they did not want to do more.

The Chair: Our committee and others in the Senate are not entirely unfamiliar with lots of words and no action on the part of successive governments of all colours.

Mr. Arseneault: Yes. The point here is that they had good commitments on paper, but when you look at their following strategies, those commitments that we audited were diluted.

Senator Adams: Thank you for coming, Mr. Thompson. You are not a stranger to Nunavut, and I can ask some questions concerning Nunavut.

You mentioned that sometime next February you have 14 chapters that you are concerned about. I met with a couple from Nunavut yesterday who are concerned about the settlement of the land claim with NTI. I think you understand the agreement with Nunavut Tunngavik Incorporated.

We have an agreement with the Government of Canada. We have about 21 sites in the Nunavut area, right from Ellesmere Island up to some of the islands in James Bay, especially where there are birds migrating. We have an agreement with the government. NTI has been negotiating that agreement for the money with the Treasury Board for four years. They have been writing to the Minister of the Environment from the time of the Liberal government and have never received a response. It is very interesting.

We are getting a little bit tired that every year scientists go up there counting polar bears and whales, and we have one right now at Clyde River. We have humpback whales up there that migrate every year. The Inuit there are monitoring the whales because they want to see what the numbers are every year. They need money to do it and they need to hire some people to do it. The agreement was \$8.3 million for seven years for monitoring the mammals in their environment, and nothing has happened yet.

Those who live up there are doing something that is not easy to do. We want to train some of the people to do it up there in Nunavut. Could you help us a little bit more to get going and help the people who are monitoring the mammals in the territory?

Mr. Thompson: We have at least one chapter of the 14 in February that looks at that issue, not necessarily just at Nunavut but across Canada. There are probably two, actually, that would

ministère. Toutefois, nous avons commencé à demander à ses fonctionnaires le sens qu'ils donnaient à ces engagements, et nous avons découvert qu'ils ne leur donnaient pas le même sens que nous. Nous leur avons ensuite proposé de profiter de l'examen du régime fiscal pour déceler la présence d'éléments qui pouvaient avoir une incidence sur l'environnement; nous leur avons recommandé de prendre au besoin certaines mesures correctives, mais ils ont ni plus ni moins rejeté notre proposition. Ils tenaient à poursuivre ce qu'ils avaient commencé, sans plus.

Le président : Notre comité et d'autres comités sénatoriaux ont entendu divers gouvernements successifs de toutes allégeances dire de belles paroles sans jamais passer à l'acte.

M. Arseneault : En effet. Le fait est que, sur papier, leurs engagements étaient valables, mais ceux que nous avons vérifiés se sont trouvés dilués dans les stratégies qui ont suivi.

Le sénateur Adams : Nous vous remercions d'être venu, monsieur Thompson. Vous connaissez le Nunavut et je peux donc me permettre de vous poser quelques questions qui concernent le Nunavut.

Vous avez mentionné le rapport d'étape qui sera présenté en février prochain et vous avez signalé que 14 de ses chapitres vous préoccupent. J'ai rencontré un couple du Nunavut hier qui dit se préoccuper du règlement des revendications territoriales avec la Nunavut Tunngavik Incorporated, ou NTI. Je pense que vous comprenez ce en quoi consiste l'accord conclu avec la NTI.

Nous avons conclu un accord avec le gouvernement du Canada. Le Nunavut, qui s'étend de l'île d'Ellesmere à certaines îles de la baie James, compte 21 refuges d'oiseaux migrateurs. Nous avons conclu un accord avec le gouvernement. Les négociations entre la NTI et le Conseil du Trésor sur les aspects financiers durent depuis quatre ans. La NTI n'a pas cessé d'écrire au ministre de l'Environnement depuis l'époque du gouvernement libéral et n'a jamais reçu de réponse. C'est très intéressant.

Nous commençons à en avoir un peu assez de voir chaque année des scientifiques s'amener dans la région pour dénombrer les ours polaires et les baleines; il y en a justement un maintenant à Clyde River. Les rorquals à bosse s'y rendent année après année. Les Inuits surveillent les baleines car ils veulent savoir comment leur nombre varie d'une année à l'autre. Ils ont besoin d'argent et ils doivent recruter des gens pour s'acquitter de cette tâche. L'accord comprenait le versement d'une somme de 8,3 millions de dollars sur sept ans devant servir à observer les mammifères dans leur environnement, mais aucun montant n'a encore été versé.

Ceux qui vivent dans cette région s'acquittent d'une tâche difficile. Nous voudrions former d'autres personnes à ce travail dans le Nunavut. Vous serait-il possible de nous aider un peu plus afin que nous puissions poursuivre nos activités et assister ceux qui s'occupent d'observer les mammifères dans le territoire?

M. Thompson : Nous avons au moins un chapitre sur les 14 prévus en février qui porte sur cette question, pas seulement au Nunavut mais bien sur tout le territoire du Canada. En fait, il y en

deal in one way or another with the issue you raise. That is something which might be of interest when it comes out.

When we put audit chapters out, they are the kind of chapters that would say, now this is what you agreed to do some years ago and this is how we find progress, good or bad, today. They are good chapters in that sense for an accountability exercise to take place, where a committee could invite a department that we have audited to sit in, and we could sit in with them, and the department could be questioned as to why they have not done better if in fact they have not done as well as they might. I suggest that is coming and might be of some interest to you.

I am trying to get up to the North with a colleague of mine, Ronnie Campbell, who is an Assistant Auditor General responsible for a number of departments, including Indian and Northern Affairs Canada, and also Andrew Lennox, who is responsible for the work that Mrs. Fraser does in the North. We are having trouble getting the dates set out, I guess. I would like to go up as commissioner and listen to people who have environmental concerns. I would like to understand what they are and see if we can put together a plan of action going forward so that we might address some of those concerns.

We have put a line in the sand in our commissioner's work plan for the next three or four years where we have said we want to do something in the North in the next two or three years, but it is just a line in the sand. We have not fleshed it out yet. We are trying now to flesh it out. That is coming up. I would think we would make this trip probably in January or February, and we might, if you would not mind, talk to you to see whom we might be put in touch with to have a good chat. We have to learn about these things. Sitting in Ottawa is not good enough. You have to go out and talk to the people who have the worries and understand the worries, and then see whether or not we can do audit work related to those.

Senator Milne: I would suggest you should also talk to Senator Sibbeston about going to the Northwest Territories.

Mr. Thompson: Yes, indeed.

Senator Adams: We also want to promote tourism, because many people like bird watching and whale watching. We are really pushing for that.

Mr. Thompson: Yes, ecotourism is very important.

Senator Campbell: There is a reason why Prime Minister Mulroney has been named the greenest Prime Minister. What I heard here just confirms that he was way ahead of his time when it came to the environment. You say that governments after that

a probablement deux qui traiteront, d'une façon ou d'une autre, de la question que vous avez soulevée. Il pourrait être intéressant de s'y pencher lors de leur publication.

Les chapitres du rapport de vérification sont des chapitres qui nous permettent de voir ce à quoi le gouvernement s'est engagé il y a quelques années ainsi que la mesure dans laquelle aujourd'hui, les engagements ont été respectés ou non. Il s'agit d'outils efficaces pour procéder à un exercice de responsabilisation où on pourrait inviter les représentants d'un ministère qui a fait l'objet d'une vérification à participer à un comité où nous siégerions aussi et où le ministère serait appelé à expliquer pourquoi il n'a pas respecté pleinement ses engagements si c'est ce qui s'est réellement passé. Je fais donc cette suggestion qui pourrait vous intéresser.

Je tente présentement de me rendre dans le Nord en compagnie d'un de mes collègues, Ronnie Campbell, vérificateur général adjoint responsable d'un certain nombre de ministères, dont le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et d'Andrew Lennox, responsable du travail de Mme Fraser dans le Nord. Je crois que nous avons sans doute de la difficulté à fixer les dates de ce voyage. J'aimerais m'y rendre en tant que commissaire et noter les inquiétudes des gens face aux questions environnementales. J'aimerais comprendre qui ils sont et voir s'il est possible d'élaborer un plan d'action afin de chercher à enrayer certaines de ces inquiétudes.

Nous avons établi un objectif dans notre plan de travail de commissaire pour les trois ou quatre prochaines années et nous avons indiqué que nous voulons nous pencher sur le Nord au cours des deux ou trois prochaines années, mais ce n'est qu'un objectif. Nous n'avons pas encore établi comment nous procéderons. Nous y travaillons actuellement. Ce sera bientôt chose faite. Je crois que nous serons en mesure de faire ce voyage en janvier ou en février, et il se peut, si vous le voulez bien, que nous vous consultations pour savoir avec qui nous devrions nous entretenir. Nous devons nous renseigner sur ces choses. On ne peut se contenter de rester à Ottawa. Nous devons nous déplacer et parler avec les gens de ce qui les préoccupe et comprendre leurs préoccupations, puis voir s'il est possible de vérifier le travail lié à ces préoccupations.

Le sénateur Milne : Je vous suggère de consulter également le sénateur Sibbeston à propos d'un voyage aux Territoires du Nord-Ouest.

M. Thompson : Oui, en effet.

Le sénateur Adams : Nous voulons également faire la promotion du tourisme, car beaucoup de gens aiment l'ornithologie et l'observation des baleines. Nous insistons beaucoup en ce sens.

M. Thompson : Oui, l'écotourisme est très important.

Le sénateur Campbell : Ce n'est pas sans raison que le premier ministre Mulroney est considéré comme le premier ministre le plus vert qu'ait eu le Canada. Ce que j'ai entendu aujourd'hui me confirme qu'il était très avant-gardiste en ce qui a trait à

were dealing with a deficit, but the deficit and the environment are not mutually exclusive things. That is something we need to deal with.

The two questions I have are why did these strategies fade and how do we jump start them? I get a sense here that while politicians are the masters, the deputies are the drivers. It will come as no surprise that I am aware that bureaucrats will outwait the government. They just wait for the next election to see who is coming in, and you basically restart the clock every single time instead of having an ongoing process where it does not matter who is the government. What matters is that there are a policy and a responsibility in place.

I would suggest that we should be looking at making deputies responsible. There was a good article in the paper about this. When deputies are successful, they get rewarded. When they are not successful, there is a price to be paid. The consequences might be in bonuses, or it might be an individual should be an assistant deputy minister rather than a deputy.

Why did these strategies fade? Is it the bureaucratic process that leads to these silos? How do we jump start them again? How do we make the bureaucrats recognize that this is critical and that everything we do should be viewed through an environmental lens because it is good for business, good for government, and, most of all, good for the citizens?

Mr. Thompson: I do not know why they have faded. I could speculate, as I have a little bit earlier today, but I am just not sure. I do think the jump start will come with this review. It will start with members of Parliament saying this will be a good review. We will ensure it is a good review. We will hold the people doing it to account for making it a good review. In a year's time, we should have a set of proposals on the table to look at through this review, and, with members of Parliament, that will jump start this process and get it doing what it should always have been doing. We have started down that road, and that is why I am optimistic, senator, that this will work. It will work if we all work at it together. It will not work if it is just one of those little reviews that are done all the time to which nobody pays any attention and which gather dust on a shelf.

This should be a major initiative. It does not need to be terribly costly, although it will cost some money, but it needs to be a major initiative that Michael Horgan, the Deputy Minister of Environment Canada, has on his plate and is accountable for delivering; and all the people who are affected by it and who are actually depending on the results of the review to make this

l'environnement. Vous affirmez que les gouvernements qui ont suivi étaient aux prises avec un déficit, mais le déficit et l'environnement ne sont pas deux éléments incompatibles. Voilà un point à traiter.

Je me pose donc deux questions : pourquoi ces stratégies ont-elles été négligées et comment fait-on pour leur donner une deuxième vie? J'ai l'impression que si les politiciens sont les maîtres, les sous-ministres sont les pilotes. Bien sûr je sais que les bureaucrates survivent au gouvernement. Ils attendent la prochaine élection pour voir qui sortira gagnant, et reprennent pratiquement les choses du début au lieu de disposer d'un processus continu qui ne varie pas en fonction du parti au pouvoir. L'important, c'est qu'il y ait une politique en place, ainsi qu'une responsabilité.

Je crois que nous devrions envisager de rendre les sous-ministres davantage responsables. Il y avait un article intéressant dans les journaux à ce sujet. Lorsque les sous-ministres font un bon coup, ils sont récompensés. Lorsqu'ils échouent, il y a un prix à payer. Les conséquences peuvent prendre la forme de bonus, ou d'une réaffectation aux fonctions de sous-ministre adjoint.

Pourquoi ces stratégies n'ont-elles pas répondu aux attentes? Est-ce que c'est la bureaucratie qui mène aux cloisonnements? Comment provoquer la relance de ces stratégies? Comment convaincre les bureaucrates qu'elles revêtent une importance capitale et que tout ce que nous faisons doit être vu dans une optique environnementale, la protection de l'environnement étant un atout pour les affaires, le gouvernement et, surtout, les citoyens?

M. Thompson : Je ne sais pas pourquoi ces stratégies n'ont pas répondu aux attentes. Comme je l'ai fait un peu plus tôt aujourd'hui, je pourrais spéculer, mais je n'ai pas de certitude. Je pense que la relance viendra avec l'examen prévu. D'abord, les députés diront que l'examen sera profitable. Nous ferons en sorte que ce soit un bon examen, car nous obligerons ses responsables à démontrer qu'ils se sont acquittés de leurs responsabilités avec efficacité. Et dans un an, cet examen devrait nous permettre de disposer d'un ensemble de propositions que nous étudierons avec les députés et qui relanceront le processus relatif aux stratégies de développement durable de manière à ce qu'il donne les résultats qu'il aurait toujours dû donner. Nous sommes sur la bonne voie et c'est pourquoi je suis optimiste, monsieur le sénateur, et que j'ai bon espoir que cela marchera. Cela marchera si nous y travaillons tous ensemble. Mais cela ne marchera pas s'il s'agit d'un de ces examens qui se font continuellement, auxquels personne n'accorde la moindre attention et dont le rapport se retrouvera sur les tablettes.

Cet examen devrait constituer une initiative majeure. Il coûtera évidemment de l'argent, mais il ne devrait pas être excessivement coûteux. Il faut qu'il s'agisse d'une initiative d'envergure afin que Michael Horgan, le sous-ministre d'Environnement Canada, s'attelle fermement à cette tâche et soit tenu de la mener à terme; toutes les personnes concernées et qui dépendent des

process work should be behind him. I am optimistic that this will work. That is the way I would jump start it.

Regarding the deputy ministers being the drivers, I absolutely agree with you. They really do drive the government. I suspect they probably have to.

The Chair: This is not very telling, sir.

Mr. Thompson: It is a big government with many complicated areas, and they do a pretty good job, by and large, but they need to be motivated, too. You got at the point of motivating them. Is it something that is in their contract? They each have a contract with the minister that lists a number of priorities they are to address. The question I would ask any of these folks is whether the sustainable strategy for their department is part of their contract with the minister.

Looking ahead for the next year, I would be interested in determining if this review is a significant part of the contract the Deputy Minister of Environment Canada has with his minister. I quite agree that if protection of the environment, and we are talking today about sustainable development strategy process, does not get into the contract, there is very little chance it will get much action.

Senator Campbell: I do not know how many reviews I have seen, but it seems like we have a review every year, and the difficulty is that we could have a new government by the time this is finished, or we could have a different government or different minister.

The deputy ministers come and go. One day you are Deputy Minister of Finance, the next day not. The deputy ministers need this as one of their points of contact no matter where they are and no matter what their ministry is so that they have this lens to look through every time they do something.

Do you actually have a sense that this review will mean something? Of course, we will have you back in October 2008, so be careful what you say because we will feed it back to you.

Mr. Thompson: I hope you do.

Senator Campbell: I would like to come away from here with a sense from you that there is real hope that this review will do something, not just be a piece of paper from a government of no matter what stripe just saying, "Oh, well, we are doing that, or we want to do that."

The Chair: Before Mr. Thompson answers that, the person we will want to talk to in October 2008 will be the Minister of the Environment who will be doing the review. I presume that you also will be equally interested in that review.

Mr. Thompson: Certainly, senator.

résultats de l'examen pour mettre le processus sur les rails devraient le soutenir. J'ai bon espoir que tout ira bien. C'est ainsi que je relancerais le processus.

Par ailleurs, je suis entièrement d'accord avec votre observation que les sous-ministres sont les meneurs. Ce sont eux qui dirigent vraiment le gouvernement. Je suppose qu'ils y sont obligés.

Le président : Ce n'est pas très éclairant, monsieur.

M. Thompson : Notre gouvernement est un vaste appareil qui comprend de nombreux domaines complexes, et les sous-ministres accomplissent en général de l'assez bon travail, mais ils ont aussi besoin de motivation. Mais la motivation fait-elle partie des dispositions de leurs contrats? Ils ont chacun un contrat avec le ministre, lequel énumère un certain nombre de priorités. J'aimerais demander à ces personnes si la stratégie de développement durable de leur ministère fait partie de leur contrat avec le ministre.

Pour l'année prochaine, j'aimerais savoir si cet examen a une place importante dans le contrat du sous-ministre d'Environnement Canada avec son ministre. J'admets que si la protection de l'environnement — et nous parlons aujourd'hui du processus relatif aux stratégies de développement durable — n'est pas intégrée aux termes de son contrat, il y a très peu de chance de voir le dossier évoluer selon nos attentes.

Le sénateur Campbell : Je ne sais pas combien d'examen j'ai pu voir, mais j'ai l'impression qu'il y en a un tous les ans, et le problème est que nous pourrions avoir un nouveau gouvernement — ou un gouvernement différent ou un autre ministre — avant que cet examen ne prenne fin.

Les sous-ministres vont et viennent. Un jour vous êtes sous-ministre des Finances, le lendemain, vous ne l'êtes plus. Les sous-ministres ne doivent pas perdre de vue cette réalité, quel que soit leur ministère ou leur poste actuel; ainsi, à chaque fois qu'ils feront quelque chose, ils pourront l'envisager dans cette optique.

Pensez-vous vraiment que cet examen portera des fruits? Bien sûr, nous vous entendrons à nouveau en octobre 2008, de sorte que vous auriez intérêt à faire attention à ce que vous dites parce que nous ne manquerons pas de vous le rappeler à la première occasion.

M. Thompson : J'espère que vous le ferez.

Le sénateur Campbell : J'aimerais partir d'ici avec le sentiment qu'il y a véritablement de l'espoir que l'examen sur lequel nous tablons donne les résultats escomptés et ne soit pas seulement un document d'un quelconque gouvernement qui se contente de dire : « Eh, bien! Voilà ce qu'on va faire ou ce qu'on veut faire. »

Le président : Avant que M. Thompson ne réponde à cela, je veux préciser que la personne à laquelle nous voudrions parler en octobre 2008 sera le ministre de l'Environnement qui se chargera de l'examen. Je présume que vous vous intéressez également à cet examen.

M. Thompson : Certainement, sénateur.

Senator Campbell: I have never seen a minister appear before us, no matter what government we have, that does not tell us how successful they are.

The Chair: That is certainly true.

Mr. Thompson: Let me talk a little bit about hope. I do have real hope, senator. We have taken great pains to craft a recommendation in this audit report that we think is sensible. We realized right up front that the sustainable development strategy process is a government-wide process. It is not a department-by-department process. As a consequence, the recommendation really should be to the government and not to any particular department.

We do not like doing that, because when you make a recommendation to a government, it is a recommendation to somebody and nobody at the same time, but we had to do it because that is where the issue resides.

We then talked to many people about who should lead this review, and it obviously had to be a government decision. I had chats with Privy Council Office and Environment Canada, about eight other deputy ministers around town and four retired deputies. Afterwards, I wrote to Kevin Lynch, the Clerk of the Privy Council, to ask if he would respond to this recommendation in our chapter on behalf of the government or suggest someone who would respond on behalf of the government.

Mr. Lynch wrote back and said that after quite a bit of thought, they would like Environment Canada to lead this review. In responding to our recommendation, that department said that they will do this review in concert with Public Works and Government Services Canada and with Treasury Board Secretariat — and my sense is that the PCO will not be out of it either. One department is leading it, but we have interest on the part of two or three other fairly powerful central agencies that are involved in the process too.

I think that is an important foundation. People have thought about the need to have a review. They have agreed that a review needs to take place, and they have thought about who should lead it and who should be involved.

We have the recommendation and we have the government's commitment to do the review. From here on, it can either succeed or fail, depending on the interest shown. We can push it, and we will, as often as we can; but the people who will make it succeed or fail are members of Parliament. If they say we have got to get this process rejigged, and the review that is being started is the way to do it, it will get done. It is as simple as that.

Le sénateur Campbell : Je n'ai jamais vu un ministre comparaître devant nous, peu importe au nom de quel gouvernement, sans nous vanter les réalisations de ce dernier.

Le président : C'est bien vrai.

M. Thompson : Permettez-moi de vous parler un peu d'espoir. J'ai vraiment bon espoir que les choses iront dans le sens escompté. Dans ce rapport de vérification, nous nous sommes donné beaucoup de mal pour formuler une recommandation que nous jugeons sensée. Nous avons réalisé dès le début que le processus relatif aux stratégies de développement durable devait être engagé à l'échelle de l'administration fédérale. Ce ne doit pas être un processus individuel en fonction de chaque ministère. En conséquence, la recommandation vise le gouvernement et non un ministère en particulier.

Nous n'aimons pas procéder ainsi parce qu'en formulant une recommandation à l'intention d'un gouvernement, on vise une entité qui n'est personne en particulier, mais nous devons procéder ainsi, car c'est justement là que le bât blesse.

Nous avons ensuite discuté avec de nombreux intervenants à propos des personnes qui devraient diriger l'examen et, à l'évidence, la décision devait être prise par le gouvernement. J'ai eu des entretiens avec le Bureau du Conseil privé et Environnement Canada, environ huit autres sous-ministres des ministères de la capitale et quatre sous-ministres à la retraite. Ensuite, j'ai écrit à Kevin Lynch, le greffier du Conseil privé, pour lui demander s'il réagirait à cette recommandation de notre chapitre au nom du gouvernement ou s'il allait désigner quelqu'un d'autre pour le faire à sa place.

Dans sa réponse, M. Lynch m'a informé qu'après mûre réflexion, on avait donné la préférence à Environnement Canada pour diriger l'examen. Répondant à son tour à notre recommandation, ce ministère a déclaré qu'il procéderait à l'examen de concert avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor — et j'ai l'impression que le Bureau du Conseil privé sera également de la partie. Il y a un ministère-pilote, mais deux ou trois autres organismes centraux très puissants qui participent aussi au processus ont manifesté leur intérêt.

Je pense qu'il s'agit là d'une base importante. Les gens ont pensé à la nécessité d'un examen. Ils ont convenu qu'un examen devait avoir lieu et ils ont aussi réfléchi aux personnes qui devraient diriger cet examen comme à celles qui devraient y participer.

Nous avons une recommandation et l'engagement du gouvernement à procéder à cet examen. À partir de là, les choses peuvent aller bien ou mal selon l'intérêt manifesté. Nous pouvons stimuler cet intérêt, ce que nous ferons certainement le plus souvent possible, mais les personnes qui feront de cet examen une réussite ou un échec sont les députés. S'ils disent que nous devons réformer le processus, et que l'examen qui s'amorce est la meilleure façon d'y parvenir, alors il en sera ainsi. C'est aussi simple que cela.

Having hearings like this — and we have had two other hearings over the last week or so on this same issue — leaves me enthused because parliamentarians do care. You care, and the other people we have spoken with care. With that spirit in the room, this can work.

Mr. Arseneault: I would like to add to this conversation. Before joining the Office of the Auditor General six years ago, I worked in government departments for 21 years. I worked for Environment Canada, Natural Resources Canada, Transport Canada and Fisheries and Oceans Canada. I know what happens in government.

If central agencies are not monitoring or are not interested, it does not happen. Civil servants who are trying to achieve something will find barriers in the organizations when the central agencies are not there to support and monitor.

When you think about things like strategic environmental assessment, which is a cabinet directive, you would expect a central agency to be monitoring what is happening, but none is. We could not find anyone.

Mr. Thompson: Back in 2004, we could not find it.

Mr. Arseneault: In 2004, we could not find that when we did the audit. We asked agencies, and they were pointing at one another. That is very important, because now we have Environment Canada — which is a line department that does not have many friends around town — leading an exercise that will influence everyone. You really need central agency support to get it going; and probably having parliamentary support, committee support, would be great.

The Chair: And scrutiny, perhaps.

Mr. Ferguson: Mr. Thompson referred a few minutes ago to overarching objectives and publicly available performance measures and so forth. I think the people doing the review will have to ask what mechanisms transcend any one government. They have various levers they can use — spending, taxing, making laws, et cetera — and they will have to ask which of those levers will be most effective for ensuring that the process put in place does transcend the next government and the one after that.

Senator Campbell: I would like to thank you for coming today. Your report makes great reading — finally, a government report where there is truth and there are also solutions.

The Chair: As the vice-chair has said, it is not a government report. It is an Auditor General's report, which is a very different thing.

Senator Nolin: There is a slight difference.

Senator Spivak: I have a couple of questions, but first I will make a little preamble. It seems to me that the term “sustainable development” was originally conceived through the Brundtland

Le fait de tenir des audiences comme celle-ci — et nous en avons eu deux autres dans la dernière huitaine de jours sur cette même question — soulève mon enthousiasme, parce que les parlementaires s'intéressent vraiment à la question. Vous vous en préoccupez et les autres personnes auxquelles nous avons parlé s'en soucient également. Compte tenu de l'empressement dont tout le monde fait preuve, cela devrait marcher.

M. Arseneault : J'aimerais ajouter mon grain de sel à cette conversation. Avant de me joindre au Bureau du vérificateur général il y a six ans, j'ai travaillé dans des ministères pendant 21 ans. J'ai travaillé pour Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, Transports Canada, et Pêches et Océans Canada. Je sais ce qui se passe au gouvernement.

Si les organismes centraux ne font aucune surveillance ou ne démontrent aucun intérêt, le projet est voué à l'échec. Les fonctionnaires qui tentent d'accomplir quelque chose rencontreront des obstacles au sein des organisations si les organismes centraux ne sont pas là pour les soutenir et assurer un suivi.

En ce qui a trait aux évaluations environnementales stratégiques, qui sont une directive du Cabinet, on s'attend à ce qu'un organisme central en assure le suivi, mais ce n'est pas le cas. Nous n'en avons trouvé aucun qui le faisait.

M. Thompson : En 2004, cela a été impossible.

M. Arseneault : En 2004, aucun organisme central n'assurait un tel suivi au moment de la vérification. Nous avons posé la question aux organismes, qui se sont renvoyé la balle entre eux. C'est un élément important, car nous avons maintenant Environnement Canada — ministère responsable qui n'est pas le plus populaire en ville — qui supervisera un projet qui affectera l'ensemble du gouvernement. Le soutien des organismes centraux est essentiel à la réussite du projet. Le soutien du Parlement, de même que le soutien des comités, serait sans doute aussi positif.

Le président : Et peut-être leur examen minutieux.

M. Ferguson : M. Thompson a parlé il y a quelques minutes d'objectifs très importants, de mesures du rendement accessibles au public, et cetera. Je crois que les personnes qui se chargeront de l'évaluation devront déterminer quels mécanismes peuvent survivre aux changements de gouvernement. Ils ont plusieurs moyens à leur disposition — dépenses, impôts, lois, et cetera. — et ils devront déterminer lequel de ces moyens sera le plus efficace pour assurer que le processus survivra au prochain changement de gouvernement ainsi qu'à celui qui suivra.

Le sénateur Campbell : J'aimerais vous remercier de votre présence aujourd'hui. Votre rapport est intéressant à lire — enfin un rapport gouvernemental qui allie vérité et solutions.

Le président : Comme l'a mentionné le vice-président, il ne s'agit pas d'un rapport gouvernemental. C'est un rapport du vérificateur général, ce qui est très différent.

Le sénateur Nolin : Il y a une légère différence.

Le sénateur Spivak : J'ai quelques questions à poser, mais permettez-moi de faire d'abord une brève entrée en matière. Il me semble que le terme « développement durable » a vu le jour à la

report in a much more innocent time, where protection of the environment was felt to be the primary goal. However, we now have a much more serious issue; we have a global challenge.

It would be great if each department changed its light bulbs and used eco-efficiency cars; but I am wondering, in terms of sustainable development, if you see your role as broader than that. Of course, it has really been "sustained development" since the Brundtland report. Do you see your role not just as reviewing government policies, but perhaps suggesting what might be better?

I will give you some examples. On the tax system, almost every noted tax expert and banker has said that we need a carbon tax, and environmental assessment is very ginger because the provinces set up barriers. Then there is Bill C-30, which was the government's own bill; all the people amended it and there were wonderful things in that bill for toxins and so on. Other examples are water and the ethanol policy, which is probably going to be a disaster, in my opinion and in the opinion of many other people.

How do you see your role in a broader sense? Do you think you have the mandate to say to the government, very diplomatically, that you think that this would be better, given the context today? It is not just protecting the environment.

Mr. Thompson: I think we have a mandate that is quite appropriate to the task at hand. Let me talk a bit about policy advice. We have drawn that line in the sand a number of times, and we will continue to do it: we are auditors in the commissioner's group, and, as auditors, we should not be giving policy advice. The reason is that if we advise on policy and later come back and audit the implementation of policy, someone would say you are obviously biased because you helped create what you later audited. We do not like to get involved in policy advice for that reason. When we come to a committee like this with an audit report, we want to be sure that you will believe the factual basis upon which it is crafted and that we do not have an axe to grind in terms of any particular policy slant. That is where we would draw the line with policy.

There are, though, institutions in the government, one of them being the National Round Table on the Environment and the Economy, NRTEE, whose job it is to get into the policy area. I have had two meetings with its new president, David McLaughlin, and then the three of us had breakfast with the whole round table about a week ago. There are many new members on NRTEE, and we explained to them what we do and they explained what they do.

suite du rapport Brundtland, en des temps beaucoup plus simples, où la protection de l'environnement était considérée comme le principal objectif. Cependant, nous sommes maintenant devant un problème bien plus sérieux; un défi d'ensemble.

Il serait génial que tous les ministères adoptent des ampoules écoénergétiques et des voitures écoefficaces; mais je me demande si, en termes de développement durable, vous considérez que votre rôle va au-delà de cela. Bien sûr, l'accent a réellement été mis sur le « développement durable » depuis le rapport Brundtland. Selon vous, votre rôle consiste-t-il seulement à revoir les politiques du gouvernement ou implique-t-il également de formuler des recommandations sur la façon d'améliorer les choses?

Voici quelques exemples. En ce qui a trait à notre système fiscal, presque tous les experts fiscaux et banquiers renommés s'accordent pour dire que nous devrions créer une taxe sur les émissions carboniques, et l'évaluation environnementale est très difficile car les provinces y font obstacle. Puis il y a le projet de loi C-30, qui était le projet de loi du gouvernement même; tout le monde l'a adopté et ce projet de loi comprenait d'excellentes solutions pour les toxines et autres substances du genre. Les politiques sur l'eau et l'éthanol sont d'autres exemples, qui seront sûrement un désastre, à mon avis et selon bien d'autres gens.

Comment percevez-vous votre rôle dans l'ensemble? Considérez-vous qu'il fait partie de votre mandat de dire au gouvernement, de façon très diplomatique, ce que vous croyez être la meilleure solution en fonction du contexte actuel? Il ne s'agit pas de simplement protéger l'environnement.

M. Thompson : Je crois que notre mandat convient très bien à la tâche à accomplir. Permettez-moi de dire quelques mots sur les conseils stratégiques. Nous avons établi la limite à ce sujet à de nombreuses reprises, et nous continuerons de le faire : nous sommes des vérificateurs de la direction de la commissaire, et, à titre de vérificateurs, il est préférable que nous ne donnions pas de conseils stratégiques. Si nous donnons des conseils sur une politique et que plus tard nous sommes appelés à vérifier la mise en application de cette politique, on pourrait alors considérer que notre travail est biaisé car nous aurions contribué à la conception de ce qui est vérifié. Voilà pourquoi nous préférons ne pas donner de conseils stratégiques. Lorsque nous nous présentons devant un comité comme celui-ci avec un rapport de vérification, nous voulons être certains que vous aurez foi dans les faits sur lesquels il se fonde et que nous n'avons pas d'intérêt personnel à défendre quant à un aspect particulier de la politique. C'est là que se situe notre limite quant aux conseils stratégiques.

Il existe, par contre, des institutions au sein du gouvernement, telles que la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE), dont le travail consiste à explorer le secteur des politiques. J'ai eu deux réunions avec son nouveau président, David McLaughlin, puis nous avons déjeuné ensemble avec les membres de la table ronde il y a environ une semaine. La TRNEE compte beaucoup de nouveaux membres; nous leur avons expliqué ce que nous faisons et ils nous ont précisé ce qu'ils font.

I would think that between the two of us, we can serve Parliament quite well. The round table, if it gets reinvigorated and is back in business, can give good policy analysis and policy advice to the government. We can give sound audit advice.

We are coming together a little bit on Bill C-288. This is the bill under which the government put forward a climate change plan at the end of August. NRTEE has been required to take a look at the measures in that bill to see whether they are attainable. In late September, they put out quite a good report in which they were very critical of the numbers in the government's plan. They said that there are a number of challenges in putting numbers together for a plan on an initiative-by-initiative basis, and we think the government should look at those challenges and try to deal with them before they do this again.

For our part, under Bill C-288, we will come back in two years and audit the take-up and the implementation of that plan — a results-based audit looking back. We have had some talks with the round table about what they do, which is quite different from what we do, and we both will be talking to Environment Canada about the next round of this reporting to see if it cannot be better.

As a direct answer to your question, we do not think we should be doing policy advice.

Senator Spivak: Sustainable development means that you should leave the earth in the same place, at least now. Mind you, it is getting worse and worse. I do not know if we want to leave it now.

Are you an accountant?

Mr. Thompson: For my sins I am, yes.

Senator Spivak: How about value accounting? Never mind giving policy advice; how do you view looking at what the government is doing to see whether we are getting value for our money?

Mr. Thompson: That is where we can really do some work.

Senator Spivak: In terms of leaving the earth the way it should be left, are we getting value for our money?

Mr. Thompson: We can play a very important role there. When the government puts a policy or program into place, senators and all Canadians want to be sure that it is managed carefully and wisely and that the stated desired results are achieved. That is where our audit comes in. We audit these programs to see whether they are being managed well. We audit to see whether the department responsible for the program has procedures in place to know whether it is working, whether the results are being achieved. If they do not have any measurement processes in place, we will scream bloody murder and will be back to talk to you. If

Je crois qu'ensemble, nous pouvons très bien servir le Parlement. Si la table ronde est revigorée et reprend ses activités, elle peut effectuer des analyses de politique et formuler des conseils stratégiques judicieux au gouvernement. Nous pouvons offrir des conseils éclairés en matière de vérification.

Nous nous entendons un peu sur le projet de loi C-288. Il s'agit du projet de loi en vertu duquel le gouvernement a soumis un plan en matière de changements climatiques à la fin août. On a demandé à la TRNEE de vérifier si les mesures prévues dans ce projet de loi étaient réalistes. À la fin septembre, elle a publié un assez bon rapport dans lequel elle se montrait très critique à l'égard des données du plan gouvernemental. Elle a mentionné que le fait de rassembler des données pour un plan propre à chaque initiative pose certaines difficultés, et nous croyons que le gouvernement devrait aborder ces difficultés et tenter de les résoudre avant de répéter l'expérience.

Pour notre part, en ce qui concerne le projet de loi C-288, nous vérifierons l'adoption et la mise en œuvre du plan dans deux ans — il s'agira d'une vérification rétrospective fondée sur les résultats. Nous avons tenu des discussions avec les membres de la table ronde au sujet de leur travail, qui est fort différent du nôtre, et nous nous en tiendrons chacun avec des fonctionnaires d'Environnement Canada au sujet de l'établissement de la prochaine série de rapports pour savoir s'il est possible de faire mieux.

Pour répondre directement à votre question, nous ne pensons pas que nous devrions fournir des conseils stratégiques.

Le sénateur Spivak : Le développement durable signifie que l'on devrait laisser la terre dans le même état où elle se trouve actuellement, du moins pour le moment. Remarquez, la situation s'aggrave de plus en plus. Je ne sais pas si nous devrions la laisser dans le même état.

Êtes-vous comptable?

M. Thompson : Je suis comptable de mes péchés, oui.

Le sénateur Spivak : Et qu'en est-il de la juste valeur? Oublions la formulation de conseils stratégiques; que pensez-vous d'examiner ce que le gouvernement fait pour vérifier l'optimisation des ressources?

M. Thompson : C'est là que nous pouvons vraiment être utiles.

Le sénateur Spivak : Pour ce qui est des initiatives qui visent à laisser la terre dans l'état où on le devrait, y a-t-il optimisation des ressources?

M. Thompson : Nous pouvons jouer un rôle très important à ce chapitre. Lorsque le gouvernement met en place des politiques et des programmes, les sénateurs et tous les Canadiens veulent s'assurer qu'ils sont gérés soigneusement et sagement et que les résultats souhaités sont atteints. C'est là que nous intervenons. Nous vérifions ces programmes pour nous assurer qu'ils sont bien gérés. Nous vérifions également si les ministères responsables des programmes ont des procédures en place pour s'assurer que les programmes fonctionnent et que les résultats sont en voie d'être atteints. Si les ministères n'ont pas de processus de mesure, nous

they have put a measurement system in place that is not very good, we will scream bloody murder and be back to talk to you as well. That is the area in which we can make the most contribution.

Senator Spivak: It is a herculean task.

Mr. Ferguson: It is important for the country to know what the federal government is trying to achieve in sustainable development and to have performance measures in place that can give us an objective basis to assess progress.

Senator Spivak: With respect to the review, it seems to me that the environment department needs to be reviewed. I do not know how much credibility an internal review has. I would have been happier if Don Drummond and Jack Mintz had done a review. Never mind the Sierra Club; we do not talk about them.

I hope that the review will come out well, but initially the auspices under which it is undertaken do not give me much hope, because I have been here since 1986. I was here when the original cabinet memo came out that said that every policy of government must be looked at for its environmental consequences.

How do you justify an internal review?

Mr. Thompson: We believe strongly, as a result of the work we have done, that the whole sustainable development process should be re-examined. It is time to reflect and figure out how to fix it, because it is broken.

Having come to that conclusion, we felt that we had to leave it up to the government to decide how to do the review. I may not be as concerned as others about Environment Canada's doing it. If they decide to do a good review and involve good people, both within and outside of government, if they travel to the U.K. and Sweden, go across the river to Quebec to find out what is taking place there and perhaps go to Germany to get a sense of what is possible today in terms of an overarching sustainable development strategy and how to back that down into individual departments in a reasonable way, we could have a good product.

Mr. Arseneault: When preparing this chapter and our recommendation, we met with officials at Environment Canada. They have been thinking about it. There are remarkable people there, as there are across the federal service. They want to do a good job. There are probably systemic issues getting in the way.

Senator Spivak: I agree that there are wonderful people in Environment Canada, but there is tension between the bureaucrats and the ministers.

The Chair: That was a comment, not a question, Mr. Thompson.

jetterons les hauts cris et nous reviendrons pour vous en parler. Nous ferons de même s'ils ont adopté un mécanisme de mesure qui n'est pas très efficace. C'est là que nous pouvons nous rendre le plus utiles.

Le sénateur Spivak : C'est une tâche herculéenne.

M. Ferguson : Il importe que le pays sache ce que le gouvernement fédéral essaie d'accomplir en matière de développement durable et que l'on dispose de mesures de rendement qui peuvent nous donner une base objective pour évaluer nos progrès.

Le sénateur Spivak : En ce qui concerne l'examen, il me semble que le ministère de l'Environnement devrait en faire l'objet. J'ignore quelle crédibilité on peut accorder à un examen interne. J'aurais préféré que Don Drummond et Jack Mintz aient réalisé un examen. Oublions le Sierra Club; on ne parle pas de lui.

J'espère que l'examen donnera de bons résultats mais, à priori, le cadre dans lequel il se déroule ne me donne pas beaucoup d'espoir parce je suis ici depuis 1986. J'étais ici lors de la publication du premier mémoire du Cabinet précisant que l'on devrait examiner les conséquences environnementales de chaque politique gouvernementale.

Comment justifiez-vous la tenue d'un examen interne?

M. Thompson : Nous croyons fermement, à la lumière du travail que nous avons accompli, que l'ensemble du processus de développement durable devrait être réexaminé. Il est temps de songer à la façon de corriger le processus parce qu'il ne fonctionne plus.

Étant arrivés à cette conclusion, nous avons le sentiment que nous devrions laisser au gouvernement le soin de décider comment procéder à l'examen. L'idée qu'Environnement Canada s'en charge ne me préoccupe peut-être pas autant que d'autres personnes. Si le ministère décide de faire un bon travail et de faire intervenir les bonnes personnes, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement, s'il se rend au Royaume-Uni et en Suède, s'il traverse la rivière pour voir ce qui se passe au Québec et, peut-être, s'il se rend en Allemagne pour avoir une idée de ce qui se fait aujourd'hui en matière de stratégie globale de développement durable et de la façon dont on peut ramener tout ça à l'échelle des ministères d'une façon raisonnable, cela pourrait donner de bons résultats.

M. Arseneault : Lors de l'élaboration de ce chapitre et de notre recommandation, nous avons rencontré des fonctionnaires d'Environnement Canada. Ils ont réfléchi à la question. Il y a des gens remarquables dans ce ministère, comme ailleurs dans la fonction publique. Ils veulent faire du bon travail. Ils sont probablement confrontés à des problèmes systémiques.

Le sénateur Spivak : Je conviens qu'il y a des gens merveilleux à Environnement Canada, mais il existe des tensions entre les bureaucraties et les ministres.

Le président : C'était un commentaire, pas une question, monsieur Thompson.

Senator Milne: Speaking of sustainable development, I was attending a lecture on how to deal with tailings in the tar sands in Alberta. Unfortunately, I had to leave before we heard about the newest advancement in how they will deal with that.

I have read your excellent report, Mr. Thompson, and I congratulate you on it. I am concerned about several things. Various departments are not doing anything. The Department of Citizenship and Immigration Canada is doing absolutely nothing. Of course, you have no stick to beat them with.

The Department of Health Canada has not yet developed new guidelines for the safety assessment of novel foods derived from livestock, animals and fish, which is one of their three objectives. Health Canada's third objective is to establish the legal requirements for the wording that will appear on the labels of raw ground meat and raw ground poultry, but the regulations are not yet in place. These things affect the everyday health of Canadians, and the department is not coming through with the goals they have set for themselves. What can we do about that?

Mr. Thompson: We have a Commissioner of the Environment and an Auditor General precisely because things like that happen. We are there to look at what is working well and what is not working well. In this case, as you said, things are not working well.

The second point is to close the accountability loop somehow. Government officials take it seriously when they are summoned before a parliamentary committee to discuss an audit finding. I do not mean to be unkind, but if their feet are held to the fire, change can happen.

In terms of these particular examples, if this committee or other committees of the House or the Senate that are involved in these subject areas saw fit to have a hearing and ask the department officials responsible for these programs why this happened and what they will do to fix it, that would have quite a salutary effect.

Senator Milne: In other words, this committee should write to other committees and suggest that they do studies on these matters.

You have now been in the position of Interim Commissioner for some time. Would you have more clout if you were an officer of Parliament reporting directly to Parliament? Would that give your report more visibility?

Mr. Thompson: There has been much talk about where the commissioner's function should be; whether it should remain with the Auditor General's office or be split off. At the end of the day, that is something that parliamentarians would decide. To make a change would mean changing the Auditor General Act, and that is up to Parliament to decide.

I have been in the Office of the Auditor General for a little over 30 years, and I know the constructive clout that office has; I know the technical expertise that the office has in terms of doing legislative audit, be it environmental, financial or any other kind

Le sénateur Milne : À propos de développement durable, j'ai assisté à une conférence sur la façon de disposer des résidus des sables bitumineux en Alberta. Malheureusement, j'ai dû partir avant d'entendre quelles sont les nouvelles découvertes à ce chapitre.

J'ai lu votre rapport, monsieur Thompson; il est excellent et je vous félicite. Quelques questions me préoccupent. Plusieurs ministères ne font rien. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration ne fait absolument rien. Bien sûr, vous ne pouvez l'obliger à faire quoi que ce soit.

Santé Canada n'a pas encore de nouvelles lignes directrices sur l'évaluation de l'innocuité des aliments nouveaux dérivés d'animaux et de poissons d'élevage, qui est l'un de ses trois objectifs. Le troisième objectif de Santé Canada, c'est d'établir les exigences légales concernant le libellé des étiquettes des produits de viande et de volaille crues hachées, mais les règlements ne sont pas encore en place. Cela a un impact sur la santé des Canadiens au quotidien, et le ministère n'a pas atteint les objectifs qu'il s'était fixés. Que pouvons-nous faire à ce sujet?

M. Thompson : C'est précisément parce que ces situations se produisent que nous avons un commissaire à l'environnement et une vérificatrice générale. Notre rôle consiste à vérifier ce qui fonctionne bien et ce qui ne fonctionne pas bien. Dans le cas qui nous occupe, comme vous l'avez mentionné, les choses ne fonctionnent pas bien.

Deuxièmement, il faut boucler la boucle en matière de reddition des comptes d'une façon ou d'une autre. Les fonctionnaires prennent au sérieux le fait d'être convoqués devant un comité parlementaire pour discuter d'une conclusion de vérification. Je ne veux pas être méchant, mais si on les talonne, des changements peuvent survenir.

À cet égard, si votre comité ou d'autres comités de la Chambre ou du Sénat qui sont concernés par ces sujets jugent opportun de tenir une audience et de demander aux fonctionnaires des ministères responsables de ces programmes pourquoi ces problèmes existent et ce qu'ils comptent faire pour y remédier, les effets pourraient être très bénéfiques.

Le sénateur Milne : En d'autres mots, notre comité devrait écrire à d'autres comités pour leur proposer d'examiner ces problèmes.

Vous occupez le poste de commissaire par intérim depuis un moment déjà. Auriez-vous plus d'influence si vous étiez un haut fonctionnaire qui relevait directement du Parlement? Cela donnerait-il davantage de visibilité à votre rapport?

M. Thompson : On s'est beaucoup demandé quelles devaient être les fonctions du commissaire et si le poste devait rester au sein du Bureau du vérificateur général ou en être détaché. Au bout du compte, la décision revient aux parlementaires. Pour effectuer un changement, il faudrait modifier la Loi sur le vérificateur général, et c'est au Parlement d'y voir.

Je travaille au sein du Bureau du vérificateur général depuis un peu plus de 30 ans, et je connais son influence positive et son savoir-faire en matière de vérifications législatives dans le domaine de l'environnement, des finances et dans d'autres

of audit. Having the commissioner's function within that broader office allows that function to take advantage of all of that expertise and, frankly, all of that clout. Over the last many years, with the exception of last year, when Ms. Gélinas's excellent report on climate change, which was the right report at the right time, received a lot of attention, to a large extent there has not been as much attention paid to other reports as there has been to Auditors General reports.

What we put out three weeks ago has received a lot of attention, and we are delighted by that. Mrs. Fraser and I met the press together, and we conducted parliamentary in camera briefings. At the end of the day, even though my report was tabled at the same time as her report, we thought that, on an issue that is not particularly glamorous, that being the process of sustainable development strategies, we got a lot of attention. We received a lot of attention in the media. As well, we have had three parliamentary committee meetings on that issue, which is pretty good.

We can gain more clout by being within the Office of the Auditor General than by being without. We have looked at other officers of Parliament, such as the Commissioner of Official Languages and the Privacy Commissioner. I recall Mr. Desautels, former Auditor General of Canada, telling me about his conversation with the head of an agency who said to him that they envied how much attention is given to the words spoken by an officer of Parliament. He said that it was difficult for them to receive that much attention on issues that they found to be fundamentally important.

In other words, I do not think that the positioning of the commissioner's group within the Office of the Auditor General is a problem, and I would be hesitant to fix something that is not broken.

Senator Milne: You are talking to a senator, here, so thank you for that.

Senator Brown: In your opening remarks, you referred to rewards and penalties. I would like to know what kind of each you were thinking about.

Mr. Thompson: I mentioned rewards and penalties as something that anyone who works in a large organization will have. For example, I have an understanding with Mrs. Fraser that I will do certain things over the next year, and if I do them well, I will keep my job and might even get the odd bonus. If I do not do them well, I will hear about it. That is just the way organizations work.

In my performance accord are the elements that are important to the function that I carry out and to the office within which I work, and the same applies to deputies. If the sustainable development strategy process will be reinvigorated, I would suggest that somehow it must find its way onto the agenda of the deputy ministers around town as something that they should worry about and do well. Currently, we do not see it there, at least not very much. If it were in place as one of the elements of their actions over the coming year that they must pay attention to and

domaines. Assumer les fonctions de commissaire au sein de ce grand bureau permet de tirer profit de tout ce savoir-faire et, soyons honnête, de jouir de toute cette influence. Au cours des dernières années, peu de rapports ont autant suscité l'intérêt que ceux déposés par la vérificatrice générale, à l'exception de l'excellent rapport sur les changements climatiques présenté l'année dernière par Mme Gélinas, qui tombait à point et a retenu l'attention.

Ce que nous avons présenté il y a trois semaines a reçu beaucoup d'attention, et nous en sommes ravis. Mme Fraser et moi avons rencontré les médias ensemble, et nous avons participé à des séances d'information parlementaires à huis clos. Au final, même si mon rapport a été déposé en même temps que le sien, nous avons trouvé que beaucoup d'attention, notamment de la part des médias, a été accordée à un sujet qui n'était pas particulièrement palpitant, soit celui du processus lié aux stratégies de développement durable. Nous avons aussi participé à trois séances de comités parlementaires sur la question, ce qui n'est pas mal du tout.

Nous avons plus de poids au sein du Bureau du vérificateur général qu'à l'extérieur de celui-ci. Nous avons examiné la situation d'autres mandataires du Parlement, notamment celle du commissaire aux langues officielles et de la commissaire à la protection de la vie privée. Je me souviens que M. Desautels, ancien vérificateur général du Canada, m'a raconté que le dirigeant d'un organisme lui avait confié qu'il envoyait toute l'attention qui était accordée aux mandataires du Parlement et qu'il peinait à recevoir la même attention pour des sujets qu'il estimait pourtant d'une importance vitale.

En d'autres mots, je ne crois pas que la présence de l'équipe du commissaire au sein du Bureau du vérificateur général pose problème, et j'hésiterais à changer une formule gagnante.

Le sénateur Milne : Vous vous adressez ici à un sénateur. Merci de le faire.

Le sénateur Brown : Dans votre introduction, vous avez parlé de récompenses et de pénalités. J'aimerais savoir à quoi vous songez dans les deux cas.

M. Thompson : Je parlais des récompenses et des pénalités auxquelles peut s'attendre tout employé au sein d'une grande organisation. Par exemple, Mme Fraser et moi avons une entente selon laquelle je dois accomplir certaines choses au cours de la prochaine année; si je les fais bien, je conserverai mon emploi et j'aurais peut-être même droit à des primes occasionnelles. Si je les fais mal, je devrai rendre des comptes. C'est ainsi que fonctionnent les organisations.

Mon contrat de rendement détaille les aspects importants du poste que j'occupe et du bureau pour lequel je travaille, et la même chose s'applique pour les sous-ministres. S'il faut revitaliser le processus lié aux stratégies de développement durable, je suggère de trouver une façon d'inscrire la question à l'ordre du jour des sous-ministres et de leur faire comprendre qu'ils doivent s'en occuper adéquatement. En ce moment, la question ne figure pas à leur ordre du jour, ou du moins pas véritablement. Si elle faisait partie des mesures qu'il faille coûte que coûte mettre en

succeed at, then we would find quickly that the sustainable development strategy process will begin to work. If for whatever reason they did not do well and they put out bad strategies that did not contribute to any kind of resolution of any issue, then their performance at the end of the year presumably would be based, at least in part, on a failure to do well in the area of sustainable development strategies.

I suggest that should be in place, and we have not been able to find any evidence that it actually is in place.

Senator Brown: I was not thinking of rewards and penalties for the people who work in your or any other department. Rather, I was thinking about rewards and penalties for the way in which we take this to the environment and make it better. I assume that wherever business intersects with the environment — air, water or soil — we would try to force some change in that area. There has been a great deal of talk about carbon tax and other kinds of regulatory methods. Would your department take an interest in pushing the research and innovation side of rewards and penalties? Before anything can be fundamentally changed in any process, whether air, soil or water, there must be applied research. Someone must find a better way to do something. Businesses struggle with that to a point. If there were some kind of punishment or penalty for a business for not doing as much as needed, then I would suggest that the penalty be to invest in a broad, overarching research and development fund. That fund would have the capacity to research any business area that is causing problems for the environment, whether carbon dioxide emissions, contaminated water problems or reclamation of mining areas. Instead of being penalty-taxed, if those businesses could have a requirement to invest a certain amount from their industry in a fund every year, that could have an effect pretty much immediately, not three to five years down the road, on the necessary research as well as indicating how it can be applied to work in the environment.

Mr. Thompson: Certainly, I agree that there is a need to be creative in addressing these fundamentally difficult issues of how to protect the environment and how to move forward. I will say up front that with regards to choosing one policy over another or whether the government should set up a fund or use some other instrument, the commissioner's office would not want to get involved because that would touch on policy.

Some departments are looking down the road, and I hope that this review will be discussed with them. In their sustainable development strategy process, Finance Canada said that they are looking at the tax system to determine how it might contribute to protecting the environment better. Now, there is a unique area of interest. Certainly, it has a huge affect on corporate behaviour in this country and can draw out good behaviour or bad behaviour.

œuvre efficacement dans la prochaine année, nous verrions rapidement le processus lié aux stratégies de développement durable se mettre en branle. Si pour une raison ou une autre les sous-ministres manquaient à leur devoir et mettaient en œuvre de mauvaises stratégies qui ne réglaient en rien les problèmes, une partie de leur évaluation de rendement à la fin de l'année serait consacrée à leur échec dans le domaine des stratégies de développement durable.

Je crois qu'un tel système devrait être en place et rien ne porte à croire que c'est le cas.

Le sénateur Brown : Je ne pensais pas aux récompenses et aux pénalités qui s'appliquent aux personnes qui travaillent dans votre organisme ou un autre ministère. Je pensais plutôt à récompenser ou à pénaliser la façon dont nous traitons l'environnement et nos efforts pour l'améliorer. J'imagine que dans tout domaine où les activités humaines sont liées à l'environnement — que ce soit l'air, l'eau ou le sol — nous devrions tenter d'imposer des changements dans ce domaine. On a beaucoup parlé d'une taxe sur les émissions de carbone et de d'autres pratiques réglementaires. Est-ce que votre organisme serait intéressé à se servir du système de récompenses et de pénalités pour favoriser la recherche et l'innovation? Avant de transformer un processus du tout au tout, qu'il ait trait à l'air, à l'eau ou au sol, il faut faire des recherches approfondies. Quelqu'un doit trouver une meilleure façon de procéder. Les entreprises s'efforcent de le faire dans une certaine mesure. S'il y avait une façon de pénaliser les entreprises qui ne satisfont pas aux exigences, je proposerais de les contraindre à investir dans un fonds global de recherche et de développement. Ce fonds permettrait d'effectuer des recherches dans tout domaine d'activité problématique pour l'environnement, qu'il s'agisse des émissions de dioxyde de carbone, de la contamination des eaux ou de la remise en état des sites miniers. Si au lieu d'être pénalisées sur le plan de l'impôt, les entreprises étaient tenues de verser annuellement un pourcentage de leurs profits dans un fonds, cela pourrait avoir un effet presque immédiat, plutôt que dans trois à cinq ans, sur la recherche et sur la manière d'appliquer celle-ci à l'environnement.

M. Thompson : Bien sûr, je suis d'accord qu'il faut faire preuve de créativité pour régler le problème épineux de la protection de l'environnement et de l'avenir. Je préciserai tout de suite qu'en ce qui concerne le choix d'une politique plutôt qu'une autre, la création d'un fonds ou l'utilisation de tout autre instrument par le gouvernement, le bureau du commissaire refuserait d'intervenir parce qu'il s'agit d'une question stratégique.

Certains ministères se tournent vers l'avenir et j'espère qu'on abordera avec eux la question du présent examen. Dans le cadre du processus lié aux stratégies de développement durable, Finances Canada a dit examiner son régime fiscal afin de déterminer comment celui-ci pourrait mieux protéger l'environnement. Voilà un choix original. Il est évident que le régime fiscal a une grande incidence sur le comportement des entreprises de notre pays et peut entraîner une bonne ou une mauvaise conduite.

The sustainable development strategy process, as Mr. Ferguson said earlier, was designed to get government departments to look ahead to try to solve new environmental problems that may arise. More important, it is to try to identify opportunities to protect the environment better, to do a certain number of other things, and to exploit those opportunities. Senator Baker has suggested ideas, and I would hope that government departments might be as creative in developing policy proposals and programs to put into play.

It might be helpful to talk to Finance Canada about what they are doing in respect of the tax system. Also, I would suggest asking Industry Canada, for example, what they are doing in looking ahead, what success they have had in the past, and what the future looks like.

Senator Brown: I was hoping that you would use your credibility as Interim Commissioner of the Environment in much the same way that the Auditor General of Canada, Sheila Fraser, used her clout to make quite an impression across the country. Perhaps you could look at forcing more research and innovation into your area with your own credibility. I would not suggest that you start a fund, but, as we move forward, more people will say that it is not useful to penalize because many industries can afford to pay the penalties. By imposing such penalties, we would be taking money out of the economy that the company simply will factor into the charge for its product. However, if the money were taken for a specific use, such as research or improvement of the processes used in the areas of air, water and soil, then we would stand a better chance of having a real impact on the environment.

The Chair: Senator Brown, this report and the things our guests are talking about deal with the sustainable development strategies of government departments and do not go to business operations.

Mr. Arseneault: An overarching sustainable development strategy could be a driver for research and innovation in certain areas. Industry Canada came up with an innovation strategy. It is not reflected well in their current sustainable development strategy, and why is a good question.

You were talking about issues related to enforcement, such as regulations and enforcement of industry. Some of that is happening in the federal government as well as at the provincial level. In the past we have not looked much at the area of enforcement, but we know there are issues there as well.

The current government has announced an ambitious regulatory agenda for protecting air quality and on greenhouse gas emissions, which it is working on now. The agenda is not yet in place, but once it is we will audit and report back what we find.

M. Ferguson l'a dit, le processus lié aux stratégies de développement durable a été conçu pour inciter les ministères à se tourner vers l'avenir afin de tenter de régler les problèmes environnementaux qui pourraient surgir. Plus important encore, il vise à trouver des façons de mieux protéger l'environnement, d'accomplir un certain nombre de choses et de mettre en application les solutions trouvées. Le sénateur Baker a proposé des idées, et je voudrais que les ministères puissent être aussi créatifs dans l'élaboration de propositions de politique et de programme à mettre en œuvre.

Il serait peut-être utile de discuter avec Finances Canada de leurs travaux par rapport au régime fiscal. Je suggérerais aussi de demander à des représentants d'Industrie Canada, par exemple, ce qu'ils entreprennent pour l'avenir, quelles ont été leurs réalisations, et ce qu'ils prévoient pour l'avenir.

Le sénateur Brown : J'espérais que vous vous serviez de votre crédibilité à titre de commissaire par intérim à l'environnement, de la même façon que Sheila Fraser, la vérificatrice générale du Canada, use de son influence à l'échelle du pays. Vous pourriez peut-être utiliser cette crédibilité pour favoriser la recherche et l'innovation dans votre domaine. Je ne vous propose pas de créer un fonds, mais plus le temps passe et plus les gens diront qu'il ne sert à rien d'imposer des pénalités puisque de nombreuses industries ont les moyens de les payer. En imposant des pénalités, nous retirons de l'argent de l'économie, tandis que les entreprises refilent tout simplement la facture à leurs clients. Cependant, si cet argent était prélevé à des fins spécifiques, comme la recherche ou l'amélioration des procédés ayant trait à l'air, à l'eau ou au sol, nous aurions de meilleures chances d'avoir une véritable incidence sur l'environnement.

Le président : Sénateur Brown, ce rapport et les choses dont nos invités parlent concernent les stratégies de développement durable de ministères fédéraux et ne renvoient pas aux affaires opérationnelles.

Mr. Arseneault : Une stratégie globale de développement durable pourrait favoriser la recherche et l'innovation dans certains domaines. Industrie Canada a mis au point une stratégie d'innovation. Les effets de celle-ci ne se font pas encore bien sentir sur la stratégie actuelle de développement durable de ce ministère, et il y aurait de bonnes raisons de se demander pourquoi.

Vous parliez d'enjeux liés à l'application de la loi, notamment une réglementation et son application dans toute l'industrie. C'est en partie ce qui se passe au gouvernement fédéral, ainsi que dans les provinces. Même si nous n'avons pas beaucoup examiné par le passé l'application de la loi, nous savons qu'il y a des problèmes là aussi.

Le gouvernement actuel a annoncé un programme de réglementation ambitieux sur la protection de la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre, programme auquel il travaille en ce moment. Il n'a pas encore été mis en place, mais lorsqu'il le sera, nous procéderons à un examen et nous ferons part de nos constatations.

We will be doing a follow-up on our climate change report of 2006. That is planned for early 2010. We will be looking at what the government has been doing since we reported in 2006 and what the government has done with our recommendations.

All of this is linked in some ways. Climate change is truly a sustainable development issue for our country and for the entire world. Why are the sustainable development strategies not a good reflection of what the government is doing on this? There are disconnects.

Senator Brown: I am not really looking at regulation, but rather for a way to change from more complex regulations and more bureaucracy to requiring these businesses, wherever they are, to put money into searching for a solution. If business can find a way to do something cheaper and do less damage in their own interests, they will do it, without our needing to regulate them.

Mr. Arseneault: We know that government departments are doing research. Environment Canada, Natural Resources Canada, Fisheries and Oceans Canada and Agriculture and Agri-Food Canada are knowledge organizations. They are regulatory and policy organizations, but they are also knowledge departments. They are doing research, monitoring and providing knowledge for decision makers to make informed decisions.

Senator Brown: I am just recruiting here.

Mr. Ferguson: You have hit on a very important point. These strategies were intended to get each of the line departments of government to consult with their various constituencies and stakeholders on exactly the types of things you are talking about. The goal is to work effectively to ensure that the policies of our department, for example, are sending the right signals — not necessarily regulating but perhaps innovating and providing the right incentives to the line, economic and social interests regarding protection of the environment. Research funds would be highly possible within the strategies of any one of the line departments. That is exactly what the strategies are intended to achieve, but they are not working.

The Chair: With respect to Senator Brown's point, would that be achieved simply by setting an example that we hope would be followed, or would there be some incentive from government to industry to follow along those lines and be innovative and therefore more profitable?

Mr. Thompson: I hope that would come, but that again is in the area of policy. If sufficient thought is given by government departments to how to look to the future and anticipate and exploit opportunities, and if that could be made public to members of Parliament through, for example, the sustainable development strategies, I think the dialogue would become much crisper and there would be more interest in this. What you are suggesting is absolutely right. It must be done.

Nous effectuerons un suivi en ce qui concerne notre rapport de 2006 sur le changement climatique. C'est prévu pour le début de 2010. Nous examinerons les mesures que le gouvernement a prises depuis notre rapport de 2006 et ce qu'il a fait de nos recommandations.

Tout cela est lié d'une façon ou d'une autre. Le changement climatique représente un véritable enjeu en matière de développement durable pour notre pays et le monde entier. Pour quelles raisons les stratégies de développement durable n'illustrent-elles pas bien les activités du gouvernement à ce sujet? Il y a un manque de cohésion.

Le sénateur Brown : Je ne parle pas vraiment de la réglementation, mais plutôt d'un moyen d'assouplir la réglementation et la bureaucratie pour obliger ces entreprises, quelles qu'elles soient, à investir dans la recherche afin de trouver une solution. Si les entreprises trouvent une façon plus économique et moins dommageable de faire quelque chose dans leur propre intérêt, elles le feront, sans que nous ayons besoin de les réglementer.

M. Arseneault : Nous savons que les ministères fédéraux font de la recherche. Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, Pêches et Océans Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada sont fondés sur le savoir. Même s'ils sont chargés de la réglementation et de la formulation de politiques, ces ministères sont également fondés sur le savoir. Ils font de la recherche, de la surveillance, et ils fournissent des renseignements aux décideurs pour leur permettre de prendre des décisions éclairées.

Le sénateur Brown : Je me contente de faire du recrutement ici.

M. Ferguson : Vous avez soulevé un point très important. Ces stratégies visaient à inciter tous les ministères fédéraux responsables à consulter leur clientèle et leurs partenaires exactement à propos des choses dont vous parlez. Le but est de travailler efficacement pour que les politiques de notre ministère, par exemple, envoient les bons signaux — pas forcément réglementer, mais peut-être innover et fournir les bons incitatifs en fonction des intérêts économiques et sociaux concernant la protection de l'environnement. Il serait fort possible de financer des recherches dans le cadre des stratégies de l'un ou l'autre des ministères responsables. C'est exactement le but visé par les stratégies, mais elles ne fonctionnent pas.

Le président : En ce qui concerne le point soulevé par le sénateur Brown, serait-il possible d'obtenir le résultat recherché simplement en donnant un exemple qui, nous l'espérons, serait suivi, ou y aurait-il pour le gouvernement un moyen d'inciter l'industrie à aller dans ce sens et à être plus innovatrice et, par conséquent, plus rentable?

M. Thompson : J'espère que cela se produira, mais c'est encore une fois une question stratégique. Si les ministères fédéraux réfléchissent suffisamment à la manière d'envisager l'avenir et de prévoir et d'exploiter certaines possibilités, et si cela pouvait être communiqué aux parlementaires par le biais, par exemple, de stratégies de développement durable, je pense que le dialogue se préciserait et susciterait plus d'intérêt. Ce que vous proposez est tout à fait juste. Il faut le faire.

[Translation]

Senator Nolin: You have sparked the enthusiasm of my colleagues and definitely mine. Many of the Canadians who hear us and see us feel, once again, that these issues are too important to be left at the mercy of partisanship. There are certainly people at this table who will tell you that, if we can set partisanship aside to focus on an issue, we can be much more effective.

I wonder about the follow-up, because you are holding us to account as committee members and Parliamentarians. I would like to know how we can help you and work in tandem. I understand that Environment Canada will be conducting the review. I think you said that you were not very pleased with the idea of a line department having that responsibility and that you would like the central agencies to get involved in the development of this review and overall policy. How can we help you? Do we challenge certain departments while waiting for the final review? Do we ask the central agencies if they think they will be playing a leadership role in the development? What do you expect from us? We are eager to pitch in, and Canadians want action. Everyone agrees with what you said. What can we do to help each other?

[English]

Mr. Thompson: I am glad you asked that question. One thing that could help greatly is to have the Deputy Minister of the Environment, Michael Horgan, attend a public hearing early in the game, before they even get into crafting this study, to talk about the kind of study he envisages. That would allow you to exert some influence on Environment Canada to ensure that the study is as broad as it needs to be, has a good work plan and a good consultation process, and has well-thought-out deliverables and a clear time line to fix this process that is not working. If you would like us to come along at the same time, we would be delighted to do so.

I would not meet once and then wait for the study to be done. It might be helpful to do a mid-point consultation with Environment Canada. Perhaps a meeting at the start to review with the department how they will go about the study and to influence that, and then get a status report in five or six months on how they are doing, what they are finding and what is emerging. You would obviously have a hearing when the report is final and give encouragement to the government of the day to implement the recommendations. That would be very helpful.

[Translation]

Mr. Arseneault: You will notice that, in our recommendation, we clearly indicate that this response was developed in consultation with the Privy Council Office, a central agency that is very important to the government; the Treasury Board Secretariat, another central agency that is very important to the government; and a key department, certainly regarding the federal government matter of putting the house in order, the

[Français]

Le sénateur Nolin : Vous avez soulevé l'enthousiasme de mes collègues et certainement le mien. Plusieurs Canadiens, qui nous entendent et nous voient, en arrivent à la conclusion, encore une fois, qu'il est trop important de laisser ces questions à la merci de la partisanerie. Vous avez certainement autour de la table des gens qui vont vous dire que si on peut mettre de côté la partisanerie pour garder un enjeu en tête, on est beaucoup plus efficace.

Je m'interroge sur le suivi parce que vous nous interpellez comme membres du comité et comme parlementaires. J'aimerais savoir comment on peut vous aider et agir en tandem. Je comprends que le ministère de l'Environnement va diriger l'examen. J'ai cru comprendre que vous n'étiez pas trop satisfait que ce soit un ministère de ligne qui ait cette responsabilité et que vous aimeriez que les agences centrales s'impliquent dans cet examen et cette politique globale. Comment peut-on vous aider? Est-ce qu'on interpelle certains ministères en attendant que l'examen final soit fait? Est-ce qu'on fait venir les agences centrales pour leur demander si elles pensent avoir un rôle de leadership à jouer dans l'élaboration? Qu'attendez-vous de nous? Notre appétit est là et les Canadiens veulent de l'action. Tout le monde est d'accord avec ce que vous avez dit. Que peut-on faire pour s'entraider?

[Traduction]

M. Thompson : Je suis heureux que vous posiez cette question. Il pourrait être très utile, entre autres, que le sous-ministre de l'Environnement, Michael Horgan, assiste tôt à une audience publique pour discuter du type d'étude qu'il envisage avant l'élaboration de celle-ci. Vous pourriez ainsi exercer une certaine influence sur Environnement Canada pour que l'étude soit aussi générale qu'elle doit l'être, qu'elle comporte un bon plan de travail, un bon processus de consultation, des résultats visés mûrement réfléchis et un échéancier clair pour corriger ce processus qui ne fonctionne pas. Si vous souhaitez que nous vous emboitions le pas, nous serons heureux de le faire.

Je ne participerais pas à une réunion pour attendre ensuite que l'étude soit effectuée. Il pourrait être utile d'organiser une consultation de mi-parcours avec Environnement Canada. Une réunion pourrait être organisée au début pour examiner avec les représentants du ministère la manière dont ils accompliront l'étude, pour exercer une influence à ce sujet et pour obtenir ensuite un rapport d'étape dans cinq ou six mois sur le déroulement de leurs travaux, leurs résultats et ce qui en ressort. Bien entendu, il y aurait une audience à la fin du rapport, et le gouvernement serait encouragé à mettre en œuvre les recommandations. Cela serait très utile.

[Français]

M. Arseneault : Vous remarquerez que, dans la recommandation que nous avons faite, on indique clairement que la présente réponse a été élaborée en consultation avec le Bureau du Conseil privé, une agence centrale très importante au gouvernement; le Secrétariat du Conseil du Trésor, une autre agence centrale très importante au gouvernement; et un ministère clé dans les questions certainement de la maison fédérale pour

Department of Public Works. Inviting representatives from these departments might be an idea, in addition to Environment Canada, to discuss the review's direction and action plan and, as Mr. Thompson mentioned, to find out where they are at, where they are going and, in the end, when the report has been tabled, it would be interesting to know what is going on.

With your questions and your knowledge, you can influence some of the approaches they will be taking.

Senator Nolin: I support your proposals and I imagine that we will have a chance to discuss them. However, I find the process lengthy. I imagine that we have to start pushing certain departments because I have a feeling that they want Canadians to take an interest in their planning. That is why I think that we can offer them this type of forum.

You said a few times that no one was in bad faith throughout this process and that we just needed to implement mechanisms that are not too ponderous which would allow this good will to come through.

How could we push departments that are not managing to deliver the goods despite the good relationships and good intentions? Do you think that we would be creating unnecessary obstacles to a process that seems to want to emerge?

I am asking you because the Senate committee does not meet with all the departments annually regarding public finance. Instead, it identifies four or five departments and reviews their finances from every angle.

I imagine that we could develop a similar process regarding environmental matters. You say that you are working with about 30 departments and agencies. Maybe, through a multi-year process, we could use your reviews to challenge these departments and find out where they are in the process.

It is just that I think that three years is a long time. I would like to hear your comments on this subject.

[English]

Mr. Thompson: Having a multi-year plan would be wonderful, and if the committee wants to do it, so would having individual departments involved in the sustainable development strategies come forward and talk about what the strategies contain. That would be excellent. For the next year, though, there is a focus on this review. I believe that the most helpful thing this committee can do now is to get behind that review and be sure it is carried out. As Mr. Arseneault said, Treasury Board Secretariat will be involved, as they should. Have them sit down with your committee and Environment Canada and talk about how they will collaborate. Probably the Department of Finance Canada should be there, too, although I am not sure; they have a role to play in terms of tax policy. At least get the review rolling and get behind it and be sure that the people doing it realize you care and that you are expecting results to fix this problem.

mettre la maison en ordre, le ministère des Travaux publics. Cela peut être une idée d'inviter des représentants de ces ministères, en plus d'Environnement Canada, pour discuter de la direction, du plan d'action pour la revue et, comme M. Thompson l'a mentionné, pour savoir où ils en sont, vers quoi ils se dirigent et, lors du dépôt du rapport, il serait intéressant de savoir ce qui se passe.

Vous pouvez influencer, par vos questions et par vos connaissances, certaines des avenues qu'ils vont poursuivre.

Le sénateur Nolin : J'appuie vos propositions et j'imagine que nous aurons l'occasion d'en discuter. Toutefois, je trouve que le processus est long. J'imagine qu'il faut commencer à interpeller certains ministères puisque j'ai l'impression qu'ils veulent que les Canadiens s'intéressent à leur planification. C'est pourquoi je pense qu'on peut leur offrir ce genre de tribune.

Vous avez dit à quelques reprises que personne n'était de mauvaise foi dans tout ce processus et qu'il suffisait de mettre en place des mécanismes pas trop lourds qui permettraient l'émergence de cette bonne volonté.

Comment pourrions-nous interpeller certains ministères qui ne réussissent pas à livrer la marchandise malgré les bons rapports et les bonnes intentions? Croyez-vous que ce serait créer des obstacles inutiles à un processus qui semble vouloir émerger?

Je vous pose la question parce qu'en matière de finances publiques, le comité sénatorial ne rencontre pas tous les ministères annuellement. Il identifie plutôt quatre ou cinq ministères et examine leurs finances sous toutes les coutures.

J'imagine qu'en matière environnementale on pourrait élaborer un processus semblable. Vous dites que vous collaborez avec une trentaine d'agences et ministères. Peut-être que, par le biais d'un processus pluriannuel, on pourrait se servir de vos examens pour interpeller ces ministères et voir où ils en sont dans le processus.

Parce que trois ans, je pense que c'est une longue période. J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet.

[Traduction]

M. Thompson : Il serait merveilleux de disposer d'un plan pluriannuel et, si le comité le veut bien, ce serait également merveilleux que les ministères concernés par les stratégies de développement durable se manifestent et discutent du contenu des stratégies. Ce serait excellent. Pour l'année prochaine, cependant, l'accent est mis sur cet examen. D'après moi, la chose la plus utile que peut faire le comité, c'est de soutenir cet examen et de veiller à ce qu'il soit mené à bien. Comme M. Arseneault l'a dit, le Secrétariat du Conseil du Trésor serait concerné, comme il se doit. Il faut faire en sorte que ses membres se réunissent avec votre comité et Environnement Canada pour discuter de leur mode de collaboration. Le ministère des Finances devrait probablement être présent aussi, mais je n'en suis pas certain. Il a un rôle à jouer en matière de politique fiscale. Au moins, commencez l'examen, soutenez-le et assurez-vous que les personnes responsables savent que c'est important pour vous et que vous vous attendez à des résultats afin que le problème soit réglé.

Senator Nolin: I hope. To ask a line department to do it is the way to not be in charge of the failure.

Mr. Thompson: I hope so, too, senator, but I am optimistic.

Senator Nolin: I may be too blunt, but we have seen that in the past.

Mr. Thompson: In fairness, we have heard comments like that over the last little while as well. However, the fact is that they have been tasked with doing it. They are good people.

Senator Nolin: I am not questioning the quality, effort and professionalism of Environment Canada. I am probably too blunt expressing my feeling about central agencies dumping on a line department.

Mr. Thompson: That is why you may have noticed today I referenced a number of central agencies throughout this testimony. Treasury Board Secretariat certainly is involved. That is in the response from Environment Canada. They will have to be involved in this review. The Privy Council Office somehow or other would want to be involved.

I agree with you. It would be a good thing to have them at the table with Environment Canada to ask, "How are we going to work together to do this review?", and for you to get some comfort that in fact it will happen.

[*Translation*]

Mr. Arseneault: The status report in February will probably have examples of a line department and a central agency working together to make progress. It might be interesting for the Senate to look at this model. There are other models, but you will definitely be interested in seeing what the report will reveal.

[*English*]

The Chair: You have called that February report a status report. We refer to them here colloquially as report cards. You are right; they are very effective. This committee has said in the past that it will follow up on recommendations it has made for specifically that purpose. We have not been assiduous in pursuing those things. We should be more so. We can have a longitudinal approach, which will suggest to the folks who are charged with these things that they will be obliged to come and tell us how it is going, and thereby public attention, to which politicians are sometimes susceptible, can be called and focused on it.

Senator Trenholme Counsell: You have stimulated a great amount of thought in all of us. I was sitting here thinking about the statement you made that the people who will make it happen or not will be the members of Parliament. In a sense, that is a great compliment to an elected member.

I think I know what you meant by this. I do not want to be political at all in what I am saying now, but it seems to me that it is the person at the top who makes things happen. I will go back

Le sénateur Nolin : Je l'espère. Demander à un ministère de se charger du travail, c'est un moyen de ne pas être blâmé en cas d'échec.

M. Thompson : Je l'espère moi aussi, sénateur, mais je suis optimiste.

Le sénateur Nolin : Je n'y vais peut-être pas par quatre chemins, mais nous avons déjà vu cela par le passé.

M. Thompson : J'avoue que nous entendons des commentaires comme celui-ci depuis quelques temps. Cela dit, il reste qu'ils ont été chargés de le faire. Ce sont des personnes efficaces.

Le sénateur Nolin : Je ne remets pas en question la qualité, le travail et le professionnalisme d'Environnement Canada. Je n'y vais peut-être pas par quatre chemins lorsque je dis que les organismes centraux refilent le tout à un ministère.

M. Thompson : C'est pourquoi vous avez probablement remarqué aujourd'hui que j'ai fait allusion à plusieurs organismes centraux au cours de mon témoignage. Le Secrétariat du Conseil du Trésor est certainement concerné. Il en est question dans la réponse d'Environnement Canada. Il devra participer à cet examen. D'une façon ou d'une autre, le Bureau du Conseil privé voudrait y prendre part.

Je suis d'accord avec vous. Ce serait une bonne chose de les inviter à se réunir avec Environnement Canada pour qu'ils se demandent : « De quelle manière allons-nous collaborer pour effectuer cet examen? », et pour que vous soyez rassurés de savoir que cela va se produire.

[*Français*]

M. Arseneault : Le rapport de suivi de février prochain comportera probablement des exemples d'un ministère-ligne et d'une agence centrale qui collaborent afin de générer du progrès. Il serait peut-être intéressant pour le Sénat d'examiner ce modèle. D'autres modèles existent, mais vous serez certainement intéressés de voir ce que le rapport va révéler.

[*Traduction*]

Le président : Vous avez qualifié le rapport de février de rapport d'étape. Nous l'appelons couramment un bulletin. Vous avez raison, il est très efficace. Par le passé, notre comité a déclaré qu'il suivrait les recommandations faites à ce sujet. Nous ne nous sommes pas montrés très assidus pour examiner ces choses. Nous devrions l'être davantage. Nous pouvons adopter une approche longitudinale, qui laissera entendre aux responsables qu'ils seront tenus de comparaître pour nous expliquer la manière dont les choses se passent, et pour ainsi attirer peut-être l'attention du public, à laquelle les politiciens sont parfois sensibles.

Le sénateur Thenholme Counsell : Vous nous avez tous beaucoup fait réfléchir. Je pensais à votre déclaration selon laquelle les députés seront ceux qui feront bouger les choses. D'une certaine façon, c'est un grand compliment pour un élu.

Je crois savoir ce que vous entendiez par là. Ce que je dis maintenant n'a pas du tout un caractère politique, mais il me semble que c'est la personne haut placée qui fait avancer les

before I make the comment that I am moving towards and think of how we slew the deficit: every department must have been told that that had to happen and that there was no question from the top that that was the mandate in the 1990s.

We often hear that we have a great deficit now. We have a deficit of action and a deficit of commitment, and I think a deficit that is as harmful, if not more so, to the ultimate story of Canada and the world than the deficit in our financial status in the 1990s.

Whether it is this Prime Minister or the last Prime Minister or the one who will be next, whether it is the same or someone different, it has to come from the top. I do not think to use the word "aspiration" is strong enough. We have heard that word very recently. We need to say that we will do it; it will be done — however it is phrased.

I have been in government. I was in government for ten years in New Brunswick. In government, if you are told that this is one of the top three priorities, if not the top, then you will do it. Of course, then you must be held accountable.

As a nation, are we truly making this the priority that this committee, you, sir, and many Canadians wish it to be? Indeed, do we have to have that great vision totally from the top?

Mr. Thompson: I would not disagree with that at all, senator. Obviously, things get done when the corner office says it will happen.

My sense is that the Canadian people are as concerned today and maybe more than they ever were about the environment. That has to have an effect on all of us, on members of Parliament and on leaders.

I see it happening in my own family. I am a grandfather for the first time. I carry my grandson's picture around in my pocket because I love the little guy, but also because he is one of the reasons I care so much about auditing the integrity of environmental programs put in place by the government, because they matter to us in a very real way.

There is much concern throughout the land, and in the House and in the Senate, about this issue. I am optimistic that things will be better. There has never been a better time to pause and reflect and say, now, how can we as a country or within the country as a federal government get involved in something, for example, like better environmental protection? There has never been a better time to do that and I am very optimistic that it will happen.

Mr. Arseneault has just sent a note over to me on the environmental petitions. We have not talked about that this morning but we can if you wish a little later. That is a little program where Canadians can express concerns on the environment within the context of sustainable development. They can correspond essentially through us directly with ministers and get an answer from ministers. We have seen an increasing use of that vehicle in the last few years. I suspect that will increase in the future, too.

choses. Je vais faire marche arrière avant de poursuivre et penser à la façon dont nous épongeons le déficit : chaque ministère doit avoir été informé que cela devait se produire et qu'il n'y avait aucun doute dans les hautes sphères qu'il s'agissait du mandat dans les années 1990.

Nous entendons souvent dire que nous avons maintenant un déficit énorme. Nous avons un déficit d'action et un déficit d'engagement; selon moi, c'est un déficit aussi sinon plus néfaste à toute l'évolution du Canada et du monde que notre propre déficit financier dans les années 1990.

Que ce soit l'actuel premier ministre, le précédent ou le prochain, qu'il s'agisse de la même personne ou de quelqu'un d'autre, cela doit venir d'en haut. Je ne crois pas qu'utiliser le mot « aspiration » soit assez fort. Nous avons entendu ce mot très récemment. Nous devons dire que nous le ferons; ça sera fait — qu'on le dise de n'importe quelle façon.

J'ai fait partie du gouvernement. J'en ai fait partie pendant dix ans au Nouveau-Brunswick. Au gouvernement, si on vous dit que c'est une des trois priorités, voire la priorité absolue, alors vous le ferez. Bien sûr, vous devez ensuite rendre des comptes.

Comme pays, en faisons-nous vraiment la priorité que le comité, vous, monsieur et bon nombre de Canadiens veulent qu'elle soit? En réalité, cette grande vision doit-elle venir entièrement d'en haut?

M. Thompson : Je n'en disconviens pas le moindre, madame le sénateur. Manifestement, les choses se font quand le pouvoir décisionnel en convient.

J'ai l'impression que les Canadiens sont aujourd'hui aussi et peut-être plus préoccupés qu'ils ne l'ont jamais été au sujet de l'environnement. Cela doit avoir un effet sur nous tous, sur les députés et sur les dirigeants.

Je le constate dans ma propre famille. Je suis grand-père pour la première fois. J'ai la photo de mon petit-fils dans ma poche parce que j'aime ce petit garçon, mais aussi parce qu'il est une des raisons pour lesquelles je me soucie autant de vérifier l'intégrité des programmes environnementaux mis en place par le gouvernement, car ils nous concernent de façon bien réelle.

On s'inquiète beaucoup dans l'ensemble du pays, à la Chambre et au Sénat de cette question. Je suis convaincu que les choses iront mieux. Il n'y a jamais eu un meilleur moment pour s'arrêter, réfléchir et dire maintenant : « Comment pouvons-nous comme pays ou comme gouvernement fédéral faire quelque chose, par exemple mieux protéger l'environnement? Il n'y a jamais eu un meilleur moment pour le faire, et je suis persuadé que cela arrivera.

M. Arseneault vient de m'envoyer une note sur les pétitions en matière d'environnement. Nous n'en avons pas parlé ce matin, mais nous pouvons le faire un peu plus tard si vous le souhaitez. Il s'agit d'un petit programme qui permet aux Canadiens d'exprimer leurs préoccupations au sujet de l'environnement dans le contexte du développement durable. Ils peuvent correspondre directement avec les ministres par notre entremise et obtenir d'eux une réponse. Nous constatons que ce moyen est de plus en plus utilisé ces dernières années. Je présume que ce sera aussi le cas à l'avenir.

I believe it is a good time to get at this, to shine a light on the need to protect the environment better, and I sense a mood throughout the federal government to try to do just that.

The Chair: With respect to the replies that the ministers give to the questions asked in the environmental petitions, I think everybody agrees that that connection is a very good one, and it is great that the reply is mandated and must be given in a specific time. However, regardless of the what colour the government is, many of us around this table are used to seeing written answers from ministers, often arriving at the very last minute, that conform to the letter of the requirement but that are not in any way substantive. The letters say, "We are continuing to examine and we will continue to work with our stakeholders to blah blah blah," but there is no meat and potatoes in them.

Do you find that the answers given by ministers in response to questions asked by Canadians in petitions through your office are substantive?

Mr. Thompson: Senator, we have found have them to be getting more vague and less precise in the last little while, and we are not quite sure why.

The Chair: Your language is kinder than mine.

Mr. Thompson: However, we want to find out what is going wrong. They need not be that way, but they seem to have become that in the last few years. We want to strengthen the guidance that we give on the one hand to the Canadian people regarding how they might craft a petition and on the other to government departments on how they might craft a response for a minister. We think our guidance could be stronger and clearer; hopefully, if we do that well, maybe the sharpness of the replies coming back from the ministers will be a bit better. It is an issue we are worried about, and we point it out in the chapter.

The Chair: Would your mandate permit you to comment substantially on the lack of substance in such replies?

Mr. Thompson: We had a good look at that as we were doing these petitions retrospectively, actually. There are limits, but the direct answer to your question is yes, we can and we have.

For example, a petitioner may not like an answer from a minister. The reaction from the minister might not be what the petitioner was looking for, but as long as the question is answered that is fair ball. There is nothing we would want to do about that. However, if a question is asked and not replied to, that is a different story. We have had such cases, and we have reported their occurrence publicly through the annual petitions report. We need not necessarily be silent about that, because it should not happen.

Je pense que c'est le bon moment de s'attaquer à ce problème, de faire la lumière sur la nécessité de mieux protéger l'environnement, et j'ai le sentiment que le gouvernement fédéral dans son ensemble est disposé à essayer de le faire.

Le président : En ce qui a trait aux réponses des ministres aux questions posées dans ces pétitions, je crois que tous s'accordent pour dire que ce moyen est très pertinent, et il est bien que la réponse soit obligatoire et doive être fournie dans un délai précis. Toutefois, indépendamment du parti au pouvoir, bon nombre d'entre nous autour de cette table sont habitués à voir des réponses écrites des ministres, qui sont souvent présentées à la toute dernière minute, qui se conforment parfaitement à l'exigence, mais qui ne sont d'aucune façon exhaustives. Elles disent : « Nous continuons à examiner la question et nous continuerons à travailler avec nos intervenants pour... Ce ne sont que des paroles creuses, qui ne contiennent rien de concret.

Estimez-vous que les réponses des ministres aux questions posées par les Canadiens dans les pétitions par l'intermédiaire de votre bureau sont exhaustives?

M. Thompson : Sénateur, nous les trouvons plus vagues et moins précises ces derniers temps et nous ne savons pas exactement pourquoi.

Le président : Votre langage est plus courtois que le mien.

M. Thompson : Cependant, nous voulons savoir ce qui cloche. Elles ne devraient pas être ainsi, mais elles semblent l'être devenues au cours des dernières années. Nous voulons améliorer les directives que nous donnons d'une part aux Canadiens sur la façon de présenter une pétition et d'autre part aux autres ministères sur la façon de rédiger une réponse pour le compte d'un ministre. Nous pensons que nos directives pourraient être plus fermes et plus claires; espérons que si nous le faisons bien, les réponses des ministres seront peut-être un peu plus pertinentes. Nous avons des inquiétudes à ce sujet et nous en avons fait mention dans le chapitre.

Le président : Votre mandat vous permet-il de commenter abondamment le manque de substance de telles réponses?

M. Thompson : Nous avons examiné attentivement la question et, en fait, nous faisons ces pétitions rétrospectivement. Il y a des limites, mais la réponse directe à votre question est oui, nous le pouvons et nous le faisons.

Par exemple, un pétitionnaire peut ne pas aimer une réponse d'un ministre. La réaction du ministre peut ne pas être celle à laquelle s'attendait le pétitionnaire, mais pour autant qu'il réponde à la question, alors c'est très bien. Nous ne voudrions rien faire à ce propos. Cependant, si une question est posée et qu'on n'y répond pas, c'est autre chose. Nous avons eu de tels cas et nous avons signalé leur fréquence publiquement dans le rapport annuel sur les pétitions. Nous n'avons pas nécessairement à nous abstenir d'en parler, parce que ça ne devrait pas se produire.

Nor are we just a postbox in the commissioner's group, because we do audit these petitions. We look at all the petitions coming in to see whether there are emerging issues that we should audit, and we also audit some of the responses to the petitions.

It is a good little process. You are right, the responses are not as crisp as they should be or as we think they could be, and we will take some action ourselves to make them better.

Mr. Arseneault: It is important as well that we have done a study to understand the view of petitioners and the view of the departmental officials who prepare the responses for ministers. Clearly, petitioners believe that the petition process is a valuable tool and serves a purpose. They may not get the answer that they want, but petitioners do receive information that is in many cases valuable.

Further, the departmental representatives we interviewed and surveyed during our study — it is not an audit but a study, and there is a technical difference there — have told us that they believe that petitions have been driving some changes in government. We have examples of that. It is difficult to pinpoint that a petition was the sole source of a change, but it put some pressure on the system to make things happen. We see that in briefing notes to ministers. When we do audits, we see the commissioner report on a petition. We received a petition and we see that the bureaucrats are using that to put pressure on the system, so it is positive.

The Chair: Good. I would draw the attention of Canadians to this report and encourage them to use that system.

Senator Cochrane: I am glad that the petitions are having some effect. I did not know about that. Thank you for that information.

I want to go back to the sustainable strategy again. You mentioned in your address this morning that in February you will provide Parliament with the progress report on issues that we have audited in the past. Do you give this sustainable development strategy a time frame?

Another question has come to me as a result of Senator Nolin's question. You were saying that we probably should have follow-ups in the middle of the work on the final report or the final strategy being developed. Commissioner, is there any way that your office could do the same thing before the final strategy is developed? Maybe you could check on that to see how far the departments are coming. That probably would put more pressure on them.

Mr. Thompson: The sustainable development strategy chapter, which has clear recommendations, is a major audit chapter for us. We certainly will follow up through a status report in future years.

Nous ne sommes pas uniquement une boîte aux lettres dans le groupe du commissaire parce que nous vérifions ces pétitions. Nous passons en revue toutes les pétitions pour voir s'il y a de nouvelles questions que nous devrions examiner et nous vérifions également certaines des réponses aux pétitions.

C'est un bon petit processus. Vous avez raison, les réponses ne sont pas aussi claires qu'elles devraient l'être ou que nous pensons qu'elles pourraient l'être et nous prendrons certaines mesures pour améliorer la situation.

M. Arseneault : Il est important aussi que nous ayons fait une étude pour comprendre l'opinion des signataires des pétitions et celle des fonctionnaires du ministère qui préparent les réponses pour le compte des ministres. De façon claire, les signataires de pétitions croient que le processus constitue un instrument valable qui aide leur cause. Ils n'obtiennent peut-être pas nécessairement ce qu'ils veulent, mais ils reçoivent de l'information qui s'avère valable dans bien des cas.

De plus, les fonctionnaires des ministères que nous avons interviewés et sondés au cours de notre étude — il ne s'agit pas d'une vérification mais d'une étude, et il est important de savoir qu'il y a une différence théorique entre les deux — nous ont dit que les pétitions ont entraîné, selon eux, quelques changements au gouvernement. Nous avons des exemples à l'appui. Il est difficile de déterminer qu'une pétition a été la seule source de changement, mais ce mécanisme a exercé une certaine pression sur le système pour faire changer les choses. Nous le constatons dans les notes d'information aux ministres. Quand nous faisons des vérifications, nous voyons le rapport du commissaire sur une pétition. Nous avons reçu une pétition et nous avons vu que les bureaucrates l'utilisent pour faire pression sur le système, ce qui prouve qu'il s'agit d'un geste positif.

Le président : Bien. J'aimerais attirer l'attention des Canadiens sur ce rapport et les encourager à utiliser ce système.

Le sénateur Cochrane : Je suis heureuse de constater que les pétitions font un certain effet. Je l'ignorais. Je vous remercie de ces renseignements.

Je voudrais revenir sur la question de la stratégie durable. Vous avez mentionné dans votre exposé de ce matin qu'en février vous remettrez au Parlement un rapport d'étape sur les questions qui ont fait l'objet de vérifications par le passé. Disposez-vous d'un échéancier pour cette stratégie de développement durable?

Une autre question me vient à l'esprit dans la foulée de celle du sénateur Nolin. Vous disiez que nous devrions probablement effectuer des suivis lorsque la stratégie définitive ou le rapport final seraient à moitié terminés. Monsieur le commissaire, votre bureau pourrait-il faire la même chose avant l'élaboration de la stratégie finale? Vous devriez peut-être vérifier où en sont rendus les ministères. Cela mettrait probablement plus de pression sur eux.

M. Thompson : Le chapitre sur la stratégie relative au développement durable, dont les recommandations sont claires, est pour nous un chapitre important sur la vérification. Nous

There is no question of that. I would think we could do that fairly frequently and quickly.

We will be meeting with Environment Canada and monitoring behind the scenes how the review is unfolding. We have quite an interest in that. We would not be auditing it as it is unfolding though. We would wait until the government has done a review and then we would see. However, if midway through the review we thought it was getting off track or becoming something other than a substantive piece of work, we would certainly say something. I think we could influence a bit the review process, but certainly we would not try to audit the review in real time as it was unfolding. We would want to give the government a chance to do it, and then we would have a look at its implementation.

Senator Milne: I have three questions. First, when you audited Natural Resources Canada, you did it on the national strategy for forest invasive alien species. While you were doing that, did you take a side look at forest invasive native species, such as the mountain pine beetle out West? Whatever they are doing, they are getting less-than-effective results.

Second, in relation to my own pet project, I see that in its 2001 sustainable development strategy, Natural Resources Canada committed to generating a national groundwater database by 2003. In 2004 they reiterated the commitment but extended the date to 2006; apparently, they hope to have about 20 per cent mapped in 2006. Where are they with that, and are you looking at it?

Third, how do you pick the specific target on which you will audit a department?

Mr. Thompson: I will get Mr. Ferguson to jump in on that second question.

In terms of the pine beetle issue, I will say only that one of our 14 chapters in February deals with invasive species. It might be a good idea to have a look at what we found there in terms of recommendations we made in the past to Natural Resources Canada and others to address issues like that.

Mr. Ferguson: I can comment on how we select commitments from the strategies.

Senator Milne: Yes, but come back to aquifers then.

Mr. Ferguson: The groundwater was not part of our sustainable development strategies audit. We have not covered that. Domestic pests were not part of our current audit either. Our audit of invasive species coming in February covers aquatic invasive species, which is what we looked at in 2002.

allons certainement assurer le suivi des par l'intermédiaire de rapports d'étape dans les années à venir. Cela ne fait aucun doute. Je pense que nous pourrions le faire assez souvent et assez rapidement.

Nous rencontrerons les représentants d'Environnement Canada et nous suivrons de près en coulisse le déroulement de l'examen, que nous avons beaucoup à cœur. Nous n'effectuerons pas de vérification au début. Nous attendrons que le gouvernement ait effectué un examen, puis nous interviendrons. Cependant, si nous constatons pendant l'examen qu'on fait fausse route ou que le travail effectué n'a pas la portée visée, nous interviendrons certainement. Je pense que nous pourrions influencer un peu le processus, mais nous ne tenterons certainement pas d'effectuer une vérification au début de l'examen. Nous voulons permettre au gouvernement d'effectuer son travail, puis nous jetterons un coup d'œil à la mise en œuvre.

Le sénateur Milne : J'ai trois questions. Premièrement, lorsque vous avez effectué la vérification à Ressources naturelles Canada, vos efforts ont porté sur la stratégie nationale relative aux espèces forestières étrangères envahissantes. Dans le cadre de vos travaux, avez-vous jeté un coup d'œil aux espèces indigènes envahissant la forêt comme le dendroctone occidental du pin ponderosa dans l'Ouest? Peu importe ce qu'on fait, on ne peut pas dire que les résultats soient efficaces.

Deuxièmement, en ce qui concerne mon projet favori, je constate que, dans sa stratégie de développement durable de 2001, Ressources naturelles Canada s'est engagé à créer une base de données nationales sur les eaux souterraines d'ici 2003. Le ministère a réitéré son engagement en 2004, mais il a reporté la date en 2006; il semble qu'on parle maintenant d'environ 20 p. 100 en 2006. Où en est-on et est-ce que vous vous y intéressez?

Troisièmement, comment choisissez-vous l'objectif précis de votre vérification dans un ministère?

M. Thompson : Je vais demander à M. Ferguson de répondre à la deuxième question.

En ce qui concerne le dendroctone du pin ponderosa, je peux seulement dire qu'en février, un chapitre sur quatorze traitera des espèces envahissantes. Ce serait peut-être une bonne idée d'examiner les recommandations antérieures que nous avons présentées, entre autres, à Ressources naturelles Canada par rapport à ce genre de problème.

M. Ferguson : Je peux faire des commentaires sur la façon dont nous déterminons nos choix à l'égard des stratégies.

Le sénateur Milne : Oui, mais revenez aux aquifères dans ce cas.

M. Ferguson : L'eau souterraine ne faisait pas partie de notre vérification relative aux stratégies de développement durable. Nous n'avons pas traité de cette question. Pas plus que les organismes nuisibles d'ici ne faisaient partie de notre vérification actuelle. Notre vérification des espèces envahissantes prévue pour février englobe les espèces aquatiques envahissantes, et c'est sur ce sujet que nous nous sommes penchés en 2002.

Senator Milne: Then it covers basically the Great Lakes.

Mr. Ferguson: No, it does include the coast; it is national.

Mr. Thompson: Mr. Ferguson is responsible for the work we do annually on sustainable development strategies, so he is well equipped to talk about how we select these 10 or 11 commitments each year.

Mr. Ferguson: There are 32 strategies now being tabled once every three years. When they are tabled, we look at all of the strategies and develop a program for the ensuing three years.

Obviously, there is a lot of work to be done there. Each one of the 32 strategies contains approximately 100 commitments. We have to be careful how we allocate our human and financial resources across those strategies.

We try to cover off all strategies during the course of the three-year period. To do that, we take a slice of about 10 each year. Within each strategy, we look at the significance of the commitments. We consult with the department to understand from their perspective which commitments are the most significant in advancing their agenda.

We also look at whether these things are auditable. In many cases, we have found that there is no objective means by which we can assess progress.

Senator Milne: You do not have a baseline to work from.

Mr. Ferguson: Yes; and the commitments are often stated in fairly vague terms as well.

We take a number of factors into account — significance, auditability and, of course, our own human and financial resource constraints. Over the course of three years, we try to get to at least a few commitments from each one of the 32 strategies.

Mr. Arseneault: As part of the Office of the Auditor General, we have access to a larger workforce than just the commissioner's group. Our colleagues from the rest of the office help us monitor the commitments made by departments in the sustainable development strategies that they table in Parliament. We are able to cover more ground with the whole office behind us and working with us. That is very important.

The Chair: Thank you, senators, and thank you to our guests. You have been most forthcoming and candid, and you can be certain that we will be asking you to come speak to us again. Perhaps you can help us informally, aside from hearings, to devise the means by which we can work together to apply some of the glaring scrutiny and the levers that might be helpful in making this sustainable development strategy actually work.

The committee adjourned.

Le sénateur Milne : La vérification couvre donc essentiellement les Grands Lacs.

M. Ferguson : Non, la vérification inclut la côte; il s'agit d'une vérification nationale.

M. Thompson : M. Ferguson est responsable du travail que nous accomplissons chaque année sur les stratégies de développement durable, il est donc bien outillé pour expliquer comment nous choisissons ces 10 ou 11 engagements chaque année.

M. Ferguson : Il y a désormais 32 stratégies qui sont déposées tous les trois ans. Au moment du dépôt, nous examinons toutes les stratégies et élaborons un programme pour les trois années suivantes.

Bien sûr, nous avons beaucoup de pain sur la planche. Chacune des 32 stratégies contient environ 100 engagements. Nous devons être attentifs à la façon dont nous attribuons nos ressources financières et humaines.

Nous essayons d'examiner toutes les stratégies au cours des trois années. Pour y parvenir, nous prenons une tranche d'environ dix stratégies par année. Nous regardons l'importance des engagements dans chacune d'entre elles. Nous consultons le ministère pour comprendre quels engagements, à son point de vue, contribuent le plus à faire avancer son programme.

Nous examinons également si le tout peut faire l'objet d'une vérification. Dans de nombreux cas, nous avons constaté qu'il n'existe pas de moyen objectif pour évaluer les progrès accomplis.

Le sénateur Milne : Vous n'avez pas de base de référence à partir de laquelle vous pourriez travailler.

M. Ferguson : Oui. Par ailleurs, les engagements sont souvent énoncés en termes assez vagues.

Nous tenons compte d'un certain nombre de facteurs — l'importance, la vérifiabilité et, bien entendu, nos propres contraintes en matière de ressources humaines et financières. Pendant trois ans, nous essayons d'examiner au moins quelques engagements de chacune des 32 stratégies.

M. Arseneault : Puisque nous faisons partie du Bureau du vérificateur général, nous avons accès à des effectifs plus nombreux qui ne se limitent pas au groupe du commissaire. Nos collègues d'ailleurs au bureau nous aident à surveiller les engagements pris par les ministères à l'égard des stratégies sur le développement durable qu'ils déposent au Parlement. Nous sommes en mesure d'abattre plus de travail grâce à l'ensemble de l'effectif du bureau qui collabore avec nous. Cet appui est capital.

Le président : Merci chers collègues et merci à nos invités. Vous avez fait preuve d'un grand esprit d'ouverture et d'une grande franchise. Soyez convaincus que nous allons vous demander de revenir nous voir. Vous pouvez peut-être nous aider à titre non officiel, à l'extérieur des audiences, à concevoir les moyens qui nous permettront d'unir nos efforts pour tirer le tout au clair et assurer véritablement l'efficacité de cette stratégie de développement durable.

La séance est levée.

OTTAWA, Tuesday, December 4, 2007

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill S-208, An Act to require the Minister of the Environment to establish, in co-operation with the provinces, an agency with the power to identify and protect Canada's watersheds that will constitute sources of drinking water in the future, met this day at 5:26 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Tommy Banks (*Chair*) in the chair.

The Chair: It is my pleasure to welcome you to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. I am Tommy Banks from Alberta and I have the honour to chair this committee. I would like to introduce the Deputy Chair, Senator Pierre Claude Nolin, Quebec; Senator Bert Brown, Alberta; Senator Grant Mitchell, Alberta; Senator Willie Adams, the dean of the Senate representing Nunavut; and, Senator Colin Kenny, who is also the Chair of the Standing Senate Committee on National Security and Defence.

Today the committee will continue its examination of the subject matter of Bill S-208, an act to require the Minister of the Environment to establish, in co-operation with the provinces, an agency with the power to identify and protect Canada's watersheds that will constitute sources of drinking water in the future. It was presented by Senator Grafstein in the Senate on October 17, 2007.

We have organized a panel of senior officials from two departments to help us understand the perspective of the federal government on these broad issues relating to this bill including the mapping of Canada's waters, the Canada Water Act of 1974, and how to achieve the objectives of Bill S-208 and the Canada Water Act.

Mark Corey, Assistant Deputy Minister, Earth Sciences Sector, Natural Resources Canada: Thank you very much. We are with the Earth Sciences Sector of Natural Resources Canada, which is very much on the science side of the department.

[*Translation*]

On behalf of our minister, the Honourable Gary Lunn, and the Department of Natural Resources, I am very pleased to be here with you this evening. I would also like to introduce David Boerner, Director General, Central and Northern Canada Branch, Geological Survey of Canada. David is a geologist and can answer your detailed technical questions about our research at the Geological Survey.

[*English*]

What Natural Resources Canada does in earth sciences falls into five areas. The first is assessing and mapping Canada's underground water, our aquifers. More about that work will be explained in a moment.

OTTAWA, le mardi 4 décembre 2007

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 26, pour étudier le projet de loi S-208, Loi exigeant que le ministre de l'Environnement crée, en collaboration avec les provinces, une agence habilitée à définir et à protéger les bassins hydrographiques du Canada qui seront les sources d'eau potable des générations futures.

Le sénateur Tommy Banks (*président*) occupe le fauteuil.

Le président : C'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je suis Tommy Banks de l'Alberta et j'ai l'honneur de présider ce comité. J'aimerais vous présenter le vice-président, le sénateur Pierre Claude Nolin, du Québec; le sénateur Bert Brown, de l'Alberta, le sénateur Grant Mitchell, de l'Alberta; le sénateur Willie Adams, le doyen du Sénat représentant le Nunavut; et le sénateur Colin Kenny, qui est aussi le président du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

Aujourd'hui, le comité va poursuivre l'étude de la teneur du projet de loi S-208, Loi exigeant que le ministre de l'Environnement crée, en collaboration avec les provinces, une agence habilitée à définir et à protéger les bassins hydrographiques du Canada qui a été présenté au Sénat par le sénateur Grafstein le 17 octobre 2007.

Nous avons constitué un groupe d'experts composé de hauts fonctionnaires de deux ministères pour nous aider à comprendre la perspective du gouvernement fédéral sur ces vastes sujets concernant le projet de loi, y compris la cartographie des bassins hydrographiques du Canada, la Loi sur les ressources en eau du Canada de 1974 et les façons d'atteindre les objectifs du projet de loi S-208 et de la Loi sur les ressources en eau du Canada.

Mark Corey, sous-ministre adjoint, Section des sciences de la Terre, Ressources naturelles Canada : Merci beaucoup. Je représente la Section des sciences de la Terre de Ressources naturelles Canada, qui s'occupe du volet scientifique du ministère.

[*Français*]

De la part de notre ministre l'honorable Gary Lunn, et du ministère des Ressources naturelles Canada, il me fait grand plaisir d'être ici avec vous ce soir. J'aimerais aussi présenter David Boerner, directeur général, Direction du Centre et du Nord du Canada, Commission géologique du Canada. David est géologue et capable de répondre à vos questions techniques et détaillées en ce qui concerne notre recherche dans la commission.

[*Traduction*]

Le rôle de Ressources naturelles Canada au chapitre des sciences de la Terre se répartit en cinq domaines. Premièrement, il évalue et cartographie les eaux souterraines du Canada, nos aquifères. Je donnerai plus d'explications sur ce travail dans un moment.

We also do surface water mapping because we are the topographic mapping agency for the Government of Canada. We have mapped all of Canada at the 1:250,000 scale and 95 per cent of it at the 1:50,000 scale. We have taken all that water information on rivers, lakes and streams and put it together digitally. That digital information is available free on the Internet and many people use it.

The Chair: The mapping to which you refer is of surface water as opposed to aquifers, am I right?

Mr. Corey: It is both. We map underground water in terms of aquifers through the Geological Survey of Canada. Through the Canada Centre for Mapping, we also map the surface; that is roads, cities, contours and all the water features. I was referring to all the water features, which we pulled off into a hydrological layer that is now available. All of the available information on surface water in Canada is available on either of those topographical map scales. They are used for planning purposes — geographic information systems, analyses and so forth.

The Chair: While we are on that subject, are you saying that the aquifers have also been completely mapped? Our information is that they had not been.

Mr. Corey: No, they have not. I will come back to that in more detail as to which ones have been mapped, the priorities and so forth.

The third thing is the natural content of water. The Geological Survey of Canada does work related to health and environmental considerations in terms of what occurs naturally in soil and water and the impact that naturally occurring toxic substances, such as metals and other substances could have on water.

The fourth is environmental assessments. Being the land mass group of the department and of the Government of Canada, we provide the geoscience knowledge for the environmental assessments that are under way and we do a great deal of work in environmental assessments.

Fifth is remote sensing, imaging from satellites. We study Canada from space and provide temporal analysis — that is time series analysis — for things like water conditions, precipitation, changes in wetlands, rivers and lake monitoring, glacier movement and melting and snowpack levels. We do a lot in terms of understanding what is happening out there with our land mass.

Nous cartographions également les eaux de surface, car nous sommes l'organisme national de cartographie du gouvernement du Canada. Nous avons établi la carte de la couverture complète des eaux de surface du Canada à l'échelle 1/250 000^e et de 95 p. 100 de celle-ci à l'échelle de 1/95 000^e. Nous avons rassemblé toutes ces données sur les rivières, les lacs et les cours d'eau en format numérique. Ces renseignements numériques sont accessibles gratuitement sur Internet et beaucoup de personnes s'en servent.

Le président : Vous parlez de la cartographie des eaux de surface par opposition aux aquifères, n'est-ce pas?

M. Corey : Des deux. Nous cartographions les eaux souterraines sur le plan des aquifères par l'entremise de la Commission géologique du Canada. Par l'entremise du Centre canadien de cartographie, nous établissons aussi la carte des surfaces; c'est-à-dire les routes, les villes, les courbes de niveau et tous les détails hydrographiques. Je faisais référence à tous les détails hydrographiques, que nous avons regroupés en une couche hydrologique qui est maintenant disponible. Tous les renseignements disponibles sur les eaux de surface au Canada se trouvent sur l'une de ces échelles cartographiques. On les utilise à des fins de planification — pour des systèmes d'information géographique, des analyses, et cetera.

Le président : Puisque nous en parlons, êtes-vous en train de dire que les aquifères ont été complètement cartographiés? D'après nos informations, ils ne l'ont pas été.

M. Corey : Non, effectivement. J'expliquerai plus longuement dans un moment lesquels ont été cartographiés, les priorités, et cetera.

Troisièmement, il y a le contenu naturel de l'eau. La Commission géologique du Canada effectue des travaux en ce qui a trait à la santé et à l'environnement portant sur ce que l'on retrouve à l'état naturel dans le sol et dans l'eau, et sur l'impact sur l'eau que pourraient avoir des matières toxiques comme les métaux et d'autres substances dangereuses.

Quatrièmement, nous procédons à des évaluations environnementales. Étant le groupe chargé de la masse terrestre du ministère et du gouvernement du Canada, nous fournissons des connaissances géoscientifiques pour les évaluations environnementales en cours, sur lesquelles nous travaillons énormément.

Cinquièmement, nous faisons de la télédétection, de l'imagerie par satellite. Nous étudions le Canada à partir de l'espace et fournissons des analyses temporelles — c'est-à-dire des analyses des séries chronologiques — notamment pour les conditions de l'eau, les précipitations, les changements que subissent les zones humides, la surveillance des rivières et des lacs, le mouvement et la fonte des glaciers et les niveaux d'enneigement. Nous travaillons beaucoup pour comprendre ce qui se passe dans notre masse terrestre.

Senator, you mentioned our aquifers, and taking an inventory of Canada's groundwater is one of our major contributions. Groundwater is located in porous rock and in pockets and fractures in rock. When an area can yield a usable quantity of groundwater, we consider it to be an aquifer.

About 10 million Canadians rely on groundwater extracted by wells for human use, agriculture and industry. Groundwater in aquifers eventually resurfaces naturally in springs, seeps, wetlands and streams. Right now, part of our job is to catalogue how much groundwater Canada has and where it is located. We are learning more about this each year.

NRCan's involvement in aquifer research or hydrogeology is based on the department's history and expertise in earth sciences. We are the geology and science department of the Government of Canada when you go underground. We have been conducting a wide range of research in this area for many years.

[Translation]

These studies are not new for the Geological Survey of Canada, which is one of the oldest programs of the Government of Canada. The Geological Survey of Canada was founded in 1842, and after 165 years of service, our research and our reputation are well established.

Our expertise in topographical maps began toward the end of the 19th century, and our expertise in the world of remote sensing, satellites, dates back to the 1960s, about 50 years ago.

Today, Natural Resources Canada is a leader in geology and world geography, with leading technologies, data digitizing and service delivery on the Internet.

[English]

We have been moving into the digital world. Studying what is underground and mapping resources are a big part of what we do. Now we are using this expertise to assess and inventory Canada's key aquifers.

It is a huge undertaking and one that requires a considerable commitment of resources over a sustained period of time. This is long-term research. For example, a full assessment of a typical regional scale aquifer covering more than 1,000 square kilometres would take a team of 10 researchers three years to complete and at least \$2 million, sometimes more. To date, we have identified about 30 key aquifers across Canada. The focus of most of our attention is on them. These are part of what we call the Groundwater Mapping Program, on which we spend on average about \$3 million a year.

Sénateur, vous avez parlé de nos aquifères, et l'une de nos principales contributions consiste à créer un inventaire des sources d'eau souterraine du Canada. Les eaux souterraines sont celles qui se trouvent dans la roche poreuse ainsi que dans les poches et les fractures dans le roc. Lorsqu'une zone peut produire une quantité utilisable d'eaux souterraines, elle est considérée comme un aquifère.

Quelque dix millions de Canadiens sont tributaires des eaux souterraines, extraites à l'aide de puits, pour la consommation humaine, l'agriculture et l'industrie. Les eaux souterraines contenues dans les aquifères finissent par remonter à la surface de façon naturelle dans les sources, les suintements, les zones humides et les cours d'eau. À l'heure actuelle, nous ne connaissons pas la quantité exacte d'eaux souterraines que recèle le Canada, ni leur emplacement, mais nous en apprenons davantage chaque année.

La participation de RNCan dans la recherche sur les aquifères, ou l'hydrologie, se fonde sur l'historique et l'expertise du ministère en matière de sciences de la Terre. Nous sommes le ministère géologique et scientifique pour le gouvernement du Canada, et nous menons à ce titre une vaste gamme d'activités de recherche.

[Français]

Ces études ne sont pas nouvelles pour la Commission géologique du Canada, qui est l'un des plus vieux programmes du gouvernement du Canada, existant depuis 1842, et après 165 années de service, notre recherche ainsi que notre réputation sont bien établies.

Notre expertise avec les cartes topographiques a commencé vers la fin du XIX^e siècle et notre expertise dans le monde de la télédétection, des satellites, remonte aux années 1960, donc depuis environ 50 ans.

Aujourd'hui, Ressources naturelles Canada est un leader dans le domaine de la géologie et de la géographie mondiale, avec les technologies de pointe, la numérisation des données ainsi que la livraison des services sur Internet.

[Traduction]

Nous nous sommes convertis au numérique. L'étude de ce qui se trouve sous terre et la cartographie de ces ressources constituent une part importante de notre travail. Nous utilisons maintenant cette expertise pour évaluer et répertorier les principaux aquifères du Canada.

Il s'agit d'une entreprise colossale qui nécessite un engagement de ressources considérables sur une longue période. C'est une recherche à long terme. Par exemple, l'évaluation complète d'un aquifère-type couvrant plus de 1 000 kilomètres carrés à l'échelle d'une région mobiliserait une équipe de dix chercheurs durant trois ans et coûterait jusqu'à deux millions de dollars. À ce jour, nous avons repéré environ 30 aquifères de ce type dans l'ensemble du Canada. Nous nous concentrons principalement sur ces derniers. Ils font partie de ce que nous appelons le Programme de cartographie des eaux souterraines pour lequel nous dépensons en moyenne trois millions de dollars par année.

I will tell you the things we have accomplished so far with the program, and then cover where the work plan is taking us in the future. First, we have a first-order assessment of all 30 key aquifers and basic information on each. We know where they are and we know their size. We have catalogued this basic information. Second, we have completed a detailed analysis on six of these 30 key inventories. Third, by 2009, we will have completed a detailed analysis on an additional three of these aquifers, bringing us up to nine of the 30 key aquifers with complete assessments. By 2010, we intend to have a fully accessible national groundwater database in place, including a synthesis of the state of NRCan's groundwater mapping. Everything we have will be in a big database online, which anyone can access.

The inventory will show the expanse of each aquifer underground. It will contain information about water quality, the current volume and use and the quantity of the aquifer's existing water resource, to the best of our knowledge.

As well, the inventory will include first-order assessments of the 30 key aquifers we have identified and a detailed assessment of 12. This is the part where in terms of the future, at the current arraignment of expenditure of about \$3 million a year and with the partnerships that we have in place, we expect it will take us until 2030 to complete detailed assessments of the remaining eight key aquifers. As I mentioned, this really is long-term research.

The national inventory of key aquifers is an important asset for groundwater management in Canada. Reliable, up-to-date information about underground water resources will be available to decision makers as we produce it.

NRCan's inventory will reduce the risk of overuse of groundwater resources and contamination of aquifers. It will provide information for resolving land use conflicts related to the protection of aquifers and lower the cost normally associated with these types of issues.

We have read your committee's report, *Water in the West: Under Pressure*. We know you have taken a keen interest in this subject and we would like to answer any questions you might have on the work we are doing and how we can best respond to the needs of Canada in this area.

The Chair: NRCan has said "over succeeding years" on succeeding occasions — we will get it done by such and such a date. Is the shortfall simply one of money?

Mr. Corey: No, it is partially resources in that that is the amount we have available. However, there another limiting factor is the lack of appropriate expertise. Canada has limited expertise on groundwater and we are maxing out the amount that we have. Second, we are developing new understandings of how, for example, surface water and groundwater interacts. It is something

Je vais vous dire ce que nous avons accompli à ce jour grâce au programme, puis j'aborderai ce que le plan de travail nous réserve dans l'avenir. Premièrement, nous devons effectuer une évaluation de premier ordre des 30 principaux aquifères et fournir des renseignements de base sur chacun d'eux. Nous connaissons leur emplacement et leur taille. Nous avons répertorié ces renseignements de base. Deuxièmement, nous avons réalisé une analyse détaillée de six des 30 principaux aquifères répertoriés. Troisièmement, d'ici 2009, nous aurons mené à bien l'analyse détaillée de trois autres aquifères, ce qui portera à neuf le nombre d'aquifères évalués à fond. D'ici 2010, nous entendons mettre en place et rendre entièrement fonctionnelle une base de données nationale sur les eaux souterraines, y compris une synthèse de l'état de la cartographie des eaux souterraines réalisée par RNCAN. Toutes les données que nous détenons seront regroupées dans une grande base de données en ligne, accessible à tous.

L'inventaire montrera l'étendue de chaque aquifère dans le sol. Il contiendra également de l'information sur la qualité de l'eau, le volume utilisé actuellement et la quantité de ressources en eau existantes de l'aquifère, au meilleur de notre connaissance.

Par ailleurs, l'inventaire contiendra des évaluations de premier ordre des 30 principaux aquifères que nous avons repérés et une évaluation détaillée de 12 de ces aquifères. Cela fait partie des projets futurs. Avec les dépenses actuelles d'environ trois millions de dollars et avec les partenariats que nous avons en place, nous prévoyons qu'il nous faudra jusqu'en 2030 pour terminer l'évaluation des huit aquifères principaux restants. Comme je l'ai mentionné, il s'agit vraiment d'une recherche à long terme.

L'inventaire national des principaux aquifères est un atout important en matière de gestion des eaux souterraines au Canada. De l'information fiable et à jour sur nos ressources en eaux souterraines et de contamination des aquifères sera mise à la disposition des décideurs à mesure que nous la produisons.

L'inventaire de RNCAN réduira le risque de surutilisation des ressources en eaux souterraines et de contamination des aquifères. Il fournira de l'information pour la résolution des différends relatifs à l'utilisation du territoire en lien avec la protection des aquifères. Et il réduira les coûts associés normalement à l'analyse de ce type de problèmes.

Nous avons lu le rapport de votre comité intitulé *L'eau dans l'Ouest : Une source d'inquiétude*. Nous savons que vous portez un vif intérêt à ce sujet et nous serons heureux de répondre aux questions que vous pourriez avoir sur le travail que nous effectuons et sur la meilleure façon possible de répondre aux besoins du Canada dans ce domaine.

Le président : RNCAN a bien dit « depuis plusieurs années consécutives » à plusieurs reprises — nous mènerons le travail à bien avant telle ou telle date. Manque-t-il seulement de fonds?

M. Corey : Non, c'est en partie les ressources car c'est le montant dont nous disposons. Toutefois, le manque d'expertise appropriée est un autre facteur limitatif. L'expertise du Canada en matière d'eaux souterraines est restreinte et nous maximisons la quantité que nous avons. Deuxièmement, nous acquérons de nouvelles connaissances sur l'interaction entre les eaux de surface

we are learning as we go along. Third, we have to find new means to develop full characterization of very large aquifers. This is a challenge where you have a large aquifer and large volumes of water moving underground. Finally, we are doing a lot of this in close partnership with others. We are being very opportunistic. We are taking advantage of research being done by the provinces and people in the private sector. We are trying to use as much of this information to stretch out our budget.

By simply saying we are going to shorten it, we may be able to be less opportunistic and the research would actually cost more than just a linear protection of our current costs.

Michael Martin, Assistant Deputy Minister, Strategic Policy Branch, Environment Canada: It is a pleasure and indeed an honour for me and Mr. Carey to be with you here this evening.

It is our understanding, Mr. Chairman, that you are interested in hearing more about how Environment Canada is managing the authorities provided to us under the Canada Water Act, as well as how those existing authorities and those found in other environmental legislation may overlap with the proposed authorities in Bill S-208.

As the committee may know, the Canada Water Act, which entered into force in 1970, has three parts. Part I covers federal-provincial arrangements related to comprehensive water resource management, Part II covers water quality management, and Part IV covers inspection, enforcement and reporting. The powers under Part III, which provided for regulating the concentration of nutrients and cleaning agents, and was specifically used to limit phosphates in laundry detergent, were transferred to the Canadian Environmental Protection Act, which we refer to by its acronym CEPA.

Since the Canada Water Act entered into force, other important statutes have been developed that do provide additional powers to the Minister of the Environment related to water, and that includes the Department of the Environment Act of 1972 and CEPA, as I mentioned. As well, the Minister has important authorities for water pollution prevention under section 36 of the Fisheries Act.

I should mention the federal water policy of 1987 was a very important document that still provides an important policy framework for federal engagement in water management in Canada today.

Part I of the Canada Water Act provides the authority for a wide range of collaborative activities and agreements with the provinces. Originally, these activities included funding for major infrastructure projects, such as for flood control. Part I also

et les eaux souterraines, par exemple. C'est quelque chose que nous apprenons à mesure que nous avançons dans nos travaux. Troisièmement, nous devons trouver de nouveaux moyens de mettre au point la description complète de très grands aquifères. C'est un défi lorsqu'on a un vaste aquifère et de grands volumes d'eau souterraine. Enfin, nous menons un grand nombre de ces projets en étroite collaboration avec d'autres organismes. Nous sommes très opportunistes. Nous tirons parti des recherches effectuées par les provinces et le secteur privé. Nous essayons d'utiliser le plus possible cette information pour étirer notre budget.

En disant simplement que nous allons le réduire, nous pourrions peut-être être moins opportunistes et les recherches coûteraient davantage qu'une simple protection linéaire de nos coûts actuels.

Michael Martin, sous-ministre adjoint, Direction générale de la politique stratégique, Environnement Canada : C'est un plaisir et un honneur pour M. Carey et moi de comparaître devant vous aujourd'hui.

Je crois comprendre, monsieur le président, que vous aimeriez en savoir plus sur la façon dont Environnement Canada gère les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur les ressources en eau et sur la façon dont les pouvoirs proposés dans le projet de loi S-208 viennent empiéter sur les pouvoirs actuellement détenus par le ministère en vertu de la Loi sur les ressources en eau et d'autres lois sur l'environnement.

Comme vous le savez peut-être, la Loi sur les ressources en eau, qui est entrée en vigueur en 1970, comprend trois parties : la partie I, qui porte sur les ententes fédérales-provinciales traitant de la gestion exhaustive des ressources en eau; la partie II, qui porte sur la gestion de la qualité de l'eau et la partie IV, qui porte sur l'inspection, l'application de la loi et l'établissement de rapports. Les pouvoirs conférés en vertu de la partie III, qui porte sur la réglementation des concentrations de nutriments dans les agents nettoyants qui visait tout particulièrement à limiter la quantité de phosphates dans les détergents à lessive, ont été transférés à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, souvent désignée par son acronyme LCPE.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les ressources en eau, le ministre de l'Environnement s'est vu accorder d'autres pouvoirs à l'égard des ressources en eau, grâce à l'adoption d'autres lois importantes, notamment la Loi sur le ministère de l'Environnement de 1972 et la LCPE, comme je l'ai mentionné. Le ministre dispose également de pouvoirs importants en matière de prévention de la pollution de l'eau en vertu de l'article 36 de la Loi sur les pêches.

Je devrais également mentionner que la Politique fédérale de 1987 relative aux eaux était un document inestimable qui fournit toujours un cadre politique important pour la participation du gouvernement fédéral à la gestion de l'eau au Canada de nos jours.

La partie I de la Loi sur les ressources en eau confère au gouvernement des pouvoirs sur un vaste éventail d'ententes et d'activités de collaboration avec les provinces. À l'origine, ces activités comprenaient le financement de grands projets

supported the establishment of governance arrangements to manage water use from interprovincial rivers, such as the Prairie Provinces Water Board, the Mackenzie River Basin Transboundary Waters Master Agreement and the Ottawa River Regulation Planning Board, all of which are bodies that continue today. As well, it provides the authority for joint federal and provincial water quality monitoring agreements and for longstanding agreements for a national water quantity monitoring network managed by the Meteorological Service of Canada.

Part I also provides for the enabling of water management modelling projects such as in the St. Lawrence, as well as water research at many Environment Canada research centres, notably the National Water Research Institute in Burlington, which is headed by my colleague Dr. Carey.

Part II of the Canada Water Act gives powers to the Minister of the Environment in cases of urgent national concern to define water quality management areas and even to issue regulations, and these areas could include the watersheds that Bill S-208 mentions. These powers have never been utilized, but they nevertheless could provide a basis for federal action to assume management of drinking water sources in certain watersheds. However, the general trend in management of water in Canada, at least since 1987, has been to encourage effective local management of water on a watershed basis.

Protecting source water requires effective management of both point and non-point sources of water. Non-point sources significantly often relate to land use and agricultural practices. Effective protection of source water depends on partnerships with the provinces and the active involvement of local communities. Since the 1980s, Environment Canada has worked in partnership with the provinces, with local communities and with other federal departments to improve water quality in priority ecosystems, most notably in the Great Lakes and the St. Lawrence.

One important recent example in this area is the cooperation between the federal and provincial governments in Manitoba in supporting farmers to develop environmental farm plans and to implement beneficial management practices in order to protect water, soil and air.

As the primary water managers in Canada, all provinces and territories use regulations, legislation and other instruments to address water quality issues and are also responsible for many aspects of land use planning and development that can impact water quality and availability.

d'infrastructure pour, par exemple, lutter contre les inondations. La partie I soutient aussi l'établissement d'ententes de gouvernance pour la gestion de l'utilisation de l'eau des rivières interprovinciales, telles que l'entente conclue avec la Commission des eaux des provinces des Prairies, l'Entente-cadre sur les eaux transfrontalières du bassin du Mackenzie et l'entente conclue avec la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais, qui existent toutes encore de nos jours. De plus, la partie I confère au gouvernement le pouvoir de conclure des ententes conjointes fédérales-provinciales de surveillance de la pollution de l'eau et de conclure des ententes qui sont maintenant en vigueur depuis longtemps, pour l'établissement d'un réseau national de surveillance de la qualité de l'eau administré par le Service météorologique du Canada.

La partie I prévoit également la réalisation de projets de modélisation de la gestion des eaux, notamment celles du fleuve Saint-Laurent, ainsi que la poursuite de recherches sur les eaux dans de nombreux centres de recherches d'Environnement Canada, notamment l'Institut national de recherche sur les eaux de Burlington, qui est dirigé par mon collègue, M. Carey.

Face à des questions urgentes d'intérêt national, la partie II de la Loi sur les ressources en eau confère au ministre de l'Environnement le pouvoir de définir les zones de gestion de la qualité et même d'émettre des règlements. Ces zones pourraient comprendre les bassins hydrologiques mentionnés dans le projet de loi S-208. Ces pouvoirs n'ont jamais été utilisés, mais pourraient quand même servir de fondement à des mesures du gouvernement fédéral pour assumer la gestion des sources d'eau potable dans certains bassins hydriques. Toutefois, depuis au moins 1987, la tendance générale en gestion de l'eau au Canada a été d'encourager la gestion locale efficace de l'eau à l'échelle des bassins hydriques.

Pour protéger les sources d'eau, il faut gérer efficacement les sources ponctuelles et non ponctuelles d'eau. Il est significatif que les sources non ponctuelles d'eau soient souvent exploitées pour l'utilisation des terres et pour des pratiques agricoles. La protection efficace des cours d'eau dépend des partenariats avec les provinces et de la participation active des collectivités locales. Depuis les années 1980, Environnement Canada collabore avec les provinces, des collectivités locales et d'autres ministères fédéraux afin d'améliorer la qualité de l'eau dans les écosystèmes prioritaires, plus particulièrement les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

Comme exemple important récent de partenariat, le gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, comme celui du Manitoba, collaborent pour aider les agriculteurs à élaborer des plans environnementaux en agriculture et à mettre en œuvre des pratiques d'aménagement bénéfiques pour l'eau, le sol et l'air.

En tant que principaux gestionnaires de l'eau au Canada, toutes les provinces et tous les territoires utilisent des règlements, des lois et d'autres instruments pour s'attaquer aux questions touchant la qualité de l'eau. De plus, toutes les provinces et tous les territoires sont responsables de nombreux aspects de la planification de l'utilisation et du développement des terres, qui peuvent avoir une incidence sur la qualité et la disponibilité de l'eau.

[Translation]

Senators no doubt know of the Canadian Council of Ministers of the Environment or CCME. With its huge network of collaborators among the officials of various public organizations, the CCME is an important mechanism for conducting joint projects on key environmental issues. Through the CCME, the federal government works with the provinces and territories to draw up Canadian guidelines on water quality and provides scientific advice on source water quality. Health Canada takes part in developing guidelines on drinking water quality in Canada through the Federal-Provincial-Territorial Committee on Drinking Water.

[English]

Under the auspices of the CCME, the serious problem of water pollution from municipal waste water is being addressed through a new Canada-wide strategy for the management of municipal waste water effluent, which is in fact the largest source of pollution to source water in Canada.

The Minister of the Environment has recently stated that the Government of Canada will complement this strategy by developing a regulation under the Fisheries Act to enforce new national standards for sewage treatment. The government has taken action in the past to protect water quality with Fisheries Act regulations, for example, for effluents from the pulp and paper and metal mining sectors, as well as addressing pesticides through the Pest Control Products Act. The government will continue to use its powers under CEPA to improve water quality through the government's chemicals management plan.

The federal commitment to clean water is evident in the action plan for clean water, which is evident in recent joint federal-provincial announcements: \$30 million to clean up Randle Reef in the Great Lakes, \$12 million to clean up Lake Simcoe, and \$18 million to address serious algae problems in Lake Winnipeg. At the same time, the government is also providing significant new resources to strengthen water and wastewater infrastructures through the Building Canada Initiative.

I understand my colleague Mr. Henry Schultz appeared before you last week and explained that Part II of the Canada Water Act is based on the peace, order and good government power allotted to the Government of Canada in the Constitution in matters of urgent national concern. As I noted above, this power could be utilized to protect drinking water sources.

Canada is a large country, and local and regional water quality problems do exist. We face some challenges around drinking water in small communities, communities with populations under

[Français]

Les sénateurs connaissent sans doute le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, ou CCME. Comme ils disposent d'un vaste réseau de collaborateurs parmi les fonctionnaires des différentes organisations publiques, le CCME constitue un mécanisme important pour effectuer des travaux conjoints sur des questions environnementales clés. Par l'intermédiaire du CCME, le gouvernement fédéral collabore avec les provinces et territoires à la formulation de recommandations canadiennes sur la qualité des eaux et fournit des conseils scientifiques sur la qualité des sources d'eau. Santé Canada participe à l'élaboration de recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada par l'entremise du Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable.

[Traduction]

Sous les auspices du CCME, le problème grave de la pollution de l'eau par les effluents des eaux usées municipales est à l'étude dans le cadre de la nouvelle Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales, qui est en fait la plus grande source de pollution de l'eau de source au Canada.

Le ministre de l'Environnement a déclaré récemment que le gouvernement du Canada complétera cette stratégie par un règlement en vertu de la Loi sur les pêches pour faire appliquer les nouvelles normes nationales pour le traitement des eaux usées. Par le passé, le gouvernement a pris des mesures pour protéger la qualité de l'eau en prenant des règlements de la Loi sur les pêches sur les effluents des secteurs des pâtes et papiers et des mines de métaux ainsi que pour lutter contre les pesticides en adoptant la Loi sur les produits antiparasitaires. Le gouvernement continuera d'appliquer la LCPE afin d'améliorer la qualité de l'eau dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques.

L'engagement du gouvernement fédéral à assurer une eau propre est clair dans le Plan d'action pour l'assainissement de l'eau, comme en témoignent les annonces conjointes du gouvernement fédéral et des provinces au sujet du fonds de 30 millions de dollars qui servira à l'assainissement du site Randall Reef dans les Grands Lacs, du fonds de 12 millions de dollars qui servira à l'assainissement du lac Simcoe et du fonds de 18 millions qui contribuera à régler les importants problèmes d'algues dans le lac Winnipeg. Par ailleurs, avec son nouveau plan intitulé Chantiers Canada, le gouvernement fournit également de nouvelles ressources pour améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau et de collecte des eaux usées.

Mon collègue, Henry Schultz, a comparu devant vous la semaine dernière et vous a expliqué que la partie II de la Loi sur les ressources en eau est fondée sur les principes de paix, d'ordre et de bons pouvoirs gouvernementaux que la Constitution attribue au gouvernement du Canada pour résoudre les questions urgentes d'intérêt national. Comme je l'ai mentionné précédemment, ces pouvoirs pourraient être utilisés pour protéger les sources d'eau potable.

Le Canada est un gros pays. Des problèmes de qualité de l'eau existent au niveau local et régional. Nous faisons face à des défis d'approvisionnement en eau potable dans les petites collectivités,

5,000, and with First Nations drinking water. The government is taking action on a priority basis to address the situation for First Nations communities. Between March 2006 and March 2007, for example, the number of First Nation communities with significant water issues was cut in half. The reality is that 90 per cent of Canadians have safe access to municipally supplied drinking water.

The federal government is committed to ensuring a system of federal-provincial-territorial actions that promote clean sources of drinking water. Given the powerful tools we have in the Canada Water Act, in CEPA and in the Fisheries Act, and the effective actions of the provinces, we believe we have sufficient tools to respond to any emerging challenges that might impact source water quality in Canada.

[*Translation*]

Senator Nolin: Mr. Martin, you have read Bill S-208. You understand the purpose of this committee. It is rather unusual, as the chair explained at the beginning of the meeting. The purpose of this committee is to examine the objective of the bill, rather than to conduct an exhaustive review of the bill before adopting it at second reading. Do you see the difference? Would this bill add to existing legislation that already enables you to achieve the same objectives?

[*English*]

Mr. Martin: We believe we have the powers necessary to act to protect source water. This legislation appears to duplicate powers that already exist in the Canada Water Act.

Senator Nolin: When you say it already exists, are you referring to Part II of the Canada Water Act that the federal authority has not used?

Mr. Martin: Yes, that would include Part II.

Senator Nolin: Why has that authority never been used?

Mr. Martin: Looking back over the 37 year history of this act and what has been learned, the trend has shown that collaboration with provinces and local communities places a priority on local action to establish effective water management. The federal government pursues a range of activities supporting that action but we have not found a reason to have recourse to those powers.

Senator Nolin: You are reaching the same objective through your partnerships with the provinces and local communities. Are you reaching that goal without using the powers that we discussed with your colleagues from Justice Canada?

Mr. Martin: Yes.

les localités de moins de 5 000 habitants, et les Premières nations. Le gouvernement prend des mesures de façon prioritaire pour régler la situation dans les communautés des Premières nations. Entre mars 2006 et mars 2007, le nombre de communautés des Premières nations ayant des problèmes importants d'approvisionnement en eau potable a été réduit de moitié. La réalité est que 90 p. 100 des Canadiens ont de l'eau de robinet sécuritaire fourni par un réseau municipal.

Le gouvernement fédéral est déterminé à s'assurer que les mesures qu'il prend et que les mesures prises par les gouvernements provinciaux et territoriaux favorisent la salubrité des sources d'eau potable. Comme nous disposons d'outils puissants grâce à la Loi sur les ressources en eau, à la LCPE et à la Loi sur les pêches, et que les provinces prennent des mesures efficaces, nous croyons que nous avons suffisamment d'outils pour faire face à tout nouveau défi qui est susceptible d'avoir une incidence sur les sources d'eau au Canada.

[*Français*]

Le sénateur Nolin : Monsieur Martin, vous avez lu le projet de loi S-208. Vous comprenez le propos de ce comité. C'est un peu particulier, comme l'expliquait le président au début de la séance. L'objectif est d'examiner l'objectif du projet de loi, plutôt que d'entreprendre un examen exhaustif du projet de loi avant de l'adopter à l'étape de la deuxième lecture. Comprenez-vous cette nuance? Ce projet de loi ajouterait-il à un corpus législatif déjà existant, vous permettant déjà d'atteindre les mêmes objectifs?

[*Traduction*]

M. Martin : Nous pensons avoir les pouvoirs nécessaires pour prendre des mesures afin de protéger les sources d'eau. Les pouvoirs conférés par cette mesure législative semblent faire double emploi avec ceux qui existent déjà dans la Loi sur les ressources en eau du Canada.

Le sénateur Nolin : Quand vous dites qu'ils existent déjà, faites-vous référence à la partie II de la Loi sur les ressources en eau du Canada à laquelle l'administration fédérale n'a jamais eu recours?

M. Martin : Oui, cela comprendrait la partie II.

Le sénateur Nolin : Pourquoi ce pouvoir n'a-t-il jamais été appliqué?

M. Martin : Si on jette un coup d'œil aux 37 années d'existence de la loi et à ce qu'on a appris, la tendance montre que la collaboration avec les provinces et les collectivités locales accorde la priorité aux mesures locales pour établir une gestion efficaces des eaux. Le gouvernement fédéral mène un éventail d'activités pour appuyer ces mesures, mais nous n'avons pas trouvé de raison de recourir à ces pouvoirs.

Le sénateur Nolin : Vous réalisez le même objectif par l'entremise de vos partenariats avec les provinces et les collectivités locales. Atteignez-vous ce but sans utiliser les pouvoirs dont nous avons discuté avec vos collègues du ministère de la Justice?

M. Martin : Oui.

Senator Milne: Mr. Martin, you say you have all the powers you need to do these things yet these powers have never been utilized. What sort of comfort can you give us that you might start to use these powers?

Mr. Martin: The powers have been available to all of the ministers since 1970. Ministers have not had the need to have recourse to use them. It would fall to the discretion of the minister to use these powers, but we have not been presented with the circumstances where recourse to those powers has been required.

Senator Milne: Have the ministers not used the powers because the department has not presented them with the need to do so.

Mr. Martin: I could not speak to the past 37 years, but to my knowledge, that is not the case. I believe the ministers are aware of their powers and authorities. The circumstances have been such that they have not been required and they have not made use of them.

Senator Milne: Mr. Corey, you said that 30 key aquifers have been identified but only six of those have been completely assessed. I am sure that was exactly the same statistic we heard in 2005. What happened in 2006 and 2007? Why has nothing more been done? Has your budget been slashed?

Mr. Corey: No, the program has gone on at the same level. Twenty-two people work on water assessments and spend \$3 million.

David Boerner, Director General, Central and Northern Canada Branch, Geological Survey of Canada, Natural Resources Canada: This is a phased effort. It takes about an average of three years to assess an aquifer. We are doing an aquifer per year and are working on three simultaneously.

Senator Milne: That leaves 24 to go and probably more key aquifers will be discovered during the process.

Mr. Boerner: By the end of 2009, we will have finished nine aquifers. We are working on three now. Following 2009, there would be 21 of those 30 key aquifers to complete.

Senator Milne: Why were we told that six had been done two years ago?

Mr. Boerner: You were probably given the promise that six would be completed by the end of the phase. Within the program, about three aquifers are complete in each phase. We are currently in the phase where we are going from six to nine.

Senator Milne: What are we almost finished now?

Mr. Boerner: We will be finished nine by the end of 2009.

Mr. Corey: We can come back with a more detailed report on progress made over the last six to eight years if that would be helpful to the committee.

Le sénateur Milne : Monsieur Martin, vous dites avoir tous les pouvoirs nécessaires, mais ces pouvoirs n'ont pourtant jamais été utilisés. Quelle sorte d'assurance pouvez-vous nous donner que vous commencerez peut-être à y recourir?

M. Martin : Les pouvoirs sont à la disposition de tous les ministres depuis 1970. Ils n'ont pas eu à les appliquer. Le recours à ces pouvoirs devrait être laissé à la discrétion du ministre, mais on ne nous a pas exposé les circonstances où l'on a dû y faire appel.

Le sénateur Milne : Les ministres n'ont peut-être pas utilisé les pouvoirs parce que le ministère ne leur a pas fait part de la nécessité de le faire.

M. Martin : Je ne pourrais pas répondre pour les 37 dernières années, mais à ma connaissance, ce n'est pas le cas. Je crois que les ministres connaissent leurs pouvoirs. Les circonstances ont fait en sorte qu'ils n'ont pas eu à les utiliser et qu'ils ne l'ont pas fait.

Le sénateur Milne : Monsieur Corey, vous avez dit que 30 principaux aquifères ont été répertoriés, mais que six seulement ont fait l'objet d'une évaluation complète. Je suis certaine que ce sont exactement les mêmes chiffres qu'on nous a fournis en 2005. Qu'est-il arrivé en 2006 et en 2007? Pourquoi rien d'autre n'a-t-il été fait? Votre budget a-t-il été amputé?

M. Corey : Non, le programme a disposé du même niveau de financement. Vingt-deux personnes sont chargées d'effectuer des analyses de l'eau, ce qui engendre des dépenses de trois millions de dollars.

David Boerner, directeur général, Direction du Centre et du Nord du Canada, Commission géologique du Canada, Ressources naturelles Canada : C'est un projet qui comporte plusieurs étapes. Il faut en moyenne trois ans pour procéder à l'évaluation d'un aquifère. Nous en faisons une par année et notre travail porte sur trois simultanément.

Le sénateur Milne : Il en reste donc 24 et d'autres grands aquifères seront probablement découverts en cours de route.

M. Boerner : D'ici 2009, nous aurons terminé l'évaluation de neuf aquifères. Nous en évaluons trois actuellement. Après 2009, il restera à évaluer 21 de ces 30 principaux aquifères.

Le sénateur Milne : Pourquoi nous a-t-on dit que six évaluations avaient été réalisées il y a deux ans?

M. Boerner : On vous avait probablement promis que six évaluations seraient réalisées avant la fin de l'étape. Dans le cadre du programme, environ trois aquifères sont évalués à chaque étape. Nous sommes actuellement à l'étape où nous passons de six à neuf.

Le sénateur Milne : Combien d'évaluations avons-nous presque terminées maintenant?

M. Boerner : Nous en aurons terminé neuf avant la fin de 2009.

M. Corey : Nous pouvons revenir avec un rapport plus détaillé sur les progrès accomplis au cours des six à huit dernières années, si cela peut vous être utile.

Senator Milne: It would be interesting to know the aquifers that have been completed.

The Chair: Senator Milne is pursuing this because previous governments have told us over the last two years and have made public undertakings to have all this completed. At one point, it was promised by 2010. As time has passed, it was restated and delayed and now it is further delayed. If you could provide a more detailed report, we would have something on which we could rely.

Mr. Corey: We publish the report on plans and priorities tabled for Parliament. You will find that we have been consistent in saying that six are complete and nine will be completed by 2009. The work plan is to complete the aquifer assessments in detail by 2030. We will come back to the committee with more details on what has done in the last few years.

The Chair: Is there a comparison between what successive governments said would happen as opposed to what has happened?

Mr. Corey: We can go back and identify what was promised to Parliament through the report of plans and priorities. To the best of my knowledge we have been consistent on our targets. There could be confusion because it takes three years to do the assessments and sometimes a number will be completed in one year followed by a couple of years where you are still working on them. During that time, we will not have any of them completed, but our 2009 objective is to have nine completed.

The Chair: You responded earlier that the impediment to completing this work faster is not entirely financial resources, but rather the number of people who have the expertise to do the job. Is that correct?

Mr. Corey: Yes, it can be accelerated with more money, but there is limited availability of expertise. Many things are done in partnership to take advantage of what the provinces and private sector are doing in order to tap into that to make our money go further.

Senator Milne: How have you identified that these 30 aquifers are the key aquifers? I am sure there are several hundred.

Mr. Boerner: There are hundreds of aquifers. In 2000-01, the provinces, territories and federal officials, got together and based on current knowledge, identified the aquifers that would be key to Canadians for drinking watering, industry, and agriculture. We can provide a summary report to you from that gathering that lists the 30 key aquifers.

That view is changing now, because the report is seven years old. Some people would add aquifers and some would debate whether they are the right ones. We are still on the right track because we proceed with partnerships all the time where we reaffirm those decisions as we proceed to the next level.

Le sénateur Milne : Il serait intéressant de savoir quels aquifères ont été évalués.

Le président : Le sénateur Milne insiste sur ce point, car les gouvernements antérieurs nous ont dit au cours des deux dernières années que ces évaluations seraient toutes terminées et se sont engagés publiquement à le faire. À un certain moment, on avait promis de le faire d'ici 2010. Avec le temps, on s'est ravisé et le projet a été retardé, et on repousse maintenant encore le délai. Si vous pouviez fournir un rapport plus détaillé, nous aurions un document sur lequel nous pourrions nous appuyer.

M. Corey : Nous publions le rapport sur les plans et les priorités que nous déposons pour le Parlement. Vous constaterez que nous avons toujours dit que six évaluations avaient été réalisées et que neuf seraient achevées d'ici 2009. Le plan, c'est de terminer les évaluations détaillées des aquifères d'ici 2030. Nous fournirons au comité plus de détails sur ce qui a été fait ces dernières années.

Le président : A-t-on comparé ce que les gouvernements successifs ont promis qu'ils feraient et ce qui a été fait?

M. Corey : Nous pouvons vérifier ce qui avait été promis au Parlement grâce au rapport sur les plans et les priorités. À ma connaissance, nos objectifs n'ont jamais changé. Il pourrait y avoir de la confusion parce qu'il faut trois ans pour réaliser les évaluations et, parfois, on en terminera quelques-unes une année, puis on y travaillera pendant quelques années. Pendant ce temps, on n'en achèvera aucune, mais notre objectif, c'est d'en terminer neuf d'ici 2009.

Le président : Vous avez répondu tout à l'heure que ce n'est pas seulement les ressources financières qui vous empêchent d'exécuter le travail plus rapidement, mais aussi le nombre de personnes qui ont l'expertise pour le faire. Est-ce exact?

M. Corey : Oui, des fonds additionnels peuvent accélérer le processus, mais l'expertise fait défaut. Nous effectuons beaucoup de travail en partenariat pour tirer parti de ce que font les provinces et le secteur privé afin d'étirer le budget.

Le sénateur Milne : Comment avez-vous déterminé que ces 30 aquifères sont les principaux? Je suis persuadée qu'il y en a plusieurs centaines.

M. Boerner : Il y a des centaines d'aquifères. En 2000-2001, des représentants du fédéral, des provinces et des territoires se sont réunis et, à partir des données connues, ont déterminé quels aquifères revêtent le plus d'importance pour les Canadiens pour la consommation humaine, l'industrie et l'agriculture. Nous pouvons vous fournir un rapport sommaire comportant la liste des 30 principaux aquifères.

Cette position est en train de changer à l'heure actuelle, car le rapport a sept ans. Certains ajouteraient des aquifères, tandis que d'autres se demanderaient si ce sont les bons. Nous sommes toujours dans la bonne voie parce que nous établissons constamment des partenariats où nous réitérons ces décisions avant de passer à la prochaine étape.

Senator Milne: Hopefully another grouping of aquifers will be added to continue the process after 2030 when I am long gone and they are still not mapped.

Mr. Boerner: It is a big job. The Okanagan Valley has 76 identified aquifers. How they connect and how one aquifer is distinguished from another is a challenge. Not a lot is known about some of the aquifers. You reappraise as you go along and learn things. We try to pick up from what we have learned and adjust our plans. However, I certainly will get you the report and we can give you a list, aquifer by aquifer, of what has been done and when it was completed. It is basically one per year since we started.

Senator Kenny: I am curious about the metrics. How does one determine that an aquifer needs attention? How do you know whether an aquifer has maintained its characteristics?

Mr. Boerner: It is a very interesting question that I could spend a great deal of time answering. The way we can tell aquifers exist is because people are using them.

Senator Kenny: No, I am interested in the metrics.

Mr. Boerner: As I said, the priority setting involves multiple party discussions about the use of the aquifer and its implications in today's society. There are different criteria in different places. For example, in the Great Lakes, there is obviously a lot of pressure from population growth and a lot of demand for new development. Some aquifers that we would not necessarily think are key in other places become key because they are one of the primary sources of water for future development.

You might have heard of the Oak Ridges Moraine study a few years ago. A huge expansion outside of the Toronto area was going to draw on this moraine, which provides a lot of groundwater to local communities. Building on top of it would have prevented the recharge and potentially disturbed the water, affecting all the other people who were local.

Those kinds of criteria determine whether it is a critical aquifer. Is it affecting agriculture or people's drinking water and will it limit industry in a substantial way?

Senator Kenny: There are thousands of people watching this now. Some may know what an aquifer is and some may not. I think it would be constructive if we had a description of how you make some of these decisions. I presume there must be a list of tests that you have to apply to find out how it affects drinking water and agriculture.

Mr. Boerner: An aquifer is basically porous rock. You can think of it in lots of ways. Some people think it is an underground lake, which is not at all true; it is more like a sponge holding water

Le sénateur Milne : Il est à espérer qu'un autre groupe d'aquifères sera ajouté pour poursuivre le processus après 2030, longtemps après mon départ; et je signale qu'ils ne sont toujours pas cartographiés.

M. Boerner : C'est un travail colossal. La vallée de l'Okanagan compte 76 aquifères répertoriés. Il est difficile de déterminer comment ils sont interreliés et comment ils se distinguent. Nous en savons peu sur certains des aquifères. Nous corrigeons le tir au fur et à mesure et selon ce que nous apprenons. Nous essayons d'adapter nos plans à partir de ce que nous avons appris. Toutefois, je vous remettrai certainement le rapport. Nous pouvons vous fournir une liste de tous les aquifères, du travail qui a été fait et de ce qui a été achevé. Nous avons pratiquement réalisé une évaluation par année depuis que nous avons commencé.

Le sénateur Kenny : Je m'interroge sur les paramètres. Comment détermine-t-on qu'un aquifère nécessite qu'on y prête attention? Comment savez-vous si un aquifère a maintenu ses caractéristiques?

M. Boerner : C'est une question très intéressante à laquelle je pourrais répondre longuement. Si on sait que des aquifères existent, c'est parce que les gens les exploitent.

Le sénateur Kenny : Non, je m'intéresse aux critères.

M. Boerner : Comme je l'ai dit, l'établissement des priorités implique des discussions multipartites à propos de l'exploitation des aquifères et de son incidence dans la société d'aujourd'hui. Il y a différents critères à appliquer selon les endroits. Par exemple, dans les Grands Lacs, en raison de la croissance de la population, il y a évidemment beaucoup de pressions, et la demande est très forte en ce qui a trait aux nouvelles installations. Certains aquifères que nous ne considérons pas nécessairement essentiels sont devenus les principales sources d'eau pour les nouvelles constructions.

Vous avez probablement entendu parler de l'étude qui a été menée il y a quelques années sur la moraine d'Oak Ridges. Avec son expansion, la région du Grand Toronto allait empiéter sur cette moraine, qui alimente en eau souterraine les collectivités environnantes. Les travaux d'aménagement auraient empêché le réapprovisionnement et possiblement perturbé l'écosystème, et ce sont tous les habitants du secteur qui en auraient subi les conséquences.

On se fonde sur certains critères pour déterminer s'il s'agit d'un aquifère essentiel. A-t-il une incidence sur l'agriculture ou sur l'approvisionnement en eau potable et limitera-t-il l'industrie de façon considérable?

Le sénateur Kenny : Il y a des milliers de personnes qui nous écoutent en ce moment. Certains peuvent savoir ce qu'est un aquifère et d'autres pas. Je pense qu'il pourrait être utile de décrire comment vous prenez ce genre de décisions. Je suppose qu'il y a une série de tests que vous devez faire pour déterminer en quoi cela touche l'approvisionnement en eau potable et l'agriculture.

M. Boerner : Au fond, un aquifère est une formation constituée de roches poreuses. On peut le définir de différentes façons. Certains pensent qu'il s'agit d'un lac souterrain, ce qui

in place. When it is capable of providing water that you can draw out of it, we start to call it an aquifer. There is a lot of water in the ground that does not move far and cannot go places. An aquifer is determined by the fact that you can draw water out of it consistently.

The problem with that is because it is underground; you do not necessarily know how much water you can draw out of it and the implications of doing so. If it is sufficiently large, you can draw water for a long time and not appreciate what it is doing to the aquifer. You see this in the United States, for example. The Ogallala aquifer, which is the big Central Plains aquifer, has had phenomenal water drawn out.

John H. Carey, Acting Assistant Deputy Minister, Science and Technology Branch, Environment Canada: I believe the level has dropped by 60 feet, which is an immense drop in the water levels given the overall size of that aquifer.

Perhaps I could add a couple of other things that you might consider. In some cases, the water is just trapped underground between layers, in so-called “confined aquifers.” Utilizing it is the same as mining it; it probably will not come back unless someone puts it back.

In other cases, the aquifer is unconfined. For those, we have a concept called “recharge,” which happens annually during snowmelt as water percolates through the ground. For those aquifers, you want to know the recharge rate because they can be utilized sustainably if you maintain the recharge rate below the rate you are trying to utilize the water.

In the characterization, you would like to know the extent to which the aquifer is liable to be used and for what. You would like to know the possible recharge rate. You would like to know whether there are likely to be development pressures. Obviously, when you pave over your recharge area, you cut down the recharge, so there are development questions. In the Oak Ridges Moraine, one of the concerns was the degree to which development would proceed and interfere with the recharging of that important aquifer. Those are some of the considerations.

In the 1990’s prior to the workshop, six provinces did reports, which are available from Environment Canada. The reports looked at what was used with respect to groundwater and what was known about it. They fed into this process to identify the key aquifers at the workshop.

Another important characteristic of some aquifers is that they form the base flow for our surface waters in midsummer when there is not run off. If that is a key consideration, maintaining instream flow needs and preserving our aquatic ecosystem is another component of aquifer management. That could also identify an aquifer as a key one; if there is important surface water dependent on it, that dependency could be threatened by its utilization.

n’est pas du tout le cas; cela ressemble davantage à une éponge qui maintient l’eau en place. Un aquifère peut produire des quantités utiles d’eau lorsqu’elles sont captées par un puits. Une grande partie de l’eau souterraine ne se déplace pas beaucoup. On peut identifier un aquifère par la possibilité d’en extraire de l’eau de façon constante.

Le problème, c’est qu’il s’agit d’une formation souterraine; on ne connaît pas nécessairement la quantité d’eau qu’on peut extraire ni les répercussions que cela peut avoir. Si l’aquifère est assez vaste, vous pouvez y puiser de l’eau longtemps sans vous rendre compte des impacts. On voit cela aux États-Unis, par exemple. L’aquifère d’Ogallala, qui est le plus gros réservoir des plaines centrales, a fourni une quantité d’eau phénoménale.

John H. Carey, sous-ministre adjoint par intérim, Direction générale des sciences et de la technologie, Environnement Canada : Je pense que son niveau d’eau a diminué de 60 pieds, ce qui est énorme étant donné la taille globale de cet aquifère.

Je pourrais peut-être ajouter quelques remarques qui pourraient vous intéresser. Dans certains cas, l’eau est simplement maintenue entre des couches souterraines, appelées « aquifères confinés ». Comme pour les mines, quand on exploite ces aquifères, l’eau ne revient pas d’elle-même.

Dans d’autres cas, l’aquifère n’est pas confiné. Lorsqu’il est question de ces aquifères, nous avons un concept appelé « recharge », qui se produit annuellement, pendant la fonte des neiges, quand l’eau pénètre dans le sol. Il est donc important de connaître leur taux de recharge parce que ces aquifères peuvent être exploités de façon durable, pourvu que leur exploitation demeure inférieure à ce taux.

Lorsqu’on caractérise un aquifère, on veut savoir dans quelle mesure il est fiable et à quelles fins il peut être utilisé. On veut également connaître le taux de recharge possible, de même que les pressions relatives au développement. De toute évidence, si on recouvre une zone de recharge, on empêche le réapprovisionnement en eau souterraine; cela soulève donc des questions de développement. Dans la moraine d’Oak Ridges, on s’inquiétait, entre autres, des répercussions qu’aurait le développement urbain sur le réapprovisionnement de cet important aquifère. Ce sont des éléments qu’il faut prendre en considération.

Dans les années 1990, avant l’atelier, six provinces ont rédigé des rapports, qui sont disponibles à Environnement Canada. Les rapports faisaient état de l’utilisation des eaux souterraines et de nos connaissances à ce sujet. Les provinces ont pris part à ce processus afin de déterminer les principaux aquifères pendant l’atelier.

Une autre caractéristique importante de certains aquifères, c’est qu’ils forment le débit de base pour nos eaux de surface, au milieu de l’été, lorsqu’il n’y a pas de ruissellement. S’il s’agit d’une considération de premier plan, le maintien de nos besoins en débit affluent et la préservation de notre écosystème aquatique sont d’autres éléments qui relèvent de la gestion des aquifères. Cela peut aussi permettre de déterminer qu’un aquifère est essentiel; si une importante quantité d’eaux de surface en dépend, cette dépendance pourrait être menacée par son exploitation.

Senator Spivak: Mr. Corey, you have addressed some of the questions I have about the rate of return, because that is really the key. For these six aquifers that you have done, have you done all this work so that you know what they require as a rate of return and you know the interaction with the surface water? As a codicil to that question, is one of those aquifers up in the Fort McMurray area near the oil sands?

Mr. Boerner: For the ones we have done, there is an understanding of the dynamics. We do try to get a sense of how much recharge is happening. It is always a tricky question because even the surface flow that feeds into it is variable from year to year. It is a bit of a long-term study to understand how it is changing; but the ones we have done are understood dynamically, as well as the size. There was not any work done in Northern Alberta for the aquifers for the 2001 workshop.

Senator Spivak: That is interesting. Despite the fact that you are talking about cooperation and lack of expertise, if you had \$100 million, would you hire more staff?

Mr. Corey: If we had \$100 million, we would do more; that goes without saying, absolutely. We could have a much bigger program.

However, sometimes we have to make do with the resources we have. We do a lot of other things that impact directly on public safety, for example, so we are always making these choices. We run the seismic network for Canada, which is a big part of managing the response if we have a major earthquake in British Columbia. We conduct work in remote sensing, where we are doing a lot of flood modelling in Manitoba. We are always making these choices.

Senator Spivak: Since water is going to be the oil of the 21st century, would it not be desirable for your department to have more staff?

Mr. Corey: There are not too many public servants who would not want to have more resources. We have to deal with the realities of the budgets.

Mr. Carey: Notwithstanding the fact that you can do more with more money, some things require a period of time to do it. If you are looking at seasonal variations of recharge in an aquifer, you need to have several seasons in order to get some confidence that you have actually projected it. There is a joke that I like to say; you could not produce a baby in three months by putting three women on the job.

The Chair: You could produce three babies in nine months.

Mr. Carey: Yes, you could.

Senator Spivak: Mr. Martin, you mentioned that Part III was used for limiting phosphates in laundry detergent. In my province of Manitoba, they are eagerly awaiting a federal government

Le sénateur Spivak : Monsieur Corey, vous avez abordé certaines des questions que j'avais au sujet du taux de recharge. Le renouvellement, c'est vraiment ce qui importe le plus. Avez-vous étudié ces six aquifères afin de connaître le taux de recharge dont ils avaient besoin et d'en savoir plus au sujet de leur interaction avec les eaux de surface? En outre, parmi ces aquifères, y en a-t-il un qui est situé à Fort McMurray, près des sables bitumineux?

M. Boerner : Nous comprenons la dynamique des aquifères sur lesquels nous nous sommes penchés. Nous essayons d'avoir une idée de la façon dont se produit le réapprovisionnement. C'est toujours une question difficile étant donné que même l'écoulement de surface qui l'alimente varie d'une année à l'autre. Il faut en quelque sorte mener une étude à long terme pour comprendre l'évolution; mais nous connaissons la dynamique et la taille des aquifères que nous avons étudiés. Il n'y a pas de travail qui a été fait dans le Nord de l'Alberta au chapitre des aquifères pour l'atelier de 2001.

Le sénateur Spivak : C'est intéressant. Malgré le fait que vous ayez mentionné la collaboration et le manque d'expertise, si vous disposiez de 100 millions de dollars, embaucheriez-vous davantage de personnel?

M. Corey : Chose certaine, nous serions bien plus efficaces; cela va de soi. Nous pourrions avoir un programme beaucoup plus vaste.

Cependant, il arrive qu'il faille se débrouiller avec les moyens du bord. Nous accomplissons beaucoup d'autres choses qui ont une incidence directe sur la sécurité publique, par exemple; c'est pourquoi nous faisons toujours ces choix. Nous gérons le réseau sismologique du Canada, ce qui nous permettra, en grande partie, de prendre des mesures en cas de séisme majeur en Colombie-Britannique. Nous menons des travaux en télédétection; nous faisons beaucoup de modélisation des crues au Manitoba. Nous faisons toujours ces choix.

Le sénateur Spivak : Étant donné que l'eau sera le pétrole du XXI^e siècle, ne serait-il pas souhaitable que votre ministère embauche plus de personnel?

M. Corey : Je ne connais pas beaucoup de fonctionnaires qui ne souhaitent pas avoir plus de ressources. Nous devons toutefois composer avec les réalités des budgets.

M. Carey : Outre l'argent, il y a aussi le temps qui entre en ligne de compte. Si vous examinez les variations saisonnières du renouvellement d'un aquifère, vous devez laisser passer plusieurs saisons pour vous assurer d'avoir fait des prévisions exactes. Il y a une blague que je me plais bien à raconter : on ne peut pas concevoir un bébé en trois mois en attelant trois femmes à la tâche. On doit laisser le temps faire les choses.

Le président : N'empêche que vous pourriez concevoir trois bébés en neuf mois.

M. Carey : Effectivement.

Le sénateur Spivak : Monsieur Martin, vous avez indiqué que la Partie III était utilisée pour limiter la quantité de phosphates dans le détergent à lessive. Dans ma province, au Manitoba, les

response limiting the phosphates in other things, for example, dishwasher detergents. I have not had a chance to look at it, but they have sort of run out of patience and have tabled some legislation. What is the federal government response to limiting phosphates in dishwasher detergents? It is a clear question.

Mr. Martin: Dr. Carey wants to answer this question keenly, but I would add that one of the important things we have looked at is the extent to which this is actually a contributor to the problem. We believe it accounts for about 1 per cent of the problem.

Mr. Carey: Of course, it is dependent on the individual watershed, and there are some geographical areas of the country, such as on the Canadian Shield, where we do not have a lot of farming or we do not have a lot of municipal inputs but where cottages, for example, might be the significant source for phosphates to some of those shield lakes. A regulation requires it to be enforced. For us, there are other approaches that can be taken, for example, public education and “protect your lake” type campaigns, which encourage people to buy non-phosphate products.

Senator Spivak: I have looked for them, but I cannot find them.

Mr. Carey: There are some. They actually, I am told, do not work that well.

When we look at the major sources of phosphorous-causing problems in Winnipeg, it is agriculture, followed by point sources, municipal wastewater. If we really want to solve the problem, we should not be going at the 1 per cent or less, we should be going at the major sources, and we are doing that. We are working in partnership with Agriculture and Agri-Food Canada to develop the best management practices that Mr. Martin talked about and we are encouraging their implementation through farm stewardship programs. That is one of the things we are trying to do with respect to agricultural sources, and that is our priority for the coming years. We will be doing that under the Lake Winnipeg initiative for which funding has recently been announced. That will also happen in the Lake of the Woods watershed, which is a sub-component of the Lake Winnipeg basin.

Senator Spivak: I was going to pursue manure, but I am hoping someone else would do that.

The Chair: We will put manure on the second list.

Senator Trenholme Counsell: Gentlemen, thank you for being here today. I am trying to be clear about the lines of responsibility between the federal and the provincial governments. I would love to see a flow chart to see where the federal government has direct responsibility. I notice such words as “modelling” and “encourage” and “partnerships”, but I also noted a few places certainly where, if there is an urgent national situation, you can act.

gens sont impatients de voir le gouvernement fédéral intervenir à ce niveau, notamment en réduisant les phosphates dans les détergents à lave-vaisselle. Je sais qu'ils sont à court de patience et qu'ils ont déposé des mesures législatives, que je n'ai pas eu la chance d'examiner. Quelles mesures le gouvernement fédéral compte-t-il prendre pour réduire la quantité de phosphates dans les détergents? C'est une question claire.

M. Martin : Je sais que M. Carey est impatient de répondre à cette question, mais j'aimerais d'abord préciser que nous avons voulu savoir, entre autres, dans quelle mesure les détergents étaient responsables du problème. Nous croyons qu'ils ne représentent qu'un mince 1 p. 100.

M. Carey : De toute évidence, cela dépend du bassin hydrologique. Dans certaines régions géographiques du pays, comme le Bouclier canadien, il n'y a pas beaucoup d'activités agricoles ou d'eaux usées en provenance des municipalités, mais il y a des chalets, par exemple, qui peuvent être à l'origine de la concentration élevée de phosphate dans certains lacs du Bouclier. On doit appliquer un règlement à ce chapitre. Par ailleurs, nous pourrions prendre d'autres mesures, notamment sensibiliser les gens et mener des campagnes de type « Protégez votre lac », ce qui encouragerait les gens à acheter des produits qui ne contiennent pas de phosphates.

Le sénateur Spivak : J'en ai cherché, mais je n'en n'ai pas trouvé.

M. Carey : Il en existe quelques-uns, mais en fait, on m'a dit qu'ils n'étaient pas très efficaces.

Quand nous regardons les principales sources des problèmes liés au phosphore à Winnipeg, l'agriculture arrive en tête, suivie des eaux usées des municipalités. Si nous voulons vraiment régler le problème, nous ne devons pas nous attarder sur le 1 p. 100, mais plutôt nous attaquer aux principales sources, et c'est ce que nous faisons. En partenariat avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, nous sommes à élaborer les meilleures pratiques de gestion dont M. Martin a parlé plus tôt, et nous encourageons leur mise en œuvre par le biais de programmes de gestion agro-environnementale. C'est l'une des choses à laquelle nous nous employons relativement aux sources agricoles, et nous en faisons notre priorité pour les années à venir. Nous y travaillerons dans le cadre de l'initiative du lac Winnipeg pour laquelle un financement a récemment été annoncé. Le bassin hydrologique du lac des Bois, un sous-élément du bassin du lac Winnipeg, est également visé.

Le sénateur Spivak : J'allais enchaîner avec le fumier, mais j'espère que quelqu'un le fera.

Le président : Nous allons l'inscrire sur la deuxième liste.

Le sénateur Trenholme Counsell : Messieurs, je vous remercie d'être ici aujourd'hui. Tâchons d'être clairs quant aux secteurs de compétence fédérale et provinciale. J'aimerais voir un graphique qui démontre où le gouvernement fédéral a une responsabilité directe. J'ai entendu des mots tels que « modélisation », « encourager » et « partenariats », mais j'ai aussi remarqué que vous aviez la possibilité d'agir à certains endroits, en cas de situation d'urgence nationale.

I read on page 4 about Health Canada being involved in the guidelines. Being a health care professional, I am interested in your relationship with Health Canada.

It seems to me that the Canada Water Act covers federal-provincial arrangements, and so does Bill S-208. Where do the First Nations communities fit in all of this? As a comment, I want to say that my hair rose a bit but I saw that you had written, “We do face some challenges around drinking water in small communities and with First Nations drinking water.” It seems to me that one of the greatest disgraces of this nation over the past year or two has been the drinking water on First Nations communities. I would say it is more than “some challenges.”

Am I correct that neither of these apply directly to First Nations communities? They are not mentioned in the preamble. In the preamble of Bill S-208, it says federal provincial, or I think it says that, and it certainly says it in the Canada Water Act.

Mr. Martin: First, I am given to understatement. That is true.

Senator Trenholme Counsell: The “some” was an understatement.

Mr. Martin: We are not seeking to understate that challenge; it is a federal responsibility.

Senator Trenholme Counsell: Is it covered by the Canada Water Act?

Mr. Martin: It is the responsibility of Minister of Indian Affairs and Northern Development.

The Chair: It is true to say that First Nations lands are federal lands.

Mr. Martin: That is correct.

The Chair: That is the short answer to the question. The federal government is responsible for what happens on federal lands.

Senator Trenholme Counsell: But not through the Canada Water Act, which does not cover First Nations communities.

Mr. Martin: I would say we do not utilize those powers or need to have recourse through those powers to address issues on federal lands.

The Chair: The act would permit you to do so, though, would it not?

Mr. Martin: The act is focused on watersheds, and I suppose we could clarify and seek some legal advice as to whether there is a case whereby the Canada Water Act could be used, but we

À la page 4, j’ai lu que Santé Canada était concernée dans les lignes directrices. Étant moi-même un professionnel de la santé, je serais curieux d’en savoir davantage à propos de votre relation avec Santé Canada.

Il me semble que la Loi sur les ressources en eau du Canada s’applique aux arrangements conclus entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, tout comme le projet de loi S-208. Qu’en est-il des Premières nations? Soit dit en passant, un passage de votre déclaration m’a fait dresser le poil sur les bras, quand vous dites éprouver « certains problèmes » concernant la qualité de l’eau potable dans les petites collectivités et les communautés des Premières nations. Il me semble que c’est vraiment honteux, pour un pays comme le nôtre, de voir que, depuis un ou deux ans, les Premières nations n’ont même pas accès à de l’eau potable salubre. Je dirais que la situation est beaucoup plus grave que « certains problèmes ».

Est-ce que je me trompe quand je dis qu’aucune de ces mesures législatives ne s’applique directement aux communautés des Premières nations? Celles-ci ne sont nullement mentionnées dans le préambule. Si je ne m’abuse, le préambule du projet de loi S-208, ou du moins, la Loi sur les ressources en eau du Canada, précise que cette compétence législative est partagée par les gouvernements fédéral et provinciaux.

M. Martin : Tout d’abord, j’admets avoir un peu réduit l’importance de la situation.

Le sénateur Trenholme Counsell : Le « certains » était un peu inapproprié.

M. Martin : Nous ne cherchons pas à minimiser le problème; cela relève de la responsabilité fédérale.

Le sénateur Trenholme Counsell : Cela est-il assujéti à la Loi sur les ressources en eau du Canada?

M. Martin : C’est le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui en est responsable.

Le président : En effet, les terres des Premières nations sont des terres fédérales.

M. Martin : Absolument.

Le président : C’est une brève réponse à la question. Le gouvernement fédéral est responsable de ce qui se passe sur ses terres.

Le sénateur Trenholme Counsell : Mais pas en vertu de la Loi sur les ressources en eau du Canada, qui ne vise pas les communautés des Premières nations.

M. Martin : Je dirais que nous n’avons pas besoin d’avoir recours à ces pouvoirs pour régler des problèmes qui surviennent sur des terres fédérales.

Le président : Cependant, la loi vous permettrait de le faire, n’est-ce pas?

M. Martin : La loi est axée sur les bassins hydrologiques, et je suppose que nous pourrions clarifier cela et demander un avis juridique pour savoir si on peut invoquer la Loi sur les ressources

would not normally look to the Canada Water Act for authority to address water issues on First Nations lands.

The Chair: In this bill, we are not talking about what comes out of the end of a pipe in either a municipal water supply or that of First Nations. We are talking about watersheds, and there are no First Nations lands that are not part of a watershed.

Senator Trenholme Counsell: Bill S-208 just mentions federal and provincial agencies. Is that intentional, or is it an omission?

The Chair: Senator Grafstein is not here, but I think it is assumed that since First Nations lands with only two exceptions are federal lands, that it is covered, because it does not say it is not.

Senator Trenholme Counsell: The territories in general are not covered by these bills; is that correct?

The Chair: No, that is not correct, because the territories are still federal lands.

Senator Adams: Not Nunavut.

The Chair: That is a different subject.

Senator Trenholme Counsell: Can you cite the examples where you have direct responsibility as a federal government in terms of water management or the watersheds, taking away urgent national situations?

Mr. Carey: Federal waters are defined in the act. Boundary waters are different from inter-jurisdictional; by the way, boundary waters are the Great Lakes and the Lake of the Woods.

Senator Trenholme Counsell: What about the oceans?

Mr. Carey: No. The Red River is certainly federal water, and the St. Croix River, which forms the boundary in New Brunswick, is federal water. There are federal waters defined in the act, but it does not include the tributaries. The Great Lakes are federal waters, whereas the act excludes the tributaries to the Great Lakes, which are provincial waters. Because the provinces have a significant amount of responsibility, the act establishes a framework for the cooperation of managing watersheds. However, national parks, defence bases, Indian reserves, and there may be another one, are areas where the federal government has responsibility for management of water resources. As you point out, they are all in watersheds. It is rather complex.

For example, Ontario has a source water protection act now. They are forming 27 source water protection boards, I think they are calling them, or perhaps councils, and they are asking the question, and we are asking the question: Within those source water protection watersheds, the federal government holds lands, so how will the federal government interact with provincial watershed boards for the protection of source waters? We are not too sure.

en eau du Canada, mais normalement, nous ne comptons pas là-dessus pour pouvoir remédier au problème d'eau potable sur les terres des Premières nations.

Le président : Dans ce projet de loi, il n'est pas question de ce qui sort d'un tuyau d'alimentation en eau d'une municipalité ou d'une communauté des Premières nations. Il est question des bassins hydrologiques, et il n'y a aucune terre des Premières nations qui ne fait pas partie d'un bassin hydrologique.

Le sénateur Trenholme Counsell : Le projet de loi S-208 fait seulement mention des organismes fédéraux et provinciaux. Est-ce intentionnel, ou s'agit-il d'une omission?

Le président : Le sénateur Grafstein est absent, mais je crois que c'est implicite, car mises à part deux exceptions, les terres des Premières nations sont des terres fédérales, et on ne dit pas le contraire.

Le sénateur Trenholme Counsell : Les territoires en général ne sont pas visés par ces projets de loi, n'est-ce pas?

Le président : Absolument pas, parce que les territoires sont encore des terres fédérales.

Le sénateur Adams : Pas le Nunavut.

Le président : C'est une autre paire de manches.

Le sénateur Trenholme Counsell : Pouvez-vous citer des exemples où le gouvernement fédéral a une responsabilité directe en ce qui a trait à la gestion des eaux ou des bassins hydrologiques, lorsqu'il s'agit de prendre en main une situation d'urgence nationale?

M. Carey : Les eaux fédérales sont définies dans la loi. Les eaux limitrophes sont différentes de celles dont la compétence est partagée; soit dit en passant, les eaux transfrontalières sont les Grands Lacs et le lac des Bois.

Le sénateur Trenholme Counsell : Et les océans?

M. Carey : Non. La rivière Rouge fait certainement partie des eaux fédérales, de même que la rivière Sainte-Croix, qui limite le Nouveau-Brunswick. Il y a des eaux fédérales définies dans la loi, mais cela ne vise pas les tributaires. Les Grands Lacs sont des eaux fédérales, mais la loi exclut les affluents dans les Grands Lacs, qui font partie des eaux provinciales. Étant donné que les provinces ont une grande part de responsabilité, la loi établit un cadre de collaboration pour la gestion des bassins hydrologiques. Toutefois, les parcs nationaux, les bases militaires et les réserves indiennes, entre autres, sont des zones où le gouvernement fédéral veille à la gestion des ressources hydriques. Comme vous l'avez souligné, ils forment tous les bassins hydrologiques. C'est un peu complexe.

Par exemple, l'Ontario a maintenant une loi sur l'assainissement des eaux. Cette province a formé 27 conseils de protection des eaux de source, et tout comme nous, ceux-ci se posent la question suivante : étant donné que le gouvernement fédéral possède des terres à l'intérieur des bassins hydrologiques, comment celui-ci interagira-t-il avec les conseils provinciaux en ce qui a trait à la protection des eaux de source? Nous ne sommes pas certains.

Senator Trenholme Counsell: On balance, then, does most of the responsibility lie with the provinces?

Mr. Carey: For water resources management, yes.

Senator Trenholme Counsell: This bill is about watersheds.

Mr. Carey: I would say so, yes. The federal government is involved either for federal waters as defined or when there is an inter-jurisdictional issue. For example, the Mackenzie River, as mentioned, flows through provinces and territories, and its management on a watershed basis requires a body to coordinate that. The federal government set up under the act the Mackenzie River Basin Board to do that.

Senator Trenholme Counsell: It would be very nice to see federal, provincial and First Nations broken down, but I think we are getting some sort of idea.

The Chair: Is it fair to say that one of the things that distinguishes the Canada Water Act from Bill S-208 is that the Canada Water Act says that the federal government, the ministers, “may” enter into undertakings to form organizations to do joint monitoring with the provinces, and Bill S-208 says the ministers “shall” try to enter into those agreements? Is that fair and correct, in your view?

Mr. Carey: There is certainly a difference.

Senator Trenholme Counsell: Is there a close cooperation with Health Canada on this? How much interaction is there? It says on page 4 that Health Canada is involved in the development of guidelines for Canadian drinking water quality, and their territory was mentioned through the federal-provincial committee on drinking water. Is that a major involvement, a major source of collaboration, or is it quite incidental in your mind?

Mr. Carey: We do not collaborate directly with the Canadian Drinking Water Quality Guidelines. We are certainly aware of them, and we participate in the CCME committees under which they are discussed, but Health Canada develops them along with the provinces. They are for finished drinking water; they are not for source water quality.

Senator Trenholme Counsell: I see the difference.

Mr. Carey: Through the CCME, we have the Canadian Environmental Quality Guidelines, which are for water in watersheds. They are largely based for the moment on the protection of aquatic life, although we do have some based on other uses.

Recently, within the last two years, we have been discussing with Health Canada the possibility of developing Canadian Source Water Quality Guidelines, but those have not gotten very far.

Le sénateur Trenholme Counsell : De façon générale, est-ce que la plus grande partie des responsabilités revient aux provinces?

M. Carey : Pour ce qui est de la gestion des ressources en eau, oui.

Le sénateur Trenholme Counsell : Ce projet de loi concerne les bassins hydrologiques.

M. Carey : Je dirais que oui. Le gouvernement fédéral est impliqué lorsqu’il s’agit des eaux fédérales, telles que définies, ou lorsque c’est une question qui concerne les divers ordres de gouvernement. Par exemple, le fleuve Mackenzie, comme on l’a déjà dit, traverse les provinces et les territoires, et sa gestion est assurée par un organisme. Conformément à la loi, le gouvernement fédéral a donc créé le Comité du bassin du fleuve Mackenzie à cet effet.

Le sénateur Trenholme Counsell : Ce serait utile de savoir ce qui relève du gouvernement fédéral et ce qui relève des provinces et des Premières nations, mais je crois que nous nous faisons une idée.

Le président : Est-il juste de dire que l’une des choses qui différencie la Loi sur les ressources en eau du Canada du projet de loi S-208, c’est que la loi stipule que le gouvernement fédéral, les ministres, « peuvent » conclure un arrangement en vue de mettre sur pied des organismes de surveillance conjoints avec les provinces alors que le projet de loi ne leur laisse pas le choix et exige qu’ils le fassent? Est-ce exact, selon vous?

M. Carey : C’est effectivement une différence.

Le sénateur Trenholme Counsell : Y a-t-il une coopération étroite avec Santé Canada à ce sujet? Quelle est l’importance de l’interaction? À la page 5, il est écrit que Santé Canada participe à l’élaboration de recommandations pour la qualité de l’eau potable au Canada par l’entremise du Comité fédéral-provincial-territorial sur l’eau potable. À votre avis, cette participation, cette collaboration, est-elle importante ou secondaire?

M. Carey : Nous ne collaborons pas directement à l’élaboration des Recommandations pour la qualité de l’eau potable au Canada. Nous sommes bien sûr au courant de ces recommandations et nous participons aux travaux des comités du CCME, où elles font l’objet de discussions, mais c’est Santé Canada qui les élabore avec les provinces. Ces recommandations portent sur l’eau traitée, et non sur la qualité des sources d’approvisionnement en eau.

Le sénateur Trenholme Counsell : Je vois la différence.

M. Carey : Dans le cadre du CCME, nous disposons des Recommandations canadiennes pour la qualité de l’environnement, lesquelles portent sur l’eau provenant des bassins hydrographiques. Pour l’instant, elles visent surtout à protéger la vie aquatique, mais elles ont aussi d’autres portées.

Au cours des deux dernières années, nous avons discuté avec Santé Canada de la possibilité de mettre au point des recommandations pour la qualité des sources d’approvisionnement en eau au Canada, mais il n’y a pas eu beaucoup de progrès à ce sujet.

At the moment, we are still trying to figure out how to define them and what to base them on. We do not have the scientific basis at the moment that we could say these are Canada's source water quality guidelines, but we have been thinking about potential inclusion under the CESI, Canadian Environmental Sustainability Indicators, where we report on water quality every year.

Senator Trenholme Counsell: I noticed there is the Canada Water Act 1970, and then there is mention of a Federal Water Policy of 1987. There must be a lot of regulations connected with the Canada Water Act. How often would those regulations be updated? What would be the last date of updating regulations?

Mr. Martin: I do not think there are a lot of regulations under the Canada Water Act.

The Chair: Should there be?

Mr. Martin: Where we have made regulations to protect water quality we have done so under CEPA since 1988. As I mentioned, we transferred the Part III powers from the Canada Water Act to CEPA at that time. We have made a series of regulations since that time to protect water quality, but that was done under CEPA.

Senator Brown: I have an old friend who has a company in the United States called Groundwater Service and Supply, and I understand he operates in six states now. He is actually turning the company over to his son.

He once told me it was kind of a funny thing in terms of water well witching, which some people believe in strongly and others think is a hoax. He said you can drill anywhere in Alberta and reach water, depending on the volume, the quality and the depth. Is that an understatement, or is it fairly correct?

Mr. Boerner: I would say it is fairly correct. There is an awful lot of water under the surface, but those three factors are critical.

Senator Brown: If that is true in Alberta, it is probably true in many provinces. What we really have are thousands of aquifers. It again depends on the size of the aquifer, the volume and the quality, depending on what kind of chemicals you find in them. For instance, I have a well at home that has so many sulphates in it that if we were to drink it without using a reverse osmosis filtering system, we would get high blood pressure very quickly. We have that throughout rural areas in Alberta. I know you have all kinds of problems with drinking water.

I wanted to say that I would like to be on your side. I think you people have done a fantastic job over the years. I do not see any major outbreaks, other than Walkerton, which is the biggest example we have seen within the last four years. That was not your responsibility but the responsibility of the people who were supposed to be treating water.

Actuellement, nous essayons encore de déterminer comment définir ces recommandations et sur quoi les fonder. Nous ne disposons pas encore des fondements scientifiques qui nous permettraient de les préciser, mais nous avons pensé à la possibilité de les intégrer aux ICDE, les Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, que nous utilisons pour produire nos rapports annuels sur la qualité de l'eau.

Le sénateur Trenholme Counsell : J'ai remarqué que votre document fait mention de la Loi sur les ressources en eau du Canada de 1970 et de la Politique fédérale relative aux eaux de 1987. Il doit y avoir beaucoup de règlements qui découlent de la Loi sur les ressources en eau du Canada. À quelle fréquence ces règlements sont-ils mis à jour? À quand remonte leur dernière mise à jour?

M. Martin : Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de règlements qui découlent de la Loi sur les ressources en eau du Canada.

Le président : Devrait-il y en avoir?

M. Martin : Depuis 1988, les règlements que nous avons élaborés pour protéger la qualité des ressources en eau ont été pris en vertu de la LCPE. Comme je l'ai mentionné, cette année-là, nous avons transféré les pouvoirs conférés par la partie III de la Loi sur les ressources en eau du Canada dans la LCPE. Donc, depuis 1988, nous avons produit une série de règlements dans ce domaine, mais ces derniers découlent de la LCPE.

Le sénateur Brown : J'ai un ami de longue date qui possède une entreprise aux États-Unis, Groundwater Service and Supply. Je pense qu'il brasse des affaires dans six États actuellement. Il est en train de transférer son entreprise à son fils.

Il m'a déjà parlé d'une activité assez amusante, la sourcellerie à la baguette. Certaines personnes y croient dur comme fer alors que d'autres pensent qu'il s'agit d'une supercherie. Il m'a dit que partout en Alberta, on peut forer et trouver de l'eau et que ce qui fait la différence, c'est le volume d'eau, la qualité de l'eau et la profondeur de l'aquifère. Est-ce vrai ou faux?

M. Boerner : Je dirais que c'est exact. Il y a énormément d'eau souterraine, mais ces trois facteurs sont importants.

Le sénateur Brown : Si c'est le cas en Alberta, ça l'est probablement aussi dans beaucoup d'autres provinces. Nous disposons de milliers d'aquifères. Encore une fois, tout dépend de la taille de l'aquifère, du volume d'eau qu'il contient et de la qualité de cette eau, qui varie en fonction du type de produits chimiques qu'on y retrouve. Par exemple, à la maison, l'eau de mon puits contient tellement de sulfates que si nous la buvions sans qu'elle soit traitée par un système de filtration à osmose inverse, notre tension artérielle augmenterait très rapidement. Il en est ainsi partout dans les régions rurales de l'Alberta. Je sais qu'on a toutes sortes de problèmes avec l'eau potable.

J'aimerais bien penser comme vous. Je crois que vous avez fait un travail fantastique au fil des ans. Je constate qu'il n'y a pas eu de problème majeur, sauf à Walkerton, où s'est produit le pire incident depuis quatre ans. Les responsables de la tragédie, ce n'était pas vous, mais plutôt ceux qui devaient traiter l'eau.

Do you see any real reason to have another piece of legislation? You seem to have told us you are pretty well covered now by the legislation where if you need to act you can act. Is that not correct?

Mr. Martin: That is correct.

Senator Mitchell: I am interested in the fact that we are getting there, but the question is, how quickly do we need to get there? With respect to the old adage of a job worth doing is worth doing well, it might be said that a job worth doing is worth doing before 2030.

What are the consequences of not getting it done faster, particularly in light of the fact that recharging is an issue, obviously, and becoming more of an issue with climate change? It might be that what does not appear to be a big problem today becomes a very intense problem in another five or 10 years, or it may be a problem now.

Should we not be moving quicker? In a perfect world with the perfect resources and expertise, how quickly would you like to get it done before there are problems?

Mr. Corey: As public servants with the responsibility for understanding aquifers, we obviously would like to get the entire country done by next year. It would be great if we could do that. We agree it is important work.

We have taken 30 aquifers that we think are the biggest and most important. We could have set a more modest goal and said let us do the 10 most important and do those within the next three or four years, in which case we can say we are getting it done. However, we think about this a longer-term research, and that is why we picked the larger number of 30. If we had more money, of course, like any other program in government, we could move more quickly. If we had more expertise out there as well, we could accomplish that quicker. We would like to do all of these things.

Senator Mitchell: I am trying to get at the appropriate sense of urgency. If you do not get some of these done, what are the risks involved? The impression you are giving me, Mr. Corey, is we would like to do it, it would be kind of cool and we need to do that research, but if we wait until 2030, okay.

I am saying if it is of that little importance with no urgency, why are you doing it at all. I want to know what the consequences are if this does not get done within some period of time given the pressures of climate change, given the pressures of drought in Alberta and given the fact there is one aquifer that has been fully and adequately reviewed in Alberta. That is what I am trying to get at.

Mr. Corey: I am not trying to leave the impression that it is not urgent or a priority. Clearly it is.

Trouvez-vous qu'il est vraiment pertinent d'adopter un autre texte de loi? Vous avez semblé dire que la loi actuelle est suffisante, qu'elle vous permet d'agir quand vous devez le faire. Est-ce exact?

M. Martin : C'est exact.

Le sénateur Mitchell : Il est intéressant de voir que les choses progressent, mais avec quelle rapidité doivent-elles progresser, là est la question. Si, comme le dit l'adage, tout ce qui mérite d'être fait mérite d'être bien fait, on pourrait dire que ce qui mérite d'être fait doit être fait avant 2030.

Que se passera-t-il si les choses ne progressent pas rapidement, surtout si l'on sait que la recharge est un problème, bien sûr, qui s'aggrave en raison des changements climatiques? Ce qui ne semble pas un gros problème aujourd'hui pourrait le devenir dans cinq ou dix ans. Et c'est même peut-être déjà le cas actuellement.

Ne devrions-nous pas accélérer la cadence? Dans un monde idéal, et si nous disposions des ressources et de l'expertise voulues, avec quelle rapidité aimeriez-vous accomplir la tâche avant que des problèmes apparaissent?

M. Corey : En tant que fonctionnaires chargés de comprendre les aquifères, nous aimerions évidemment couvrir tout le pays d'ici un an. Ce serait merveilleux de pouvoir y arriver. Nous convenons que c'est une tâche importante.

Nous avons sélectionné les 30 plus grands et plus importants aquifères, selon nous. Nous aurions pu fixer un objectif plus modeste, par exemple nous en tenir aux dix plus importants aquifères et les évaluer en trois ou quatre ans; nous pourrions alors dire que nous allons y arriver. Cependant, nous croyons qu'il s'agit d'un projet de recherche à long terme et c'est pour cette raison que nous en avons sélectionnés 30. Si nous avions plus d'argent, bien sûr, et cela s'applique à tous les programmes publics, nous irions plus rapidement. De plus, si nous avions plus d'expertise dans le domaine, il nous faudrait moins de temps pour accomplir le travail. Nous aimerions bien que tout cela soit possible.

Le sénateur Mitchell : J'essaie de me faire une idée de l'urgence du travail. Si vous ne parvenez pas à évaluer certains de ces aquifères, quels sont les risques possibles? Monsieur Corey, vous me donnez l'impression que vous aimeriez bien le faire, que ce serait une bonne chose et que ces travaux de recherche sont nécessaires, mais qu'on peut tout de même attendre jusqu'en 2030, si nécessaire.

Autrement dit, si ces travaux sont si peu importants et si peu urgents, pourquoi les faire? Je veux savoir ce qui peut arriver si vous ne parvenez pas à tout faire dans un laps de temps donné, compte tenu des changements climatiques, de la sécheresse en Alberta et du fait qu'un aquifère de l'Alberta a déjà été étudié au complet et de manière adéquate. Voilà ce que je veux savoir.

M. Corey : Je ne veux pas donner l'impression que ce n'est pas urgent ou que ce n'est pas une priorité. Ça l'est, tout à fait.

Senator Mitchell: You do not need to fight for strict budgeting. It is not for you to defend that. It is great for you to do that, but I want to know what you need and how quickly you need to get this done so we do not make mistakes.

Mr. Corey: For me to present what we do, which is what I am trying to do, I must say that this is the money we have in place and this is what we can do with it.

I should talk about prioritization. We work almost all of our stuff on a risk management basis. Again, it is not just groundwater. We deal with a range of issues that deal with public safety, health and things like that. We must do risk management, and when we do so, we prioritize and say we need to do certain items first. That list can change.

I will have Mr. Boerner talk a bit more about the prioritization process. If it turns out that things change, which happens from time to time and often, we have to re-evaluate, and we may well change the order in which we do these aquifers.

Mr. Boerner: Prioritization is another tough question.

Mr. Corey: We do love the support for the program. We do thank you for that. It is very encouraging.

Mr. Boerner: The risks we are facing come from the risk of if we can adequately manage the resource. It is like having a lake and seeing the surface lower every year. It becomes obvious, people become upset, and action happens. As Mr. Carey said, we lost 60 feet in the biggest aquifer on the continent and people are starting to take notice now that maybe we are going too far.

For the most part, Canada is in a good position in terms of our good water resources. We are not seeing huge stresses but local stresses caused by some issues, and we need to move to a sense of how to manage the resource better. This is part of that work. That is the prioritization. We are trying to take those places where the pressure is building to make sure the information exists so that people can use them, and you cannot do it all at once. That is the order.

Mr. Carey: There is another risk, which is oversimplification of what we are looking at. I say that because there is an extensive groundwater monitoring program in Alberta. There is a debate now over folks who have analyzed the records there and compared water level records with utilization and have not found the signal they expected to see. In fact, some scientists are concluding that the groundwater signal in Alberta correlates better with the Pacific Decadal Oscillation, which is a climate oscillation that happens on a 10-year cycle. It correlates better with that than with actual rates of utilization. If that is correct, then a short-term study of even two years could lead us to

Le sénateur Mitchell : Vous n'avez pas besoin de vous battre pour un budget rigoureux. Ce n'est pas à vous de défendre cela. C'est bien pour vous de le faire, mais je veux savoir quels sont vos besoins et avec quelle rapidité il faut accomplir les travaux afin que nous ne commettions pas d'erreurs.

M. Corey : Pour présenter ce que nous faisons, et c'est ce que j'essaie de faire, je dois parler des fonds dont nous disposons et de ce que nous pouvons accomplir avec cet argent.

Je dois parler de l'établissement des priorités. Nous tenons compte de la gestion des risques dans presque tout ce que nous faisons. Comme je l'ai dit, nous ne nous intéressons pas seulement à l'eau souterraine. Nous examinons toute une gamme de questions portant sur la sécurité publique et la santé, notamment. Nous devons gérer les risques et, pour cela, nous devons établir une liste de priorités pour déterminer ce qui doit être fait en premier, et cette liste peut changer.

Je vais laisser M. Boerner donner plus de détails au sujet de l'établissement des priorités. Si des changements surviennent, ce qui se produit de temps en temps, nous devons alors souvent réévaluer nos priorités et peut-être modifier l'ordre dans lequel nous allons examiner les aquifères.

M. Boerner : L'établissement des priorités est une autre question difficile.

M. Corey : Nous sommes heureux de constater que le programme reçoit un appui. Nous vous en remercions. C'est très encourageant.

M. Boerner : Les risques auxquels nous sommes exposés dépendent de la mesure dans laquelle nous pouvons gérer adéquatement la ressource. C'est comme si nous avions un lac dont le niveau baisse à chaque année. Le problème devient évident et rend les gens inquiets, alors des mesures sont prises. Comme M. Carey l'a dit, le plus grand aquifère du continent a vu son niveau diminuer de 60 pieds et on commence à réaliser que nous allons peut-être trop loin.

Dans l'ensemble, le Canada possède des ressources en eau de qualité. Les pressions qu'elles subissent ne sont pas énormes, mais localisées et causées par certains problèmes; nous devons déterminer comment gérer les ressources. C'est une partie du travail, l'établissement des priorités. Nous essayons de choisir les endroits qui subissent une pression grandissante afin de nous assurer qu'il y aura de l'information et que les gens pourront l'utiliser. On ne peut tout faire en même temps. C'est ainsi que les choses se déroulent.

M. Carey : Il y a un autre risque, soit celui de simplifier à outrance les questions sur lesquelles nous nous penchons. Je dis cela parce qu'il existe un vaste programme de surveillance de l'eau souterraine en Alberta. Actuellement, il y a tout un débat parce que ceux qui ont analysé les relevés dans le cadre de ce programme et qui ont comparé les niveaux d'eau avec l'utilisation n'ont pas trouvé le signal auquel ils s'attendaient. En fait, certains scientifiques concluent que les données sur l'eau souterraine en Alberta sont davantage en corrélation avec l'oscillation décennale Pacifique, une fluctuation climatique qui obéit à des cycles de dix ans. Elles sont davantage liées à ce

conclusions that we are in an unsustainable situation whereas the actual driver was something happening in the Pacific Ocean on a 10-year cycle.

Senator Mitchell: It would be interesting to know that sooner rather than later.

I will bet you we have a far better grasp of all of the oil aquifers, if I can put it that way, than of the water aquifers. To further Senator Spivak's point, water will be every bit as valuable and limited probably as oil, if it is not already, and it will be the oil of the future as they say.

I think there is a sense of urgency in this, and I would rather know what you are talking about sooner than later because the consequences of making a mistake here are huge.

Senator Spivak: Is your optimistic view of Alberta offset by the lowering of the rivers, as Dr. Schindler, for one, says the rivers are down 40 per cent?

Mr. Carey: May I respond to that? You have to differentiate eastern flowing rivers from the Rockies and the northern flowing rivers in Alberta. Certainly, in late summer, for the eastern flowing rivers, the levels are quite a bit down over historical levels, but when you look at the total flow in the river, you find it has not changed as much as you would think. The reason is the snow is melting earlier; you have larger run off events with less water in late summer. That will produce, I believe, the push to have artificial recharge and artificial aquifers as a form of storage. If our problem is not the total quantity of water but the season during which it is available and when we want to use it, there will be a drive towards the formation of artificial aquifers.

Just by chance I read today there is a serious drought going on in the Southeastern U.S., as you probably all know, and the town of Greenville, North Carolina, has decided to invest millions of dollars in an artificial aquifer. The city will put treated drinking water into the ground during the winter in hopes of banking it there to have in the summer. We may see future strategies like that in Canada for some areas such as Alberta.

The Chair: Dr. Carey, going back to a combination of what you said, is this a filtration through the ground from the ocean?

Mr. Carey: No, it is related to long-term snowfall records and recharge.

The Chair: Assuming that is so, you said a short-term study might give an entirely wrong result. Do we not need long-term continuing longitudinal studies on all questions having to do with both groundwater and surface water? If there is a problem, and I am not sure there is one, if we do not know the nature of the problem, there is no way on earth to solve it.

phénomène qu'aux taux d'utilisation actuels. Si c'est le cas, alors une étude de courte durée, même de deux ans, pourrait nous amener à conclure que la situation est insoutenable alors que le phénomène s'explique par ce qui se passe dans l'océan Pacifique selon un cycle de dix ans.

Le sénateur Mitchell : Il serait bon d'avoir l'heure juste dans les meilleurs délais.

Je vous parie que nous en savons beaucoup plus sur les nappes de pétrole que sur les nappes aquifères. Pour faire suite aux propos du sénateur Spivak, je dirais que l'eau sera éventuellement aussi précieuse et aussi rare que le pétrole, si ce n'est pas déjà le cas, et que ce sera le pétrole du futur, comme on dit.

Je crois que toute cette question est urgente et j'aimerais mieux savoir ce qu'il en est le plus tôt possible, car une erreur aurait des conséquences énormes.

Le sénateur Spivak : Êtes-vous moins optimistes pour l'Alberta en raison du niveau des rivières qui a diminué de 40 p. 100, selon M. Schindler?

M. Carey : Puis-je répondre à cette question? En Alberta, il faut faire la différence entre les rivières qui s'écoulent vers l'est à partir des Rocheuses et celles qui s'écoulent vers le nord. Il est évident qu'à la fin de l'été, le niveau des rivières qui s'écoulent vers l'est se situe bien au-dessous des niveaux historiques, mais lorsque l'on tient compte du débit total, on constate que le niveau n'a pas changé autant qu'on le croirait. Cela s'explique par le fait que la neige fond plus tôt; c'est à la fin de l'été que le ruissellement est le plus important et que le niveau de l'eau est le moins élevé. Je pense que ce phénomène nous amènera à réalimenter les aquifères et à en créer qui sont artificiels afin de faire des réserves d'eau. Si le problème n'est pas la quantité d'eau totale, mais la saison pendant laquelle elle est disponible et la période où nous en avons besoin, la tendance sera de former des aquifères artificiels.

J'ai lu par hasard aujourd'hui que le Sud-Est des États-Unis était aux prises avec une grave sécheresse, comme vous le savez probablement tous, et que la ville de Greenville, en Caroline du Nord, avait décidé d'investir des millions de dollars dans un réservoir aquifère artificiel. La municipalité stockera l'eau potable traitée dans le sol durant l'hiver et la puisera en été. Il se peut qu'à l'avenir, nous voyions ce genre d'initiatives au Canada dans des provinces comme l'Alberta.

Le président : Monsieur Carey, pour en revenir un peu à ce que vous disiez, s'agit-il d'une filtration dans le sol depuis l'océan?

M. Carey : Non, c'est lié aux précipitations et accumulations de neige à long terme.

Le président : À ce propos, vous avez déclaré qu'une étude à court terme pouvait donner des résultats complètement faux. N'avons-nous pas besoin d'études longitudinales continues à long terme sur toutes les questions concernant à la fois les eaux souterraines et les eaux de surface? S'il y a un problème — et je ne suis pas sûr que ce soit le cas — et que nous en ignorons la nature, il n'y aura aucun moyen de le résoudre.

Mr. Carey: Correct, and if we do not know the drivers and pressures, it is hard to manage an aquifer, if we do not really know the factors controlling how much water is available over the long term, what is truly sustainable or not.

The Chair: Mr. Boerner is there a point where we look at the aquifer and define where it is and what is in it and then we go away, or do we come back and look at it every couple of years to see if it is being overused or over-recharged? Do we have long-term knowledge?

Mr. Boerner: That is an excellent question, which comes to Senator Trenholme Counsell's comment. We need a first-order understanding of how big these things are and how the water moves in and out. That is the start of trying to manage and monitor them. We are aware that we have to monitor these things and see what happens over time.

The Americans are on the second phase of their water census. They did a water census in 1995 and are starting their second phase to try and understand what climate change and development have done to it since 1995. Have we seen those changes on a big scale that we did not anticipate looking at little scales?

This is partly the boundary between monitoring and management of the resource, which is the more provincial side of the equation. The side we are trying to get to is having a consistent view across boundaries and the country of the big picture of how these things work. We need to make sure those two things fit together. The challenge for the future is continuing to watch it. It has to be adaptive to what is going on.

Mr. Carey: I would like to point out that what Mr. Boerner has described is consistent with the 1987 Federal Water Policy, which established science leadership as one of the federal roles in supporting provinces and their management of water resources. Let us look at Manitoba. On websites in Manitoba for water stewardship you will find aquifer committees and boards. They have characterized some of their aquifers and established committees to report on actual recharge every year that provides them with information on how much they think they can utilize, and they are trying to manage it sustainably.

The role of the federal government in this case is to provide information and science that will help the provinces do the actual management, which is consistent with what we have been saying under the Canada Water Act.

Senator Sibbeston: Senator Grafstein is concerned about the issue of clean water and feels that the governments in our country are not doing enough. He has proposed an approach as outlined in the act of an agency set up with power to identify and protect Canada's watersheds with a view to having clean drinking water into the future.

M. Carey : C'est vrai, et sans connaître les tenants et les aboutissants, ce sera difficile de gérer un réservoir aquifère, particulièrement si nous ne connaissons pas vraiment les facteurs qui permettent de contrôler combien d'eau sera disponible à long terme, c'est-à-dire ce qui est véritablement renouvelable ou pas.

Le président : Monsieur Boerner, est-ce que nous surveillons le niveau des réservoirs à un moment donné et puis nous cessons de nous en préoccuper, ou bien est-ce que nous revenons le mesurer chaque deux ou trois ans pour voir s'il est surutilisé ou suralimenté? Avons-nous des données à long terme?

M. Boerner : C'est une excellente question qui a un lien avec le commentaire formulé par le sénateur Trenholme Counsell. Il nous faut avoir une connaissance de premier ordre de tous ces éléments et de la façon dont les niveaux d'eau évoluent. C'est la première chose à faire pour essayer de gérer et de contrôler la ressource. Nous sommes conscients qu'il faut surveiller ces facteurs pour suivre leur évolution dans le temps.

Les Américains entament leur deuxième phase de recensement de l'eau. Ils ont déjà fait un recensement en 1995 et se lancent dans la deuxième phase pour essayer de comprendre les effets des changements climatiques et du développement depuis cette date. Avons-nous observé sur une grande échelle des changements que nous n'avions pas envisagés sur de petites échelles?

C'est un peu la limite entre le contrôle et la gestion de la ressource qui constitue davantage le volet provincial de l'équation. Pour notre part, nous essayons d'avoir une vision globale, au-delà des frontières, pour l'ensemble du pays, de la façon dont les éléments interagissent. Nous devons nous assurer que tout cela s'accorde. Le défi, pour l'avenir, c'est de continuer à surveiller l'évolution de la situation et de s'adapter en conséquence.

M. Carey : Ce que M. Boerner vient de décrire est conforme à la Politique fédérale sur l'eau de 1987 qui établissait le leadership scientifique comme l'un des rôles du fédéral pour appuyer les provinces dans leur gestion de l'eau. Examinons maintenant la situation au Manitoba. Sur des sites web manitobains concernant la gestion des ressources hydriques, il y a des comités et des offices qui s'occupent des réservoirs aquifères. Ceux-ci ont défini quelques-uns de leurs réservoirs et créé des comités chargés de faire rapport sur le réapprovisionnement réel annuel, ce qui leur donne des informations sur les quantités qu'ils peuvent utiliser et leur permet donc de gérer cette ressource durablement.

Le rôle du gouvernement fédéral dans ce cas-ci consiste à fournir des renseignements et des données scientifiques qui aideront les provinces à assurer la gestion de l'eau, ce qui est conforme à la Loi sur les ressources en eau du Canada.

Le sénateur Sibbeston : Le sénateur Grafstein est préoccupé par la question de l'eau potable et estime que les gouvernements de notre pays n'en font pas assez. Il a proposé une approche, décrite dans la loi comme étant la création d'une agence investie du pouvoir de désigner et de protéger les bassins hydrologiques du Canada, pour continuer à avoir de l'eau potable dans l'avenir.

I have heard officials say that under the present act this can be done. Since water is becoming more of an issue in our country, could the departments not do what the senator is asking for, some evidence that you are on top of the situation, that you have a handle on it and Canadians can feel secure and content that they will have good clean drinking water into the future?

I see this bill emanating from a concern about someone that has looked at the matter and feels our government and the government departments are not doing enough to ensure good quality drinking water into the future.

While you say all that can be done within existing laws, why can you not satisfy the public that you are on top of the situation, that you are monitoring all the watersheds, and that you have an assessment and know the current situation? There is a need to allay fears and give Canadians confidence that you are doing a good job regarding water management.

Mr. Martin: We would like to convey that sense to Canadians.

One of the ways to view the question is to define the important outcomes. Clearly, safe, secure source water is an important outcome. The federal government maintains an ongoing assessment of these issues. We have a continuous discussion of policy challenges and returning to my earlier remarks, we believe that the situation is good. However, a range of views exists in examining perspective stresses and emerging challenges. We work to be ready to respond with the range of powers we have, including those in newer legislation, to act on specific problems in specific ecosystems.

I do not want to give the impression that we are sanguine about the circumstances, but rather the appropriate tools are available to act and that we are organized to address those emerging challenges.

Senator Sibbeston: The federal government has jurisdiction in the Northwest Territories to deal with water. In recent decades, water boards have been established pursuant to land claim agreements. Cooperation occurs between boards and the federal government with respect to water. A proposal exists to expand the Nahanni National Park Reserve by seven times its current area to include all the watersheds. I am aware the Geological Survey of Canada has done some assessment of minerals. Have departments also done work on the rivers to be sure that all of the rivers are needed to protect the watershed of the Nahanni?

Mr. Corey: We have been involved in the plans for the expansion of the park. I sit on a steering committee that coordinates the work of the various departments on that. We are responsible under the mineral and energy resource assessment, MERA, whereby we assess the mineral potential of an area. It is one of the factors taken into account when boundaries are being established.

J'ai entendu des fonctionnaires dire que la loi actuelle le permet. Étant donné que l'eau commence à devenir un sérieux problème dans ce pays, les ministères ne pourraient-ils pas faire ce que demande le sénateur, c'est-à-dire donner la preuve que vous maîtrisez la situation, que vous avez un contrôle là-dessus et que les Canadiens peuvent avoir l'assurance et la sécurité qu'ils auront de l'eau potable de bonne qualité dans l'avenir?

Ce projet de loi est né des craintes de quelqu'un qui a examiné la question et considère que notre gouvernement et les ministères n'en font pas assez pour garantir que nous aurons une eau potable de qualité dans le futur.

Puisque vous dites que les lois actuelles permettent de faire tout cela, pourquoi ne donneriez-vous pas satisfaction au public en montrant que vous contrôlez la situation, que vous surveillez tous les bassins hydrologiques et que vous avez une bonne idée de la situation actuelle? Tout ceci afin de dissiper les craintes et de donner aux Canadiens la confiance que vous faites du bon travail en matière de gestion des ressources hydriques.

M. Martin : Nous aimerions transmettre ce sentiment aux Canadiens.

Une des façons d'aborder la question est de définir les principaux enjeux. Il est clair qu'avoir une eau de source de qualité est important. Le gouvernement fédéral évalue continuellement la situation. Nous avons constamment des discussions au sujet des défis stratégiques et, comme je le disais précédemment, nous croyons que les choses vont bien. Toutefois, certains pensent qu'il conviendrait de se pencher sur les difficultés éventuelles et les obstacles qui se dessinent. Nous nous efforçons d'être prêts à répondre dans la limite de nos pouvoirs, y compris ceux qui nous sont conférés en vertu de la nouvelle loi, pour nous attaquer à des problèmes particuliers, dans des écosystèmes donnés.

Je ne veux pas vous donner l'impression que nous sommes optimistes face aux circonstances, mais plutôt que nous disposons des instruments appropriés pour agir et que nous sommes organisés pour faire face aux défis qui émergent.

Le sénateur Sibbeston : Le gouvernement fédéral a compétence pour s'occuper de l'eau dans les Territoires du Nord-Ouest. Au cours des dernières décennies, on a créé des offices des eaux dans le sillage des ententes sur les revendications territoriales. Il y a de la coopération entre ces offices et le gouvernement fédéral au chapitre de l'eau. Il existe une proposition visant à multiplier par sept la superficie actuelle de la réserve du parc national Nahanni pour y inclure tous les bassins hydrologiques. Je sais que la Commission géologique du Canada a réalisé des évaluations sur les minéraux. Est-ce que les ministères en ont fait autant en ce qui concerne les rivières afin de s'assurer que toutes sont nécessaires pour protéger le bassin hydrologique de Nahanni?

M. Carey : Nous avons participé aux plans d'expansion du parc. Je siège au comité de direction qui coordonne les travaux des différents ministères là-dessus. Nous sommes responsables de l'évaluation des ressources minérales et énergétiques, c'est-à-dire que nous évaluons le potentiel minéral de la zone. C'est l'un des facteurs pris en compte pour définir les frontières.

We had an open file that was released in the last month with the results of our mineral assessment in the area. The work done on that was not related to aquifers or underground water. It was done under MERA.

Senator Sibbeston: Was work done by your department with respect to the rivers since the expansion proposed is to take in all the Nahanni River tributaries.

There is debate in the region whether all of the tributaries should be included. It involves a land mass seven times the park's current size. Some people feel that such a large area should not be given to a park and should be left available for economic development. Minerals and other resources in the area could be used in the future.

Mr. Carey: We are working with Parks Canada on water quality in the tributaries and rivers in national parks generally to define tests to monitor environmental quality and protect the aquatic ecosystems. Regarding the specific question of the expansion of Nahanni National Park and whether all the rivers would be necessary for inclusion in the expansion, I would have to check and get back to you. I do not know.

Senator Sibbeston: Has the Geological Survey of Canada found that there could be substantive minerals that could be used for the future economic development of the people in that area?

Mr. Corey: My recollection is that there were a couple of areas with significant potential for mineralization. That was the basis of releasing that report to show where they were and is a factor to be considered when establishing the boundaries. However, it is only one factor in a number of factors under consideration.

Senator Adams: I will support Bill S-208 because it focuses on safety and to make sure the community has good quality water.

There are only two places in the North that have water and sewer systems, Rankin Inlet and Iqaluit. Most of the other communities have reservoirs. Last year in Rankin Inlet, a steel holding tank discharged its water line and bacteria got into the drinking water. I asked the municipality how often the water was checked and was told it was done every three years. Water from the system could not be drunk for about two weeks. People in the community were worried about what was in their water. People do not boil that water. Local people cannot drink the water from the tap. In the winter, they will harvest ice and in the summer, they go up the river to take fresh water.

These are the type of issues we hope to resolve with Bill S-208.

Nous avons un dossier accessible au public qui a été diffusé le mois dernier et qui contenait les résultats de notre évaluation minérale du secteur. Le travail réalisé ne visait pas les réservoirs aquifères ni l'eau souterraine, mais les ressources minérales et énergétiques.

Le sénateur Sibbeston : Est-ce que le travail réalisé par votre ministère en ce qui concerne les rivières depuis l'expansion proposée vise à inclure tous les affluents de la rivière Nahanni?

Il y a un débat, dans la région, consistant à savoir si tous les affluents seront pris en compte. L'expansion prévoit la multiplication par sept de la superficie actuelle du parc. Certains considèrent qu'au lieu de transformer de si grands espaces en parc, il vaudrait mieux les vouer au développement économique. Les minéraux et autres ressources dont regorge le secteur pourraient être exploités à l'avenir.

M. Carey : Nous travaillons avec Parcs Canada sur la qualité de l'eau des affluents et rivières des parcs nationaux, généralement pour définir des tests afin de surveiller la qualité environnementale et protéger les écosystèmes aquatiques. Pour ce qui est de l'expansion du parc national de Nahanni et de savoir si tous les affluents devraient être inclus dans le projet, je vais devoir m'informer car je ne suis pas au courant.

Le sénateur Sibbeston : Est-ce que la Commission géologique du Canada a trouvé qu'il y avait beaucoup de ressources minières pouvant être utilisées pour le développement économique futur des gens vivant dans la région?

M. Corey : D'après les informations dont je dispose, il y a quelques secteurs jouissant d'un potentiel important de minéralisation. Nous avons publié ce rapport dans le but de montrer où ces zones étaient situées, et c'est un facteur à considérer pour l'établissement des limites. Toutefois, ce n'est qu'un facteur parmi tant d'autres.

Le sénateur Adams : Je vais appuyer le projet de loi S-208 parce qu'il se concentre sur la sécurité et vise à garantir que les communautés disposent d'une eau de bonne qualité.

Il n'y a que deux endroits, dans le Nord, où l'on retrouve des réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement; il s'agit de Rankin Inlet et d'Iqaluit. La plupart des autres communautés ont des réservoirs. L'année dernière, à Rankin Inlet, une cuve de rétention en acier a débordé et des bactéries se sont infiltrées dans l'eau potable. J'ai demandé à la municipalité à quelle fréquence on faisait des vérifications de l'eau et on m'a répondu que c'était chaque trois ans. Il a été impossible de consommer l'eau du réseau pendant environ deux semaines. Les gens, dans la communauté, étaient inquiets et se demandaient ce qu'il y avait dans leur eau. Ils ne la faisaient pas bouillir. Les habitants du secteur ne pouvaient pas boire l'eau du robinet. Pendant l'hiver, ils allaient chercher de la glace et durant l'été, ils allaient puiser de l'eau fraîche à la rivière.

Voilà le genre de problème que nous espérons résoudre avec le projet de loi S-208.

Right now, some of my friends travel up to 10 kilometres; we have fishnets in the ice and they bring the water back to make tea. People there, especially the elders, cannot drink chlorinated water. You cannot make tea or anything with it; you can smell the chlorine right away.

Mr. Martin, you were talking about section 36 of the Fisheries Act, but I think it has nothing to do with the drinking water. It was something to do with fish, and that they have to swim in clean water. Is that true?

Mr. Martin: First, on water and waste water treatment, that is a municipal problem. You are correct that in small communities in Canada, particularly in communities with populations of less than 5,000 people, there are challenges in the management of the water and waste water treatment systems. The federal government's role has been to provide resources, in partnership with the provinces and those municipalities, to improve those systems but there are ongoing management challenges.

The Fisheries Act, section 36, prohibits the deposit of a deleterious substance into a waterway in a way that would harm the ecosystem. It is a Fisheries Act provision, but it is a sweeping one. Protecting the aquatic ecosystem is actually a very important intervention that has benefits for source water protection. As I mentioned, we have made regulations under that section for pulp and paper effluent. We are going to use that power to make this new regulation to control municipal wastewater effluent.

Senator Adams: I am concerned about the Hudson Bay area, where I live. Each province and territory drains into Hudson Bay. I believe that water comes from the United States and drains into Hudson's Bay and the sea.

We are living there and we have eight species of mammals swimming there — whales, fish, seals, et cetera. When we eat the animals that swim in that contaminated water it affects our health. I worry about mercury.

We have mentioned those two communities, Rankin and Iqaluit, which discharge their wastes into the seawater. It is supposed to be treated somewhat, but not 100 per cent. Every summer, the ice goes out and people put up their nets along the shore. I put in my fish nets about 500 feet away from the discharge site and I wonder what we are eating.

Senator Spivak mentioned sewer systems earlier and how much of that stuff is in the water. Maybe the damage is different between salt water and fresh water. Sometimes when it is low tide, you see little capelins all over the shore in the sand. It is not far from the discharge and the Arctic char eat the capelins along the shore.

Actuellement, certains de mes amis font jusqu'à dix kilomètres pour trouver de l'eau; nous installons des filets pêche dans la glace afin d'obtenir de l'eau pour faire du thé. Les gens, là-bas, particulièrement les aînés, ne peuvent boire l'eau chlorée. On ne peut pas faire de thé ni quoi que ce soit d'autre avec cette eau car elle dégage immédiatement une odeur de chlore.

Monsieur Martin, vous parliez de l'article 36 de la Loi sur les pêches, mais je pense que cela n'a rien à voir avec l'eau potable. Cela concerne les poissons, qui doivent pouvoir nager dans des eaux propres, n'est-ce pas?

M. Martin : D'abord, en ce qui concerne le traitement des eaux usées, il y a un problème au niveau municipal. Vous avez raison de dire que dans les petites communautés du Canada, particulièrement celles de moins de 5 000 habitants, la gestion de l'eau et le traitement des eaux usées représentent tout un défi. Le rôle du gouvernement fédéral a été de fournir les ressources, en partenariat avec les provinces et ces municipalités, pour améliorer les réseaux, mais il existe encore des problèmes de gestion.

La Loi sur les pêches interdit le rejet de substances nocives dans les cours d'eau qui sont susceptibles de nuire aux écosystèmes. Il s'agit d'une disposition de la Loi sur les pêches, et c'en est une de taille. Conserver l'écosystème aquatique est effectivement une initiative très importante qui favorise la protection des eaux de source. Comme je l'ai mentionné, nous avons fait des règlements, en vertu de cet article, pour les effluents provenant des usines de pâtes et papiers. Nous allons utiliser ce pouvoir qui nous est conféré afin de contrôler les effluents d'eaux usées des municipalités.

Le sénateur Adams : Je suis préoccupé par la situation dans la région de la baie d'Hudson, où je réside. Les eaux de chaque province et territoire convergent vers la baie d'Hudson. Je crois que ces eaux viennent des États-Unis pour se déverser dans la baie d'Hudson et finir dans la mer.

Nous vivons là-bas, et il y a huit espèces de mammifères marins qui y vivent aussi — des baleines, des poissons, des phoques, et cetera. Lorsque nous mangeons ces animaux qui nagent dans des eaux contaminées, cela affecte notre santé. Je m'inquiète notamment du mercure.

Nous avons parlé de ces deux communautés, Rankin Inlet et Iqaluit, qui déversent leurs déchets dans l'eau de mer. Normalement, ces eaux devraient être traitées, mais cela ne se fait pas systématiquement. Chaque été, la glace disparaît et les gens installent leurs filets le long des côtes. Je place les miens à environ 500 pieds de distance du site de décharge, mais je me demande ce que nous mangeons.

Le sénateur Spivak a parlé un peu plus tôt des systèmes d'assainissement et de la quantité de déchets qui se retrouvent dans l'eau. Peut-être que les dommages sont différents selon qu'il s'agit d'eau salée ou d'eau douce. Parfois, à marée basse, on peut voir de petits capelans le long de la côte, dans le sable. Ce n'est pas très loin de la décharge et l'omble de l'Arctique mange ces capelans.

We are not talking just about the water. We eat country food; we cannot really afford to buy beef from the south and bring it in. We still have our meat but it comes from the land and we need to know what is in it. What does Health Canada do about it? I think the Coast Guard, DFO, Transport Canada and Environment Canada, should work together, if fact, since we passed the Canada Water Act all of the departments are supposed to work together.

The Chair: It did not happen, though.

Senator Adams: We have a water board that has nothing to do with our drinking water. It is just the surface rights, water and mining rights and stuff like that for Nunavut and the territory.

Mr. Carey: We do cooperate through a program called the Northern Contaminants Program led by Indian and Northern Affairs. Environment Canada, the Department of Fisheries and Oceans and Health Canada participate with Indian Affairs to address some of the issues that you raise, particularly the long-range transport of contaminants that build up in marine mammal food chains.

Senator Adams: You do not monitor it every year.

Mr. Carey: We have science programs up there every year. I do not know the extent to which they monitor Rankin.

Senator Adams: Any mammal we get from hunting drinks the water too. It eats the snow in the wintertime and drinks the water in the summertime. I think sometimes we will have to look into it — between our health and the food we eat. Drinking water is like medicine or something; it is not much different.

The Chair: That is a different bill. It is Senator Grafstein's other water bill.

The Canada Water Act, 1970, requires that the department report to Parliament — I cannot remember how often it is. When was the last report presented to Parliament?

Mr. Martin: The last report was issued in 2003, so the department has been delinquent in providing its annual reports.

The Chair: Why? It is an act of Parliament, which requires the department to report to Parliament every year on certain questions having to do with the CWA. Why does the department not report?

Senator Kenny: Are you bringing a motion for contempt?

The Chair: Not yet, but keep the keys ready.

Mr. Martin: The department has the requirement, under the Canada Water Act, to issue an annual report as soon as practicable after the end of the fiscal year. We are delinquent in

Nous ne parlons pas uniquement de l'eau. Nous consommons des produits locaux; nous n'avons pas vraiment les moyens de faire venir du bœuf du Sud. Nous avons quand même de la viande, elle est produite localement et nous voulons savoir ce qu'elle contient. Que fait Santé Canada? Je pense que la Garde côtière, le ministère des Pêches et des Océans, Transports Canada et Environnement Canada devraient travailler ensemble. En fait, depuis que nous avons adopté la Loi sur les ressources en eau du Canada, tous les ministères devraient collaborer.

Le président : Mais cela ne s'est pas fait encore.

Le sénateur Adams : Nous avons un office des eaux qui ne s'occupe absolument pas de l'eau potable. Il s'intéresse aux droits de superficie, aux droits concernant les eaux et les mines et autres choses du genre, au Nunavut et dans le territoire.

M. Carey : Nous travaillons ensemble dans le cadre d'une initiative appelée Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, qui est dirigée par Affaires indiennes et du Nord Canada. Environnement Canada, le ministère des Pêches et des Océans et Santé Canada participent, avec le ministère des Affaires indiennes, à la résolution de quelques-uns des problèmes que vous avez soulevés, particulièrement le transport sur longue distance de contaminants qui entrent dans la chaîne alimentaire des mammifères marins.

Le sénateur Adams : Vous ne faites pas de vérifications chaque année.

M. Carey : Nous mettons en œuvre des programmes scientifiques tous les ans. Je ne sais pas jusqu'à quel point on surveille la situation à Rankin.

Le sénateur Adams : Les mammifères marins que nous chassons consomment aussi de l'eau. Ils mangent la neige pendant l'hiver et boivent l'eau pendant l'été. Je pense parfois que nous devrions regarder de plus près le lien qui existe entre notre santé et ce que nous mangeons. L'eau que nous buvons est en quelque sorte un médicament; ce n'est pas très différent.

Le président : Ceci fait l'objet d'un autre projet de loi, celui du sénateur Grafstein sur l'eau.

La Loi sur les ressources en eau du Canada de 1970 prévoit que le ministère fasse rapport au Parlement — je ne me souviens pas à quelle fréquence. Quand le dernier rapport a-t-il été présenté au Parlement?

M. Martin : C'était en 2003; le ministère a donc failli à son obligation de fournir des rapports annuellement.

Le président : Pourquoi? C'est pourtant une loi du Parlement qui exige que le ministère lui fasse rapport chaque année sur certaines questions ayant trait à la Loi sur les ressources en eau du Canada. Pourquoi le ministère ne s'acquitte-t-il pas de cette tâche?

Le sénateur Kenny : Allez-vous présenter une motion d'outrage à la Chambre?

Le président : Pas encore, mais ce n'est pas impossible.

M. Martin : Le ministère a l'obligation, en vertu de la Loi sur les ressources en eau du Canada, d'émettre un rapport annuel aussitôt que possible après la fin de l'exercice financier. Nous

that. That is a bureaucratic failure that I regret. We are seeking to address that actively and to table all of the reports that are overdue at a very early date.

The Chair: Because we are curious and ignorant, would you explain why or how it is possible that the reports could be four years in arrears? You said it is a failing of the bureaucracy. You are the assistant deputy minister. What is the nature of the failing of the bureaucracy in this case?

Mr. Martin: I assume the answer lies in a failure of the responsible managers to bring those documents forward for approval in a timely fashion. I cannot offer you a compelling excuse; we are delinquent.

The Chair: What level of management would be responsible for that — the director level, ADM level or DM level?

Mr. Martin: In our system of management, the responsibility for this lies with the environmental sustainability board. This is a group of assistant deputy ministers, of which Dr. Carey and I are two. We are responsible for all the activities in a defined area around this strategic outcome of the department's activities. In this area, the board is accountable for ensuring that reports are issued in a timely way. The department went through a significant transformation, and, honestly, I think this fell through the cracks.

The Chair: You will understand just by way of explanation that there are some people in the Senate who think that a good reason for a bill that is mandatory in its language and requirements is to make up for and obviate that kind of delinquency.

Mr. Martin: I perfectly understand that, senator, and again, I very much regret the failure of the department to table those reports. We will address it quickly, and we hope to table those reports very soon.

The Chair: We will be watching anxiously.

Mr. Corey, with respect to surface waters in Canada, most if not all of them are covered, when they are inter-jurisdictional or boundary, by some kind of agreement in which, for example, Alberta says they will not take more than a certain amount out of river before it gets to Saskatchewan, and Saskatchewan say it will not take more out before it goes to Manitoba, et cetera. That applies to most if not all surface waters that drain into the Pacific, the Hudson's Bay, the Arctic, the Great Lakes and the Atlantic. You are now in the process of mapping aquifers. Does anyone know whose jurisdiction into which they fall? For example, aquifers obviously do not observe provincial or national boundaries. Are there agreements in place? Is there a process in place by which agreements might be arrived to determine who owns that resource and whose responsibility it becomes?

avons failli à cette obligation. C'est un manquement bureaucratique que je regrette. Nous nous efforçons activement de corriger le problème et de présenter tous les rapports dus le plus rapidement possible.

Le président : Étant donné que nous sommes à la fois curieux et ignorants, pourriez-vous nous expliquer pourquoi ou comment se fait-il que vous soyez en retard de quatre ans dans vos rapports? Vous avez dit que c'était un problème de bureaucratie. Vous êtes le sous-ministre adjoint. Quelle est la nature du problème dans ce cas-ci?

M. Martin : J'imagine que cela tient au fait que les gestionnaires responsables n'ont pas remis les documents pour approbation à temps. Je ne peux justifier cela autrement; nous avons failli à notre obligation.

Le président : Qui est responsable? Est-ce au niveau des directeurs, du sous-ministre adjoint ou du sous-ministre?

M. Martin : Dans notre système de gestion, la responsabilité incombe au Conseil de la durabilité de l'écosystème. C'est un groupe composé des sous-ministres adjoints, dont M. Carey et moi-même faisons partie. Nous sommes responsables de toutes les activités dans un secteur donné entourant cette initiative stratégique du ministère. À ce chapitre, le conseil est responsable de veiller à ce que les rapports soient diffusés à temps. Le ministère a subi d'importantes transformations et, honnêtement, je pense que ceci est passé entre les mailles du filet.

Le président : Vous comprendrez, en guise d'explication, pourquoi il y a des gens, au Sénat, qui pensent qu'une des bonnes raisons pour lesquelles un projet de loi est contraignant dans son libellé et ses exigences, c'est justement pour éviter ce genre d'écart de conduite.

M. Martin : Je comprends parfaitement, sénateur, et une fois de plus, je regrette énormément que le ministère ait failli à son obligation de déposer ces rapports. Nous allons corriger rapidement le tir et j'espère que nous pourrions soumettre ces rapports très vite.

Le président : Nous allons suivre cela de près.

Monsieur Carey, la plupart des eaux de surface au Canada, si ce n'est toutes, sont visées, lorsqu'elles se trouvent entre deux provinces ou à la frontière, par une sorte d'entente selon laquelle, par exemple, l'Alberta dit qu'elle ne prélèvera pas plus qu'une certaine quantité d'eau dans la rivière avant que celle-ci n'arrive en Saskatchewan; la Saskatchewan en fera autant, suivie du Manitoba, et cetera. Cela s'applique à la plupart des eaux de surface, sinon toutes, qui viennent du Pacifique, passent par la baie d'Hudson, l'Arctique, les Grands Lacs et finissent dans l'Atlantique. Vous êtes en ce moment en train de cartographier les réservoirs aquifères. Est-ce que quelqu'un sait qui en est responsable? Par exemple, il est évident que les réservoirs aquifères ne respectent pas les limites provinciales ou nationales. Y a-t-il des accords en vigueur? Existe-t-il un processus en vertu duquel on peut conclure des ententes pour déterminer à qui appartient la ressource et qui en est responsable?

Mr. Carey: The very same committees, in many cases, have an interest in aquifers. For example, the one you just mentioned, the Prairie Provinces Water Board involving three Prairie provinces and the federal government, have a subcommittee on ground water that tries to work together with respect to the management of ground water within each jurisdiction. They also focus on inter-jurisdictional aquifers, if they exist, and have asked for federal support in trying to characterize and identify inter-jurisdictional aquifers between those jurisdictions.

The Chair: And also between us and the United States, because the Ogallala goes across the board.

Mr. Carey: It sure does, and even smaller ones. In Abbotsford, B.C., there is a binational committee, even if it is not official, to manage the aquifer. There is a binational committee on science for the Abbotsford aquifer.

The Chair: Is there any place an established jurisdictional fact, and if not, is there a process by which that will be addressed in the same way that it is addressed with surface waters?

Mr. Carey: The federal water policy did contain a section on ground water. It established much the same principles with respect to management, that is, provincial jurisdiction, unless there were significant urgent national concerns, for example. As I said, in some cases, the very same bodies that were set up to manage inter-jurisdictional waters under the Canada Water Act pursuant to the policy would have an interest in ground water, but the process would be the same.

The Chair: I have one last question about the distinction between the Canada Water Act and the bill that is presently before us. This committee observed in its report *Water in the West: Under Pressure*, that there did not appear to be a central Canadian repository of information about water, whether surface, ground water or any other kind of water. One of the intents of Bill S-208 is that there should be such a repository. It would clearly be more efficient in the minds of some to have it established in one organization that is comprised of the provinces and the federal government rather than in 12 different agreements to cooperate, an arrangement we have found to be less than efficient in ensuring that information is exchanged.

Is there now a place that one could say is a central repository in Canada for water information? Is there a place to which people who are doing seismic work send their information? Is there a place where the geographic survey sends its information and the provincial bodies working on this send their information? Is this information being stored and protected for our use?

M. Carey : Ce sont justement les comités qui, dans bien des cas, ont un intérêt dans ces réservoirs aquifères. Par exemple, celui dont vous venez de parler, l'Office des eaux des provinces des Prairies, qui regroupe des représentants des trois provinces des Prairies et du gouvernement fédéral, a un sous-comité sur les eaux souterraines qui essaie de s'occuper de la gestion de ces eaux dans chaque province. Ils se concentrent également sur les réservoirs aquifères qui sont à cheval entre plusieurs provinces, le cas échéant. Ils ont aussi demandé l'aide du gouvernement fédéral pour essayer de caractériser et identifier ces réservoirs.

Le président : Et également entre le Canada et les États-Unis, parce que l'Ogallala traverse la frontière.

M. Carey : Effectivement, et c'est aussi vrai pour d'autres rivières plus petites. À Abbotsford, en Colombie-Britannique, il y a un comité binational, même s'il n'est pas officiel, qui s'occupe de la gestion des réservoirs aquifères. Il existe un comité binational scientifique sur le réservoir aquifère d'Abbotsford.

Le président : Existe-t-il quelque chose d'établi au niveau provincial et, si ce n'est pas le cas, y a-t-il un processus en vertu duquel ces questions seront traitées au même titre qu'on le fait pour les eaux de surface?

M. Carey : La politique fédérale sur l'eau contenait un chapitre sur les eaux souterraines. Celui-ci établissait à peu près les mêmes principes en ce qui a trait à la gestion, c'est-à-dire, qu'elle relève de la compétence provinciale, à moins qu'il y ait des problèmes importants d'envergure nationale à régler de toute urgence, par exemple. Comme je l'ai dit, dans certains cas, ce sont les mêmes organismes qui ont été créés pour gérer les eaux qui traversent les provinces en vertu de la Loi sur les eaux du Canada, conformément à la politique, qui ont un intérêt dans les eaux souterraines; mais le processus serait le même.

Le président : J'ai une dernière question au sujet de la distinction entre la Loi sur les ressources en eau au Canada et le projet de loi qui est actuellement devant nous. Ce comité a observé, dans son rapport intitulé *L'eau dans l'Ouest : Une source d'inquiétude*, qu'il ne semble pas y avoir de registre central d'informations sur l'eau au Canada, qu'il s'agisse des eaux de surface, des eaux souterraines ou autres. L'un des objectifs du projet de loi S-208 est de créer ce registre. Selon certains, il serait beaucoup plus efficace de créer une organisation composée de représentants des provinces et du gouvernement fédéral, plutôt que d'avoir 12 ententes de coopération différentes, une façon de faire que nous avons trouvée beaucoup moins efficace pour assurer l'échange d'informations.

Y a-t-il actuellement au Canada quelque chose que l'on pourrait qualifier de registre central pour obtenir des informations sur l'eau? Y a-t-il un endroit où les gens qui surveillent l'activité sismique pourraient envoyer leurs données? Existe-t-il un endroit où ceux qui s'occupent des levés géographiques peuvent envoyer leurs renseignements et où les organismes provinciaux qui travaillent là-dessus pourraient en faire autant? Est-ce qu'on stocke et protège cette information pour utilisation ultérieure?

Mr. Corey: We have been doing a number of things to bring that information together. The first is that we have developed the Canadian Framework for Collaboration on Ground Water. It is a shared vision that we have with the provinces and other people we work with for the collection and sharing of ground water data. Standards are important, and they do not happen by accident. We have been working on standards as well. We have technical guidelines for ground water assessment and data management standards so we can share it better. This is the first step of the process of bringing it together.

We have worked with Environment Canada and Health Canada to do an online demonstration initiative called RésEau, which it is a project to provide easy access to water information for a number of jurisdictions to demonstrate how it can be done to bring it together.

We also have a program called GeoConnections, which supports the sharing of water related data and provides geospatial information to Canadians. We have taken all the water information off our topographic maps. We also had a change in policy as of April 1 of this year. We used to charge for the information and licence its reproduction and distribution, and we used to charge royalties. We do not do that any more. As of April 1 of this year, we have made all that information, including the hydrological layer, free on the Internet. Usage of that is booming and expanding right now. There is a lot of work to bring this together and standardize it. We have more work to do, but that is the direction we are moving in.

Senator Nolin: Mr. Corey, in your introduction you mentioned that you have mapped all the water in Canada, and that you are now going into detail and trying to understand the various watersheds in more detail? You already know where everything is, but you are getting to the precise detail. That is what you are doing now in a number that we would like to see larger, but you are coping with what you have and the resources you have. Did I understand you correctly?

Mr. Corey: I need to distinguish between surface water and underground water. For surface water, on the topographic maps of Canada, we have complete coverage of the water features, lakes, rivers, streams, at the 1:250,000 scale and 95 per cent complete on the 1:50,000. That information is there and is known. It is put into a form that is being used in geographical system. It is vector dated and has intelligence. You can ask questions. If I have pollution in this particular point and it will affect something 50 kilometres downstream, show me all the water in between that will be affected. That is the kind of querying you can do with it; it is a very useful tool for planning. That is available.

M. Corey : Nous avons fait un certain nombre de choses pour réunir ces informations. La première est que nous avons créé le Cadre canadien de collaboration en matière d'eau souterraine. Il s'agit d'une initiative partagée que nous avons entreprise avec les provinces et d'autres qui travaillent à la collecte et au partage de données sur les eaux souterraines. Les normes sont importantes, et elles ne sont pas décidées au hasard. Nous avons travaillé également sur les normes. Nous avons des directives techniques pour l'évaluation des eaux souterraines ainsi que des critères pour la gestion des données, de façon à pouvoir mieux les partager. C'est la première étape de ce processus de centralisation des données.

Nous avons travaillé de concert avec Environnement Canada et Santé Canada à mettre sur pied un projet de démonstration en ligne appelé RésEau, qui offre un accès facile à de l'information sur l'eau à plusieurs juridictions, de manière à démontrer qu'il est possible de le faire.

Nous avons aussi un programme intitulé GéoConnexions, qui appuie le partage de données relatives à l'eau et met des données géospatiales à la disposition des Canadiens. Nous y avons versé toutes les données contenues dans nos cartes topographiques en matière d'eau. Nous avons également modifié la politique dès le 1^{er} avril de cette année. Nous avions l'habitude d'exiger des frais pour l'information fournie et des droits d'utilisation pour la reproduction et la diffusion de cette info, et nous avons aussi l'habitude de prélever des redevances. Nous ne le faisons plus. Depuis le 1^{er} avril dernier, toute cette information, y compris les données sur la couche hydrologique, est accessible sur l'Internet sans frais. L'utilisation de ces données connaît un boom actuellement. On travaille très fort à tout réunir et à normaliser. Il nous reste encore du travail à faire, mais c'est dans cette voie que nous nous dirigeons.

Le sénateur Nolin : Monsieur Corey, dans votre déclaration, vous avez mentionné que vous aviez cartographié toutes les eaux au Canada et que vous êtes en train de peaufiner ces données et d'essayer d'en savoir le plus possible sur les divers bassins hydrographiques. En somme, vous savez où ils se trouvent tous, mais vous tentez de réunir plus de données sur chacun d'eux. C'est ce que vous êtes en train de faire. Bien sûr, nous aimerions que ces travaux aient beaucoup plus d'envergure, mais vous faites ce que vous pouvez avec ce dont vous disposez, y compris les ressources. Ai-je bien compris?

M. Corey : Il faut bien faire la distinction entre les eaux de surface et les eaux souterraines. En ce qui concerne les eaux de surface, c'est-à-dire les lacs, les rivières, les ruisseaux, les cartes topographiques du Canada donnent une couverture complète à l'échelle de 1:250 000 et une couverture de 95 p. 100 à l'échelle 1:50 000. L'information est là et elle est connue. Elle est mise sous une forme qui est utilisable par le système géographique. Celui-ci comporte des données vectorielles et il est intelligent. Vous pouvez lui poser des questions. S'il y a de la pollution à un point particulier, par exemple, et qu'un point 50 kilomètres en aval sera touché, je peux lui demander de me représenter toutes les eaux entre ces deux points qui seront touchées. C'est le genre d'interrogation qu'on peut faire; c'est un outil très utile pour la planification. Voilà ce qui est disponible.

When we go underground, it becomes more complex, time consuming and expensive. We are coming back to the fact that we have picked the 30 key aquifers in terms of longer term research to do the detailed ones.

Senator Nolin: You are using the word “key.” Bill S-208 talks about “protected” watersheds. Have you read Bill S-208?

Mr. Corey: We do have a copy here, yes.

Senator Nolin: I am trying to see if there is a fit between your understanding of “key” and the word “protected.”

Mr. Corey: I should mention as well that the chair asked us before the meeting if we could talk to the applicability of the technical difference between watersheds and aquifers, so I would get Dr. Boerner to talk about that.

Senator Nolin: Let us have a clear understanding of a key watershed in your view and that of the provinces, the municipalities and any who need the protection.

Mr. Boerner: A key aquifer is one that is of regional scale, which means it is large, from which industry, the population and agriculture draw heavily. There are many other existing aquifers that can feed a small community or are not that important for drinking water. There are hundreds and hundreds of such aquifers and we have not worried about them. We are trying to find the big ones that are most important for Canadians.

Senator Nolin: Has that list been update, corrected and changed?

Mr. Boerner: The list is six years old, having been created in 2001, and has not been changed. We are talking about changing it. We can provide the original report to the committee.

Senator Nolin: Your partners consist of the federal, provincial, territorial and municipal governments as well as industry.

Mr. Boerner: Yes, but only the provincial and federal governments are partners in the large scale regional key aquifers.

Senator Nolin: Do you have input from the municipal level?

Mr. Boerner: Yes, we try to consult with the municipalities as much as we can. Obviously, it is a huge job to deal with the many Canadian municipalities.

Senator Nolin: Are they asking for information?

Mr. Boerner: They are asking for input into their problems but it is not universal.

Quant aux eaux souterraines, c'est plus complexe. La tâche absorbe plus de temps et elle coûte cher. Nous en revenons au fait que nous avons opté pour l'évaluation plus détaillée de 30 principaux aquifères en termes de recherche à plus long terme.

Le sénateur Nolin : Vous avez utilisé l'expression « principaux ». Dans le projet de loi S-208, il est question de bassins hydrographiques « protégés ». Avez-vous lu le projet de loi S-208?

M. Corey : Nous en avons effectivement un exemplaire ici.

Le sénateur Nolin : J'essaie de voir s'il y a une correspondance entre le sens que vous donnez au mot « principaux » et celui du mot « protégés » dans le projet de loi.

M. Corey : Il faudrait préciser également que la présidence nous a demandé, avant la réunion, si nous pouvions vous parler de l'applicabilité de la différence technique entre les bassins hydrographiques et les aquifères. Je vais demander à M. Boerner de vous en parler.

Le sénateur Nolin : Entendons-nous tout de suite sur le sens conféré à l'aquifère principal selon vous et selon les provinces, les municipalités et tous ceux qui ont besoin de protection.

M. Boerner : Un aquifère principal est un aquifère qui s'étend à l'échelle régionale, ce qui signifie qu'il est étendu, que l'industrie, la population et le secteur agricole y puisent lourdement. Il existe de nombreux autres aquifères qui peuvent alimenter une petite localité ou qui ne sont pas aussi importants comme sources d'eau potable. Il y a des centaines de pareils aquifères, et nous ne nous en sommes pas inquiétés. Nous tentons de repérer les plus importants pour les Canadiens.

Le sénateur Nolin : Est-ce que cette liste a été mise à jour, corrigée et modifiée?

M. Boerner : La liste date de six ans, puisqu'elle a été dressée en 2001, et elle n'a pas été modifiée depuis lors. Il est question de la changer. Nous pouvons fournir le rapport initial au comité.

Le sénateur Nolin : Vous avez comme partenaires des ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux et des administrations municipales de même que l'industrie.

M. Boerner : Oui, mais seuls le gouvernement fédéral et les provinces sont partenaires en ce qui concerne les principaux aquifères à l'échelle d'une région.

Le sénateur Nolin : Est-ce que le niveau municipal y participe?

M. Boerner : Oui. Nous essayons de consulter les administrations municipales le plus possible. Manifestement, c'est un travail énorme étant donné le grand nombre de municipalités canadiennes.

Le sénateur Nolin : Est-ce qu'elles demandent à obtenir de l'information?

M. Boerner : Elles demandent à ce qu'on les aide à régler leurs problèmes, mais le phénomène n'est pas universel.

Senator Nolin: The word “cooperation” is big in your work.

Mr. Boerner: Absolutely. We do not do anything without cooperation.

Senator Nolin: Mr. Martin, have you read Bill S-208?

Mr. Martin: Yes, senator.

Senator Nolin: Am I wrong in assuming that you have more power under the current water act than Bill S-208 proposes? You do not want to use that power because it is contrary to the purpose of having the involvement of the people at the local levels and you do not want to use the big federal hammer to force matters.

Mr. Martin: We have the authority to act under the Canadian Water Act but experience has shown that collaboration with the provinces and communities is essential for effective water management, and that is what we do. It is effective and it is for that reason that we believe we have sufficient tools to do the job.

Senator Nolin: Section 3, paragraph 1, of Bill S-208 orders the minister to consult with the provincial ministers, but we already have that in the Water Act.

Mr. Martin: Yes.

Senator Nolin: The minister does not have to be ordered because he is already doing that through the ministerial council. Is that right?

Mr. Martin: Yes, that is correct.

Senator Nolin: I presume that he is consulting with the minister in charge of those two gentlemen?

Mr. Martin: Yes. In fact, ministers of the environment and ministers of natural resources have held joint meetings for the last two years.

Senator Nolin: Are any provinces, or is any one province, that is reluctant to cooperate with you?

Mr. Martin: I have not had that experience, senator.

Senator Nolin: In your experience, Mr. Boerner?

Mr. Boerner: No.

Senator Nolin: Then, you do not need the federal authority to force a formal agreement to create an agency. We already have the various components of such an agency, do we not?

Mr. Martin: I do not know if we have the components of an agency. Perhaps that would be a definitional question, senator.

Senator Nolin: The chair might have a definition for that already.

Mr. Martin: Over a long time, we have built up patterns and systems of collaboration with the provinces to address this issue, and they are working.

Le sénateur Nolin : La coopération occupe une place centrale dans vos travaux.

M. Boerner : Tout à fait. Rien ne se fait sans coopération.

Le sénateur Nolin : Monsieur Martin, avez-vous lu le projet de loi S-208?

M. Martin : Oui, le sénateur.

Le sénateur Nolin : Ai-je tort de croire que vous avez plus de pouvoirs sous le régime de la Loi sur les eaux actuelle que sous le régime envisagé dans le projet de loi S-208? Vous ne souhaitez pas exercer ce pouvoir parce qu'il va à l'encontre de la participation au niveau local et que vous ne souhaitez pas recourir au pouvoir coercitif du fédéral.

M. Martin : Nous sommes habilités à prendre des mesures sous le régime de la Loi sur les ressources en eau du Canada, mais l'expérience nous a appris que la collaboration avec les provinces et les collectivités est essentielle pour faire une gestion efficace de l'eau, et c'est ce que nous faisons. Notre méthode est efficace, et c'est pourquoi nous croyons être bien outillés pour faire le travail.

Le sénateur Nolin : Le paragraphe 1 de l'article 3 du projet de loi S-208 ordonne au ministre de consulter chaque ministre provincial, alors que c'est déjà prévu dans la Loi sur les ressources en eau.

M. Martin : C'est vrai.

Le sénateur Nolin : Il n'est pas nécessaire de donner des ordres au ministre parce qu'il le fait déjà par l'intermédiaire du Conseil des ministres. Est-ce bien cela?

M. Martin : Oui, c'est juste.

Le sénateur Nolin : Je suppose qu'il consulte le ministre pour lequel travaillent ces deux messieurs?

M. Martin : Oui. En fait, depuis deux ans, les ministres d'Environnement et les ministres des Ressources naturelles tiennent des réunions conjointes.

Le sénateur Nolin : Y a-t-il des provinces ou une province qui hésitent à collaborer avec vous?

M. Martin : Pas que je sache, sénateur.

Le sénateur Nolin : Et vous, monsieur Boerner?

M. Boerner : Non.

Le sénateur Nolin : Dans ce cas, vous n'avez pas besoin du pouvoir fédéral pour imposer un accord formel en vue de créer une agence. Nous avons déjà les diverses composantes d'une telle agence, n'est-ce pas?

M. Martin : J'ignore si nous avons les composantes d'une agence. Peut-être est-ce une question de définition, sénateur.

Le sénateur Nolin : La présidence pourrait avoir déjà une définition à cet égard.

M. Martin : À long terme, nous avons créé des habitudes et des réseaux de collaboration avec les provinces en vue de régler cette question, et on y travaille.

Senator Nolin: If I may, I will read paragraph 3 of section 3, which is probably the part of the bill that will give some meat to your answer and my understanding of this body of effort that would produce the same result. Clause 3 states:

(a) establish a process by which a protected watershed may be defined by agreement between the federal government and the and the government of any province in which it is situated;

Do you have such a process to establish a protected watershed?

Mr. Martin: Yes.

Senator Nolin: From all the answers we have heard over the last two hours, I would agree. Clause 3 also states:

(b) specify the basis for establishing a federal-provincial agency to regulate the proposed or existing use of land within a protected watershed;

That is a key one. Who is in charge of protecting and ordering the protection? Do we need that?

Mr. Martin: I have tried to describe the powers that we have and where we have had recourse to regulatory action. The provinces have taken regulatory action in some instances. As I noted, we have acted in specific ways in the areas of pollution prevention. Of course, we must collaborate with the provinces in the implementation of any such actions.

Senator Nolin: That is why I ask whether you have had any problems with any province? Everyone is collaborating. I will read the full title of Bill S-208:

An Act to require the Minister of the Environment to establish, in co-operation with the provinces, an agency with the power to identify and protect Canada's watersheds that will constitute sources of drinking water in the future.

Are we achieving that already?

Mr. Martin: If we look at the outcomes, yes, we are achieving that.

Senator Nolin: Thank you.

Senator Trenholme Counsell: I thought that Senator Nolin was going to read all of clause 3. As a health professional, I am pleased to read about the consultation with the ministers of health. Two or three times today, I have heard that sometimes the minister consults, but not always. This bill brings health right into the process and this is all about health and healthy drinking water and being healthy because of the water we drink. That is a very important clause in the bill.

Senator Kenny: Does it say, "they shall report to Parliament," as well?

Le sénateur Nolin : Avec votre permission, je vais vous lire le paragraphe 3 de l'article 3, qui est probablement la partie du projet de loi qui étoffera un peu votre réponse et confirmera la façon dont je conçois cet organisme qui produirait les mêmes résultats. On peut lire à l'article 3 :

a) l'établissement d'un processus par lequel un bassin hydrographique protégé peut être désigné par un accord entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de toute province où il est situé;

Avez-vous en place un pareil processus visant à établir un bassin protégé?

M. Martin : Oui.

Le sénateur Nolin : D'après toutes les réponses que nous avons entendues au cours des deux dernières heures, j'en conviens. On peut aussi lire, à l'article 3 :

b) les paramètres de la création d'une agence fédérale-provinciale chargée de réglementer l'utilisation proposée ou actuelle des terres situées dans un bassin hydrographique protégé;

C'est là l'élément clé. Qui est en charge de protéger et d'ordonner la protection? En avons-nous besoin?

M. Martin : J'ai tenté de vous décrire les pouvoirs dont nous disposons et dans quel cas nous pouvons prendre les mesures réglementaires. Les provinces ont pris des mesures réglementaires parfois. Comme je l'ai fait remarquer, nous avons agi de manière spécifique sur le plan de la prévention de la pollution. Naturellement, nous devons collaborer avec les provinces pour mettre en œuvre ces mesures.

Le sénateur Nolin : C'est pourquoi je vous demande si vous avez éprouvé des problèmes avec une province en particulier? Toutes collaborent. Je vais vous lire le titre intégral du projet de loi S-208 :

Loi exigeant que le ministre de l'Environnement crée, en collaboration avec les provinces, une agence habilitée à définir et à protéger les bassins hydrographiques du Canada qui seront les sources d'eau potable des générations futures

Le faisons-nous déjà?

M. Martin : Si l'on se fie aux résultats, oui, nous le faisons déjà.

Le sénateur Nolin : Je vous remercie.

Le sénateur Trenholme Counsell : Je croyais que le sénateur Nolin allait nous lire tout l'article 3. En tant que professionnel de la santé, je suis ravi de lire la partie au sujet de la consultation avec les ministres de la Santé. Deux ou trois fois, aujourd'hui, j'ai entendu dire que, parfois, le ministre consulte, mais que ce n'est pas toujours le cas. Le projet de loi à l'étude intègre la santé dans le processus, et il est question en fait de la santé et d'une eau potable saine, en somme d'être en santé parce que l'eau qu'on boit est saine. C'est un très important article du projet de loi.

Le sénateur Kenny : N'y est-il pas question, également, de présenter un rapport au Parlement?

Senator Trenholme Counsell: No, I could not find that phrase. You might have found that Senator Kenny but I did not find it.

The Chair: It does say that if the minister fails in establishing that agency, he must explain to Parliament why it is so.

Senator Trenholme Counsell: Perhaps the reporting will be added by an amendment. Clause 3(e) strikes me as being more detailed and significant than the Canadian Water Act and states:

(e) establish a process to be administered by the agency to define the anticipated needs of every municipality in Canada for drinking water until the year 2050 and to identify and define the watersheds from which the drinking water will be drawn in each case; and

Do you have that now, or anything close to it?

Mr. Martin: I believe we have the powers to do that.

Senator Trenholme Counsell: I did not ask you that. I asked whether you have that now, or anything close to it?

Mr. Carey: We have the concept of integrated water resource management, which goes beyond source water to other uses of water. Certainly, we have in various provinces, such as Saskatchewan, efforts to implement integrated water resource management. It would address that along with other uses of water.

Senator Trenholme Counsell: I still do not think that is a very specific answer. It states “. . . to define the needs of every municipality . . . until the year 2050. . .” It seems to me that this is good. This is excellent, but it is lofty. Does this bill not go beyond what you are doing in respect of the needs of citizens of this country? After all, the water comes from their communities.

Mr. Martin: In terms of the prescription here, in particular, the requirement to anticipate and do an immense work of foresight out to 2050, no, we are not doing that work. I do not know whether provinces are doing work that extends out to that date. I do not know. We would have to analyze how we would do that work.

Senator Trenholme Counsell: It is comprehensive; it is good. I am just challenging you about what you foresee once the bill is passed? Would this be part of what you would be called about to do? Is it an immense task?

Mr. Carey: One of the significant changes in 1987 had to do with this question of needs and provision for needs. Up until that time, we had programs like water supply enhancement programs, and it was generally believed that the philosophy needed to be making more and more water available to address needs. With the 1987 policy, it changed direction and said we have two basic

Le sénateur Trenholme Counsell : Non, je n'ai pas trouvé cette exigence. Vous l'avez peut-être vue, sénateur Kenny, mais personnellement, je ne l'ai pas trouvée.

Le président : Le projet de loi dispose effectivement que, si le ministre ne crée pas l'agence, il faut qu'il en fournisse l'explication au Parlement.

Le sénateur Trenholme Counsell : Peut-être amendera-t-on le projet de loi pour exiger la présentation d'un rapport. L'alinéa 3e) nous semble plus détaillé et plus significatif que ce qui est prévu dans la Loi sur les ressources en eau du Canada. On peut y lire :

e) l'établissement d'un processus administré par l'agence et ayant pour objet de définir les besoins prévus de chaque municipalité canadienne en matière d'eau potable jusqu'en 2050 et de désigner les bassins hydrographiques d'où chaque municipalité tirera son eau potable;

Cela ou autre chose s'en rapprochant existe-t-il déjà?

M. Martin : Je crois que nous avons les pouvoirs voulus pour faire cela déjà.

Le sénateur Trenholme Counsell : Ce n'est pas ce que je vous ai demandé. J'ai demandé à savoir si vous avez ce pouvoir actuellement ou un autre pouvoir s'en rapprochant?

M. Carey : Le concept de la gestion intégrée des ressources en eau existe déjà, et il va bien au-delà de l'eau de source et s'applique à d'autres utilisations. Il y a, assurément, diverses provinces comme la Saskatchewan qui déploient des efforts en vue de mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau. Cet article permettrait de le faire et de voir aux utilisations de l'eau.

Le sénateur Trenholme Counsell : Je ne crois toujours pas qu'il s'agit d'une réponse très précise. On peut lire : « ... de définir les besoins prévus de chaque municipalité... jusqu'en 2050... ». Il me semble que c'est bon. C'est excellent, plus pointu. Le projet de loi à l'étude ne va-t-il pas au-delà de ce que vous faites en ce qui concerne les besoins des concitoyens? Après tout, l'eau provient de leurs localités.

M. Martin : Pour ce qui est de la prescription ici, en particulier, on exige de prévoir et de faire un immense travail d'anticipation jusqu'en 2050. Non, nous ne faisons pas ce travail. J'ignore si les provinces font des travaux qui s'étendent à cette date. Je n'en sais rien. Il faudrait analyser comment on s'y prendrait pour le faire.

Le sénateur Trenholme Counsell : On exige un travail exhaustif; c'est bon. Je vous relance seulement pour savoir ce que vous prévoyez, une fois que ce projet de loi est adopté? Cela ferait-il partie de ce que vous seriez appelé à faire? La tâche est-elle immense?

M. Carey : Un des changements importants survenus en 1987 concernait cette question des besoins et d'y répondre. Jusqu'alors, nous avions des programmes comme les programmes d'amélioration de l'alimentation en eau, et on admettait couramment qu'il fallait que le principe soit de rendre de plus en plus d'eau disponible pour répondre aux besoins. La politique

goals: to protect the quality of our water and its wise and efficient use. In some cases, we have the concept such as the so-called soft path for water management resources, which says you need to manage your demand as much you manage your supply, if not more so. Therefore, I would worry if the wording just focused on identifying needs.

I will repeat that much of that analysis happens through the integrated water resource management process that I mentioned. We have processes, and we have characteristics. Your question was whether we have a process to do something like that, and the answer is yes, it is happening now, but it is broader than simple drinking water and has to do with overall management of our water demands in relation to the water that is available.

Senator Trenholme Counsell: Within the federal-provincial structures of this country, do you have that?

Mr. Carey: We have a policy that says we want integrated planning and integrated water resource management, and we have activities underway to improve that.

Senator Trenholme Counsell: That is not a definite answer. This is very specific. My impression is that you are not giving me a definite answer, and, therefore, you do not have that capacity right now or are not ascending to that goal.

It looks to me that this is very specific. The needs of every municipality for water and the source of it to 2050 is probably one of the most specific statements in the bill. I applaud it, but having overall plans and visions and so on does not do this. This is specific. This is mapping it out and defining it, as much for my little community of Sackville, New Brunswick, of 5,000 as for Toronto, Vancouver, Fort McMurray or Newfoundland.

Mr. Carey: I do not want to be repetitive, but integrated planning, which is one of the five strategies in the 1987 policy, is meant to address that. It is a crucial component of it.

The Chair: Is the 1987 water policy the current water policy of Canada?

Mr. Carey: It has never been changed.

The Chair: Therefore, it is.

Senator Kenny: Senator Trenholme Counsell's question was: Are you doing it now? Can you bring us a list of the cities that you have projected out into the future in terms of their needs?

Mr. Martin: No.

Senator Kenny: Do you have any plans to do that tomorrow?

mise en œuvre en 1987 a représenté un changement de cap; nous avons désormais deux objectifs fondamentaux : protéger la qualité de nos eaux et leur utilisation sage et efficace. Parfois, en gestion des ressources en eau, nous appliquons le principe qu'on appelle la voie douce, selon laquelle il faut gérer la demande autant que l'offre, si ce n'est plus. Par conséquent, s'il était uniquement question, dans le projet de loi, de définir les besoins, je m'inquiérais.

Je répète : une grande partie de cette analyse survient dans le cadre du processus de gestion intégrée des ressources en eau que j'ai mentionné. Nous avons le processus en place et nous avons les caractéristiques. Votre question était de savoir si nous avons un processus en place pour faire des travaux comme ceux-là, et je vous réponds par l'affirmative. Nous le faisons déjà, mais ces travaux ne se limitent pas simplement à l'eau potable. Ils concernent la gestion globale de nos besoins en eau par rapport à l'eau qui est disponible.

Le sénateur Trenholme Counsell : Au sein des structures fédérales-provinciales qui existent au pays, avez-vous déjà cela?

M. Carey : Nous avons une politique selon laquelle nous souhaitons une planification et une gestion intégrées des ressources en eau et nous avons en cours des activités pour les améliorer.

Le sénateur Trenholme Counsell : Ce n'est pas une réponse définitive. La question est très précise. J'ai l'impression que vous ne me donnez pas de réponse définitive et que, par conséquent, vous n'avez pas cette capacité actuellement et que vous ne visez pas cet objectif.

Il me semble que cela est très précis. Les besoins en eau de chaque municipalité et sa source jusqu'en 2050 est probablement un des énoncés les plus précis du projet de loi. Je l'applaudis, mais le fait à lui seul d'avoir des visions et des plans globaux et tout le reste n'accomplit rien. C'est très précis. Il est question de cartographier les bassins hydrographiques et de définir les besoins, autant pour ma petite localité de 5 000 âmes de Sackville, au Nouveau-Brunswick, que pour Toronto, Vancouver, Fort McMurray ou Terre-Neuve.

M. Carey : Ce n'est pas que je tiens à me répéter, mais la planification intégrée, une des cinq stratégies prévues dans la politique de 1987, vise justement à traiter de cette question. C'est une composante cruciale.

Le président : La politique de 1987 relative à l'eau est-elle la politique actuelle du Canada en la matière?

M. Carey : Elle n'a jamais été changée.

Le président : Par conséquent, elle l'est.

Le sénateur Kenny : Le sénateur Trenholme Counsell vous a demandé si vous le faisiez actuellement. Pouvez-vous nous fournir une liste des villes pour lesquelles vous avez établi une projection des besoins?

M. Martin : Non.

Le sénateur Kenny : Avez-vous des plans visant à le faire bientôt?

Mr. Carey: Many jurisdictions have done that as part of their integrated water resource management. We are working with jurisdictions in Saskatchewan to talk about the federal role in that management.

Senator Kenny: You have mentioned Saskatchewan a couple of times, Mr. Carey, but why not mention some other jurisdictions?

Let the record show he waved his hand at me, but he did not answer me.

Mr. Carey: We can come back with what is happening in integrated water resource management in every province because we have examples in every province, but it is different because jurisdictions are different. If we are going to respect provincial jurisdiction, we have to respect provincial jurisdiction. The Canada Water Act gives us the opportunity to act in matters of urgent national concern, if we have been unable to achieve agreement with provinces. However, it respects provincial jurisdiction. I get the sense that you are asking whether we go in unilaterally and impose things, and the answer is we do not.

Senator Kenny: No, the sense that you should be getting is whether you can demonstrate that the job is being done. I do not think we care who is doing it. Is the job being done, and can you say it is being done for all the communities that we are talking about?

Mr. Carey: I do not have the answer to that question. Can I say that? I cannot say that.

The Chair: You said you could give us some examples of jurisdictions, and, as Senator Kenny said it is immaterial which jurisdiction has done that kind of forecast study. If it is possible to reduce that to a simple thumbnail one-page with bullets, that would be helpful.

Mr. Carey: We could give you some examples of it. We do not have a complete inventory.

The Chair: The Atlas of Canada and I am sure the Geological Survey of Canada have a coloured map of the country that shows the surface drainage systems and where they go, and they are colour coded. Some committee members have them, but could you send the clerk 15 of those, three or four in French and the rest in English, so that we can distribute them to our members?

Senator Nolin: Are they bilingual?

The Chair: No, they are not. It would be helpful if all our members could see exactly what we are talking about when we say "watershed," and you have done that already and those maps are helpful.

Senator Spivak: Perhaps this question cannot be answered immediately, but I would like to know what the status is in Manitoba of the technology to handle animal waste. You mentioned that it is the most important question and that

M. Carey : De nombreuses juridictions l'ont fait dans le cadre de leur gestion intégrée des ressources en eau. Nous travaillons de concert avec des juridictions en Saskatchewan pour discuter du rôle du fédéral dans cette gestion.

Le sénateur Kenny : Vous avez mentionné la Saskatchewan plusieurs fois, monsieur Carey, mais pourquoi ne pas parler d'autres juridictions?

Je souhaite que le compte rendu officiel fasse état du fait que le témoin fait un geste de la main, mais qu'il ne m'a pas répondu.

M. Carey : Nous pouvons revenir sur ce qui est en train de se faire en matière de gestion intégrée des ressources en eau dans chaque province, car il en existe des exemples dans chaque province, mais chaque mesure est différente parce que les juridictions sont différentes. Si nous devons respecter les compétences provinciales, C'est ainsi qu'il faut faire. La Loi sur les ressources en eau du Canada nous donne la possibilité d'agir lorsque surviennent des préoccupations nationales pressantes, si nous avons été incapables d'en arriver à un accord avec les provinces. Cependant, cette façon de faire respecte la compétence provinciale. J'ai l'impression que vous demandez si nous pouvons agir unilatéralement et imposer des mesures. La réponse est non.

Le sénateur Kenny : Non. L'impression que vous devriez avoir, c'est qu'on vous demande si vous pouvez nous faire la preuve que ce travail s'effectue. Peu nous importe qui le fait. Est-ce que le travail se fait et pouvez-vous me dire s'il se fait pour toutes les localités dont il est question?

M. Carey : Je n'ai pas la réponse à cette question. Puis-je répondre ainsi? Je ne peux pas dire.

Le président : Vous avez dit que vous pouviez nous fournir certains exemples de juridiction et, comme le sénateur Kenny l'a dit, il nous importe peu de savoir quelle juridiction a effectué ce genre d'étude prévisionnelle. S'il était possible de réunir tous ces renseignements sous forme de points sur une seule page, ce serait utile.

M. Carey : Nous pourrions vous fournir certains exemples. Nous n'en avons pas un répertoire complet.

Le président : L'Atlas du Canada et, j'en suis sûr, la Commission géologique du Canada ont une carte du pays en couleurs qui illustre les réseaux de drainage superficiels et leur étendue, et ils sont codés par couleur. Certains membres du comité l'ont, mais pourriez-vous envoyer au greffier 15 de ces cartes, trois ou quatre en français et les autres en anglais, pour que nous puissions les distribuer à nos membres?

Le sénateur Nolin : Sont-elles faites dans les deux langues officielles?

Le président : Non. Il serait utile à tous nos membres de pouvoir voir exactement ce dont il est question quand on parle de « bassin hydrographique ». Ils ont déjà été cartographiés, et ces cartes sont utiles.

Le sénateur Spivak : Peut-être ne peut-on pas répondre tout de suite à ma question, mais j'aimerais connaître l'état, au Manitoba, de la technologie d'évacuation des excréments d'animaux. Vous avez mentionné que c'est là la question la plus importante et que

dishwater detergent is only 1 per cent. I knew that, and it is an easy thing to do. In Manitoba, as I am sure you are well aware, there is a huge algae problem in Lake Winnipeg every year, which gets worse each year.

The Chair: Are you talking about animal waste in the sense that it goes into the waste water system?

Senator Spivak: Animal waste, if it is spread in the winter and runs off in the spring, which is what they used to do, is terrible, but there is new technology.

Mr. Carey: By technology, do you mean management practices?

Senator Spivak: Management practices and, apparently, other jurisdictions have found other ways to use animal waste.

Mr. Carey: They use manure for different purposes. In some other jurisdictions they generate energy from it, for example, methane, and burn it rather than spread it on fields.

Senator Spivak: Or leave it in lagoons, which leak. I am curious: If you are working with the province, what is the status of how far you have come with this issue?

Mr. Carey: We are working with Agriculture Canada to develop the beneficial management practices for manure management. The province, in the case of Manitoba, has recently indicated that it wants to expand its manure handling guidelines beyond nitrogen to include phosphorus as well. That will probably end up more restrictive with respect to the amount of manure that can be spread on fields.

Senator Spivak: That does not give me a lot of feeling that this will be solved quickly, and it is a huge problem.

Mr. Martin: There was a statement made last week by Minister Ritz and his Manitoba counterpart on giving an update on the range of farms in Manitoba that have implemented environmental management plans. It runs to many thousands now, I believe, and we could certainly provide that detail to you, senator, if it would be helpful.

Senator Spivak: Is there an executive summary?

Mr. Martin: It is brief. It is statistical. Agriculture Canada could speak about examples of how, particularly in Manitoba, they have used that intervention.

Senator Spivak: If we are talking about protection of watersheds and protection of water, this is a huge problem, everywhere, but especially in Manitoba.

The Chair: Senators, I want to thank our guests for being with us. If we have any further questions that arise during our further discussions, we may send them to you in writing, and I hope you

le détersif du lave-vaisselle ne représente que 1 p. 100 de la pollution. Je le savais, et c'est facile à faire. Au Manitoba, comme je suis sûre que vous le savez tous, chaque année, le lac Winnipeg est envahi par les algues, et le problème empire chaque année.

Le président : Parlez-vous de déchets animaux qui se retrouvent dans le réseau d'eau résiduaire?

Le sénateur Spivak : Les déchets animaux, s'ils sont épandus durant l'hiver et s'écoulent au printemps, ainsi qu'on le faisait habituellement auparavant, sont terriblement polluants, mais il existe une nouvelle technologie.

M. Carey : Par technologie, vous parlez de pratiques de gestion?

Le sénateur Spivak : Des pratiques de gestion et, semble-t-il, d'autres juridictions ont trouvé d'autres moyens d'utiliser les déchets animaux.

M. Carey : Ils utilisent le fumier à différentes fins. Dans certaines autres juridictions, ils en tirent de l'énergie, par exemple du méthane, et les brûlent plutôt que de les épandre dans les champs.

Le sénateur Spivak : Ou les laisser dans des lagunes, qui suintent. Je suis curieuse : si vous êtes en train de travailler de concert avec la province, à quel point cette question a-t-elle progressé?

M. Carey : Nous travaillons de concert avec Agriculture Canada à élaborer des pratiques de gestion avantageuses pour la gestion du fumier. La province, dans le cas du Manitoba, a récemment laissé savoir qu'elle souhaitait élargir la portée de ses lignes directrices concernant le fumier pour y inclure le phosphore, en plus de l'azote. De la sorte, la quantité de fumier qui peut être épandue dans les champs sera probablement plus limitée.

Le sénateur Spivak : Voilà qui ne me donne pas beaucoup l'impression que cette question sera réglée rapidement, alors qu'il s'agit d'un problème de taille.

M. Martin : Le ministre Ritz et son homologue manitobain ont fait la semaine dernière une déclaration qui mettait à jour le nombre d'exploitations agricoles au Manitoba qui ont mis en œuvre des plans de gestion de l'environnement. Elles se chiffrent par milliers désormais, et nous pourrions certes vous fournir ces détails, sénateur, si cela vous était utile.

Le sénateur Spivak : Existe-t-il un sommaire pour la haute direction?

M. Martin : Le document est bref. Ce sont des données statistiques. Agriculture Canada pourrait vous parler, exemples à l'appui, de la façon dont, particulièrement au Manitoba, on a eu recours à ce genre d'intervention.

Le sénateur Spivak : Si nous voulons protéger les bassins hydrographiques, protéger l'eau, il s'agit là d'un problème grave partout, mais particulièrement au Manitoba.

Le président : Chers collègues, je tiens à remercier nos invités d'avoir répondu à notre invitation. Si nous avons d'autres questions à leur poser plus tard, nous les leur enverrons par

will respond when you can. I look forward very much to getting those maps. They will help us get a graphic handle on this subject. We are in kindergarten as far as some of these things are concerned, and we are grateful for your time.

The committee adjourned.

écrit, et j'espère qu'ils pourront y répondre. J'ai bien hâte d'avoir ces cartes. Elles nous permettront d'avoir une représentation graphique du sujet. Nous en sommes à nos premières armes dans ce genre de dossiers, et nous vous sommes reconnaissants de nous avoir accordé du temps.

La séance est levée.

Tuesday, December 4, 2007

Environment Canada:

Michael Martin, Assistant Deputy Minister, Strategic Policy Branch;

John H. Carey, Acting Assistant Deputy Minister, Science and Technology Branch.

Natural Resources Canada:

Mark Corey, Assistant Deputy Minister, Earth Sciences Sector;

David Boerner, Director General, Central and Northern Canada Branch, Geological Survey of Canada.

Le mardi 4 décembre 2007

Environnement Canada :

Michael Martin, sous-ministre adjoint, Direction générale de la politique stratégique;

John H. Carey, sous-ministre adjoint par intérim, Direction générale des sciences et de la technologie.

Ressources naturelles Canada :

Mark Corey, sous-ministre adjoint, Secteur des sciences de la Terre;

David Boerner, directeur général, Direction du Centre et du Nord du Canada, Commission géologique du Canada.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Tuesday, November 27, 2007

Department of Justice Canada:

Henry Schultz, Senior General Counsel, Legal Services
(Environment Canada);

Warren J. Newman, General Counsel, Constitutional and
Administrative Law Section;

Elin O'Shea, Counsel, Constitutional and Administrative Law
Section.

Thursday, November 29, 2007

Office of the Auditor General of Canada:

Ronald Thompson, FCA, Interim Commissioner of the
Environment and Sustainable Development;

Andrew Ferguson, Principal;

Richard Arseneault, Principal.

(Continued on previous page)

TÉMOINS

Le mardi 27 novembre 2007

Ministère de la Justice Canada :

Henry Schultz, avocat général principal, Services juridiques
(Environnement Canada);

Warren J. Newman, avocat général, Section du droit administratif
et constitutionnel;

Elin O'Shea, avocate, Section du droit administratif et
constitutionnel.

Le jeudi 29 novembre 2007

Bureau du vérificateur général du Canada :

Ronald Thompson, FCA, commissaire à l'environnement et au
développement durable par intérim;

Andrew Ferguson, directeur principal;

Richard Arseneault, directeur principal.

(Suite à la page précédente)